



**MINISTÈRE DE LA FEMME
DE LA FAMILLE ET DE L'ENFANT**



ANNUAIRE STATISTIQUE 2025



DIRECTION DE LA PLANIFICATION , DES ÉTUDES ET DE LA DOCUMENTATION

AVRIL 2026

REPUBLIQUE DE COTE D'IVOIRE

Union – Discipline – Travail



MINISTRE DE LA FEMME, DE LA FAMILLE ET DE L'ENFANT

DIRECTION DE LA PLANIFICATION, DES ETUDES ET DE LA DOCUMENTATION

BP V 200 ABIDJAN Téléphone : 27 20 21 19 81 / 27 20 27 86 76

www.famille.gouv.ci / dped.mffe@famille.gouv.ci

ANNUAIRE STATISTIQUE DU MINISTRE DE LA FEMME, DE LA FAMILLE ET DE L'ENFANT

2025



Avril 2026

REPUBLIQUE DE COTE D'IVOIRE

Union – Discipline – Travail



MINISTRE DE LA FEMME, DE LA FAMILLE ET DE L'ENFANT

DIRECTION DE LA PLANIFICATION, DES ETUDES ET DE LA DOCUMENTATION

ANNUAIRE STATISTIQUE 2025

Tableau 1 : Les personnes membres du comité de rédaction de l'annuaire statistique 2025 du MFFE

Nom et Prénoms	Fonction	Services/Organisation
Losseny SYLLA	Directeur de la Planification, des Etudes et de la Documentation	DPED /MFFE
Diéman Landry TAHA	Sous-Directeur de la Prospective et Gestion des Bases de Données	DPED /MFFE
Masseba DOSSO	Sous-Directrice de la Production des Statistiques	DPED /MFFE
Denis Bernard ADOU	Informaticien, Chef de service Statistiques, Administrateur du SIPE / GBVIMS	DPED /MFFE
Issa OUATTARA	Chargé d'études	DPED /MFFE
Konaté Alimata Epse SINGBO	Chef de service planification	DPED /MFFE
Yao Guy Hermann KONAN	Chargé d'études	DPED /MFFE
Brou Georges KOUADIO	Chargé d'études	DPED /MFFE

Sous l'autorité de :



Avec le concours de :



TABLE DES MATIERES

LISTE DES SIGLES ET ACRONYMES.....	IX
LISTE DES TABLEAUX.....	XII
LISTE DES FIGURES.....	XIII
PREFACE.....	XVII
REMERCIEMENTS.....	XVIII
AVERTISSEMENT.....	XIX
RESUME EXECUTIF.....	XX
Définition des concepts clés.....	1
I. METHODOLOGIE DE PRODUCTION.....	6
1. Outils de collecte de données.....	7
1.1. GBVIMS et SIPE.....	7
1.2. SIG-OEV.....	8
2. Sources, contrôle et validation des données 2025.....	10
3. Plateformes de lutte contre les VBG installées et les structures sociales étatiques ...	11
4. Rédaction et validation de l'annuaire statistique.....	12
II. VIOLENCES BASEES SUR LE GENRE.....	13
1. Activités de prévention des VBG.....	14
1.1. Sensibilisation sur les VBG.....	14
1.2. Caractéristiques des personnes sensibilisées.....	15
1.3. Sensibilisations sur les VBG de 2019 à 2025.....	16
1.4. Alertes reçues sur la ligne verte 1308 (Alerte VBG).....	16
1.5. Alertes d'excision et de mariage forcé par les structures sociales.....	17
1.6. Comités de surveillance de VBG.....	17
2. Incidents de violences basées sur le genre.....	18
2.1. Répartition des six types de VBG par région.....	19
2.2. Quelques Catégories de VBG.....	23
2.3. Lieux, milieux et moments de perpétration des incidents.....	23
2.3.1 Milieux de perpétration des incidents.....	23
2.3.2 Lieux de perpétration des incidents.....	24

2.3.3. Moments de perpétration des incidents.....	24
3. Profil des personnes prises en charge et des auteurs présumés.....	25
3.1. Répartition des incidents déclarés selon l'âge et le sexe de la personne prise en charge	25
3.2. Situation de handicap des personnes prises en charge	26
3.3. Personnes prises en charge selon le niveau d'instruction, le statut scolaire et le type d'incident subi	27
3.4. Auteurs présumés des VBG.....	28
3.4.1. Présumés auteurs des incidents selon leur âge et leur sexe.....	28
3.4.2. Répartition des VBG selon le nombre des présumés auteurs.....	28
3.4.3. Liens entre les auteurs présumés et les personnes survivantes de VBG	29
3.4.4. Professions des auteurs présumés de VBG	30
4. Prise en charge des cas de VBG	30
4.1. Célérité dans la déclaration des cas de VBG à une structure de prise en charge psychosociale.....	30
4.2. Délai de prise en charge médicale des VBG.....	31
4.3. Couverture des VBG par les services de PEC.....	31
4.4. Accessibilité au système juridique et/ou judiciaire des personnes survivantes de VBG	32
5. Sensibilisations et renforcements de capacités sur les fistules obstétricales	33
III. PROTECTION DE L'ENFANT ET DE L'ADOLESCENT	34
1. Activités de promotion des droits de l'enfant.....	35
1.1. Sensibilisation sur la protection de l'enfant	35
1.2. Caractéristiques des personnes sensibilisées sur la protection de l'enfant	36
1.3. Sensibilisations sur la protection de l'enfant et personnes touchées de 2019 à 2025.....	36
1.4. Surveillance des violences et des négligences.....	37
1.4.1. Mécanismes d'alertes et Gestion des alertes	37
1.4.2. Répartition des mécanismes d'alertes et de prévention, et des alertes gérées par milieu	37
1.4.3. Alertes reçues sur la ligne verte 116 (Assistance aux enfants en détresse)	38
1.5. Enquêtes sociales et Visites à domicile (V.A.D.)	39
2. Violences et négligences subies par les enfants.....	39
2.1. Répartition des violences et des négligences par région.....	41
2.2. Lieux et milieux de perpétration des incidents	44

2.2.1 Milieux de perpétration des incidents	44
2.2.2 Lieux de perpétration des incidents	45
3. Profil des enfants pris en charge et des auteurs présumés.....	45
3.1. Situation de handicap des enfants pris en charge	48
3.2. Répartition des enfants pris en charge selon le niveau d'instruction, le statut scolaire et le type d'incident subi	48
3.3. Statut OEV des enfants victimes	49
3.4. Auteurs présumés des violences et des négligences selon le sexe.....	49
3.5. Liens entre les auteurs présumés et les enfants victimes.....	50
4. Prise en charge des enfants victimes	50
5. Prise en charge des orphelins et enfants rendus vulnérables du fait du VIH/SIDA.....	51
5.1. OEV et adultes identifiés et servis par les programmes OEV de soutien aux enfants et à leurs familles, affectés par le VIH sida.....	51
5.2. Nombre d'adultes ayant bénéficié de renforcement économique	52
5.3. Indicateurs relatifs à l'alimentation et à la nutrition.....	52
5.4. Indicateurs relatifs à la scolarisation et aux services	53
6. Statistiques sur la protection des enfants et adolescents vulnérables.....	53
7. Statistiques sur l'Adoption en Côte d'Ivoire.....	55
8. Principaux indicateurs sur les structures d'encadrement de la petite enfance	55
8.1. Effectifs des élèves dans les structures d'encadrement de la petite enfance	55
8.2. Structures d'encadrement de la petite enfance	56
9. Principaux indicateurs sur les établissements de protection de remplacement (EPR)	58
9.1. Effectifs des enfants dans les EPR	58
9.2. Effectifs des EPR en 2025	58
10. Nutrition	59
10.1. Enfants pesés	59
10.2. Enfants et mères (futures mères) vaccinés	59
10.3. Actions essentielles pour la nutrition plus (AEN+).....	60
IV. GENRE ET AUTONOMISATION DE LA FEMME.....	61
1. Activités des Institutions de Formation et d'Education Féminine (IFEFF).....	62
1.1. Répartition nationale des IFEFF	62

1.2. Effectifs dans les IFEF	64
1.3. Organisation des examens dans les IFEF	65
2. Actions menées pour l'intégration du genre en Côte d'Ivoire	65
2.1. Cellules genres.....	65
2.2. Activités de sensibilisation et de renforcements menées en 2025	67
2.2.1. Sensibilisation sur le genre et l'autonomisation sociale de la femme.....	67
2.2.2. Renforcement de capacité sur le genre et l'autonomisation sociale de la femme	68
3. Actions menées pour l'autonomisation économique de la femme en Côte d'Ivoire...	69
3.1. Renforcement de capacités pour l'autonomisation économique de la femme	69
3.3. Appuis à l'autonomisation économique de la femme	72
4. Projet de Gestion Novatrice du Fonds National Femmes et Développement	74
V. FAMILLE, AFFAIRES JURIDIQUES ET RESSOURCES HUMAINES.....	76
1. Promotion de la famille.....	77
1.1. Actions pour la promotion de la famille	77
1.1.1. Personnes formées dans le cadre de la famille.....	77
1.1.2. Familles assistées.....	78
1.2. Personnes ayant bénéficié d'un appui financier, en vivre ou non-vivre.....	79
1.3. Activités de la Cellule Médico-Sociale (CMS).....	79
2. Affaires juridiques et coopération internationale.....	80
2.1. Les affaires juridiques	80
2.1.1 La légistique.....	80
2.1.2 Les contentieux.....	81
2.2. La coopération internationale	82
3. Ressources humaines.....	83
3.1. Répartition des fonctionnaires et agents de l'Etat selon le sexe, le statut, la catégorie et le grade et les familles d'emplois.....	83
3.1.1. Fonctionnaires du MFFE en activité.....	83
3.1.2. Fonctionnaires du MFFE en formation et sortis du système.....	84
3.2. Répartition des fonctionnaires du MFFE en activité par famille d'emplois.....	85
3.3. Répartition des effectifs du personnel du MFFE par emploi de base.....	85
3.5. Besoins en personnel.....	87

CONCLUSION.....	91
RECOMMANDATIONS.....	92
ANNEXES	XX

LISTE DES SIGLES ET ACRONYMES

SIGLES ET ABREVIATIONS	SIGNIFICATION
ACACI	Autorité Centrale pour l'Adoption en Côte d'Ivoire
AGR	Activité Génératrice de Revenu
AFJCI	Association des Femmes Juristes de Côte d'Ivoire
AP	Agression Physique
APVDH	Actions Pour la Vie et la Dignité Humaine
AS	Agression Sexuelle
ASAPSU	Association de Soutien à l'Auto-Promotion Sanitaire Urbaine
CACE	Centre d'Action Communautaire pour Enfance
AVEC	Association pour la Valorisation de l'Entraide Communautaire
CEDEF	Convention sur l'Elimination de toutes les formes de Discrimination à l'Egard des Femmes
CEFA GABIADJI	Caisse d'Epargne et de Financement Agricole de Gabiadji
CMEC N'ZIANOUAN	Caisse Mutuelle d'Epargne et de Crédit de N'Zianouan
CMEC AFFIENOU	Caisse Mutuelle d'Epargne et de Crédit de d'Affienou
CDE	Convention relative aux Droits de l'Enfant
CMS	Cellule Medico-Sociale
CNLV	Comité National de lutte contre les Violences faites aux Femmes et aux Enfants
CPPE	Centre de Protection de la Petite Enfance
CS	Centre Social
CSE	Complexe Socio-Educatif
D.A.	District Autonome
DAEF	Direction de l'Autonomisation Economique de la Femme
DAS	Direction de l'Action Sociale
DCESPPE-CSE	Direction de Coordination des Etablissements et Services à caractère social de Protection de la Petite Enfance et Complexes Socio-Educatifs
DDE-CI	Dignité & Droits pour les Enfants en Côte d'Ivoire
DF	Direction de la Formation
DGDDL	Direction Générale de la Décentralisation et du Développement Local
DGE	Direction du Genre et de l'Equité
DMOSS	Direction de la Mutualité et des Œuvres Sociales en milieu Scolaire
DPE	Direction de la Protection de l'Enfant
DPED	Direction de la Planification, des Etudes et de la Documentation
DR	Direction Régionale
DREAMS	Determined, Resilient, Empowered, AIDS-free, Mentored and Safe
DRFFE	Direction Régionale de la Femme, de la Famille et de l'Enfant
DRH	Direction des Ressources Humaines
DROS	Déni de Ressources, d'Opportunités ou de Services
DRPS	Direction Régionale de la Protection Sociale
DSI	Direction des Systèmes d'Information

F	Sexe Féminin
FO	Fistule Obstétricale
GBVIMS-CI	Gender-Based Violence Information Management System - Système de Gestion de l'Information sur les Violences Basées sur le Genre en Côte d'Ivoire
GESCI	Groupe d'Épargne et de Soutien en Côte d'Ivoire
GPROTECT	Global PROTECTIon – système intégré du MFFE
GTT	Groupe Technique de Travail sur les données VBG et Protection Enfant
HTA	HyperTension Artérielle
IFEF	Institution de Formation et d'Éducation Féminine
IMC	Indice de Masse Corporelle
INS	Institut National de la Statistique
IRC	International Rescue Committee
JIF	Journée Internationale de la Femme
M	Sexe Masculin
MEPS	Ministère de l'Emploi et de la Protection Sociale
MEPSFP	Ministère de l'Emploi et de la Protection Sociale et de la Formation Professionnelle
MESAD	Mouvement pour l'Éducation, la Santé et le Développement
MF	Mariage Forcé
MFFE	Ministère de la Famille, de la Femme et de l'Enfant
MGF	Mutilation Génitale Féminine
MJDH	Ministère de la Justice et des Droits de l'Homme
MSHP-CMU	Ministère de la Santé, de l'Hygiène Publique et de la Couverture Maladie Universelle
MUCREFBO OUME	Mutuelle de Crédit et d'Épargne des Femmes de Bouaflé Caisse d'Oumé
OAC	Organisation Communautaire
OBC	Organisation à Base Communautaire
OEV	Orphelin et autre Enfant rendu Vulnérable du fait du VIH/SIDA (personne de 0 à 21 ans)
OIS AFRIQUE	Organisation pour les droits et la Solidarité en AFRIQUE
OMS	Organisation Mondiale de la Santé
ONG	Organisation Non Gouvernementale
ONU FEMMES	Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes
PAP	Plan d'Actions Prioritaires
PE	Protection de l'Enfant
PEC	Prise En Charge
PEPFAR	Plan d'urgence du Président Américain pour la lutte contre le sida
PEV	Programme Elargi de Vaccination
PF VBG	PlateForme de lutte contre les Violences Basées sur le Genre
PFS	Point Focal Statistique
PGNFNFD	Projet de Gestion Novatrice du Fonds National Femmes et Développement
PND	Plan National de Développement
PNLVBG	Programme National de Lutte contre les Violences Basées sur le Genre
PNOEV	Programme National de prise en charge des Orphelins et autres enfants rendus vulnérables du fait du VIH SIDA
PNPE	Politique Nationale de la Protection de l'Enfant

PNUD	Programme des Nations Unies pour le Développement
PPEAV	Programme de Protection des Enfants et Adolescents Vulnérables
PS-Gouv	Programme Social du Gouvernement
PTN	Pratique Traditionnelle Néfaste
PVVIH	Personne Vivant avec le VIH
RSB	Renaissance Santé Bouaké
SCI	Save the Children International
S&E	Suivi-Evaluation
SIG-OEV	Système d'Information et de Gestion des Orphelins et autres Enfants rendus Vulnérables du fait du VIH/SIDA
SIPE	Système d'Information sur la Protection de l'Enfant
SNLVBG	Stratégie Nationale de Lutte contre les Violences Basées sur le Genre
SNPE	Stratégie Nationale de Protection de l'Enfant
SODEFOR	SOciété de DEveloppement des FORêts
SOS VS	SOS Violences Sexuelles
SOSTECI	Système d'Observation et de Suivi du Travail des Enfants en Côte d'Ivoire
TSL	Travailleur Social Local
TSR	Travailleur Social Régional
UNICEF	Fonds des Nations Unies pour l'Enfance
UNHCR	Haut-Commissariat des Nations Unies pour les Réfugiés
UNFPA	Fonds des Nations Unies pour la Population
V	Viol
VBG	Violence Basée sur le Genre
VPE	Violence Psychologique ou Emotionnelle
VPP	Violence physique et psychologique
VS	Violence Sexuelle
VSC	Violence Sexuelle liée au Conflit

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1	Personnes membres du comité de rédaction de l'annuaire statistique du MFFE 2025	ii
Tableau 2	Répartition des VBG selon le moment de perpétration de l'incident	24
Tableau 3	Sexe des auteurs présumés de VBG	28
Tableau 4	Répartition des VBG selon le nombre des présumés auteurs	28
Tableau 5	Lien entre les auteurs présumés et les survivant(e)s de VBG	29
Tableau 6	Profession des auteurs présumés de VBG	30
Tableau 7	Temps écoulé entre l'incident et sa déclaration	30
Tableau 8	Proportion des services offerts selon les types de VBG	31
Tableau 9	Répartition des enfants victimes selon le lieu de perpétration de l'incident	45
Tableau 10	Sexe des auteurs présumés de violence et de négligence sur les enfants	49
Tableau 11	Répartition des violences et négligences selon le lien entre les auteurs présumés et les enfants victimes	50
Tableau 12	Répartition des soutiens offerts aux enfants par catégorie de violence et de négligence	50
Tableau 13	Personnes formées pour offrir des services aux OEV et adolescents	52
Tableau 14	Indicateurs relatifs à la scolarisation et aux services d'éducation des OEV	53
Tableau 15	Ratio d'encadrement des auditrices des IFEF	65
Tableau 16	Personnes ayant participé aux séances de sensibilisation organisées par les CS et CSE sur le genre et l'autonomisation sociale de la femme	68
Tableau 17	Personnes formées sur le genre et l'autonomisation sociale de la femme par les CS et CSE	69
Tableau 18	Personnes formées par les CS et CSE pour l'autonomisation économique de la femme	70
Tableau 19	Personnes sensibilisées par les CS et CSE sur l'autonomisation économique de la femme	72
Tableau 20	Prêts octroyés (FCFA) en 2025 par les institutions financières par région	74
Tableau 21	Répartition des effectifs des personnes formées par la DPF par région et par thème	78
Tableau 22	Prestations fournies par la CMS en 2025	79
Tableau 23	Effectif demandé pour la famille d'emplois ADMINISTRATIF - JURIDIQUE - DIPLOMATIQUE	87
Tableau 24	Effectif demandé pour la famille d'emploi AFFAIRES SOCIALES	87
Tableau 25	Effectif demandé pour la famille d'emploi EDUCATION - FORMATION	88
Tableau 26	Effectif demandé pour la famille d'emploi ECONOMIQUE ET FINANCIERE	88
Tableau 27	Effectif demandé pour la famille d'emploi PRODUCTION LITTERAIRE	88
Tableau 28	Effectif demandé pour la famille d'emploi SCIENTIFIQUE – TECHNIQUE	89
Tableau 29	Recommandations en matière de collecte de données	92
Annexe 1	Outils de collecte de données du SIG-OEV	xxi
Annexe 2	Taux de transmission de données par les structures sociales étatiques	xxii
Annexe 3	Répartition des personnes sensibilisées sur les VBG par sexe, tranche d'âge et milieu	xxv
Annexe 4	Répartition des appels répondus sur la ligne verte 1308 par type de VBG	xxv
Annexe 5	Statistiques 2025 des VBG par région et par district	xxvii
Annexe 6	Répartition des personnes survivantes des VBG par tranche d'âge et par sexe	xxviii
Annexe 6 bis	Répartition des personnes survivantes des VBG par tranche d'âge et par sexe (suite)	xxviii
Annexe 7	Tranche d'âge des auteurs présumés de VBG	xxviii
Annexe 8	Lien entre les auteurs présumés et les survivant(e)s de VBG	xxix
Annexe 9	Personnes survivantes de VBG ayant accédé à la PEC juridique et/ou judiciaire	xxx
Annexe 10	VBG par lieu de perpétration de l'incident	xxxii
Annexe 11	Evolution des statistiques sur les VBG de 2010 à 2025	xxxii
Annexe 12	Personnes sensibilisées sur la protection de l'enfant par sexe, tranche d'âge et milieu	xxxii
Annexe 13	Appels reçus en 2025 sur la ligne verte 116	xxxiii

Annexe 14	Cas d'enfants victimes selon l'âge, le sexe, et le type de violence et de négligence	xxxiv
Annexe 15	Tranches d'âge des présumés auteurs des incidents sur les enfants	xxxv
Annexe 16	Violences et négligences selon le lien entre les auteurs présumés et les enfants	xxxv
Annexe 17	Répartition des enfants PEC par région administrative et par type d'incident/vulnérabilité	xxxvi
Annexe 18	Effectifs des structures de la petite enfance et CSE sous tutelle du MFFE	xxxix
Annexe 19	Cartographie des IFEF de l'année scolaire 2024-2025	xxxix
Annexe 20	Activités de sensibilisation de la DGE pour la promotion du genre et personnes touchées	xlii
Annexe 21	Liste des textes juridiques rédigés en 2025 par la DAJCI par domaine	xlii
Annexe 22	Statistiques des femmes par secteur d'activité	xlvi
Annexe 23	Statistiques des femmes par région d'origine	xlvi
Annexe 24	Liste des personnes ressources à l'atelier de validation des données de 2025 sur les VBG et la Protection de l'Enfant en Côte d'Ivoire du 14 au 16 Avril 2026 à Abidjan-Cocody	xlix

LISTE DES FIGURES

Figure 1	Rôle des différents acteurs du circuit de transmission des données de PE et VBG	7
Figure 2	Circuit de l'information du SIG-OEV/DREAMS	8
Figure 3	Carte de répartition nationale des plateformes VBG en 2025	11
Figure 4	Carte de répartition nationale des centres sociaux et complexes socio-éducatifs en CI	12
Figure 5	Répartition des séances de sensibilisation sur les VBG par type	14
Figure 6	Répartition des sensibilisations sur les VBG par milieu d'intervention	14
Figure 7	Répartition des types de sensibilisation sur les VBG par milieu d'intervention	14
Figure 8	Répartition des personnes sensibilisées sur les VBG par milieu, sexe et tranche d'âge	15
Figure 9	Qualité des personnes cibles sensibilisées sur les VBG	15
Figure 10	Evolution des séances de sensibilisations sur les VBG et des personnes touchées de 2019 à 2025	16
Figure 11	Répartition des appels reçus sur la 1308	16
Figure 12	Répartition des signalements de VBG sur la 1308 par type de VBG	16
Figure 13	Alertes de MGF et de mariage forcé gérées	17
Figure 14	Alertes de MGF et de mariage forcé gérées par milieu d'intervention	17
Figure 15	Comités de surveillance de VBG installées par milieu d'intervention	17
Figure 16	Enquêtes sociales relatives aux VBG	18
Figure 17	Visites à domicile relatives aux VBG	18
Figure 18	Répartition des VBG rapportées par type	18
Figure 19	Evolution des types de VBG de 2021 à 2025	19
Figure 20	Carte de répartition des VBG déclarées par région administrative	19
Figure 21	Répartition des cas de viols rapportés par région	20
Figure 22	Répartition des cas d'agressions sexuelles rapportées (hors MGF) par région	20
Figure 23	Répartition des cas de MGF rapportées par région	21
Figure 24	Répartition des cas d'agressions physiques rapportées par région	21
Figure 25	Répartition des cas de mariages forcés rapportés par région	21
Figure 26	Répartition des cas de DROS rapportés par région	22
Figure 27	Répartition des cas de VPE rapportées par région	22

Figure 28	Catégories de VBG réparties par sexe des personnes survivantes	23
Figure 29	VBG selon le milieu de perpétration de l'incident	23
Figure 30	Lieu de perpétration des incidents de VBG	24
Figure 31	Répartition des VBG déclarées selon le sexe de la personne survivante	25
Figure 32	VBG déclarées selon l'âge de la personne survivante	25
Figure 33	Répartition par sexe des personnes survivantes de VBG selon leur situation de handicap	26
Figure 34	Répartition des types de VBG selon la situation de handicap de la personne survivante	26
Figure 35	Niveau d'instruction des personnes survivantes des VBG	27
Figure 36	Statut scolaire des personnes survivantes des VBG	27
Figure 37	Délais de la prise en charge médicale des cas de viol	31
Figure 38	Proportion de personnes survivantes de VBG ayant accès au système juridique et /ou judiciaire	33
Figure 39	Décisions de justice rendues portant sur les cas de viol	33
Figure 40	Sensibilisations sur les fistules obstétricales	33
Figure 41	Personnes sensibilisées sur les fistules obstétricales par les CS et CSE	33
Figure 42	Personnes formées sur les fistules obstétricales par les CS et CSE	33
Figure 43	Répartition des séances de sensibilisation sur la protection de l'enfant par type	35
Figure 44	Répartition des sensibilisations sur la protection de l'enfant par milieu d'intervention	35
Figure 45	Répartition des types de sensibilisations sur la protection de l'enfant par milieu d'intervention	35
Figure 46	Personnes sensibilisées sur la protection de l'enfant par milieu, sexe et tranche d'âge	36
Figure 47	Evolution des séances de sensibilisations sur la protection de l'enfant et des personnes touchées de 2019 à 2025	36
Figure 48	Mécanismes d'alertes et de prévention	37
Figure 49	Gestion des alertes reçues	37
Figure 50	Mécanismes d'alertes et de prévention installés par milieu	37
Figure 51	Gestion des alertes reçues par milieu de provenance	37
Figure 52	Description des alertes reçus en 2025 sur la ligne verte 116	38
Figure 53	Enquêtes sociales relatives de Protection de l'Enfant	39
Figure 54	Visites à domicile relatives de protection de l'enfant	39
Figure 55	Violences et négligences subies par les enfants	39
Figure 56	Répartition des autres vulnérabilités des enfants prises en charge par sexe des enfants	40
Figure 57	Evolution des violences et négligences dont sont victimes les enfants de 2023 à 2025	40
Figure 58	Carte de répartition par région des violences subies par les enfants	41
Figure 59	Carte de répartition des exploitations et négligences subies par les enfants	41
Figure 60	Répartition des cas d'exploitations économiques des enfants par région	42
Figure 61	Répartition par région des cas de défaut de déclaration des enfants à l'Etat civil	42
Figure 62	Répartition par région des cas d'enfants privés de soins	42
Figure 63	Répartition par région des cas d'enfants disparus	43
Figure 64	Répartition des enfants victimes de viol par région	43
Figure 65	Répartition par région des enfants victimes de maltraitance physique	43
Figure 66	Répartition par région des cas de mutilation génitale féminine	44
Figure 67	Répartition par région des cas de mariage d'enfant	44
Figure 68	Cas d'enfants victimes selon le milieu de perpétration de l'incident	44
Figure 69	Répartition des négligences et autres types de violence par milieu et sexe de l'enfant	45
Figure 70	Répartition des négligences et autres types de violence par tranche d'âge de l'enfant victime	46
Figure 71	Répartition des enfants repérés et retirés des zones d'exploitation par le CNLTEE selon le pays de provenance et par sexe	47
Figure 72	Répartition des enfants victimes de traite et d'exploitation pris en charge par le CNLTEE repartis par pays de provenance et par sexe	47
Figure 73	offres de services aux enfants victimes de traite et exploitation répartis par sexe des enfants	47
Figure 74	Cas d'enfants victimes en situation de handicap	48

Figure 75	Répartition des incidents sur les enfants selon le niveau d'instruction de l'enfant	48
Figure 76	Cas d'enfants victimes selon le statut OEV	49
Figure 77	OEV et adultes identifiés et servis par les programmes OEV	51
Figure 78	Adultes ayant bénéficié de renforcement économique pour satisfaire aux besoins de leurs ménages	52
Figure 79	OEV et PVVIH membres de ménage diagnostiqués malnutris	52
Figure 80	OEV et adultes ayant reçu un appui alimentaire	52
Figure 81	OEV et adultes ayant reçu des services de nutrition	52
Figure 82	Enfants et adolescents en situation de rue identifiés en 2025 répartis par sexe	53
Figure 83	Enfants et adolescents en rupture familiale et sociale identifiés répartis par région	54
Figure 84	Enfants et adolescents en rupture familiale et sociale identifiés répartis par tranche d'âge	54
Figure 85	Enfants et adolescents en situation de rue identifiés répartis selon les services offerts	54
Figure 86	Adoptions réalisées en 2025 en Côte d'Ivoire réparties par situation de résidence du demandeur	55
Figure 87	Evolution des effectifs des élèves des structures publiques d'encadrement de la petite enfance	55
Figure 88	Effectifs des enfants dans les structures de la petite enfance	56
Figure 89	Evolution des effectifs des structures publiques d'encadrement de la petite enfance (CPPE & CACE)	56
Figure 90	Structures de protection de la petite enfance par secteur	57
Figure 91	Structures publiques de protection de la petite enfance par catégorie	57
Figure 92	Evolution des effectifs des enfants dans les pouponnières et orphelinats publics de 2022 à 2025	58
Figure 93	Répartition des effectifs des enfants dans les pouponnières et orphelinats de 2023 à 2025 (public-privé)	58
Figure 94	Répartition des EPR en 2025 selon le type	58
Figure 95	Enfants pesés, enfants détectés malnutris	59
Figure 96	Enfants vaccinés PEV et hors PEV	59
Figure 97	Mères/futures mères vaccinées contre le tétanos	59
Figure 98	Personnes sensibilisées sur les AEN+ et ayant bénéficié d'une démonstration diététique	60
Figure 99	Carte de répartition des IFEF au plan national	62
Figure 100	Répartition des IFEF par zone et par statut de l'IFEF	63
Figure 101	Evolution du nombre d'IFEF de 2017 à 2025	63
Figure 102	Evolution du nombre de maisons digitales au sein des IFEF de 2017 à 2025	64
Figure 103	Evolution des effectifs des auditeurs dans les IFEF de 2018 à 2025 selon la spécialité	64
Figure 104	Statistiques relatives aux examens 2025 dans les IFEF	65
Figure 105	Cellules genre et fonctionnalité	66
Figure 106	Répartition des cellules genre en Côte d'Ivoire selon le lieu d'installation	66
Figure 107	Répartition des cellules genre en Côte d'Ivoire par secteur	66
Figure 108	Progression des installations des cellules genre en Côte d'Ivoire	66
Figure 109	Personnes sensibilisées selon le thème de sensibilisation	67
Figure 110	Séances de sensibilisation organisées par les CS et CSE sur le genre et l'autonomisation sociale de la femme	67
Figure 111	Répartition des personnes formées sur le genre par thème de formation organisée par la DGE	68
Figure 112	Sessions de formation sur le genre et l'autonomisation sociale de la femme	69
Figure 113	Répartition des femmes entrepreneures/entrepreneuses formées par thème de formation	70
Figure 114	Sessions de formation organisées par les CS et CSE pour l'autonomisation économique de la femme	70
Figure 115	Femmes formées par la DSI sur le numérique pour leur autonomisation économique	71
Figure 116	Séances de sensibilisation organisées par les CS et CSE sur l'autonomisation économique de la femme	71

Figure 117	Femmes sensibilisées par la DSI sur le numérique pour leur autonomisation économique	72
Figure 118	Appuis en matériels apportés aux coopératives de femmes par milieu	73
Figure 119	Mécanismes économiques mis en place par les CS et CSE pour l'autonomisation de la femme	73
Figure 120	Bénéficiaires des mécanismes économiques mis en place par les CS et CSE pour l'autonomisation de la femme	73
Figure 121	Demandes de prêt satisfaites par domaine d'activité et par région	74
Figure 122	Demandes de prêt satisfaites et non satisfaites par le PGNFND selon la région	74
Figure 123	Taux de répartition des fonds alloués par le MFFE par région	75
Figure 124	Effectif des personnes formées par la DPF réparties par thème et par sexe des participants	77
Figure 125	Familles assistées par la DPF selon la région administrative	78
Figure 126	Evolution des familles ayant bénéficié d'appuis directs du PNOEV de 2022 à 2025	79
Figure 127	Nombre de personnes dépistées au cours des séances de dépistage	80
Figure 128	Textes juridiques repartis par type	80
Figure 129	Textes juridiques repartis par domaine	80
Figure 130	Dossiers de contentieux par statut	81
Figure 131	Dossiers de contentieux repartis par objet de la demande	81
Figure 132	Dossiers de contentieux repartis par sexe des concernés	82
Figure 133	Demandes de partenariats selon le statut	82
Figure 134	Répartition des agents de l'Etat selon leur sexe et leur statut	83
Figure 135	Répartition des fonctionnaires du MFFE par sexe et par catégorie d'emploi	83
Figure 136	Répartition de l'effectif des fonctionnaires du MFFE par sexe et par grade	84
Figure 137	Fonctionnaires du MFFE en formation et sortis du système repartis par sexe	84
Figure 138	Répartition des emplois au MFFE par famille d'emplois	85
Figure 139	Répartition du personnel du MFFE par emploi de base	85
Figure 140	Répartition des fonctionnaires au MFFE par direction régionale	86
Figure 141	Effectif des fonctionnaires dans les directions régionales par rapport au nombre de structures	86

PREFACE



Dans le cadre de sa vision de faire de la Côte d'Ivoire un pays émergent, le Président de la République, Son Excellence Monsieur Alassane Ouattara, a institué en 2012 des services de planification et de statistique dans tous les ministères. Ces structures ont pour mission de produire et diffuser des données sectorielles fiables. Cette réforme a également conduit à la transformation de l'Institut National de la Statistique en Agence Nationale de la Statistique, afin d'harmoniser les pratiques et renforcer la production de données fiables et soutenir la prise de décision basée sur les données servant à l'élaboration, la conduite et l'évaluation des politiques publiques.

Dans cette dynamique, le Ministère de la Femme, de la Famille et de l'Enfant s'est engagé dans la production et la diffusion de ses statistiques, avec l'appui de partenaires techniques et financiers. Nous remercions particulièrement l'UNICEF et l'UNFPA pour leur soutien à la publication de l'annuaire statistique depuis 2019.

Cet annuaire constitue un document de référence qui présente une synthèse des activités du ministère sur une année. Nous saluons les efforts de tous les acteurs ayant contribué à son élaboration, notamment la Direction de la Planification et les structures partenaires.

Je vous invite à faire un bon usage de cet important document.

**La Ministre de la Femme,
de la Famille et de l'Enfant**



Madame Nassénéba TOURE

REMERCIEMENTS

Les statistiques sont déterminantes pour les prises de décisions éclairées, la planification stratégique et le contrôle de résultats dans tous les domaines couvrant les thématiques du Ministère. Elles constituent un outil indispensable d'évaluation des politiques publiques et d'analyse des tendances. La production de données dans ce contexte implique la synergie d'efforts de personnes ressources.

Aussi voudrais-je exprimer mon infinie reconnaissance :

☞ A Madame Nasseneba TOURE, Ministre de la Femme, de la Famille et de l'Enfant qui a toujours soutenu la production des statistiques et l'élaboration de l'annuaire ;

☞ A Madame Fatou SORO, Directrice Générale de la Protection Sociale pour son implication au processus de collecte de données ;

☞ Aux Directeurs centraux et de programmes du MFFE, et à la Directrice de l'Action Sociale du MEPSFP pour leur franche collaboration ;

☞ Aux Directeurs Régionaux du MFFE et du MEPSFP pour la sollicitude dont ils ont fait montre dans la transmission des données ;

☞ Aux partenaires techniques et financiers pour leur appui constant à ce projet ;

☞ Aux membres du GTT et à l'équipe de rédaction ;

☞ Aux travailleurs sociaux des structures de base et aux Points Focaux Statistiques des différentes Directions Régionales du MFFE, du MEPSFP et les ONG pour leur disponibilité ;

☞ Au personnel de la DPED et en particulier, les agents de la Sous-direction de la Planification et des Statistiques qui n'ont ménagé aucun effort pour s'associer à l'équipe de rédaction pour la production de cet ouvrage.

Directeur de la Planification, des
Etudes et de la Documentation


Monsieur SYLLA Losseny

AVERTISSEMENT

Les données présentées dans cet annuaire sont majoritairement issues des services sociaux du MFFE (les CSE) et du MEPSFP (les CS), et des ONG partenaires (voir **Annexe 2**), au titre de leurs activités de prévention et de prise en charge de l'année 2025. Elles ont été collectées auprès des usagers sur la base des incidents subis et déclarés. De ce fait, elles ne peuvent, à elles seules, démontrer de la prévalence des violences et négligences subies par les enfants ou celles des VBG en Côte d'Ivoire.

Le SIPE et le GBVIMS n'ont pas pour vocation de remplacer les systèmes de gestion de cas car ils ne permettent pas un suivi dans le temps d'une même personne survivante. Les données ci-dessous présentées ne peuvent donc rendre compte de la gestion des cas.

Aussi, il importe de réitérer que l'annuaire statistique de l'année 2025 ne présente que des statistiques de routine portant sur la protection de l'enfant et de l'adolescent, des VBG, la famille, l'autonomisation de la femme et le genre, les affaires juridiques et les ressources humaines du Ministère.

RESUME EXECUTIF

En 2025, plusieurs activités ont été menées dans le cadre de la lutte contre les Violences Basées sur le Genre (VBG), de la Protection de l'Enfant (PE), de l'autonomisation de la femme et de la promotion du genre, et de la promotion de la famille, tant par les structures sociales de base, à savoir les complexes socio-éducatifs sous tutelle du Ministère de la Femme, de la Famille et de l'Enfant, les centres sociaux sous tutelle du Ministère de l'Emploi et de la Protection Sociale et de la Formation Professionnelle (MEPSFP), et des Organisations Non Gouvernementales, que par les structures et directions au niveau central.

En matière de protection de l'enfant et de l'adolescent, et de nutrition

Au total 3 790 sensibilisations de masse (2 035 en milieu urbain contre 1 755 en milieu rural) et 3 252 sensibilisations de proximité (2 571 en milieu urbain contre 681 en milieu rural) ont été menées. Ces sensibilisations ont touché 384 625 personnes, et ont été majoritairement adressées aux personnes vivant en milieu urbain (65,89%), de sexe féminin (59,01%) ou âgées de plus de 18 ans (70,11%).

6 926 enfants victimes, composés de 1 985 cas de violence, 4 081 cas de négligence, 181 cas d'exploitation, 199 cas de pratique traditionnelle néfaste et 480 autres vulnérabilités ont été pris en charge. Au nombre des violences, on compte 656 viols, 211 agressions sexuelles hors MGF, 668 maltraitements physiques, 450 maltraitements psychologiques ou émotionnelles.

Selon les statistiques du SIPE (MFFE-DPED / GPROTECT 2025), environ deux enfants par jour sont pris en charge pour des incidents de viol et plus de deux enfants par jour pour des incidents de violences sexuelles.

Le programme OEV de soutien aux enfants et leurs familles affectées par le VIH Sida a identifié au cours de l'année 2025, 266 288 bénéficiaires répartis en 50,03% de sexe féminin et 49,97% de sexe masculin. Ces bénéficiaires représentent 89,47% OEV (0 à 21 ans) et 10,53% adultes (plus de 21 ans) membres des ménages. Parmi eux, 255 482 actifs ont été servis, soit un taux de bénéficiaires servis de 95,94%. Ces bénéficiaires servis se répartissent en 92,43% d'OEV et 7,57% adultes.

Plusieurs autres appuis sont apportés aux enfants et adolescents en situation de rue et à leurs familles afin de leur donner de nouvelles opportunités d'insertion/réinsertion. En 2025, 1 794 de ces enfants ont été identifiés : 99,83% de garçons et 0,17% de filles. Ils sont tous des enfants en rupture familiale et sociale et sont majoritairement âgés de 11 à 15 ans (54,79%).

Les structures publiques d'encadrement de la petite enfance, au nombre de 328, ont quant à elles enregistré 21 965 enfants dont 10 953 filles (49,87%). Ces structures d'encadrement se composent de 128 Centres de Protection de la Petite Enfance, 194 Centres d'Action Communautaire pour l'Enfance (CACE) et de 6 crèches-garderies.

Les pouponnières et orphelinats publics comme privés ont enregistré 782 enfants, 39,39% de sexe féminin et 60,61% de sexe masculin.

Dans les centres sociaux et complexes socio-éducatifs 65 694 enfants ont été pesés dont 1 571 détectés malnutris modérés et 171 malnutris sévères, 18 975 enfants ont été vaccinés dans les PEV et 3 001 hors PEV. Aussi, 33 868 personnes y ont été sensibilisées sur les actions essentielles pour la nutrition+ (AEN+).

En matière de Violence Basée sur le Genre

2 236 séances de sensibilisations de masse et 1 949 séances de sensibilisations de proximité ont été menées. Ces sensibilisations ont permis de toucher 2 717 localités (quartiers et villages). Aussi ont-elles vu la participation de 312 118 femmes (60,36% des participants) et 204 983 hommes (39,64% des participants). Parmi les personnes sensibilisées, figuraient 5 001 prestataires de services, 6 824 leaders communautaires, 1 604 leaders religieux, 80 élus, 54 leaders politiques et 1 619 autres agents de l'administration publique.

Au total 10 747 cas de VBG ont été pris en charge : 841 viols, 254 agressions sexuelles hors MGF, 9 mutilations génitales féminines, 2 154 agressions physiques, 181 mariages forcés, 5 096 dénis de ressources, d'opportunités ou de services et 2 212 violences psychologiques ou émotionnelles. Sur ces cas déclarés, près de 97% des violences sexuelles sont commis sur les personnes de sexe féminin, spécifiquement sur les filles, et 79,85% des violences déclarées sont domestiques.

En matière d'autonomisation des femmes et de promotion du genre en Côte d'Ivoire

Au sein de 155 Institutions de Formation et d'Education Féminine (IFEFF), 8 002 auditrices ont été encadrés par 998 enseignants, soit un ratio de 8 auditrices par enseignant(e). La répartition de ces auditrices selon les branches de profession se présente comme suit : Alphabétisation (2 070), Couture (2 014), Pâtisserie (3 918).

Quatre (4) nouvelles cellules genre ont été installées en 2025, portant le nombre à 75 dont 97,33% sont fonctionnelles, et des activités de promotion du genre et de l'entrepreneuriat féminin ont été organisées afin d'assurer une meilleure répartition des rôles entre les hommes et les femmes et permettre ainsi un développement harmonieux dans nos communautés. Des fonds, dont un montant de 53 500 000 FCFA, ont été également mis à disposition de 194 femmes sous forme de prêts, en vue de favoriser leur autonomisation.

En matière de promotion de la famille

Au total 3 189 personnes membres de ménages ont été renforcées sur la gestion du budget familial, la communication constructive dans le couple et dans la famille, le planning familial et autres thèmes sur la famille et 37 cellules d'écoute dans les régions de la Côte d'Ivoire ont permis d'assister 3 573 familles. 3 100 autres familles ont bénéficié d'appuis directs du PNOEV pour l'autonomisation de ces familles.

En matière d'affaire juridique et coopération internationale

Le MFFE a élaboré et apporté son appui à l'élaboration de trente-cinq (35) projets de textes juridiques dont 40% en matière de protection de l'enfant et 37,14% en matière de protection et promotion de la femme. 69 demandes de partenariat sur 79 ont été accordées et 103 dossiers de contentieux ont été reçus et traités à 66,99%.

En matière de ressources humaines

Le Ministère de la Femme, de la Famille et de l'Enfant dispose en 2025 d'un effectif de 4 227 fonctionnaires et 10 contractuels, dont 2 922 femmes (68,96%). Le personnel du MFFE est composé à 70,17% de la famille d'emplois EDUCATION - FORMATION et à 17,81% des AFFAIRES SOCIALES.

Définition des concepts clés

Abandon d'enfant : Référence Art 363 CP : « Quiconque expose ou fait exposer, délaisse ou fait délaisser, en un lieu solitaire un enfant, incapable de se protéger elle-même en raison de son état physique ou mental ».

Acte de consentement : Lors de la remise de l'enfant aux services de l'aide sociale à l'enfance, le ou les remettants donnent leur consentement à l'adoption.

Adolescence : L'adolescence est la période de la vie qui se situe entre l'enfance et l'âge adulte, c'est-à-dire entre 10 et 21 ans. C'est une étape unique du développement humain et un moment important pour poser les fondations d'une bonne santé.

Adoption plénière : L'adoption plénière permet l'intégration complète de l'enfant dans la famille adoptive élargie, à égalité avec l'enfant de sang. Ce type d'adoption cause l'extinction du lien de filiation dans la famille d'origine, y compris l'extinction des droits, responsabilités et obligations des parents naturels ou du tuteur, qui sont alors exercés exclusivement par les adoptants.

L'adopté change de famille dans l'adoption plénière. Il obtient les mêmes droits et obligations que des enfants biologiques.

Adoption simple : Il s'agit de l'adoption qui consacre un lien de filiation entre les adoptants et l'adopté tout en maintenant l'existence des liens avec la famille d'origine ; il n'y a donc pas de rupture complète du lien de filiation juridique.

Agression physique : Toute violence physique n'étant pas de nature sexuelle. Entre autres exemples : coups, gifles, strangulation, coupures, bousculades, brûlures, tirs ou usage d'armes, quelles qu'elles soient, attaques à l'acide ou tout autre acte occasionnant des douleurs, une gêne, des blessures voire la mort.

Agression sexuelle : Toute forme de contact sexuel sans consentement ne débouchant pas ou ne reposant pas sur un acte de pénétration. Entre autres exemples : les tentatives de viol, les baisers, les caresses et les attouchements non désirés aux parties génitales ou aux fesses.

Les MGF/Excisions sont un acte de violence qui lèse les organes sexuels ; elles doivent donc être classées dans la catégorie des agressions sexuelles.

Apparentement : Proposition d'établir une relation adoptive entre un enfant et une famille donnée. L'apparentement (appelé " Matching " par les anglo-saxons) n'est pas la décision d'adoption. Il se concrétise par l'identification d'une future famille adoptive spécifique pour un enfant donné.

Ce principe est renforcé par l'article 17 de la Convention de La Haye du 29 mai 1993 sur la protection de l'enfant et la coopération en matière d'adoption internationale.

Auteur/agresseur : Ce terme désigne « une personne, un groupe ou une institution qui inflige directement ou qui appuie la violence sous une forme quelconque. C'est celui qui inflige la violence sur une personne.

Cas incidents : C'est l'ensemble des cas commis, documentés et pris en charge pendant une même période donnée. Leur analyse permet d'apprécier l'incidence d'un phénomène d'une période à une autre.

Cas non incidents : C'est l'ensemble des cas commis antérieurement à une période donnée, documentés et pris en charge pendant cette période. La prise en compte des cas non incidents permet d'apprécier l'ampleur du phénomène dans une localité.

Cas rapportés : C'est l'ensemble des cas documentés et pris en charge pendant une période donnée. Les cas rapportés peuvent être commis ou pas, sur tout le long de la période considérée. C'est la somme des cas incidents et des cas non incidents.

Défaut de déclaration à l'Etat civil : La non-déclaration de la naissance de l'enfant auprès des services de l'état civil dans le délai prévu par la loi.

Déni de Ressources, d'Opportunité ou de Service : Déni de l'accès légitime à des ressources/actifs économiques ou à des opportunités de subsistance, et à des services éducatifs, sanitaires ou autres services sociaux. On parle de déni de ressources, d'opportunités et de services, par exemple, lorsqu'on empêche une femme de recevoir une parcelle de terre en héritage, les revenus d'une personne sont confisqués par son compagnon intime ou un membre de sa famille, lorsqu'une femme se voit interdire l'usage des moyens de contraception, lorsqu'on empêche une fille d'aller à l'école, etc.

Enfant : Toute personne âgée de moins de 18 ans.

Enfant en contact avec la loi : Un enfant en contact avec le système judiciaire, soit en tant qu'auteur de crime ou délit, soit en tant que témoin, soit en tant que victime de violence ou de négligence, soit en danger.

Enfant et Adolescents à la rue : Enfants et adolescents égarés, se retrouvant dans la rue par crainte de réprimandes ou de punitions.

Enfant et Adolescents dans la rue : Enfants et adolescents exerçant de petites activités et qui retournent après en famille.

Enfant et Adolescents de la rue : Enfants et adolescents ayant élu domicile dans la rue et qui y vivent quotidiennement, en rupture partielle ou totale avec leurs familles.

Enfant privé de soins : Référence Art 4 loi 70-483 du 03 Août 1970. C'est un enfant dont les parents ou tuteurs/toute personne ayant en charge cet enfant ne pourvoit pas à son entretien, son instruction, son éducation et à sa surveillance.

Exploitation sexuelle / sexe transactionnel : Ils sont définis par la relation de pouvoir économique entre la victime et son agresseur, ainsi que par les circonstances de l'incident (et non par l'acte de violence en lui-même, à savoir le viol ou l'agression sexuelle). Le formulaire d'admission et d'évaluation contient la question suivante : « de l'argent, des biens, des avantages et/ou des services ont-ils été échangés dans le contexte de l'incident déclaré ? », la réponse « oui » peut permettre de savoir que les violences sexuelles rapportées relèvent de l'exploitation sexuelle.

Genre : Selon le document de Politique Nationale sur l'Egalité des Chances, l'Equité et le Genre, « le Genre fait référence aux chances, aux opportunités, aux droits et aux devoirs qu'on accorde à un individu (homme ou femme) au sein d'une société. Autrement dit, le Genre est ce qui différencie les hommes et les femmes dans leurs relations sociales ».

Majeur(e) : Toute personne âgée de 18 ans ou plus.

Mariage forcé : Mariage arrangé contre le gré de la personne. Ce type d'incident englobe les mariages précoces/mariages d'enfants.

Mariage précoce / Mariage d'enfant : mariage contracté avec une personne qui n'en a pas l'âge légal: en Côte d'Ivoire, la majorité est fixée à 18 ans pour les filles et les garçons.

Mutilation Génitale Féminine : Selon la loi n°98-757 du 23 Décembre 1998, est qualifiée de Mutilation Génitale Féminine, l'atteinte à l'intégrité de l'organe génital externe de la femme, par ablation totale ou partielle, infibulation, insensibilisation ou par tout autre procédé.

Négligence : La négligence d'un enfant peut être basée sur une action répétitive ou sur un incident ou une omission isolée qui se traduit ou pourrait en tout état de cause se traduire par une blessure physique ou mentale grave, voire un risque mortel pour l'enfant. Elle peut comprendre (mais ne se limite pas à cela) le fait d'échouer à apporter en quantité suffisante de la nourriture, des vêtements, un abri, une supervision et des médicaments. Elle peut aussi comprendre le fait de ne pas faire d'efforts suffisants pour protéger un enfant contre les abus, l'exploitation ou la négligence d'une autre personne.

Petit métier : Travail temporaire, le plus souvent artisanal, n'étant pas forcément en lien direct avec sa formation, exercé par une personne dans l'attente d'un travail désiré. Les petits métiers sont entre autres : conducteur de tricycle, gérant de cabine, apprenti (mécanicien, menuisier, etc.), cordonnier, ...

Pires Formes de Travail des Enfants : Sont considérés comme pires formes de travail, interdits aux enfants (1) toutes les formes d'esclavage ou pratiques analogues, telles que la vente et la traite des enfants, la servitude pour dettes et le servage ainsi que le travail forcé ou obligatoire y compris le recrutement et l'utilisation des enfants dans les conflits armés ; (2) l'utilisation, le recrutement ou l'offre d'un enfant aux fins d'activités illicites notamment pour la production et le trafic de stupéfiants ; (3) les travaux qui, de par leur nature ou les conditions dans lesquelles ils s'exercent, sont susceptibles de nuire à la santé, à la sécurité et à la moralité de l'enfant.

Pratiques traditionnelles préjudiciables/néfastes : Elles sont définies par les valeurs sociales, culturelles et religieuses locales observées là où a eu lieu l'incident. Elles sont adaptées au contexte local, ce qui permet de les définir en plusieurs formes de pratiques traditionnelles préjudiciables telles que les mariages précoces, les MGF/excision, les enlèvements de fiancées, le rejet d'enfants selon les coutumes.

Prostitution forcée : Toute situation de prostitution dans laquelle se trouve un enfant (ou une personne majeure) à la suite d'une action de traite des personnes. Le Protocole de Palerme définit la traite des enfants comme « le recrutement, le transport, le transfert, l'hébergement ou l'accueil d'un enfant aux fins d'exploitation (...) ».

Survivant(e)/victime : Ce terme désigne une « Personne ayant subi une VBG ». Les termes « victime » et « survivant(e) » sont interchangeables. « Victime » est un terme souvent utilisé dans les domaines juridique et médical. « Survivant(e) » est le terme généralement utilisé dans les secteurs d'appui psychosocial, car il est porteur d'espoir pour la personne violentée ».

Taux de complétude : C'est le nombre total de fiches de collecte des données reçues des structures rapportées au nombre total de fiches de collectes de données attendues de ces structures.

Taux de couverture : c'est le nombre total des services de sociaux et ONG ayant produit et fourni leurs données statistiques rapportées au nombre total des services sociaux et ONG concernées.

Viol : Tout acte de pénétration vaginale, anale ou buccale sans consentement (même superficielle) et à but sexuel, à l'aide du pénis ou d'une autre partie du corps. Cela s'applique également à l'insertion d'un objet dans le vagin ou l'anus. En outre, la définition dans le présent paragraphe prend en compte les dispositions du code pénal ivoirien qui considère également comme viol les rapports sexuels avec un mineur de moins de 15 ans, la notion de consentement au rapport sexuel n'étant valable pour les enfants de moins de 15 ans.

Violences basées sur le genre : Selon la Stratégie Nationale de Lutte contre les VBG : « Ce sont des violences perpétrées sur la base des stéréotypes. Elles concernent tout acte dirigé contre un homme ou une femme du fait des rapports sociaux inégaux régissant la communauté et défavorisant un groupe. La Violence Basée sur le Genre est un terme générique pour désigner tout acte nuisible/préjudiciable perpétré contre le gré d'autrui, et qui est basé sur des différences socialement prescrites entre hommes et femmes/filles et garçons ».

Violence psychologique ou émotionnelle : Infliction de douleurs ou de blessures mentales ou émotionnelles. Entre autres exemples : menaces de violence physique ou sexuelle, intimidation, humiliation, isolement forcé, poursuite, harcèlement verbal, attention non souhaitée, remarques, gestes ou écrits de nature sexuelle et/ou menaçants, destruction de biens précieux pour la personne, etc.

Violence sexuelle : Tout acte sexuel, tentative pour obtenir un acte sexuel (commentaire ou avances de nature sexuelle), ou actes visant à un trafic sexuel ou encore dirigés contre la sexualité d'une personne utilisant la coercition. Cet acte peut être commis par une personne proche ou des étrangers. Les violences sexuelles sont donc la somme des viols et des agressions sexuelles hors excisions.

Violence sexuelle liée au conflit : Par cette expression, on entend des actes ou des types de violations sexuelles tels que le viol, l'esclavage sexuel, la prostitution, la grossesse et la stérilisation forcées, ou toute autre forme de violence sexuelle de gravité comparable, perpétrés contre des femmes, des hommes ou des enfants, en période de conflit ou post-conflit ou dans d'autres situations graves (troubles politiques).

INTRODUCTION

La promotion de l'égalité des sexes, le bien-être familial et la protection de l'enfant qui sont les leviers de l'action du Ministère en charge de la Femme, de la Famille et de l'Enfant sont soumis à l'examen minutieux de l'analyse des données statistiques convertibles en informations exploitables pour prendre et soutenir des décisions éclairées en vue de l'atteinte des objectifs du ministère et surtout pour être en phase avec l'action global du Gouvernement qui s'inscrit dans la vision du Président de la République sus évoquée.

La Direction de la Planification, des Etudes et de la Documentation, le service dédié à la production et la diffusion des données sectorielles du ministère, s'est défini un « modus operandi » pour mettre à la disposition des partenaires techniques et financiers ainsi que de tous les autres usagers de nos données, un annuaire statistique dont le contenu a vocation à évoluer en fonctions des indicateurs validés de l'exercice d'une année. L'élaboration d'un tel document nécessite la collaboration des ministères techniques sectoriels, des directions centrales, des ONG et une synergie d'actions entre tous les acteurs terrain à tous les niveaux de collecte et de traitement des données.

La présente édition a l'avantage d'être un véritable réceptacle de données issues de la base de données G-PROTECT et de celles en provenance de toutes les structures, directions centrales et programmes qui conjuguent leurs efforts pour mesurer, à partir de référents factuels, la mise en œuvre des actions planifiées dans les Plans de travail Annuel (PTA) des Directions, Programmes et structures sous tutelle du ministère. On peut affirmer sans le doute de se tromper que l'annuaire statistique est un document de référence qui permet de mesurer la dimension du travail abattu par le ministère à travers les résumés analytiques des données relatives aux différentes activités sous-jacentes des thématiques couvrant l'exercice de janvier à décembre de l'année antérieure.

Le Directeur de la Planification des Etudes et de la Documentation et son équipe soumettent à votre lecture les résumés analytiques construits à partir des données collectées, consolidées et traitées au titre de l'exercice 2025. Il vous souhaite un bon usage de cet ouvrage.

I. METHODOLOGIE DE PRODUCTION



1. Outils de collecte de données

1.1. GBVIMS et SIPE

Le GBVIMS et le SIPE sont des systèmes de collecte, de stockage et d'analyse de données sur les VBG et la Protection de l'Enfant. Leur objectif premier est de mettre à disposition, de façon continue, des données fiables dans ces deux domaines.

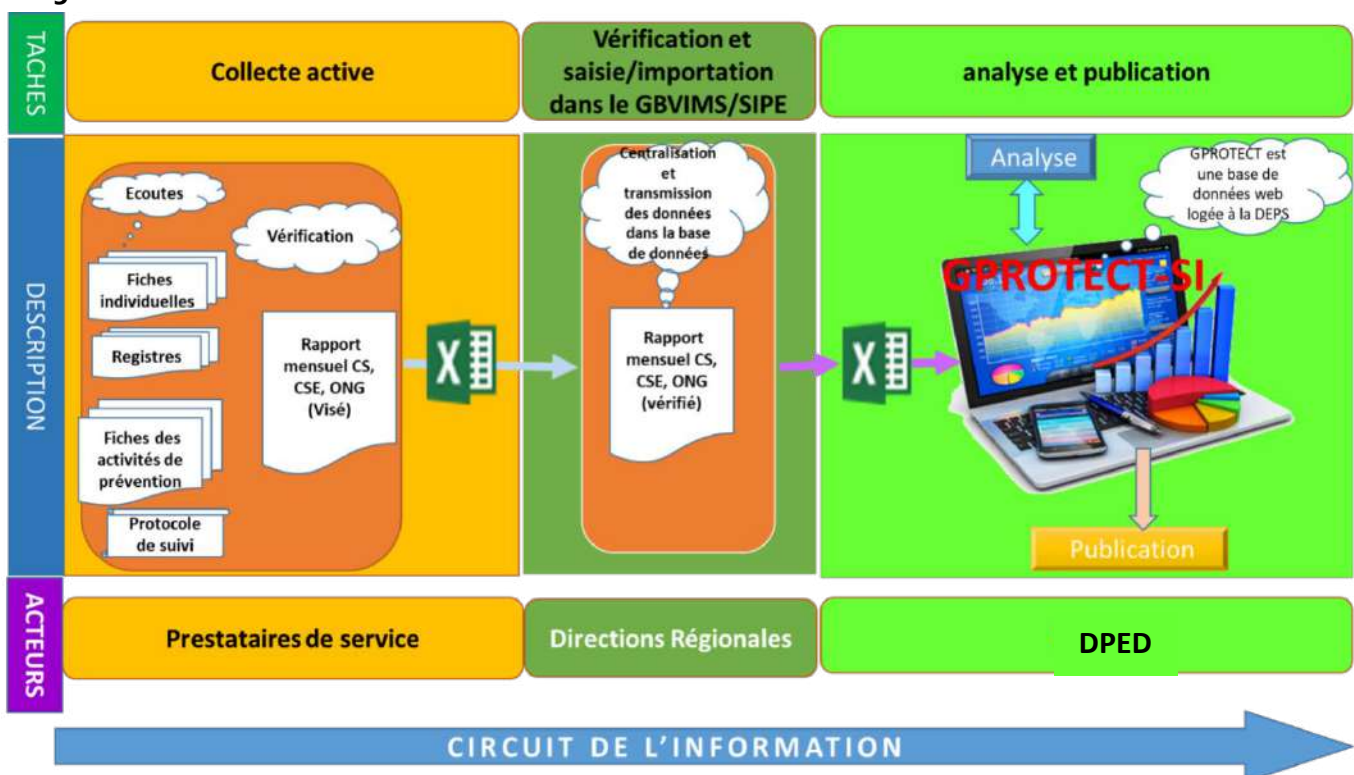
Ils ont été conçus pour uniformiser les données collectées par les prestataires de service et surtout, pour respecter les principes directeurs pour la prise en charge d'une personne survivante. Ainsi, Aucune donnée ne peut être collectée sur une victime, à travers ces systèmes, sans le consentement/assentiment éclairé de celle-ci ou de son tuteur légal qui l'accompagne. Grâce à une méthode de codification, seul l'agent en charge de la gestion du cas dispose des données personnelles de la victime. Aucun autre membre du circuit de rapportage ne peut y avoir accès. Enfin, l'accès à la base de données nationales et aux bases de données locales est protégé par des codes d'accès.

Ces systèmes contiennent un ensemble d'outils de collecte et de stockage de données que sont :

- Le formulaire des activités de prévention ;
- Le formulaire des activités de prise en charge et la fiche de consentement qui conditionne son utilisation ;
- La base de rapportage Excel ;
- L'outil de classification des VBG.

Ces outils permettent la collecte des données par les structures de base ou prestataires de service et leur transmission au niveau central selon le circuit de l'information défini ci-après (Voir **figure 1**). Comme schématisé, le SIPE et le GBVIMS établissent trois (3) niveaux dans le circuit de l'information :

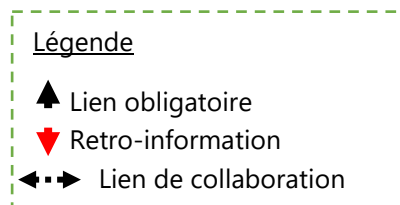
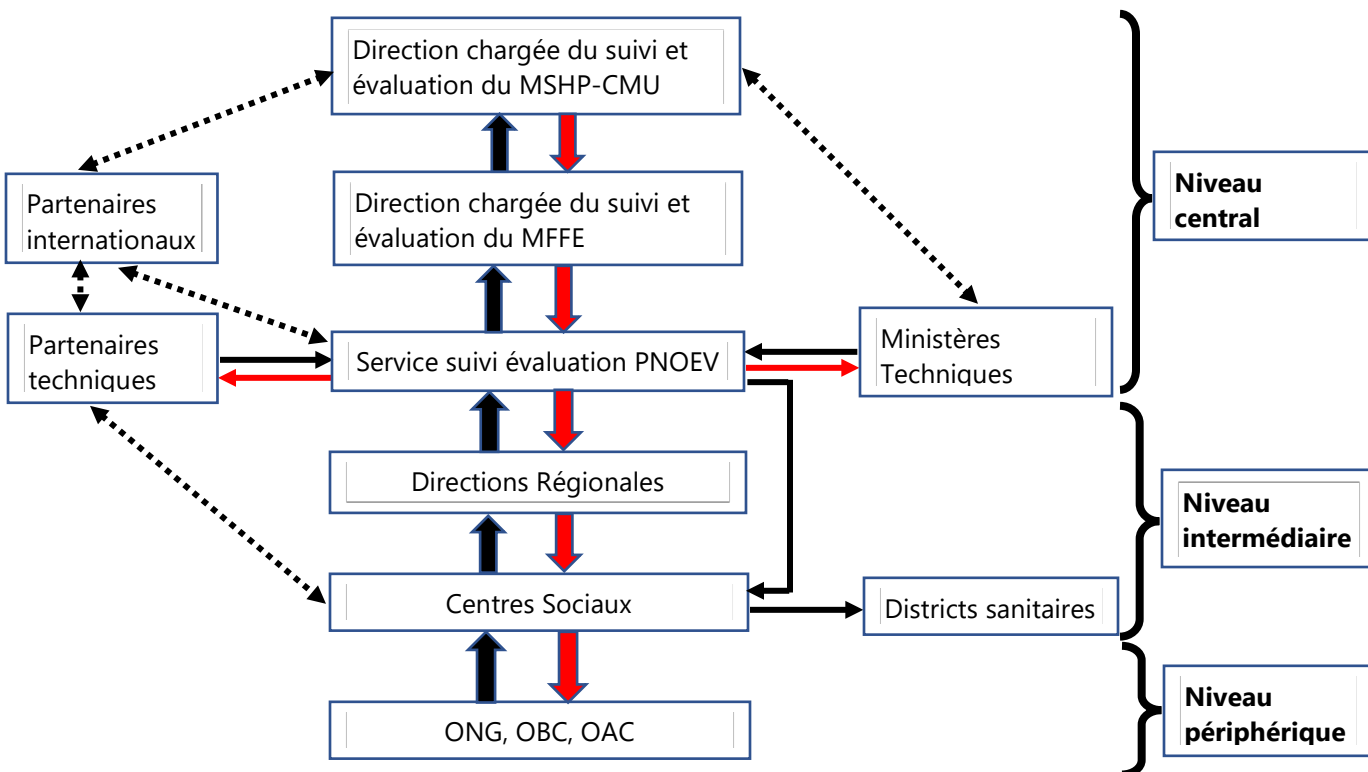
Figure 1 : rôle des différents acteurs du circuit de transmission des données de PE et VBG



- **Le niveau local ou terrain** où les acteurs intervenants sont les prestataires de service (sociaux et ONG) qui ont en charge :
 - La prévention, la prise en charge holistique et l'accompagnement des victimes ;
 - La collecte de données par le renseignement des outils physiques (formulaires de prévention et de prise en charge) ;
 - Le renseignement de la base de données Excel à partir des outils physiques puis sa transmission au niveau régional.
- **Le niveau intermédiaire ou régional** où interviennent les directions régionales du MFFE qui ont en charge :
 - Le contrôle de la qualité des informations envoyées par les prestataires du niveau local ;
 - La certification des informations avant leur transmission au niveau central.
- **Le niveau central** où intervient la DPED du MFFE qui a en charge :
 - Le renforcement des capacités des acteurs sur les outils de collecte ;
 - La gestion de la base de données nationale ;
 - La production des statistiques nationales de routine.

1.2. SIG-OEV

Figure 2 : Description du SIG-OEV/DREAMS



Le système de S&E du PN-OEV est articulé autour des trois axes :

- Le niveau central (Service S&E du PNOEV, le département S&E du ministère de la Femme, de la Famille et de l'Enfant, le département S&E du ministère de la Santé de l'hygiène publique et de la couverture maladie universelle) ;
- Le niveau intermédiaire (Centre Social et Direction régionale) ;
- Le niveau périphérique intégrant les organisations communautaires et le secteur privé (ONG, OBC, OAC, Services déconcentrés de la DMOSS, Structures privée).

i. Le niveau communautaire

Il s'agit des travailleurs communautaires et des organisations à base communautaires. Ils ont tous un rôle de production de données. Cette production est faite en remplissant les outils de collecte lors de la mise en œuvre des activités. Outre la production ils doivent analyser les données en utilisant des graphiques, des tableaux. De même ils doivent saisir les données dans les bases de données SIG-OEV et DREAMS. Enfin, ils élaborent des rapports qu'ils transmettent chaque trimestre au centre social.

ii. Le centre social

Le responsable suivi et Evaluation du centre social est responsable de la gestion de l'information communautaire en général et des données soins et soutien, VGB et DREAMS en particulier. Il est aidé dans sa tâche par les autres agents du centre social pour réaliser cette importante activité. Il compile tous les rapports trimestriels des organisations à base communautaires, analyse les données recueillies avec des courbes de tendances et fait la retro information aux organisations à base communautaires. Par ailleurs il apportera un appui technique à ces organisations pour l'utilisation outils de collecte (bases OEV, DREAMS, outils physiques).

iii. La direction régionale

La direction régionale est le répondant du programme dans la région. A ce titre, elle dispose d'un service évaluation qui est chargé de compiler et d'analyser les données des centres sociaux. Les analyses peuvent se faire à l'aide des graphiques et des tableaux pour apprécier les tendances et s'assurer du bon déroulement des activités conformément aux directives du PN-OEV. Enfin, elle transmet des rapports trimestriels au programme.

iv. Le service Suivi et Evaluation du PN-OEV

Le PNOEV est en général le niveau où sont établies les politiques en matière de prise en charges des orphelin et enfants rendu vulnérables du fait du VIH, des cas de VBG et où, le plus souvent, les ressources sont attribuées. A ce titre le responsable suivi et évaluation joue un rôle essentiel en soutenant les niveaux intermédiaires et périphériques. De surcroît, il doit analyser les tendances générales dans l'identification, la prise en charges des OEV et leurs familles, les victimes des VBG et cibler les ressources pour une meilleure intégration des enfants infectés par le VIH dans le programme OEV. Une fois les données recueillies et analysées, les différents rapports trimestriels sont établis et transmis au ministère.

L'ensemble des outils de collecte du SIG-OEV peut être consulté à l'**Annexe 1**.

2. Sources, contrôle et validation des données 2025

Les données sur la protection de l'enfant et les VBG ont été produites et fournies par 193 services sociaux en 2025. Le taux de complétude (taux de transmission de données) s'élève à 92,55 %. À ces services sociaux étatiques, s'ajoutent l'ONG DDE-CI.

Le contrôle de la qualité de ces données s'est fait à chaque niveau du circuit de l'information.

Au niveau local, les travailleurs sociaux en charge de la collecte des données renseignent la base Excel après l'écoute de la personne survivante. Les faits relatés sont rapportés selon le canevas défini dans la fiche de collecte.

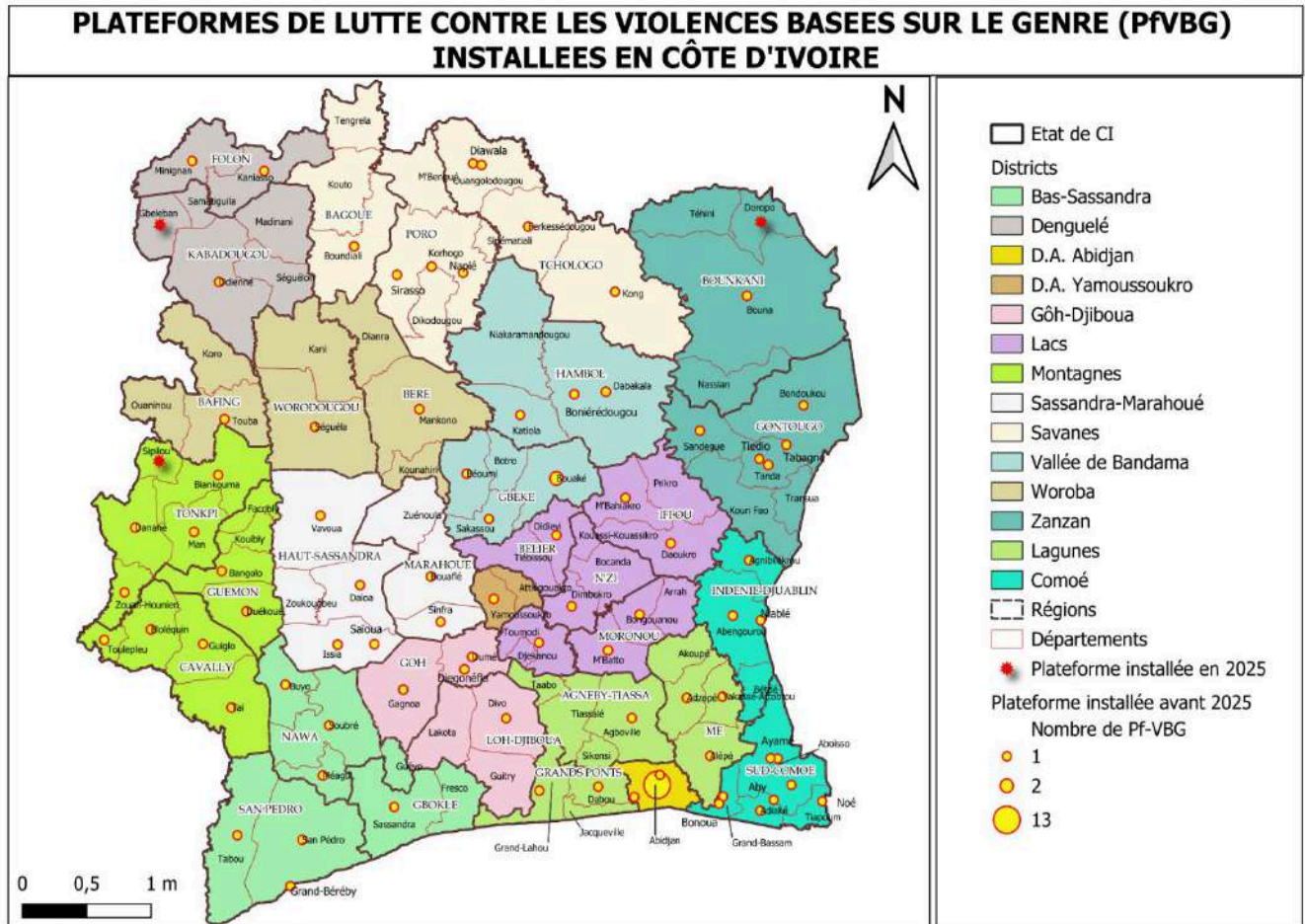
En outre, le paramétrage de cette base leur permet d'apporter les premières corrections en cas d'incohérence dans le renseignement. Un second niveau de vérification des données a été effectué au niveau des directions régionales par les points focaux statistiques.

Enfin, au niveau central, la Direction de la Planification, des Etudes et de la Documentation (DPED) a effectué une troisième vérification, de contrôle qualité des données, à l'issue de laquelle celles-ci ont été de nouveau apurées et consolidées.

Les données ainsi collectées ont été validées par l'ensemble des acteurs au cours d'un atelier du 14 au 16 Avril 2026 à Abidjan-Cocody (Voir la liste des participants à l'atelier de validation des données à (voir **Annexe 22**) et en définitif, ont été entérinées par le cabinet du MFFE, donnant de ce fait son accord pour leur analyse et leur diffusion, tout en respectant les principes et éthiques en la matière.

3. Plateformes de lutte contre les VBG installées et les structures sociales étatiques

Figure 3 : Carte de répartition nationale des plateformes VBG en 2025

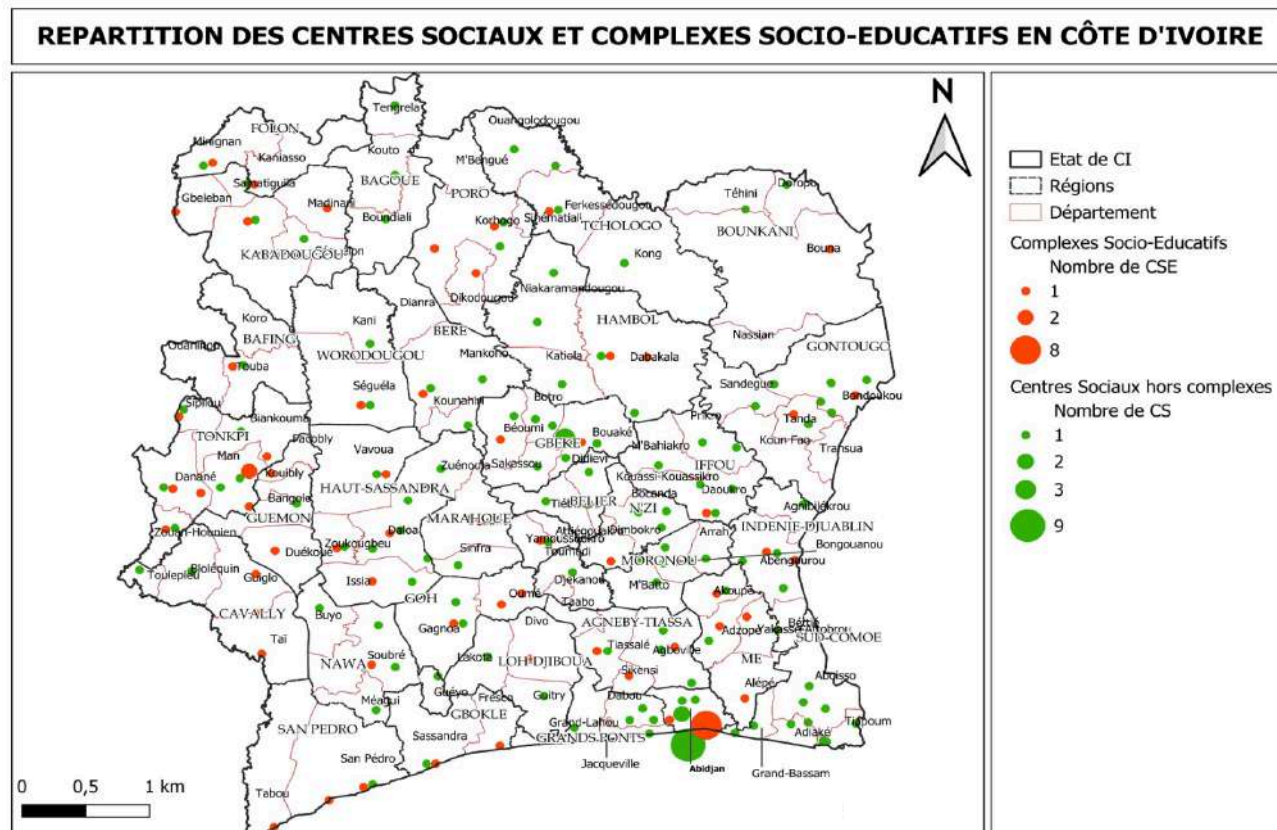


Source : MFFE-PNLVBG 2025

En 2025, trois (3) nouvelles plateformes ont été installées à Sipilou, Doropo et Gbélégban. On note à ce jour 97 plateformes installées. Bien qu'elles soient inégalement réparties sur le territoire national, il convient de préciser que toutes les régions de la Côte d'Ivoire sont désormais pourvues en plateformes.

La carte ci-après montre la répartition nationale des structures sociales de base.

Figure 4 : Carte de répartition nationale des centres sociaux et complexes socio-éducatifs en Côte d'Ivoire



Source : MFFE-DCESSPE-CES 2025

4. Rédaction et validation de l'annuaire statistique

L'annuaire statistique 2025 du MFFE est le fruit d'un processus participatif conduit par la Direction de la Planification, des Etudes et de la Documentation (DPED) qui s'est appuyée sur un comité de rédaction composé de représentants de la DPED, de la Direction de l'Action Sociale (DAS) du MEPS, du Programme National de Lutte contre les Violences Basées sur le Genre (PNLVBG), de la Direction de la Protection de l'Enfant, de l'UNICEF, d'ONU-FEMMES et de l'ONG internationale SAVE THE CHILDREN.

Ce comité a produit un premier draft, essentiellement centré sur les données relatives à la protection de l'enfant et aux VBG, qui a été soumis à la validation des participants d'un atelier tenu à Abidjan-Cocody du 14 au 16 avril 2026 (voir **Annexe 22**). Un second draft issu des travaux de cet atelier a été présenté à un comité de lecture composé de l'ensemble des membres du Groupe Technique de Travail (GTT) et a donné lieu à un troisième draft. Pour s'assurer de sa conformité des observations retenues, cette dernière version a été parcourue et validée par les membres du GTT au cours d'une réunion présentielle.

Cet ouvrage est ainsi la version officielle après avoir été endossé par le cabinet du MFFE.

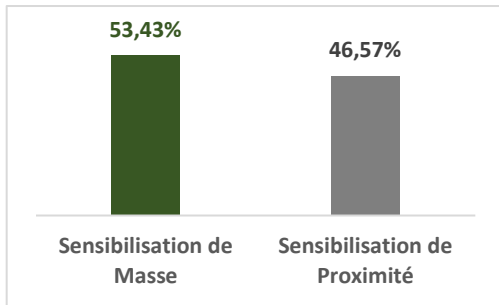
II. VIOLENCES BASEES SUR LE GENRE



1. Activités de prévention des VBG

1.1. Sensibilisation sur les VBG

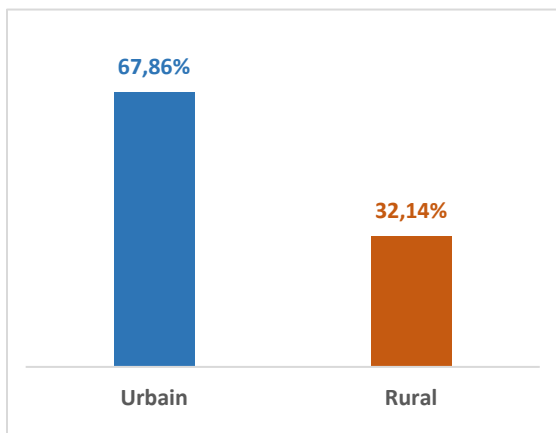
Figure 5 : Répartition des Séances de sensibilisation sur les VBG par type



Source : MFFE-DPED / GPROTECT 2025

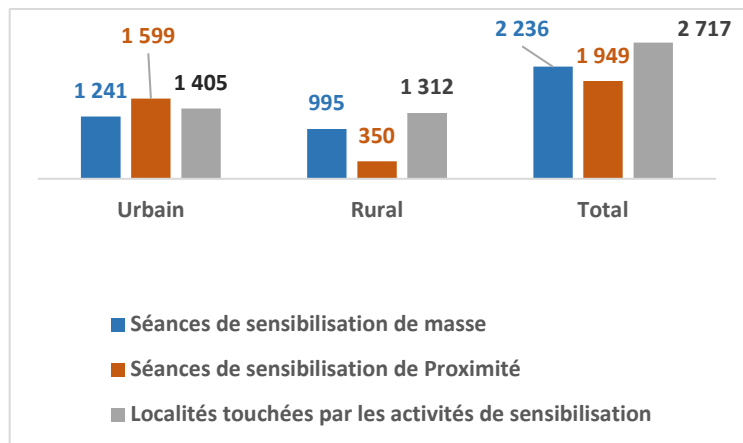
En 2025, les structures sociales ont réalisé 4 185 séances de sensibilisation sur les VBG contre 4 015 en 2024, soit une hausse de 4,23%. Contrairement à 2024, les séances de sensibilisation de masse (2 236) sont en hausse par rapport aux séances de sensibilisation de proximité (1 949).

Figure 6 : Répartition des sensibilisations sur les VBG par milieu d'intervention



Source : MFFE-DPED / GPROTECT 2025

Figure 7 : Répartition des types de sensibilisation sur les VBG par milieu d'intervention

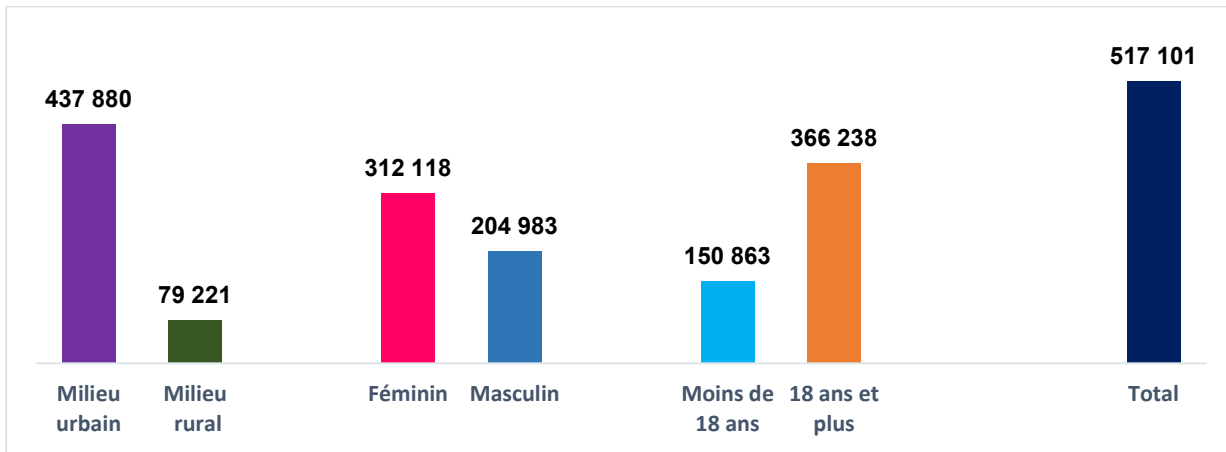


Source : MFFE-DPED / GPROTECT 2025

En 2025, la sensibilisation sur les VBG a été effectuée à 67,86 % en milieu urbain relativement au milieu rural. Deux types de sensibilisation ont couvert ces milieux avec une occurrence de 1 241 sensibilisations de masse soit 43,39 % et 1 599 sensibilisations de proximité soit 76,39 % en milieu urbain et 995 sensibilisations de masse soit 73,97 % et 350 sensibilisations de proximité soit 23,39% en milieu rural. Les sensibilisations de proximité sont plus aisées dans les zones urbaines. Le choix de la sensibilisation de masse en zone rurale pourrait s'expliquer par le fait qu'elle permet de toucher plusieurs personnes qui pourraient provenir de localités différentes dont les accès ne sont pas toujours faciles. Au total 2717 localités (quartiers/villages) ont été touchées par les activités de sensibilisation sur les VBG.

1.2. Caractéristiques des personnes sensibilisées

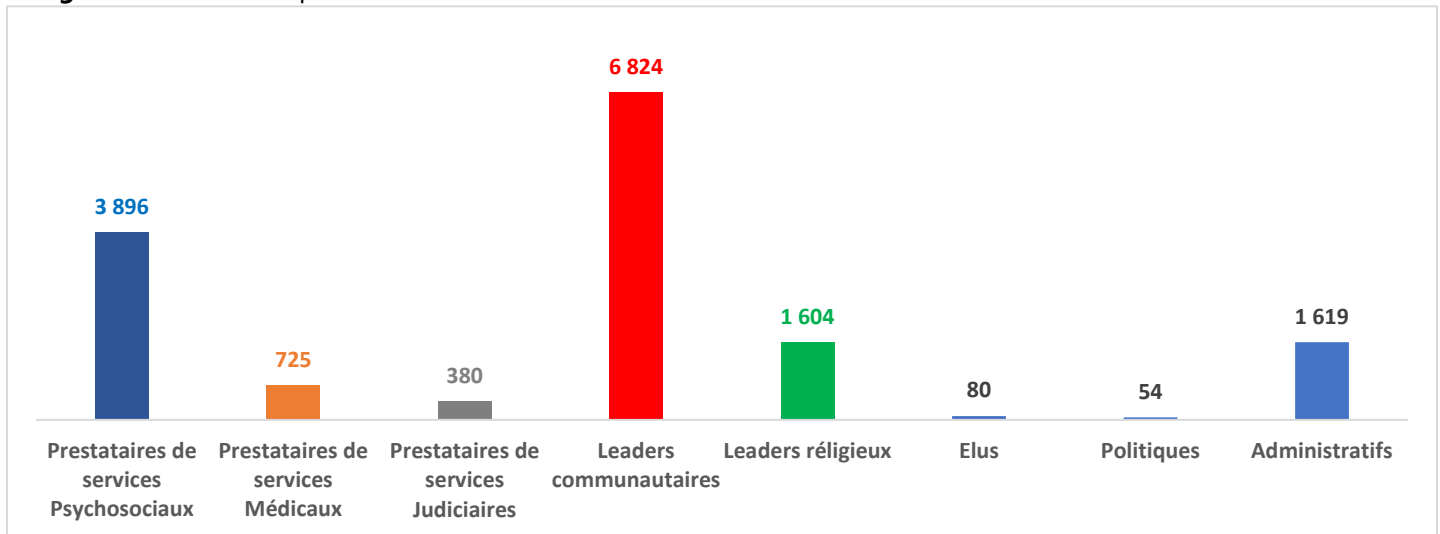
Figure 8 : Répartition des personnes sensibilisées sur les VBG par milieu, sexe et tranche d'âge



Source : MFFE-DPED / GPROTECT 2025

En 2025, les sensibilisations sur les VBG ont permis de toucher 517 101 personnes qui sont majoritairement issues des zones urbaines soit 84,67 %, dont 60,37 % de personnes de sexe féminin. Elles sont à 70,83 % âgées de 18 ans et plus. Comparativement à 2024 (202 906), le nombre de personnes sensibilisées a considérablement augmenté en 2025 (taux de croissance : 155%). Cela pourrait s'expliquer par l'augmentation des sensibilisations qui ont été menées à travers les médias.

Figure 9 : Qualité des personnes cibles sensibilisées sur les VBG

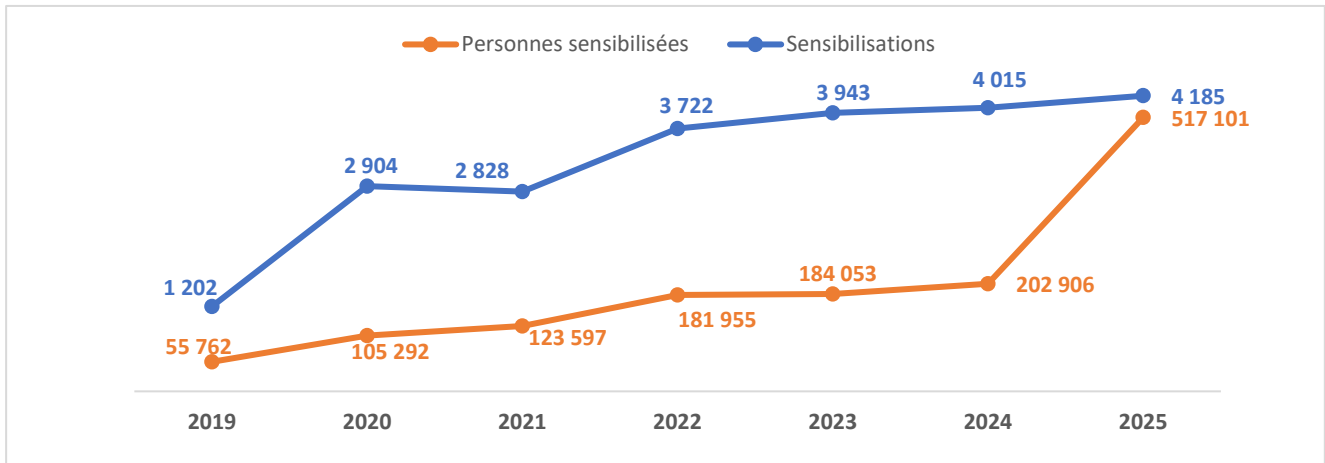


Source : MFFE-DPED / GPROTECT 2025

Le nombre de personnes touchées par la sensibilisation sur les VBG est aussi fonction de l'implication des cibles dans la lutte contre ces violences. Ainsi, les leaders communautaires qui constituent la porte d'accès aux communautés représentent 44,94 % des cibles prioritaires.

1.3. Sensibilisations sur les VBG de 2019 à 2025

Figure 10 : Evolution des séances de sensibilisation sur les VBG et des personnes touchées de 2019 à 2025



Source : MFFE-DPED / GPROTECT 2025

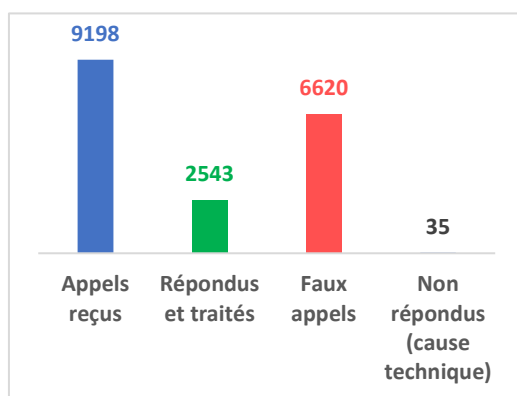
De 2019 à 2025, les séances de sensibilisation sur les VBG n'ont cessé de croître, sauf en 2021 où elles ont sensiblement baissé par rapport à 2020.

1.4. Alertes reçues sur la ligne verte 1308 (Alerte VBG)

En 2025, la ligne verte 1308¹ a enregistré 9 198 appels (voir **Annexe 4**). Au total 2 543 soit 27,65 % de ces appels ont porté sur les cas de VBG. 6 635 soit 71,97 % étaient de faux appels et 35 soit 0,38 % n'ont pas reçu de réponse pour causes techniques. Les alertes de VBG sont composées de viols (211 soit 12,38%), agressions sexuelles (264 soit 15,49 %), agressions physiques (484 soit 28,40 %), violences psychologiques ou émotionnelles (312 soit 18,31 %), mariages forcés (119 soit 6,98 %) et de DROS (314 soit 18,43 %).

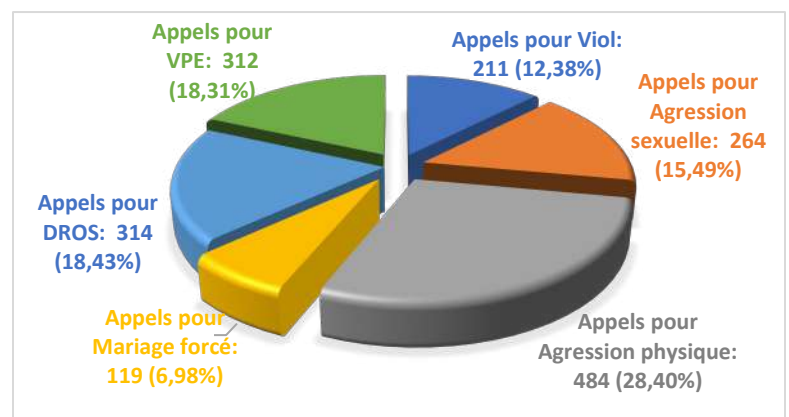
Le taux élevé de faux appels indique qu'il faut renforcer les activités de sensibilisation et de promotion du bon usage de cette ligne dans la lutte contre les VBG à l'endroit des populations.

Figure 11 : Répartition des appels reçus sur la 1308



Source : MFFE-PNLVGB 2025

Figure 12 : Répartition des signalements de VBG sur la 1308

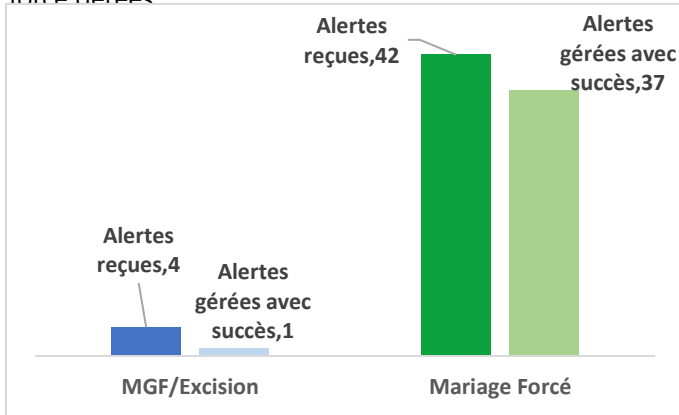


Source : MFFE-PNLVGB 2025

¹ La 1308 est une ligne verte gérée par le PNLVGB qui permet de signaler et dénoncer les cas de VBG.

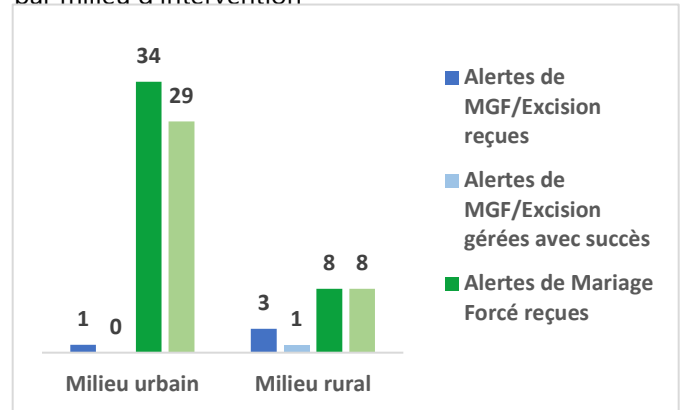
1.5. Alertes d'excision et de mariage forcé par les structures sociales

Figure 13 : Alertes de MGF et de mariage forcé gérées



Source : MFFE-DPED / GPROTECT 2025

Figure 14 : Alertes de MGF et de mariage forcé gérées par milieu d'intervention



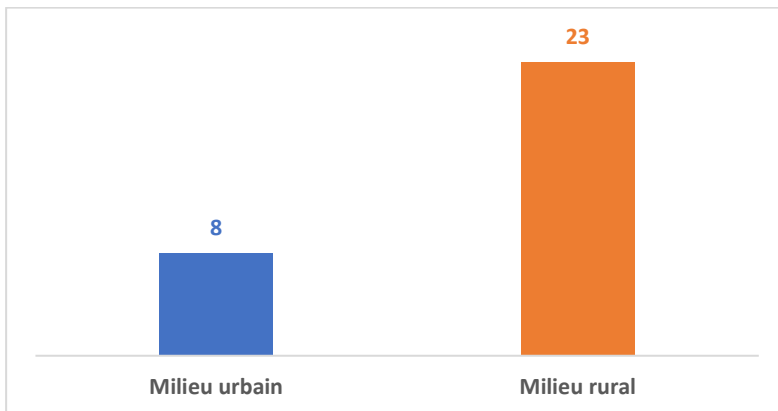
Source : MFFE-DPED / GPROTECT 2025

En 2025, 4 alertes de MGF dont 1 gérée avec succès et 42 alertes de mariages forcés dont 37 gérées avec succès ont été enregistrées. Le taux de réussite de la gestion des alertes de MGF s'élève à 25% et celui des mariages forcés à 88,09%. Ces alertes proviennent à 75% pour les MGF et 19,05% pour les mariages forcés du milieu rural. Il demeure que ces alertes restent marginales au regard de la prévalence de ces pratiques indiquées dans les résultats d'enquêtes (EDS-CI 2021, SIGI 2022).

1.6. Comités de surveillance de VBG

Au total 31 comités de surveillance des VBG (CSVBG) ont été installés dont 23 en milieu urbain. Outre les CSVBG, d'autres mécanismes d'alerte permettant de signaler les incidents de VBG tels que les Comités de Protection de l'Enfant et les Groupements Enfants ont été installés. Ce qui porte le nombre de mécanismes d'alerte à 236.

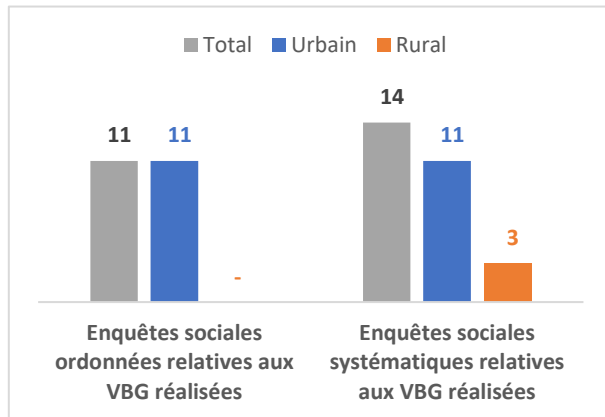
Figure 15 : Comités de surveillance de VBG installés par milieu



Source : MFFE-DPED / GPROTECT 2025

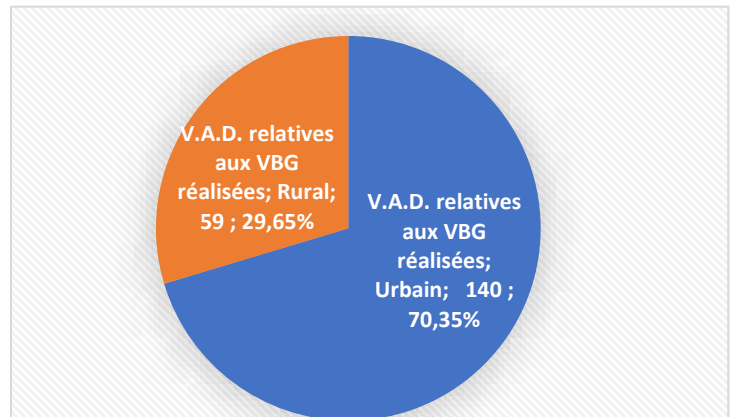
1.7. Enquêtes sociales et Visites à domicile (V.A.D.) relatives aux VBG

Figure 16 : Enquêtes sociales relatives aux VBG



Source : MFFE-DPED / GPROTECT 2025

Figure 17 : Visites à domicile relatives aux VBG



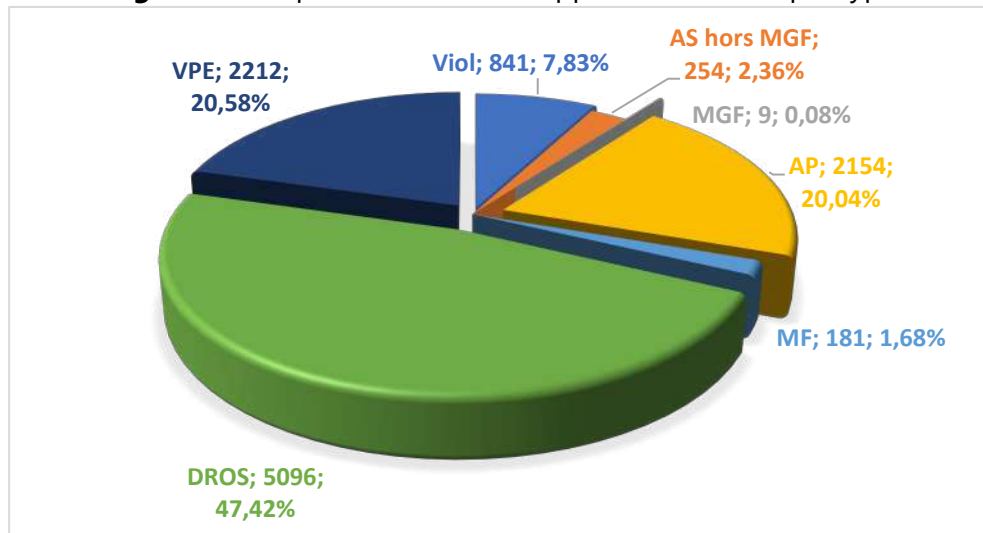
Source : MFFE-DPED / GPROTECT 2025

En 2025, 25 enquêtes sociales en matière de VBG ont été réalisées par les travailleurs sociaux dont 56% systématiques. Quant aux VAD 70,35% ont été effectuées en milieu urbain.

2. Incidents de violences basées sur le genre

En 2025, 10 747 cas de VBG ont été enregistrés en Côte d'Ivoire et se répartissent par type comme suit :

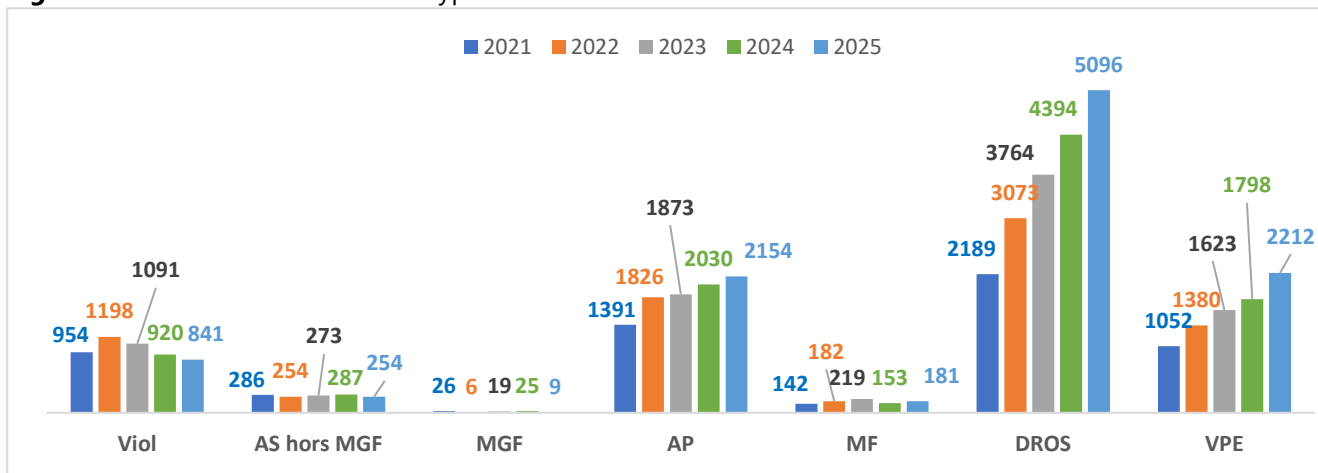
Figure 18 : Répartition des VBG rapportées en 2025 par type



Source : MFFE-DPED / GPROTECT 2025

En 2025, le Déni de ressources, d'opportunités ou de services domine toujours les cas de VBG déclarés avec 47,42% soit une hausse de 1,73 points, comparé à 2024. Quant au viol, il continue de baisser passant de 9,58 % à 7,53 % soit une régression de 1,75 points. Globalement, les cas de VBG ont augmenté. De 9 607 cas en 2024, on dénombre 10 747 cas en 2025 soit un taux de progression de 11,86%.

Figure 19 : Evolution des différents types de VBG de 2021 à 2025

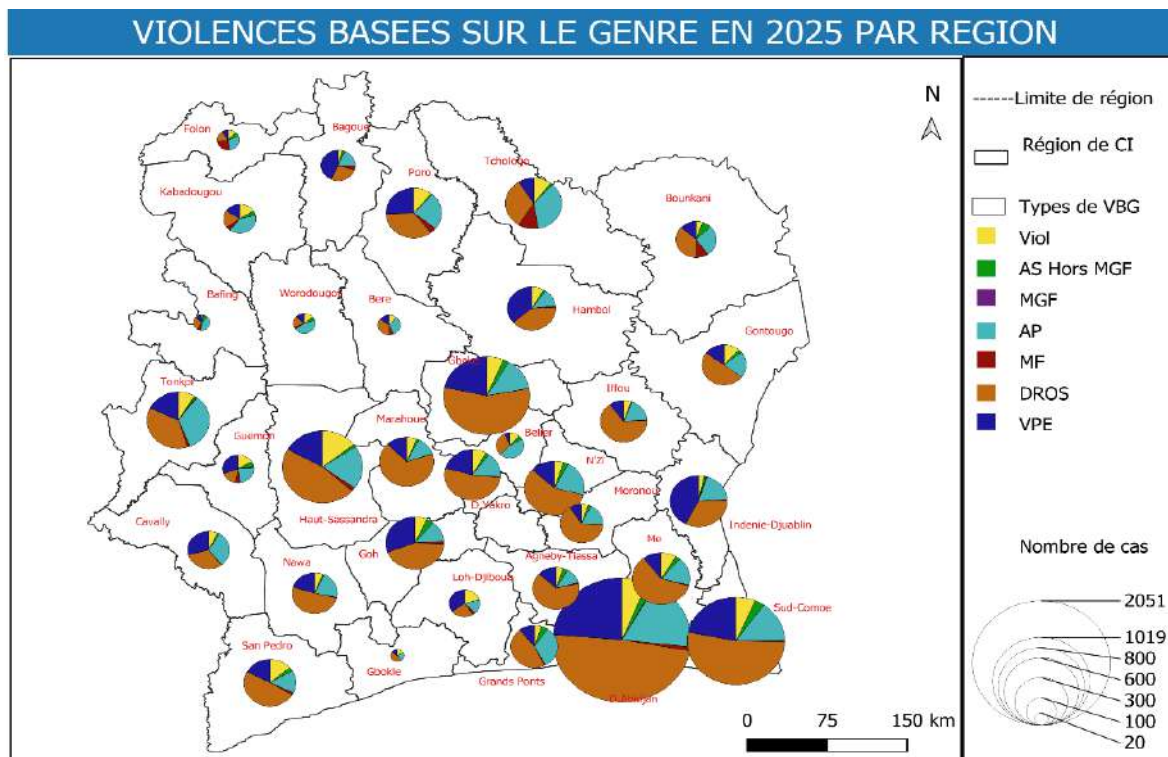


Source : MFFE-DPED / GPROTECT 2025

De 2020 à 2025 les cas d'Aggression Physique, de Déni de Ressources, d'Opportunité ou de Services et de Violence Psychologique ou Emotionnelle connaissent une croissance qui est très forte. Quant au nombre de cas de viol, après son pic (1 198 cas) en 2022, il ne fait que chuter progressivement jusqu'en 2025, soit un taux de régression de 29,79 %.

2.1. Répartition des six types de VBG par région

Figure 20 : Carte de répartition par région administrative des personnes survivantes de VBG prises en charge

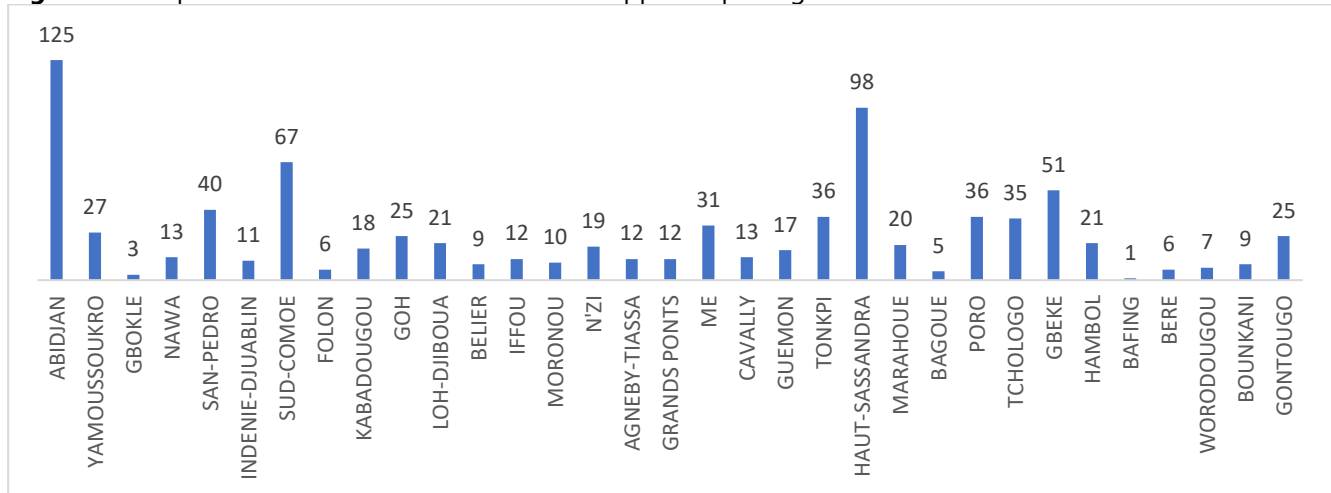


Source : MFFE-DPED / GPROTECT 2025

Comme en 2024, les 5 régions qui ont enregistré un nombre important de cas de VBG sont, le District Autonome d'Abidjan (2 051 soit 19,08% de cas), Sud-Comoé (1 019 soit 9,48% de cas), Gbêkê (806 soit 7,49% de cas), Haut-Sassandra (685 soit 6,37% de cas) et Tonkpi (422 soit 3,92% de cas). On note par contre une légère baisse de nombre de cas de de VBG déclarés dans les régions du Haut-Sassandra soit 84 cas de moins et du Tonkpi soit 25 cas de moins en 2025.

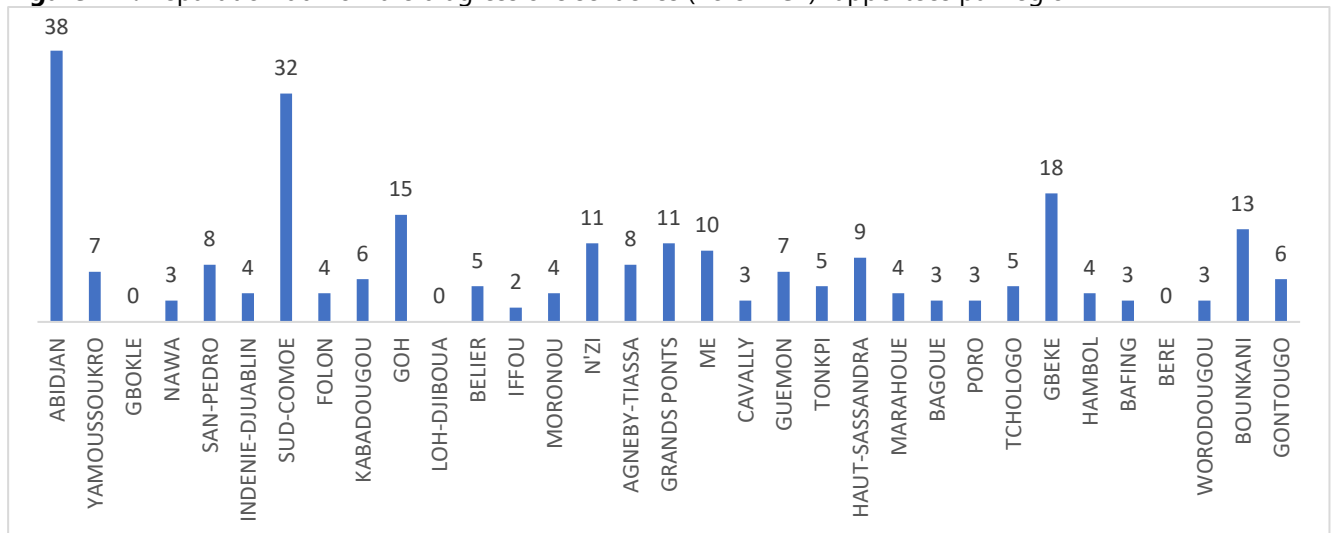
Les histogrammes ci-après indiquent le nombre de VBG par type dans les différentes régions du pays.

Figure 21 : Répartition du nombre de cas de viols rapportés par région



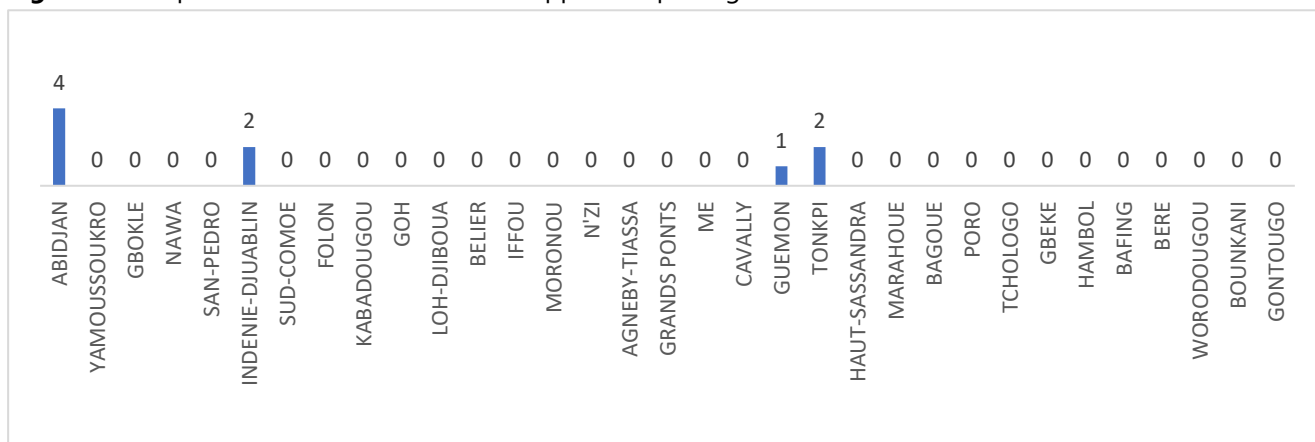
Abidjan (14,86 %), le Haut-Sassandra (11,65 %), le Sud-Comoé (7,97 %), le Gbêkê (6,06 %) et San-Pedro (4,76 %) sont les principales régions avec le plus de cas de viols signalés et pris en charge. On constate une baisse des cas de viol dans le Sud-Comoé et le District de Yamoussoukro ; cela pourrait être dû au résultat de la politique de tolérance zéro.

Figure 22 : Répartition du nombre d'agressions sexuelles (hors MGF) rapportées par région



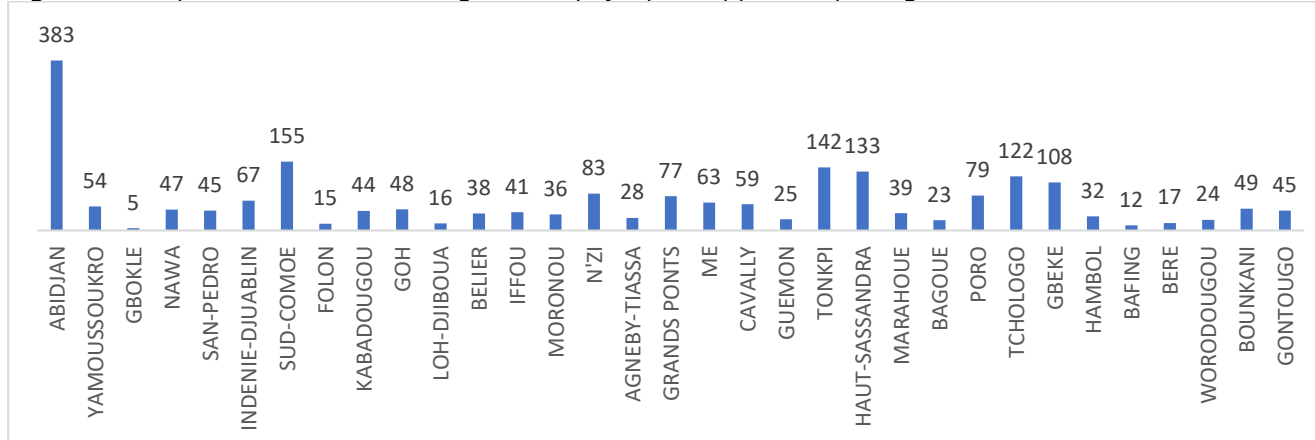
Pour les agressions sexuelles hors MGF, Abidjan (14,96%), le Sud Comoé (12,60%), le Gbêkê (7,08%), le Gôh (5,91%) et le Bounkani (5,12%) sont les régions avec le plus de cas signalés et pris en charge.

Figure 23 : Répartition du nombre de MGF rapportées par région



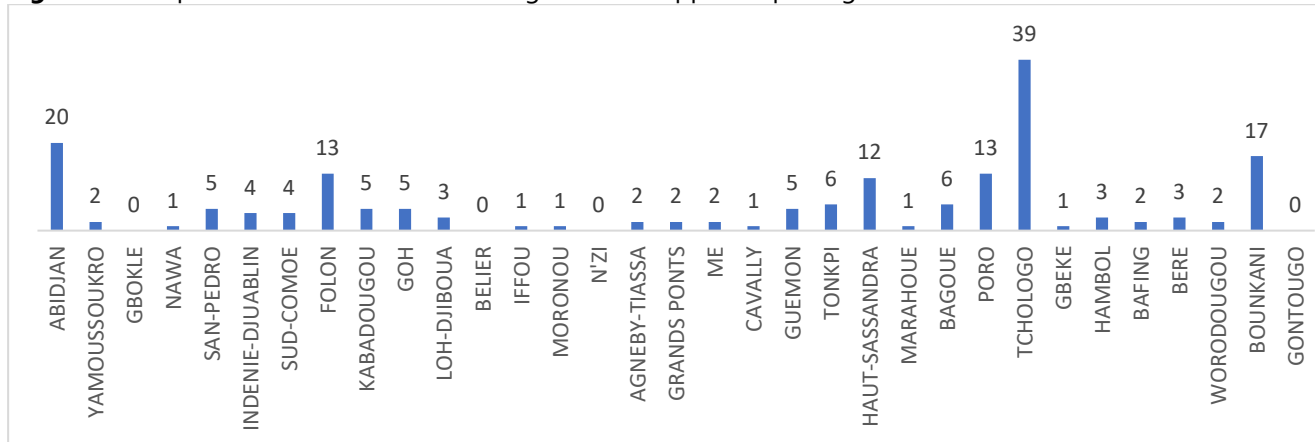
Globalement, sur tout le territoire national, on note moins de cas rapportés de MGF. La pratique tendrait à se délocaliser vers les frontières, et à se diversifier : pratique sur les bébés et pratique mystique.

Figure 24 : Répartition du nombre d'agressions physiques rapportées par région



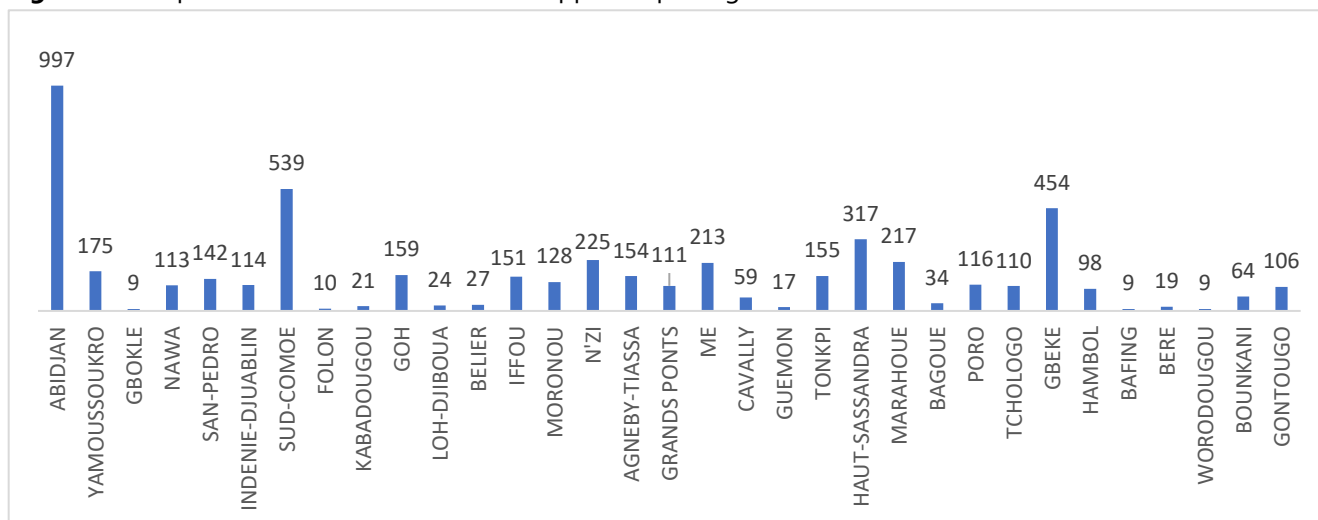
Les régions d'Abidjan, du Sud-Comoé, du Tonkpi, du Haut-Sassandra et du Tchologo enregistrent plus de cas d'agressions physiques pris en charge.

Figure 25 : Répartition du nombre de mariages forcés rapportés par région



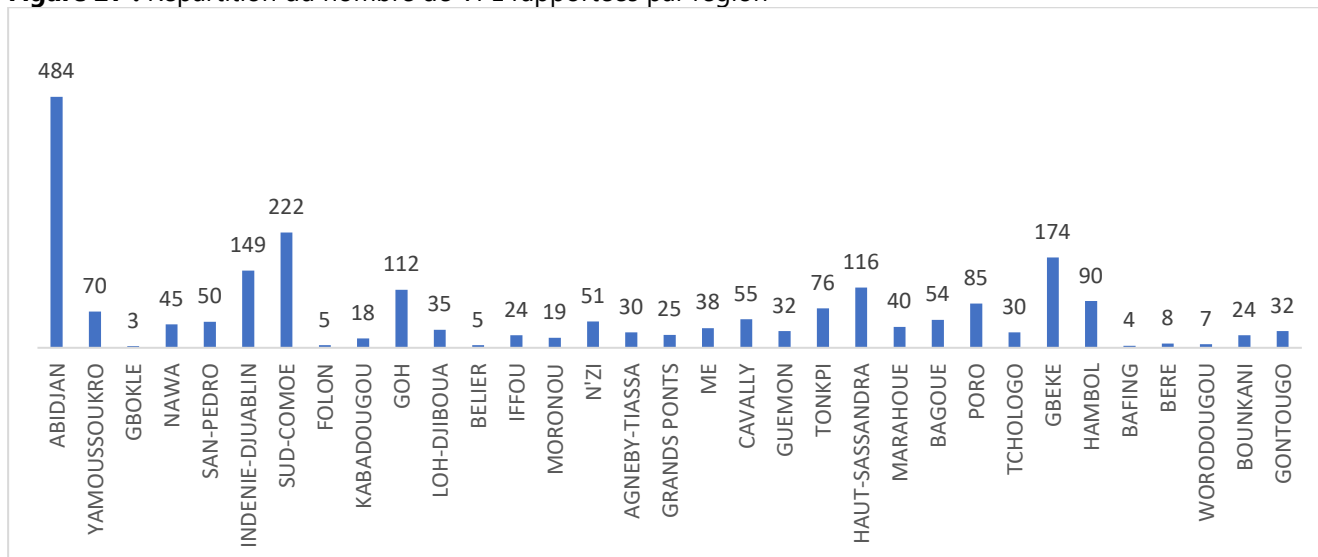
Les 5 régions Tchologo (21,55%), Abidjan (11,05%), Bounkani (9,39%), Folon (7,18%) et le Poro (7,18%), ont enregistrés le plus de cas de mariage forcé. L'on constate une hausse des cas de MF dans environ 6 régions avec un pic dans la région du Tchologo (39 cas).

Figure 26 : Répartition du nombre de DROS rapportés par région



Le district d'Abidjan constituant l'épicentre économique détient à lui seul 19,56% des cas recensés, le Sud-Comoé 10,58%, le Gbêkè 8,91% des cas. Cela peut présager de ce que les femmes dans ces régions sont privées de leurs revenus par les conjoints ou les membres de leurs familles ou empêcher d'accéder aux terres ou d'exercer une activité génératrice de revenus. Ce qui limite leur autonomie financière.

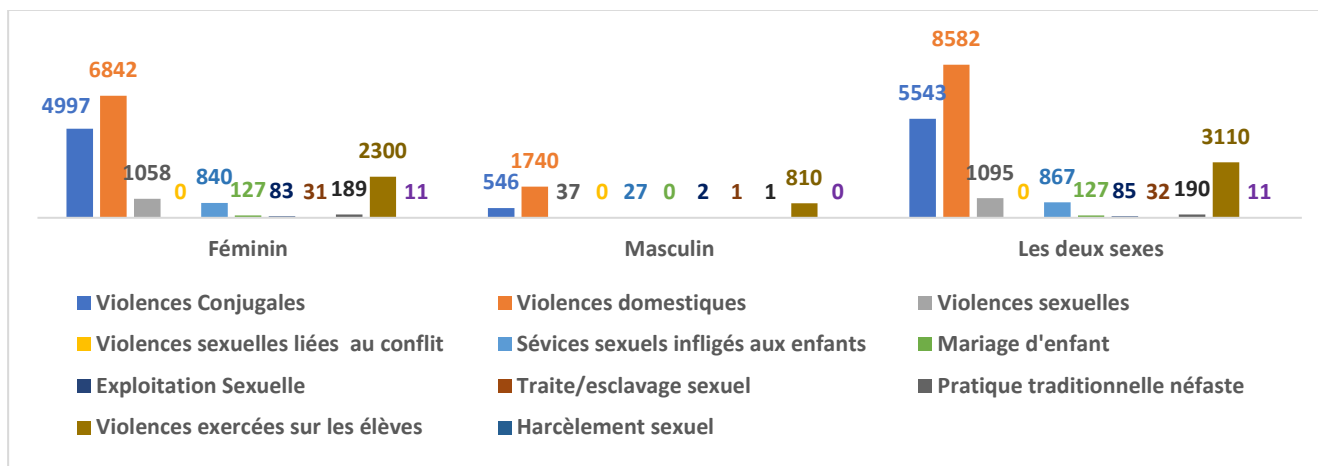
Figure 27 : Répartition du nombre de VPE rapportées par région



Les violences psychologiques et émotionnelles sont observées généralement à Abidjan, dans le Sud-Comoé, dans le Gbêkè et le Haut-Sassandra. Le nombre de VPE dans ces différentes régions connaît une hausse entre les deux années (2024 et 2025). Cela dénote que les populations ont plus recours aux systèmes de réponses qu'aux modes de règlement à l'amiable.

2.2. Quelques Catégories de VBG

Figure 28 : Catégories de VBG par sexe des personnes survivantes



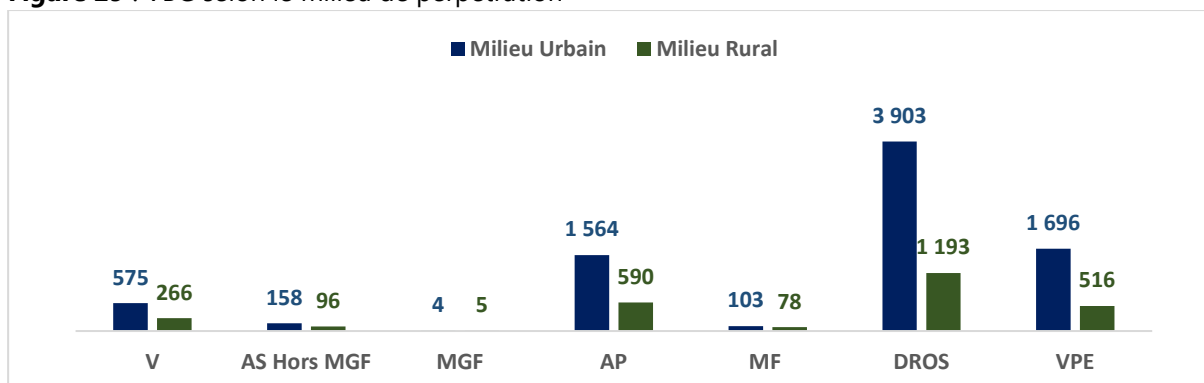
Source : MFFE-DPED / GPROTECT 2025

En 2025, les violences domestiques dominent encore l'ensemble des cas rapportés avec 79,85% dont 64,59% de violences conjugales. Majoritairement, les victimes de violences domestiques sont de sexe féminin (79,73%). De plus, les violences exercées sur les élèves représentent 28,94% des cas et les sévices sexuels infligés aux enfants 8,07%. Le phénomène des mariages d'enfant demeure une pratique qui accentue la vulnérabilité des jeunes filles.

2.3. Lieux, milieux et moments de perpétration des incidents

2.3.1 Milieux de perpétration des incidents

Figure 29 : VBG selon le milieu de perpétration

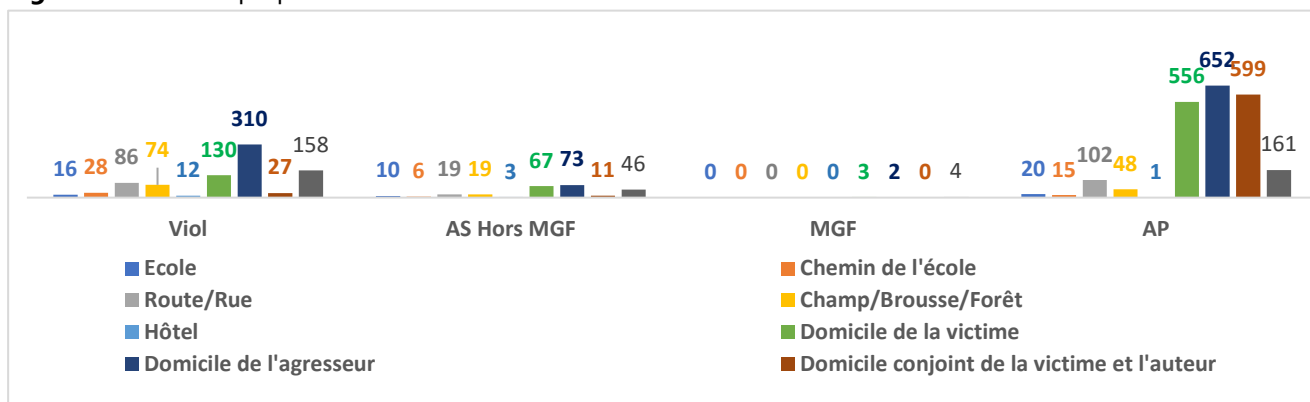


Source : MFFE-DPED / GPROTECT 2025

En 2025, Le nombre de cas de VBG déclarés est plus élevé en zone urbaine (8 003 cas soit 74,47%) relativement à la zone rurale. Cela pourrait s'expliquer, entre autres, par la densité de la population et la forte concentration des structures de prise en charge en milieu urbain.

2.3.2 Lieux de perpétration des incidents

Figure 30 : Lieu de perpétration des incidents de VBG



Source : MFFE-DPED / GPROTECT 2025

En 2025, la majorité des cas de violences sexuelles et de violences physiques sont commis au domicile de la victime et/ou de l'auteur. Les données par lieu de perpétration montrent que la majorité des violences se produisent là où les victimes sont censées être les mieux protégées : les domiciles. L'environnement familial semble être le lieu privilégié de perpétration des VBG.

2.3.3. Moments de perpétration des incidents

Tableau 2 : Répartition des VBG selon le moment de perpétration de l'incident

Moment de l'incident	V	AS		AP	MF	DROS	VPE	Total
		Hors MGF	MGF					
Matin (entre le lever du soleil et midi)	159	52	5	606	48	1216	559	2 645
Après-midi (entre midi et le coucher du soleil)	193	49	0	318	25	412	273	1 270
Soir (entre le coucher et le lever du soleil)	372	113	2	774	41	571	354	2 227
Non applicable ²	117	40	2	456	67	2 897	1 026	4 605

Source : MFFE-DPED / GPROTECT 2025

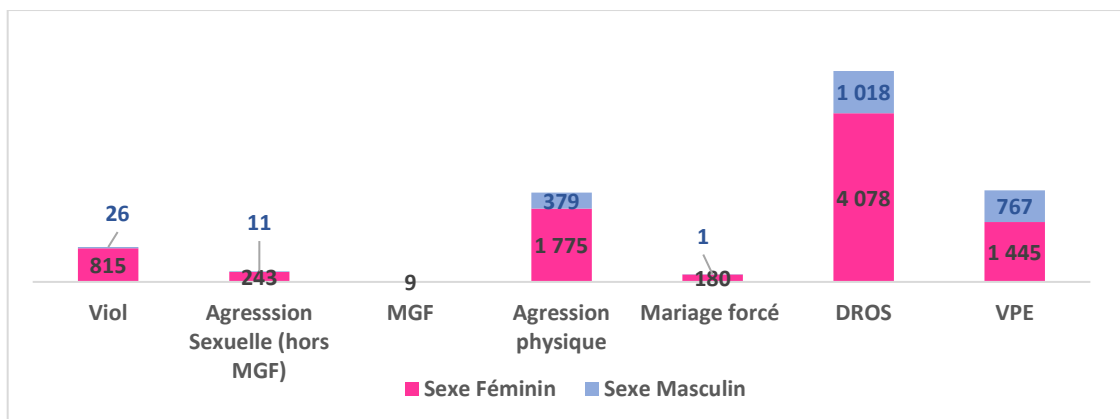
Le soir (entre le coucher et le lever du soleil), on enregistre le plus grand nombre d'incidents de viol, d'agression sexuelle hors MGF et d'agression physique.

² Non applicable est mis pour les VBG dont l'information du moment de l'incident est peu significative telles que les DROS ou les VPE

3. Profil des personnes prises en charge et des auteurs présumés

3.1. Répartition des incidents déclarés selon l'âge et le sexe de la personne prise en charge

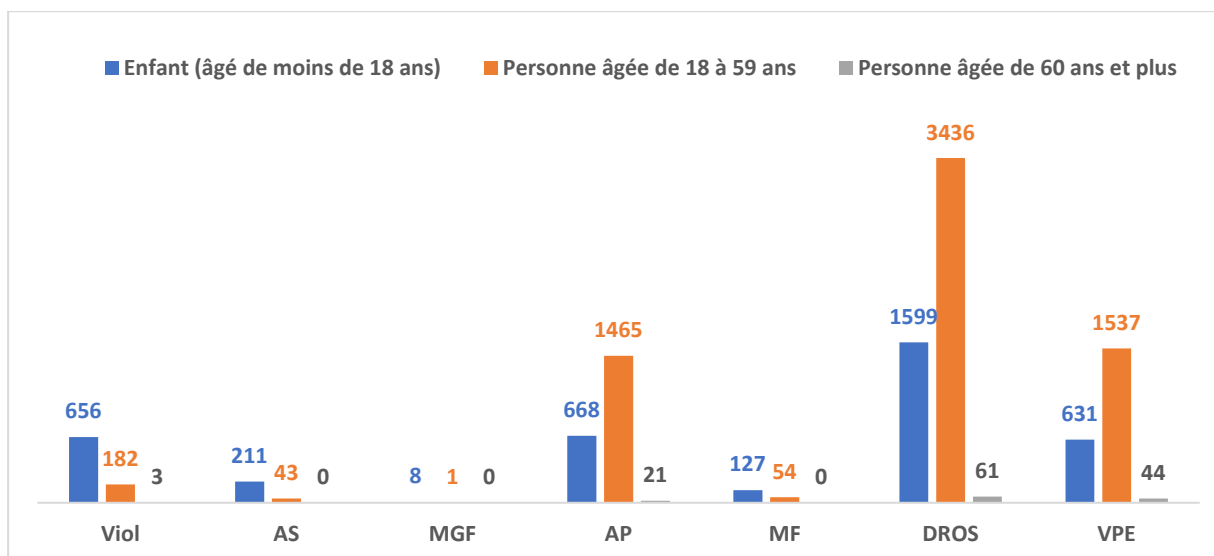
Figure 31 : Répartition des VBG déclarées selon le sexe de la personne survivante



Source : MFFE-DPED / GPROTECT 2025

Les personnes de sexe féminin sont touchées de manière significative par les VBG (79,51%). Ce constat est plus alarmant pour les cas de viol (96,91%). Cela pourrait s'expliquer par la vulnérabilité de celles-ci due à l'inégalité des sexes mais aussi la réticence des hommes à signaler les violences subies du fait des pesanteurs socio-culturelles.

Figure 32 : VBG déclarées selon la tranche d'âge de la personne survivante

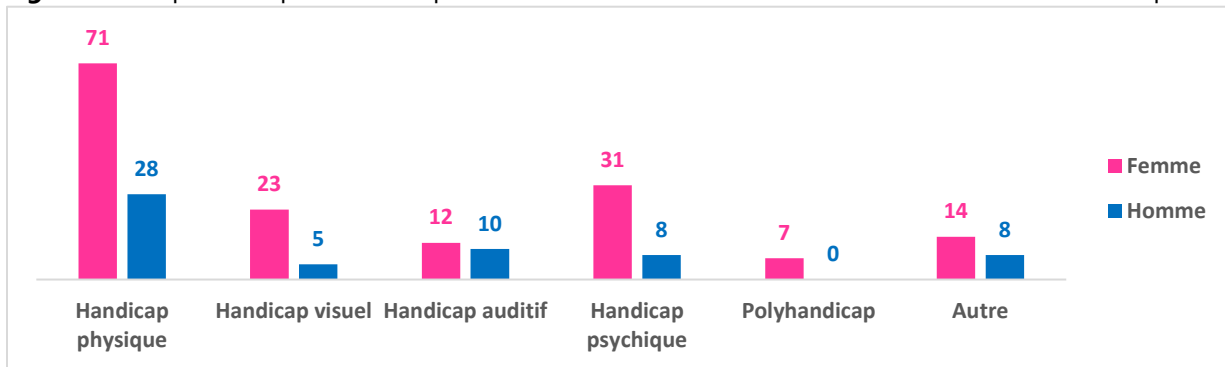


Source : MFFE-DPED / GPROTECT 2025

79,18% des cas de violence sexuelle ont été perpétrés sur les enfants. Malgré la politique de tolérance zéro aux violences sexuelles sur les enfants, ceux-ci restent confrontés à cette problématique quand bien même que l'on observe une baisse par rapport à 2024. **Ces statistiques confirment que plus de deux enfants (2,37) ont subi chaque jour des actes de violences sexuelles en 2025.**

3.2. Situation de handicap des personnes prises en charge

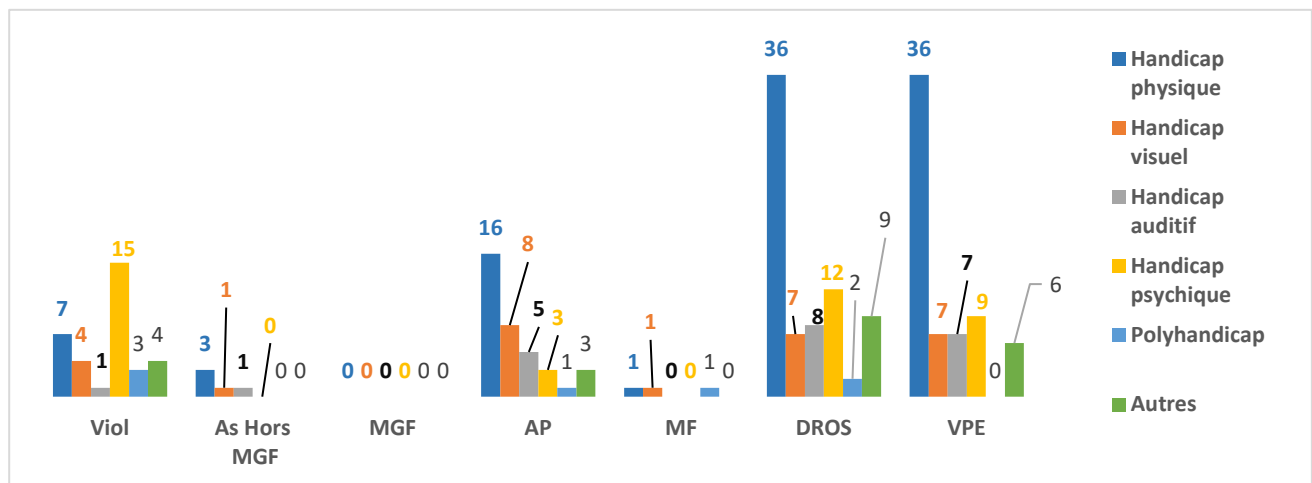
Figure 33 : Répartition par sexe des personnes survivantes de VBG selon leur situation de handicap



Source : MFFE-DPED / GPROTECT 2025

Sur 10 747 cas de VBG rapportés, 217 sont en situation de handicap soit 2,02%. Les femmes sont au nombre de 158 soit 72,81%. Cette proportion est en hausse par rapport à l'année dernière et pourrait s'expliquer par les efforts de sensibilisation qui encouragent les populations à dénoncer davantage. Les personnes présentant des handicaps physiques sont les plus touchées (99 cas).

Figure 34 : Répartition des types de VBG selon la situation de handicap de la personne survivante

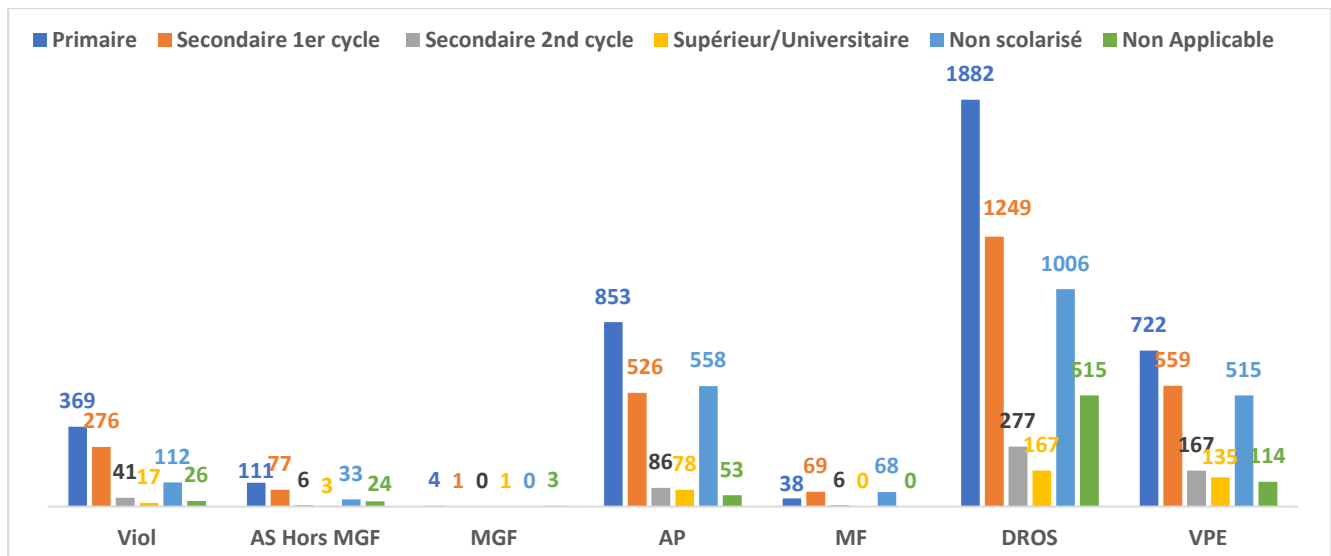


Source : MFFE-DPED / GPROTECT 2025

Sur 217 personnes victimes de VBG, 39 l'ont été des violences sexuelles, soit 17,97%. La plupart des victimes handicapées ont subi des dénis de ressources, d'opportunité ou de services, 34,10%. On note, victimes de violence psychologique ou émotionnelle (29,95%) et d'agression physique (16,59%).

3.3. Personnes prises en charge selon le niveau d'instruction, le statut scolaire et le type d'incident subi

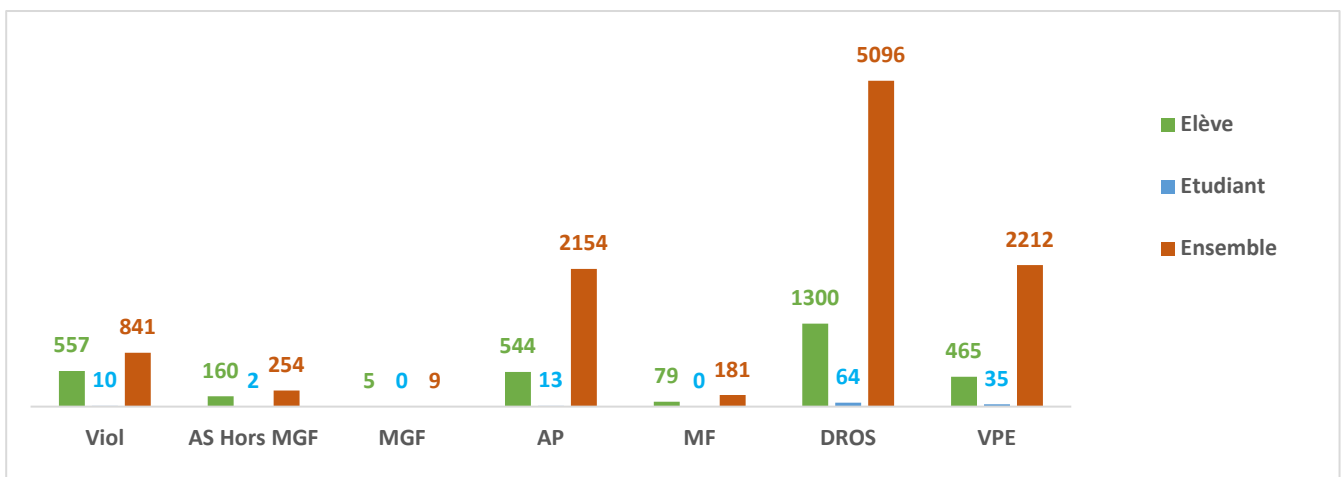
Figure 35 : Niveau d'instruction des personnes survivantes des VBG



Source : MFFE-DPED / GPROTECT 2025

En 2025, plus de la moitié des cas de VBG rapportés sont composés de personnes qui ont un niveau du primaire ou qui sont non scolarisées. Ils représentent 58,35 % de ces victimes. Le secondaire représente 31,08% et le supérieur 3,73%. Comme on le voit, le taux de vulnérabilité en matière de VBG diminue avec l'évolution du niveau d'instruction.

Figure 36 : Statut scolaire des personnes survivantes des VBG



Source : MFFE-DPED / GPROTECT 2025

28,94% des personnes survivantes de VBG sont des élèves. 66,23% parmi eux ont subi des violés. Le taux élevé de personnes survivantes de VBG élèves est lié à leur vulnérabilité en raison de leur âge, leur niveau d'instruction et leur perception des VBG. Il convient de préciser que les cas de viol sur étudiant rapporté est marginal (1,19%).

3.4. Auteurs présumés des VBG

3.4.1. Présumés auteurs des incidents selon leur âge et leur sexe

Au cours de l'année 2025, 94,94% cas de VBG ont été commis par les personnes âgées de 18 ans et plus (voir **Annexe 7**, tranche d'âge des auteurs présumés de VBG).

Tableau 3 : Sexe des auteurs présumés de VBG

Sexe des auteurs présumés	V	AS		AP	MF	DROS	VPE	Total
		Hors MGF	MGF					
Féminin	30	18	5	380	5	287	614	1 339
Masculin	789	232	0	1 678	111	4 705	1 427	8 942
Mixte	13	0	2	85	63	104	144	411
Inconnu	9	4	2	11	2	0	27	55

Source : MFFE-DPED / GPROTECT 2025

83,20% cas de VBG sont perpétrés par des hommes. Cette situation est beaucoup plus alarmante concernant les violences sexuelles (93,82% des présumés auteurs de viols sont de sexe masculin et 91,34% des hommes sont responsables des agressions sexuelles). Pour les agressions physiques, ils représentent 77,90%.

Quant aux femmes elles sont responsables à 12,46% des cas des VBG, avec une prépondérance des violences psychologiques et émotionnelles (45,85%), et 28,38% pour les agressions physiques. En ce qui concerne les MGF elles sont majoritairement auteures des cas de pris en charge.

Certaines catégories de VBG dont les dénis de ressources et les mariages forcés sont perpétrés de concert par les deux sexes.

3.4.2. Répartition des VBG selon le nombre des présumés auteurs

Tableau 4 : Répartition des VBG selon le nombre des présumés auteurs

Nombre d'auteur(s)	Viol	Agression sexuelle		AP	MF	DROS	VPE	Total
		Hors MGF	MGF					
Un	739	227	2	1 963	97	4 859	1 945	9 832
Deux	46	12	0	102	31	107	160	458
Plus de deux	32	11	5	56	42	50	46	242
Inconnu	24	4	2	33	11	80	61	215

Source : MFFE-DPED / GPROTECT 2025

En 2025, Le nombre de cas de VBG commis par un seul auteur s'élevé à 9 832 (91,49 % des cas). Toutefois on note respectivement 458 cas (4,26 %) commis par deux personnes et 242 cas (2,25 %) commis par plus de deux personnes. Ces données observées indiquent qu'il y a eu 78 cas de viol en réunion soit un taux de 9,27 % du nombre total des cas de viol.

3.4.3. Liens entre les auteurs présumés et les personnes survivantes de VBG

Tableau 5 : Lien entre les auteurs présumés et les survivant(e)s de VBG

Lien entre le présumé auteur et la victime	V	AS		AP	MF	DROS	VPE	Total	Proportion
		Hors MGF	MGF						
Conjoint/partenaire intime	36	13	0	1 067	11	1 623	683	3 433	35,67%
Ex-partenaire intime	8	3	0	142	1	1 431	525	2 110	21,92%
Père/Mère	33	15	5	285	61	1 482	429	2 310	24,00%
Chef de ménage dans lequel vit l'utilisateur	26	16	0	132	9	101	82	366	3,80%
Autre membre du ménage dans lequel vit l'utilisateur	28	25	0	132	10	56	85	336	3,49%
Membre de la famille ne vivant pas dans le ménage	38	10	2	70	35	132	42	329	3,42%
Autre membre de la communauté résidente	113	16	0	52	12	38	56	287	2,98%
Voisin	101	21	0	50	1	12	24	209	2,17%
Camarade	46	16	0	30	4	8	17	121	1,26%
Ami de la famille	35	14	0	27	14	12	22	124	1,29%
Autres liens*	43	11	1	55	3	81	90	284	2,95%
Sans lien	210	54	0	63	13	24	80	444	4,61%
Inconnu	124	40	1	49	7	96	77	394	4,09%

* Autres liens + colocataire + prestataires de service + enseignant/responsable scolaire + superviseur/employeur

Source : MFFE-DPED / GPROTECT 2025

Comme en 2024, la majorité des VBG est perpétrée dans le milieu familial. Les situations de précarité, l'ignorance des droits pourraient expliquer cet état de fait. Le lien de confiance entre les partenaires et ex-partenaires intimes, ainsi que le voisinage immédiat qui devrait constituer des mesures de protection font que les éventuels survivants baissent la garde.

3.4.4. Professions des auteurs présumés de VBG

Tableau 6 : Profession des auteurs présumés de VBG

Profession de l'auteur présumé	V	AS		AP	MF	DROS	VPE	Total	Proportion
		Hors MGF	MGF						
Planteur/Agriculteur	89	23	2	460	80	1220	378	2 252	31,40%
Commerçant(e)	37	15	0	323	17	433	255	1 080	15,06%
Petits métiers	108	32	0	242	14	613	266	1 275	17,78%
Travailleur du privé	36	23	0	178	5	608	233	1 083	15,10%
Transporteur	28	7	0	82	9	287	85	498	6,94%
Etudiant(e)/Elève	62	16	0	49	1	55	60	243	3,39%
Fonctionnaire du public	10	4	0	61	0	149	64	288	4,02%
Enseignant(e)	15	4	0	43	1	138	53	254	3,54%
Forces armées légales (Policier, Gendarme, Militaire, ...)	10	3	0	47	1	105	33	199	2,77%
Prestataire de santé	2	0	0	13	0	29	13	57	0,79%
Sans emploi	85	24	2	261	7	586	278	1 272	11,83%
Inconnue	241	70	3	202	36	495	271	1 318	12,26%
Autres*	203	77	4	456	17	964	501	2 200	30,67%

* Autres emplois + Leaders politiques + Leaders communautaires + Dignitaires religieux + Dozos/mercenaires + Agent des SNU.

Source : MFFE-DPED / GPROTECT 2025

Comme les 3 dernières années, les professions de présumés auteurs ayant commis les VBG restent majoritairement les planteurs (31,40%), les professionnels de petits métier/artisans (17,78%), les travailleurs du privé (15,10%) et les commerçants (15,06%). Malgré les activités de prévention, le milieu rural où vivent la majorité des planteurs reste influencé par les pesanteurs socio-culturelles qui favorisent les VBG. Il convient donc de poursuivre la mise en œuvre des activités de prévention à l'endroit de ces cibles.

4. Prise en charge des cas de VBG

4.1. Célérité dans la déclaration des cas de VBG à une structure de prise en charge psychosociale

Tableau 7 : Temps écoulé entre l'incident et sa déclaration

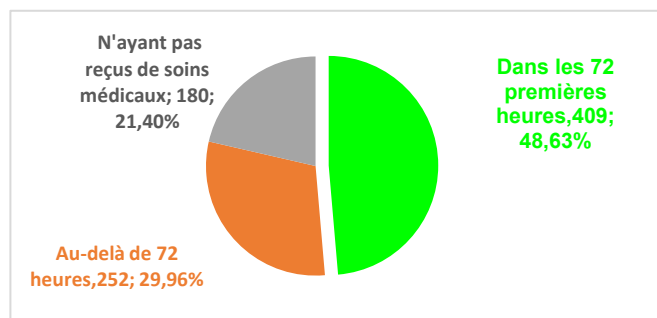
Temps écoulé entre l'incident et sa déclaration	Viol	Agression sexuelle		Agression physique	Mariage forcé	DROS	VPE	Total	Proportion
		Hors MGF	MGF						
0 à 3 jours	454	161	7	1488	105	2030	959	5204	48,42%
4 à 14 jours	160	40	0	281	32	589	308	1410	13,12%
15 à 30 jours	43	12	0	89	11	255	109	519	4,83%
31 à 90 jours	66	21	0	117	17	753	304	1278	11,89%
91 jours et plus	118	20	2	179	16	1469	532	2336	21,74%

Source : MFFE-DPED / GPROTECT 2025

Le temps écoulé entre la date de l'incident de VBG et celle de sa déclaration aux prestataires de prise en charge psychosociale se situe généralement entre 0 et 3 jours (5 204 cas, soit un taux de 48,42 %). 53,98 % des cas de viol ont été déclarés dans les 3 jours comparativement à l'année 2024 où le pourcentage était de 56,41 %.

4.2. Délai de prise en charge médicale des VBG

Figure 37 : Délais de la prise en charge médicale des cas de viol



Le délai de prise en charge dans les 72 premières heures n'est pas généralement respecté. Ce délai est respecté dans 48,63% des cas de viol pour l'année 2025.

Source : MFFE-DPED / GPROTECT 2025

Le nombre de cas pris en charge après 72 heures reste élevé. Cela augmente le risque d'infection aux IST surtout le VIH et les grossesses non désirées, qui ne peuvent être prévenu que dans le délai maximal de 72 heures. Il est donc nécessaire d'accentuer la sensibilisation des communautés afin de les amener à recourir immédiatement au service de santé après les incidents de viol.

4.3. Couverture des VBG par les services de PEC

Tableau 8 : Proportion des services offerts en 2025 selon les types de VBG

	Viol		AS (hors MGF)		MGF		Agression physique	
	Nombre	Pourcentage	Nombre	Pourcentage	Nombre	Pourcentage	Nombre	Pourcentage
Médical	661	78,6%	173	68,1%	6	66,7%	1013	47,0%
Psychosocial/psychologique	841	100,0%	254	100,0%	9	100,0%	2154	100,0%
Juridique/Judiciaire	480	57,1%	100	39,4%	6	66,7%	377	17,5%
Alimentaire/Nutritionnel	56	6,7%	11	4,3%	2	22,2%	96	4,5%
Economique	20	2,4%	3	1,2%	2	22,2%	22	1,0%
Aide financière pour résoudre les besoins essentiels	37	4,4%	4	1,6%	2	22,2%	26	1,2%
Hébergement temporaire	81	9,6%	14	5,5%	2	22,2%	124	5,8%
Sécuritaire	156	18,5%	34	13,4%	2	22,2%	209	9,7%
Scolaire	13	1,5%	3	1,2%	0	0,0%	14	0,6%
Mise en apprentissage	2	0,2%	0	0,0%	0	0,0%	3	0,1%
Insertion socio-professionnelle	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	1	0,0%
Réunification familiale	17	2,0%	3	1,2%	0	0,0%	82	3,8%
Réinsertion communautaire	8	1,0%	1	0,4%	0	0,0%	1	0,0%
AGR/AVEC	2	0,2%	1	0,4%	0	0,0%	5	0,2%
Aides techniques (fauteuils, appareillages, interprétariat, etc.)	2	0,2%	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%
Conseil pour gérer le handicap	3	0,4%	0	0,0%	0	0,0%	8	0,4%
Protection /prévention au VIH /SIDA	51	6,1%	2	0,8%	0	0,0%	6	0,3%
Autres	111	13,2%	26	10,2%	0	0,0%	256	11,9%

	Mariage Forcé		DROS		VPE	
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
Médical	47	26,0%	368	7,2%	173	7,8%
Psychosocial/psychologique	181	100,0%	5096	100,0%	2212	100,0%
Juridique/Judiciaire	63	34,8%	358	7,0%	214	9,7%
Alimentaire/Nutritionnel	18	9,9%	274	5,4%	95	4,3%
Economique	1	0,6%	63	1,2%	8	0,4%
Aide financière pour résoudre les besoins essentiels	6	3,3%	90	1,8%	30	1,4%
Hébergement temporaire	52	28,7%	53	1,0%	72	3,3%
Sécuritaire	20	11,0%	51	1,0%	66	3,0%
Scolaire	5	2,8%	55	1,1%	16	0,7%
Mise en apprentissage	1	0,6%	3	0,1%	3	0,1%
Insertion socio-professionnelle	0	0,0%	3	0,1%	0	0,0%
Réunification familiale	18	9,9%	91	1,8%	71	3,2%
Réinsertion communautaire	9	5,0%	11	0,2%	14	0,6%
AGR/AVEC	0	0,0%	33	0,6%	4	0,2%
Aides techniques (fauteuils, appareillages, interprétariat, etc.)	0	0,0%	1	0,0%	0	0,0%
Conseil pour gérer le handicap	0	0,0%	9	0,2%	15	0,7%
Protection /prévention au VIH /SIDA	7	3,9%	29	0,6%	1	0,0%
Autres	24	13,3%	685	13,4%	284	12,8%

Source : MFFE-DPED / GPROTECT 2025

L'ensemble des cas de VBG déclarés en 2025 (10 747cas) a reçu au moins une prise en charge.

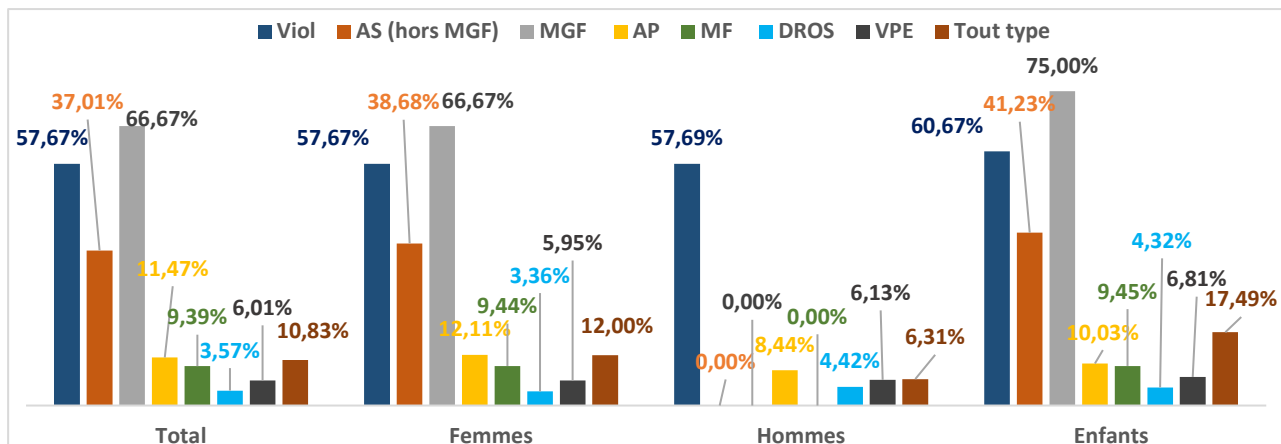
En effet, la PEC psychosociale/psychologique est fournie automatiquement pour tous les cas de VBG, sauf si la personne survivante est un enfant de bas âge. Dans ce cas, le service est offert à la personne majeure qui l'accompagne. En plus de ce service, d'autres services sont offerts aux survivants comme indiqué dans le tableau ci-dessus.

4.4. Accessibilité au système juridique et/ou judiciaire des personnes survivantes de VBG

Sur un total de 10 747 cas de VBG, seulement 10,80 % ont fait l'objet de plaintes. Le graphique ci-dessous montre que la proportion des personnes ayant porté plainte pour les cas de viol (57,67 %) demeure encore faible face à la politique de tolérance zéro de l'Etat de Côte d'Ivoire. Cette proportion est encore plus faible par rapport à 2024 où 65,00 % de victimes avaient porté plaintes.

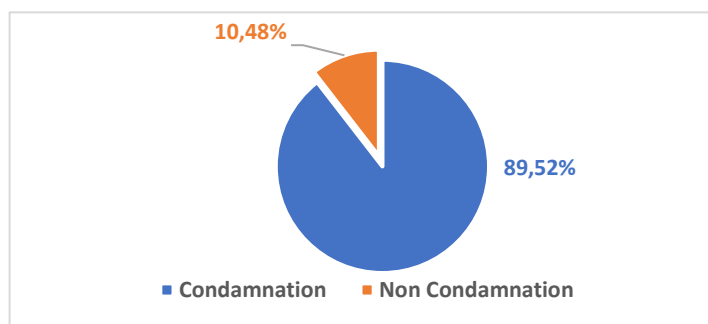
Il faut donc poursuivre la vulgarisation des textes de lois qui répriment le viol afin de rassurer les personnes survivantes sur les voies de recours. Aussi, faut-il décourager les règlements à l'amiable en notifiant au procureur tous les cas de viol, et en renforçant la collaboration entre les plateformes et les points focaux.

Figure 38 : Proportion de personnes survivantes de VBG ayant accès au système juridique et/ou judiciaire



Source : MFFE-DPED / GPROTECT 2025

Figure 39 : Décisions de justice rendues portant sur les cas de viol

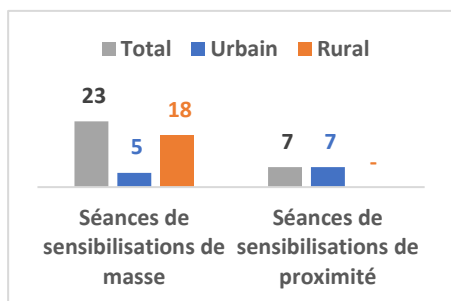


Selon les données collectées auprès des Tribunaux de Première Instance du Ministère de la Justice et des Droits de l'homme (MJDH), 89,52% des plaintes traitées sur les cas de viol ont abouti à une condamnation.

Source : MJDH-DACP 2025

5. Sensibilisations et renforcements de capacités sur les fistules obstétricales

Figure 40 : Sensibilisations sur les fistules obstétricales



Source : MFFE-DPED / GPROTECT 2025

Figure 41 : Personnes sensibilisées sur les fistules obstétricales

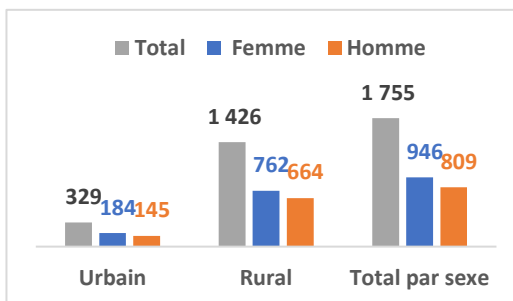
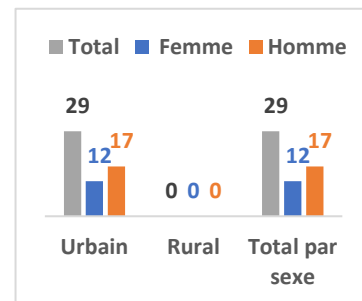


Figure 42 : Personnes formées sur les fistules



En 2025, 30 séances de sensibilisation sur les fistules obstétricales ont été réalisées dont 76,66% de masse avec une séance de renforcement de capacités. Cela a permis d'atteindre 1 755 personnes dont 53,90% de femmes, 81,25% dans le milieu rural ; et 29 personnes formées dont 41,38% de femmes.

Malgré cela, la prévention demeure la stratégie primordiale afin d'éviter la recrudescence des cas et de réduire au maximum l'incidence du phénomène. Elle pourrait être basée sur la sensibilisation à travers les médias, télé, radios et les réseaux sociaux en faveur de l'utilisation des services de santé sexuelle et reproductive pour toucher le plus de personnes.

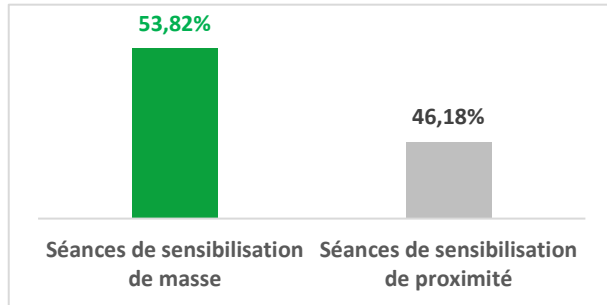
III. PROTECTION DE L'ENFANT ET DE L'ADOLESCENT



1. Activités de promotion des droits de l'enfant

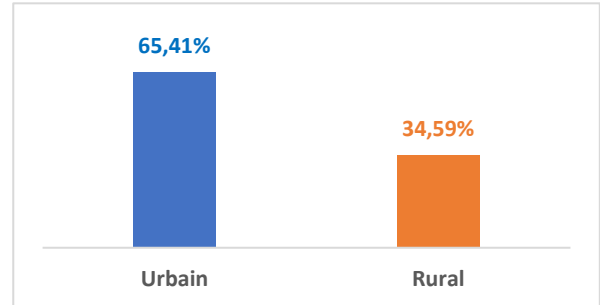
1.1. Sensibilisation sur la protection de l'enfant

Figure 43 : Répartition des séances de sensibilisation sur la protection de l'enfant par type



Source : MFFE-DPED / GPROTECT 2025

Figure 44 : Répartition des sensibilisations sur la protection de l'enfant par milieu d'intervention

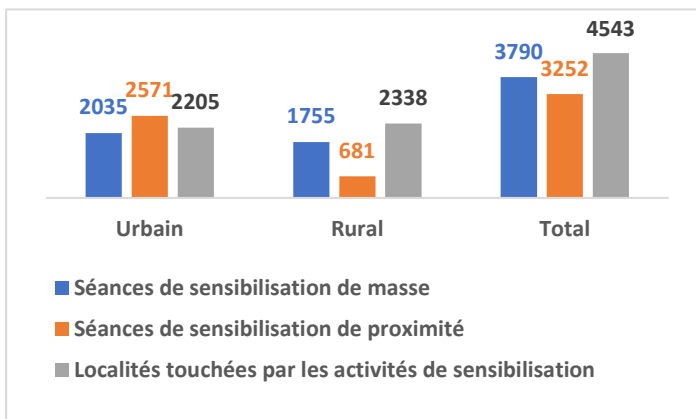


Source : MFFE-DPED / GPROTECT 2025

En 2025, 7 042 séances de sensibilisation sur la Protection de l'Enfant ont été réalisées, dont 3 252 de proximité qui représente 46,18% des séances de sensibilisation. Comparativement à l'année 2024 (3 364 séances de sensibilisations de proximité soit 51,83 % et 3 126 sensibilisations de masse soit 48,17%), il y a eu plus de séances de sensibilisation de masse que de proximité.

De plus, sur les 7 042 séances de sensibilisation, 65,41% ont eu lieu en milieu urbain. Bien qu'elles aient touché plus le milieu urbain, on constate une augmentation des sensibilisations en milieu rural comparativement à 2024 (1 897 soit 29,23%).

Figure 45 : Répartition des types de sensibilisation sur la protection de l'enfant par milieu d'intervention

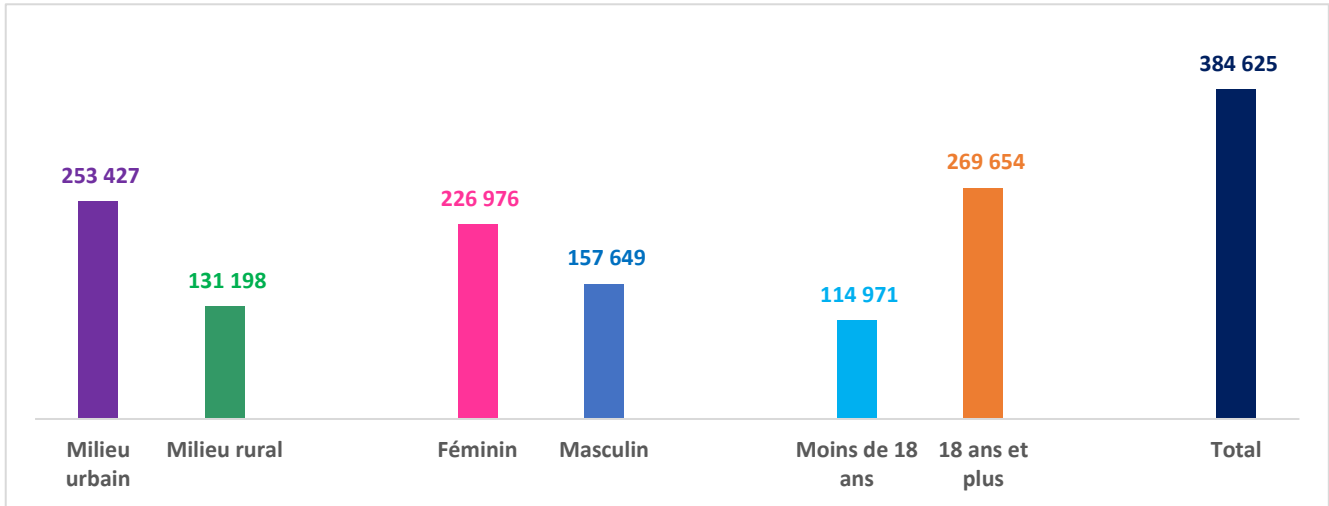


Source : MFFE-DPED / GPROTECT 2025

Un plus grand nombre de sensibilisation a été réalisé en milieu urbain. Toutefois, le nombre de localités couvertes est plus élevé en milieu rural (2 338) qu'en milieu urbain (2205). Ces localités touchées par les sensibilisations en milieu rural pourraient s'expliquer par le déploiement de nouveaux programmes sociaux tels que RSU, RAM-CMU, Popote Familiale.

1.2. Caractéristiques des personnes sensibilisées sur la protection de l'enfant

Figure 46 : Personnes sensibilisées sur la protection de l'enfant réparties par milieu, sexe et tranche d'âge

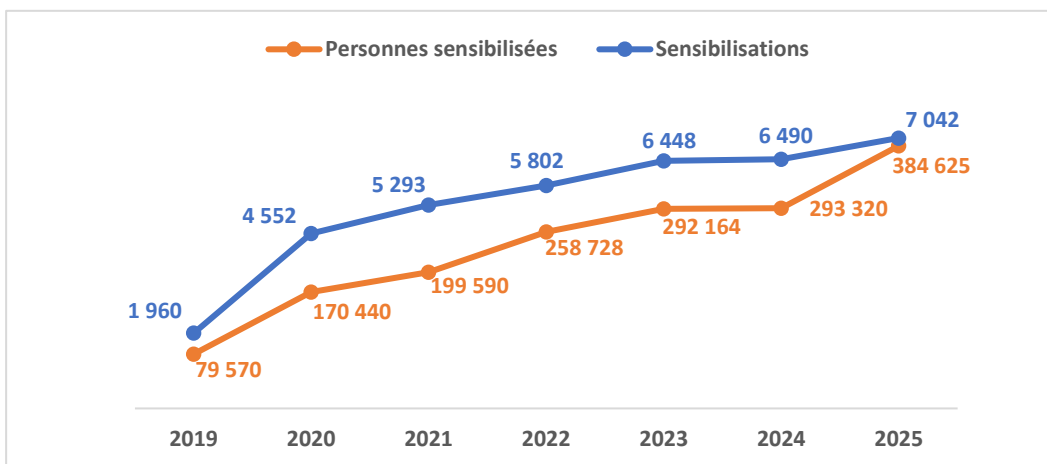


Source : MFFE-DPED / GPROTECT 2025

En 2025, 384 625 personnes ont été sensibilisées sur les activités de protection de l'enfant et de promotion de ses droits dont 70,11% sont âgées de 18 ans et plus. Parmi elles, 65,89% résident en milieu urbain et 34,11% en milieu rural. Les sensibilisations ont permis de mobiliser 226 976 femmes soit 59,01% des personnes sensibilisées.

1.3. Sensibilisations sur la protection de l'enfant et personnes touchées de 2019 à 2025

Figure 47 : Evolution des sensibilisations sur la protection de l'enfant et des personnes touchées de 2019 à 2025



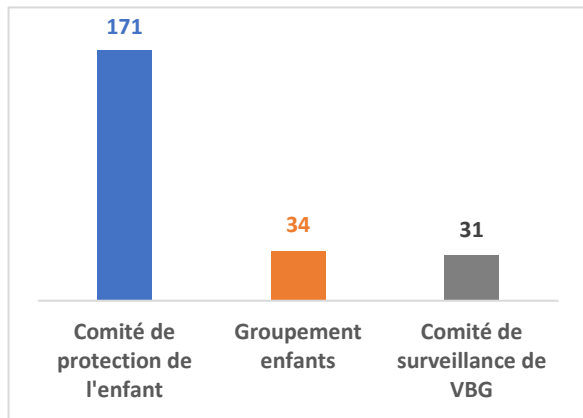
Source : MFFE-DPED / GPROTECT 2025

De 2019 à 2025, les séances de sensibilisations sur la protection de l'enfant n'ont cessé de croître. La dynamique observée constitue un levier important pour amplifier l'impact des interventions, et justifier le renforcement des ressources allouées à ces activités.

1.4. Surveillance des violences et des négligences

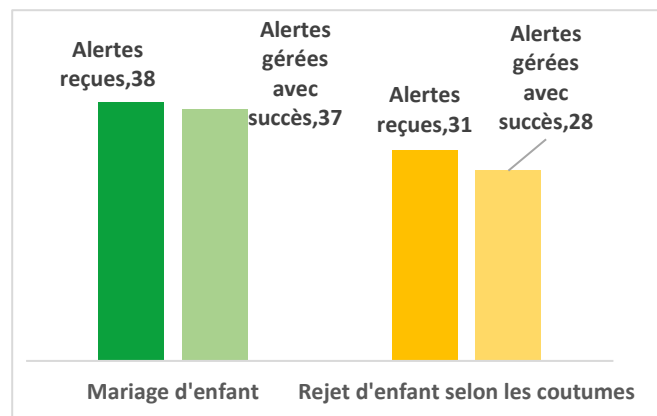
1.4.1. Mécanismes d'alertes et Gestion des alertes

Figure 48 : Mécanismes d'alertes et de prévention



Source : MFFE-DPED / GPROTECT 2025

Figure 49 : Gestion des alertes reçues

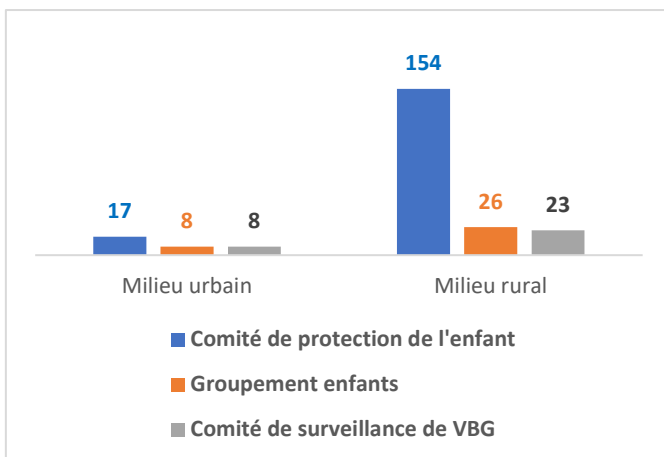


Source : MFFE-DPED / GPROTECT 2025

Les mécanismes de prévention et de protection ont permis de notifier 38 alertes de mariage d'enfant dont 97,37% gérées avec succès et 31 alertes de risque de rejet d'enfant selon les coutumes dont 90,32% gérées avec succès. Ces valeurs indiquent la persistance des pratiques traditionnelles néfastes (Mariage d'enfant, rejet d'enfant selon la coutume, ...) sur les enfants dans nos communautés. Le taux élevé d'alertes gérées avec succès montre que la mise en place des mécanismes communautaires permet de renforcer les capacités opérationnelles des acteurs. Toutefois, ces données ne semblent pas traduire la réalité sur le nombre d'alertes reçues au niveau national.

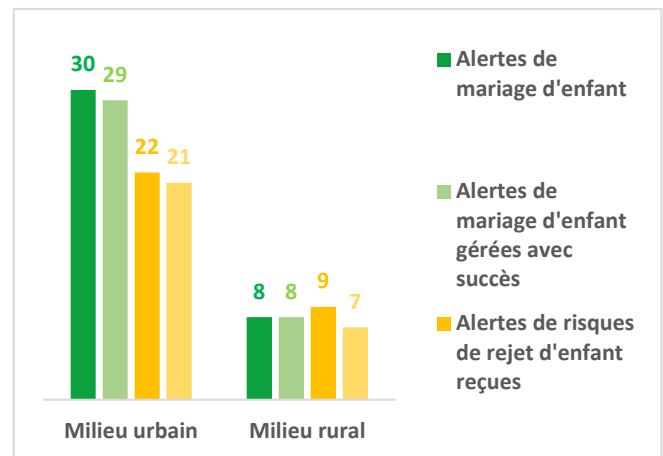
1.4.2. Répartition des mécanismes d'alertes et de prévention, et des alertes gérées par milieu

Figure 50 : Mécanismes d'alertes et de prévention installés par milieu



Source : MFFE-DPED / GPROTECT 2025

Figure 51 : Alertes reçues et gérées par milieu de provenance



Source : MFFE-DPED / GPROTECT 2025

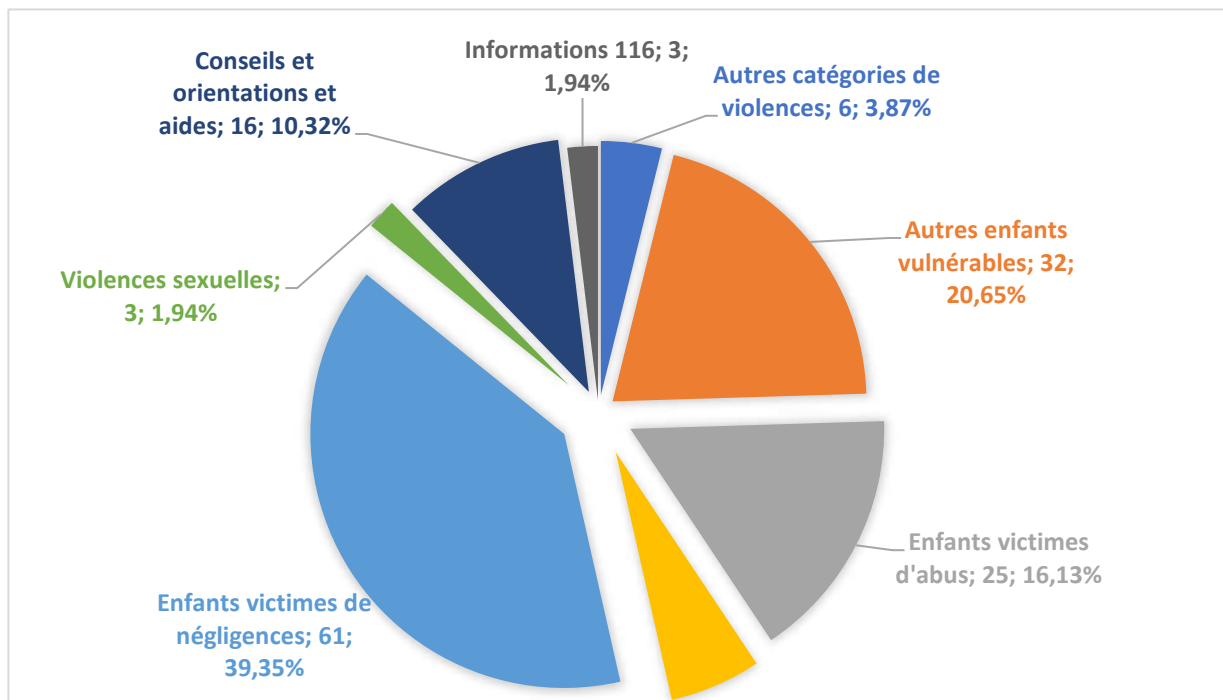
La majorité des mécanismes d'alerte sont installés dans le milieu rural (86,02%) comparativement au milieu urbain. Cela pourrait s'expliquer par un besoin plus important de renforcer les activités de protection enfant en milieu rural. À l'inverse, le faible nombre d'installation en milieu urbain pourrait suggérer une couverture déjà relativement satisfaisante au regard de la présence prépondérante de structure de base.

Quant aux alertes reçues, 75,36% proviennent du milieu urbain contre 24,64% dans le milieu rural. La faible dénonciation des alertes en milieu rural pourrait se traduire par le recours aux règlements amiables, les pesanteurs socio-culturelles etc. La faible présence des services sociaux, judiciaires et les difficultés d'accès (routes impraticables) constitueraient également un obstacle en milieu rural. Si les séances de sensibilisation sont plus utilisées en milieu urbain, les mécanismes de surveillance des violences qui permettent de mettre en veille les communautés et favoriser les alertes précoces sont plus fréquents en milieu rural.

1.4.3. Alertes reçues sur la ligne verte 116 (Assistance aux enfants en détresse)

En 2025, la ligne d'assistance aux enfants en détresse 116 a enregistré au total 44 166 appels dont 7258 ayant obtenu une réponse (voir **Annexe 13**). Parmi ces appels, l'on retrouve 5 207 appels ludiques, 22 appels pervers et 1 960 appels muets et autres. Seulement 136 appels sont à contenu comme présenté par le graphique ci-après.

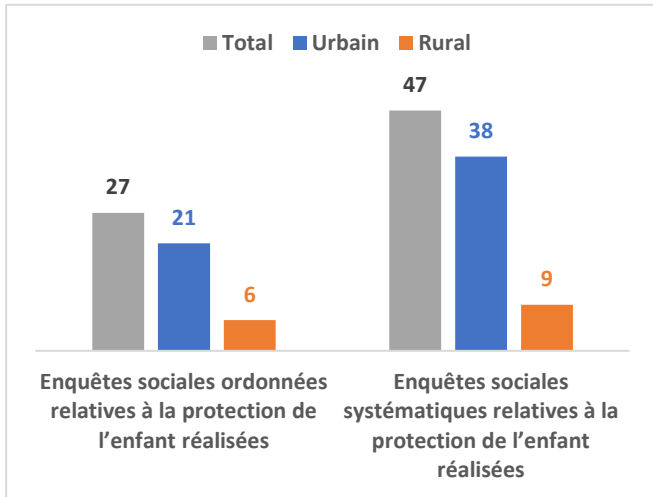
Figure 52 : Description des appels reçus en 2025 sur la ligne verte 116



Source : MFFE-DPE 2025

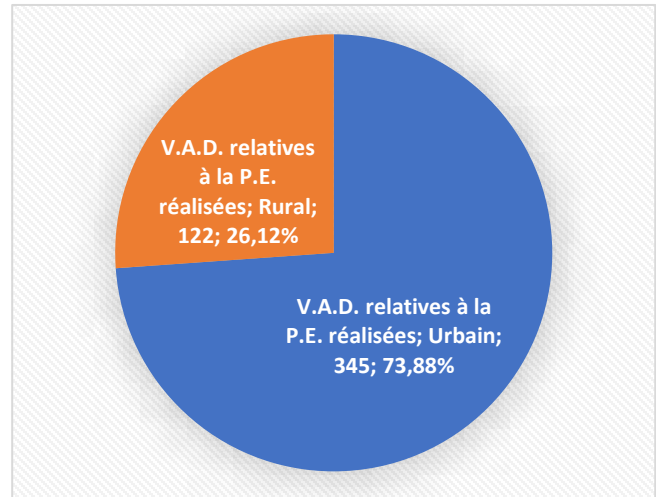
1.5. Enquêtes sociales et Visites à domicile (V.A.D.)

Figure 53 : Enquêtes sociales en matière de Protection de l'Enfant (P.E.)



Source : MFFE-DPED / GPROTECT 2025

Figure 54 : Visites à domicile en matière de protection de l'enfant



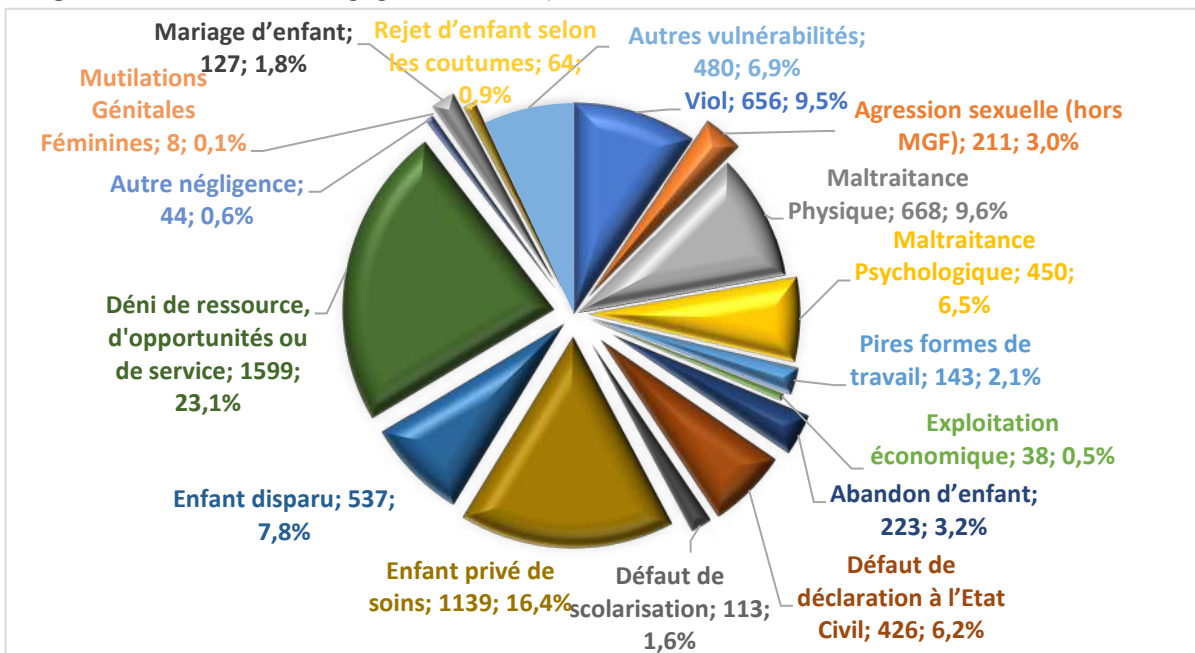
Source : MFFE-DPED / GPROTECT 2025

Les enquêtes sociales sont à 63,51% systématiques et 36,49% ordonnées. Environ 3 enquêtes sociales sur 4 ont été réalisées en milieu urbain. Concernant les VAD, 73,88% sont réalisées en milieu urbain.

2. Violences et négligences subies par les enfants

Relativement aux incidents dont sont victimes les enfants, les données collectées et rapportées se regroupent en 16 grands indicateurs : 2 sur les violences sexuelles, 2 sur les abus, 2 sur l'exploitation, 6 sur la négligence, 3 sur les pratiques traditionnelles néfastes et 1 pour les autres.

Figure 55 : Violences et négligences subies par les enfants

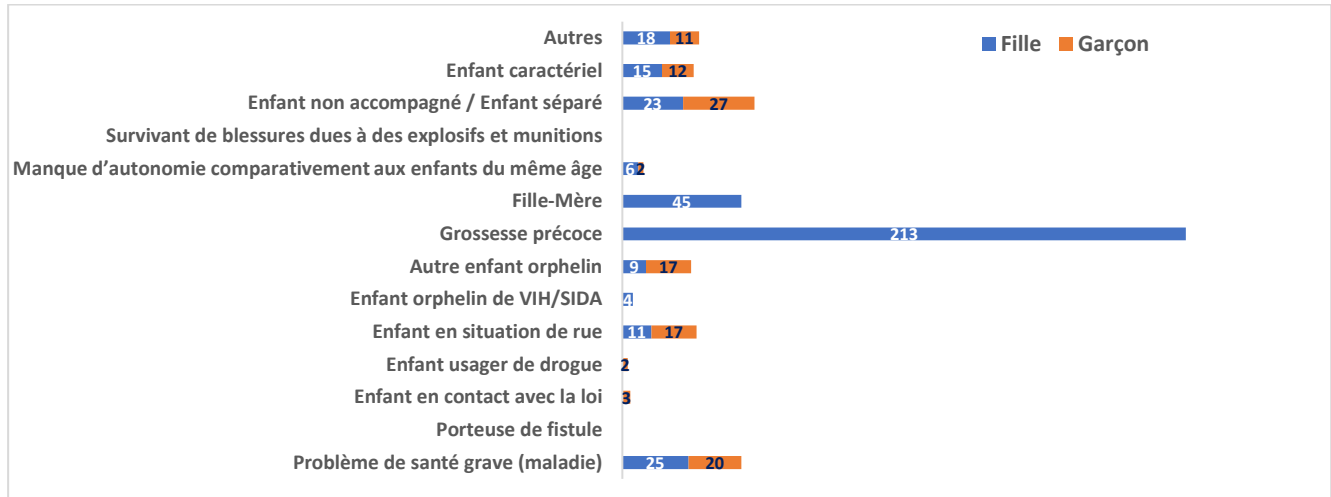


Source : MFFE-DPED / GPROTECT 2025

Sur 6 926 enfants pris en charge dans les centres sociaux et complexes socio-éducatifs en 2025, les types de violence et de négligence les plus observés sont les dénis de ressources, d'opportunités ou de services (23,08%), la privation de soins (16,44%), les maltraitements physiques (9,64%) et les viols (9,47%). Ces différents taux d'incidents pourraient s'expliquer par la négligence des parents, leur vulnérabilité socio-économique et leur manque ou leur faible information concernant la nutrition, et les pesanteurs socioculturelles.

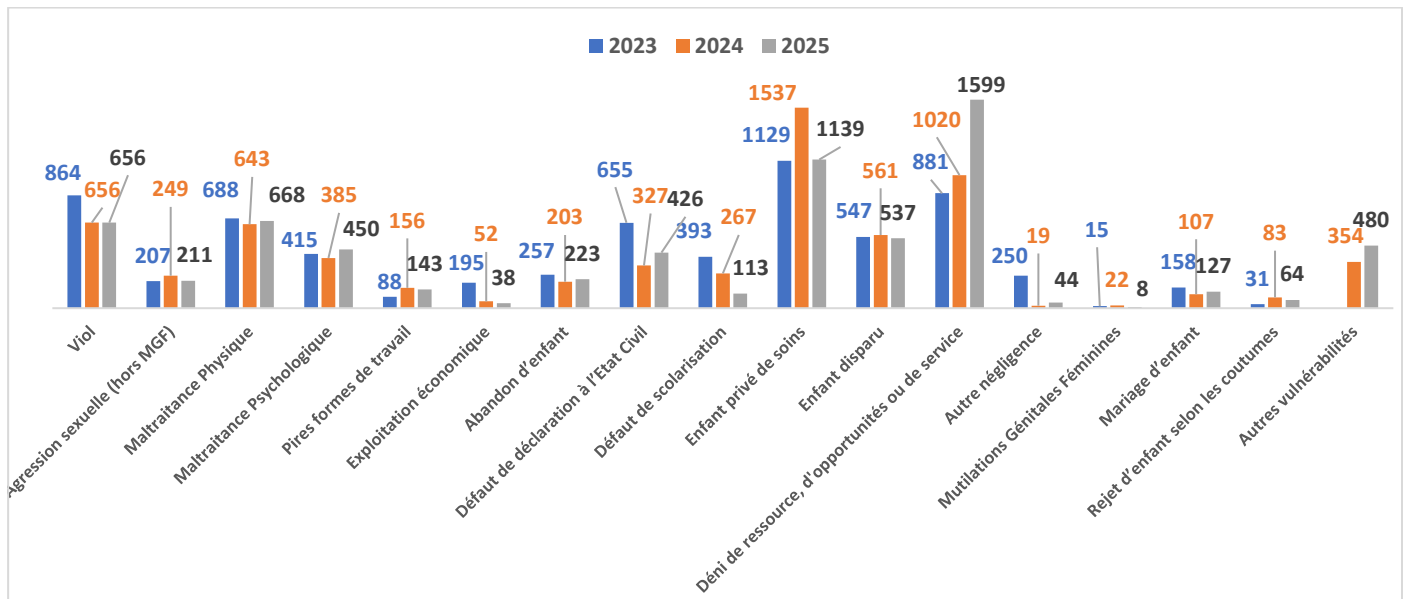
Les autres vulnérabilités des enfants qui ont été prises en charge sont détaillées sur la figure ci-après :

Figure 56 : Répartition des autres vulnérabilités des enfants



Source : MFFE-DPED / GPROTECT 2025

Figure 57 : Evolution des violences et négligences dont sont victimes les enfants de 2023 à 2025

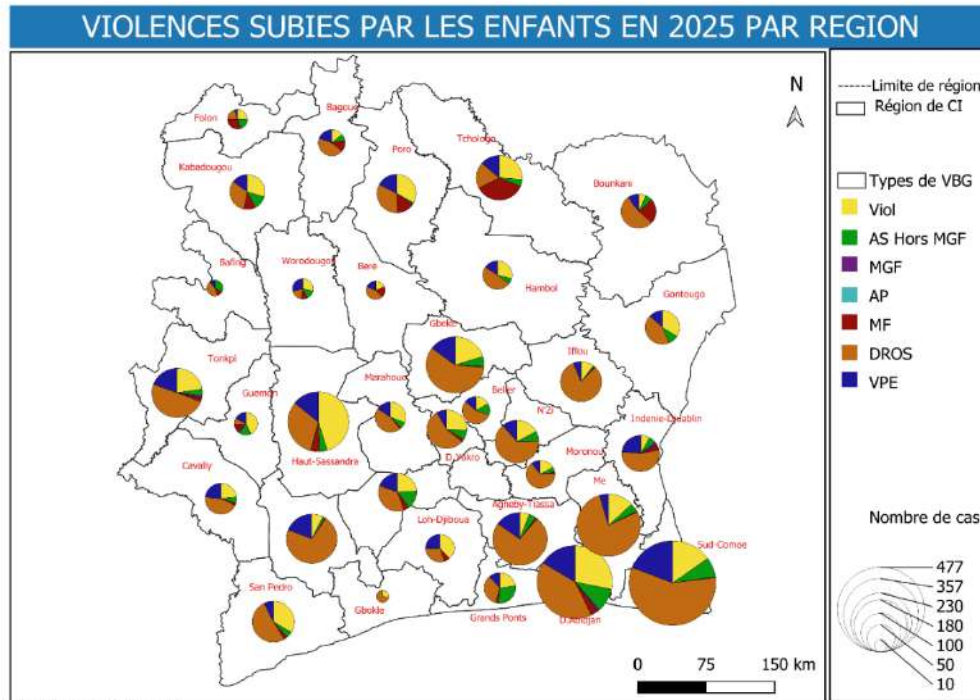


Source : MFFE-DPED / GPROTECT 2025

De 2023 à 2025, les incidents de déni de ressources dont sont victimes les enfants ont continué de croître, passant de 881 en 2023 à 1 599 en 2025.

2.1. Répartition des violences et des négligences par région

Figure 58 : Carte de répartition par région des violences subies par les enfants en 2025

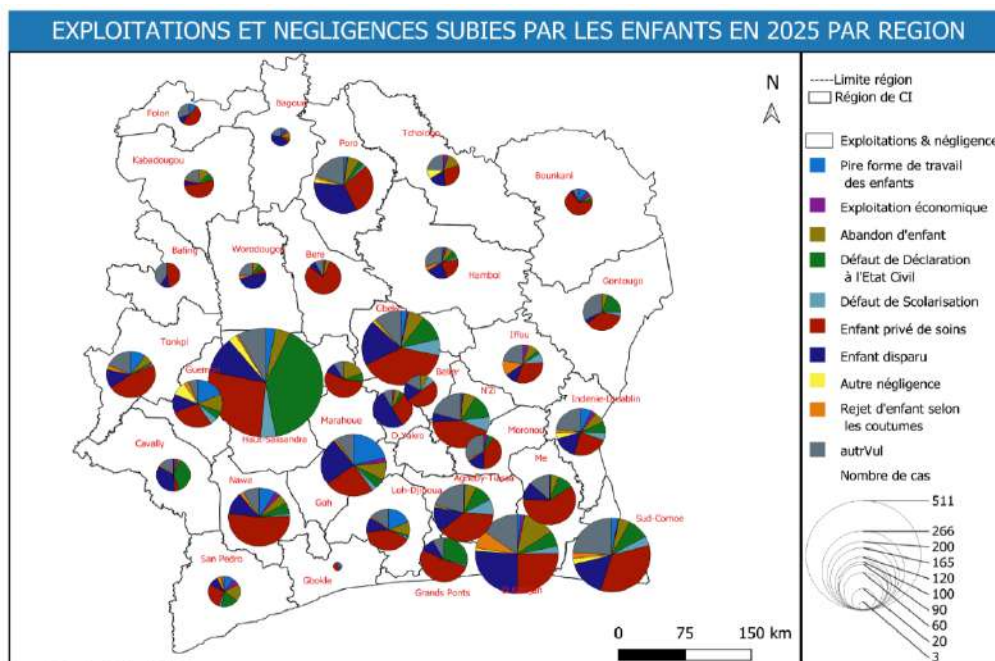


Source : MFFE-DPED / GPROTECT 2025

Les régions ayant enregistré et pris en charge le plus de cas de VBG exercés sur les enfants sont : Haut-Sassandra (749 cas), Sud-Comoé (711 cas), Abidjan (623 cas), Gbèkè (449 cas) et Mé (362 cas).

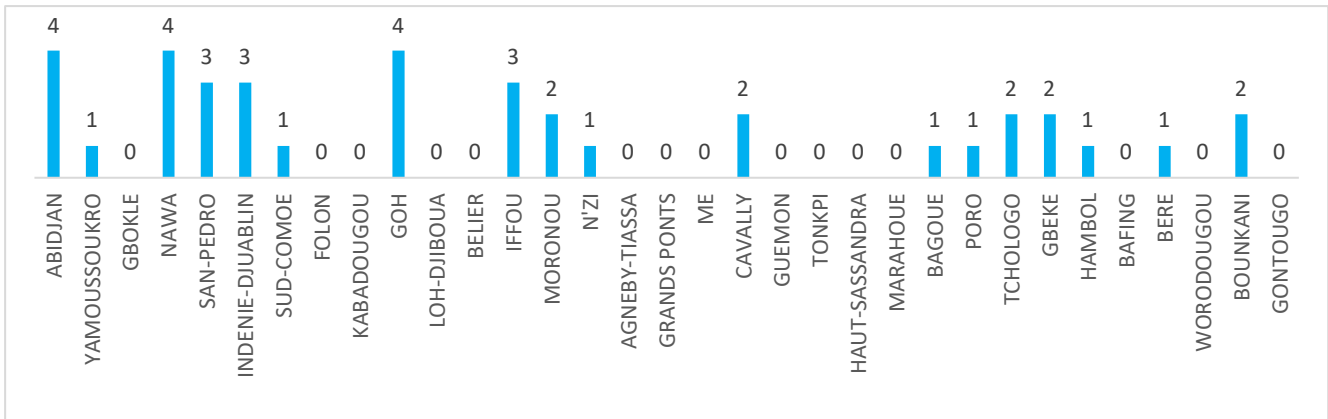
Les négligences et autres violences subies par les enfants sont présentées par la **Figure 59**.

Figure 59 : Carte de répartition par région des exploitations et négligences subies par les enfants



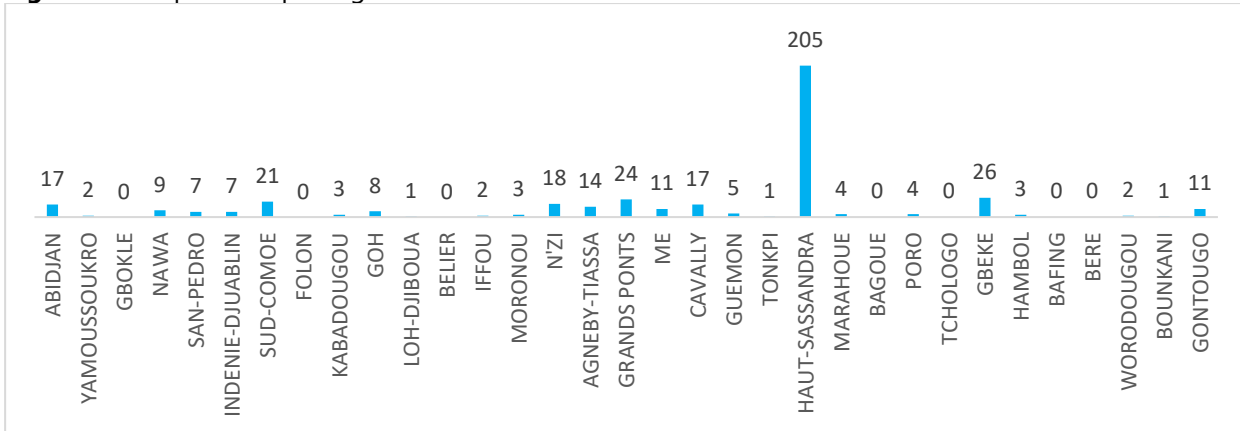
Source : MFFE-DPED / GPROTECT 2025

Figure 60 : Répartition des cas d'exploitation économique des enfants par région



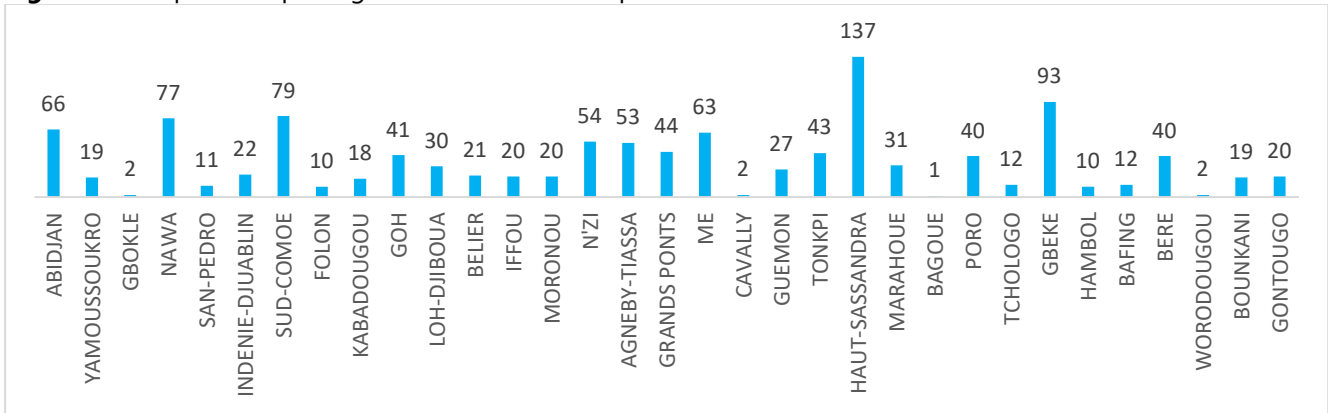
Les régions qui regroupent le plus de cas d'exploitation économique d'enfant sont le District d'Abidjan (4), la Nawa (4) et Goh (4).

Figure 61 : Répartition par région des cas de défaut de déclaration des enfants à l'Etat civil



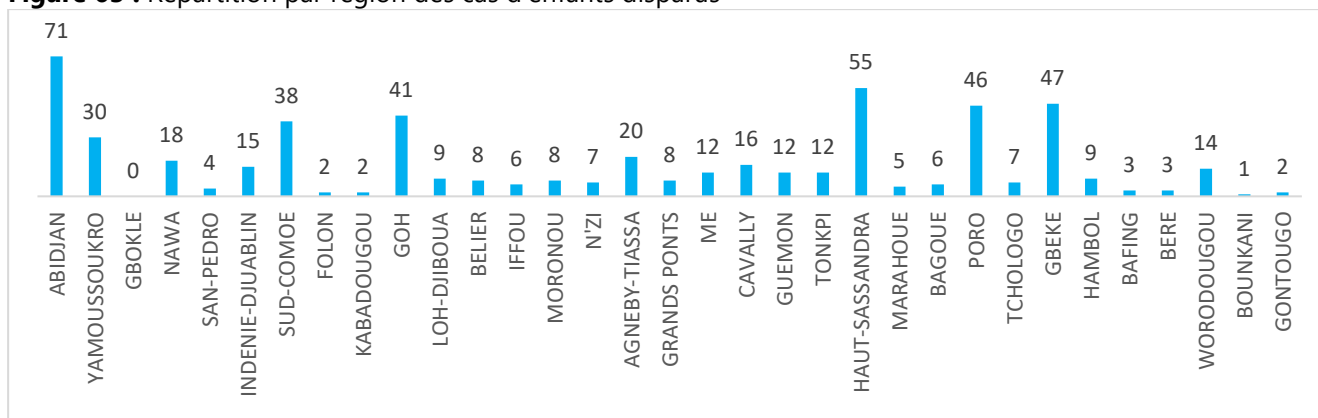
Sur un total de 426 enfants non déclarés à l'Etat civil enregistrés en 2025, le Haut-Sassandra seul compte 205 soit 48,12%. Cela pourrait s'expliquer les projets initiés par les partenaires techniques et financiers tels que Save The Children dans la région.

Figure 62 : Répartition par région des cas d'enfants privés de soins



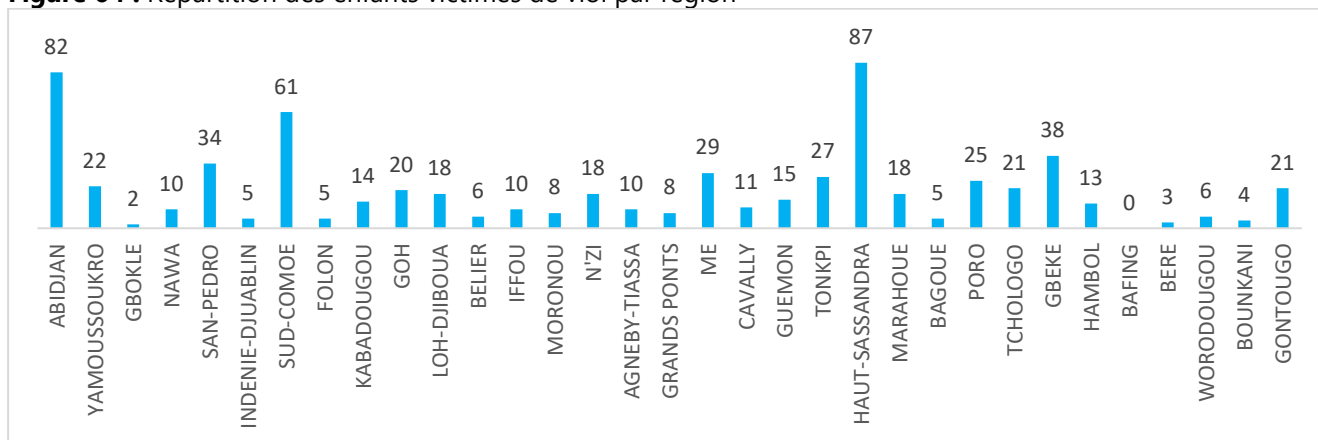
Les enfants privés de soins se retrouvent dans toutes les régions de Côte d'Ivoire. Le phénomène est accentué de le Haut-Sassandra (12,03%), Gbèkè (8,69%), le Sud-Comoé (6,93%) et la Nawa (6,76%).

Figure 63 : Répartition par région des cas d'enfants disparus



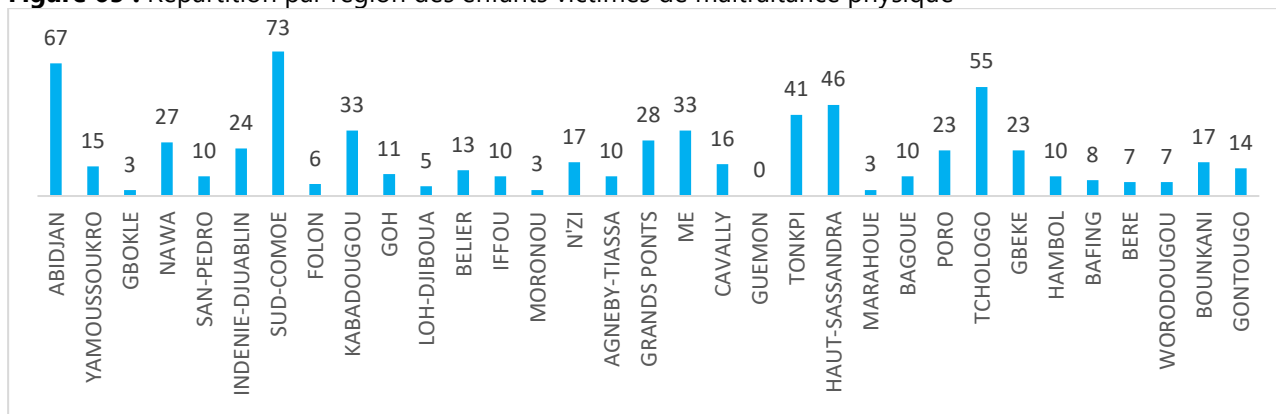
De même, la disparition d'enfant est plus accentuée à Abidjan (13,22%), le Haut-Sassandra (10,24%), le Gbêkê (8,75%) et le Poro (8,57%).

Figure 64 : Répartition des enfants victimes de viol par région



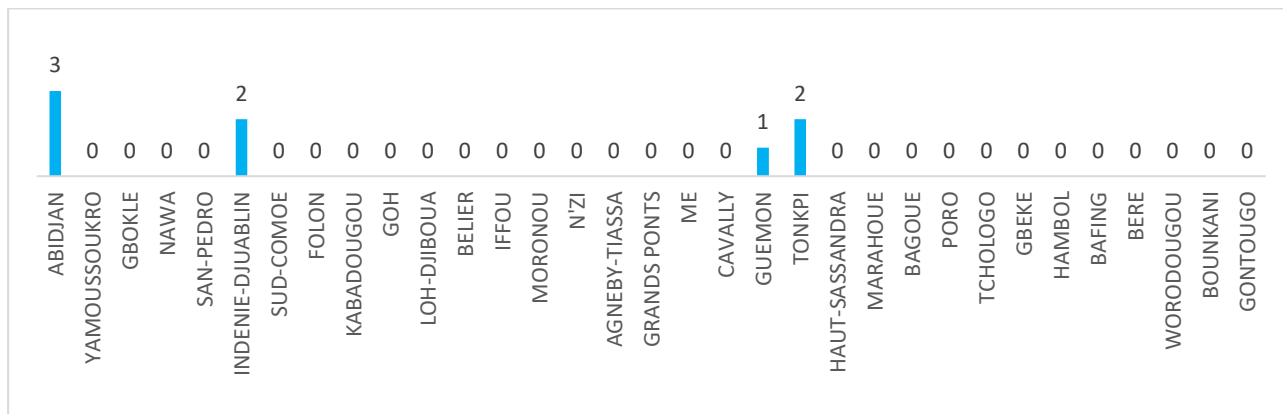
Les cas de viols d'enfants sont beaucoup déclarés dans le Haut-Sassandra (13,26%), le district d'Abidjan (12,50%) et le Sud-Comoé (9,30%).

Figure 65 : Répartition par région des enfants victimes de maltraitance physique



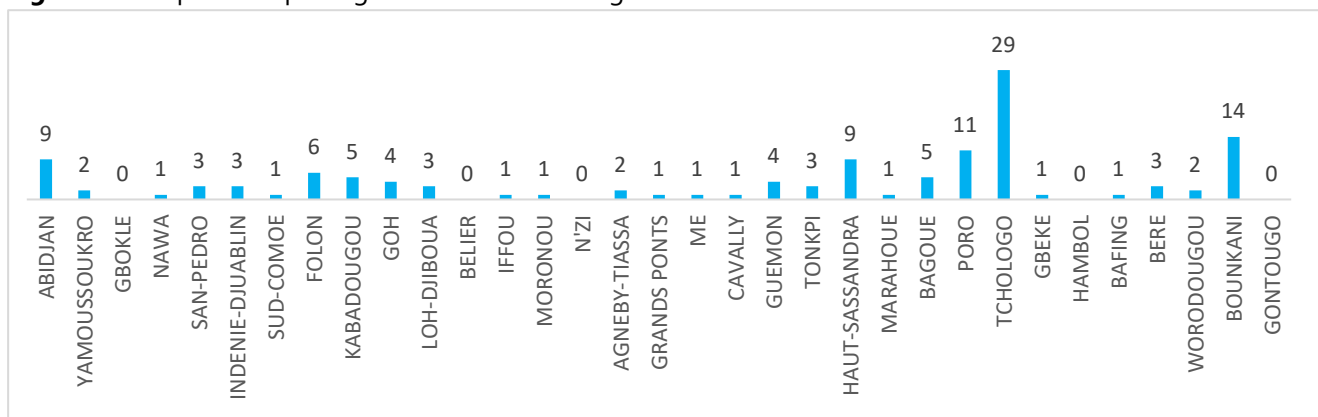
Les maltraitements physiques d'enfants ont été enregistrés dans toutes les régions du pays à l'exception du Guémon. Le Sud-Comoé vient en tête avec 10,93% des cas.

Figure 66 : Répartition par région des cas de mutilation génitale féminine



Sur les 9 cas de MGF enregistrés en 2025, 8 sont les enfants.

Figure 67 : Répartition par région des cas de mariage d'enfant

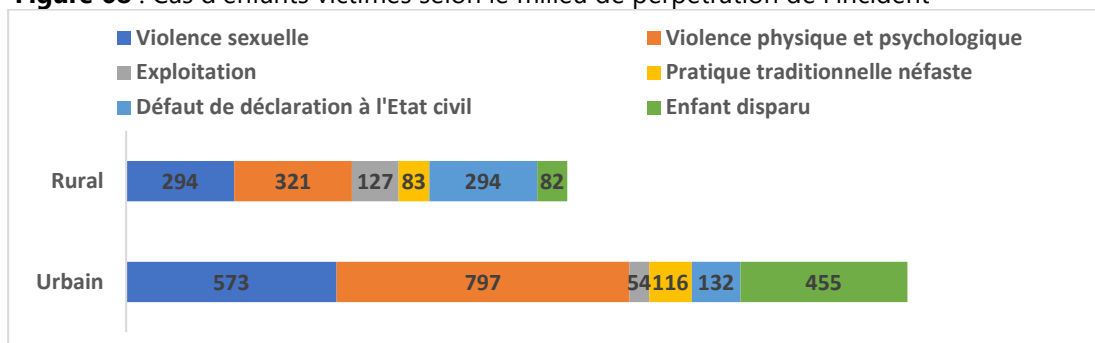


Les mariages d'enfant sont plus déclarés dans le Tchologo (22,83%) et le Bounkani (11,02%) et du Poro (8,66%).

2.2. Lieux et milieux de perpétration des incidents

2.2.1 Milieux de perpétration des incidents

Figure 68 : Cas d'enfants victimes selon le milieu de perpétration de l'incident



Source : MFFE-DPED / GPROTECT 2025

Pour les types d'incidents représentés sur la **figure 68**, 2 127 cas (63,91%) ont eu lieu en milieu urbain et 1 201 cas (36,09%) en milieu rural, avec un nombre élevé de violences physiques et psychologiques (797 cas), de violence sexuelle (573 cas) et d'enfants disparus (455 cas) en milieu urbain.

Le milieu urbain regorge plus de zones à risques et d'activités économiques qui pourraient expliquer le nombre élevé de violences constatées.

2.2.2 Lieux de perpétration des incidents

Tableau 9 : Répartition des enfants victimes selon le lieu de perpétration de l'incident

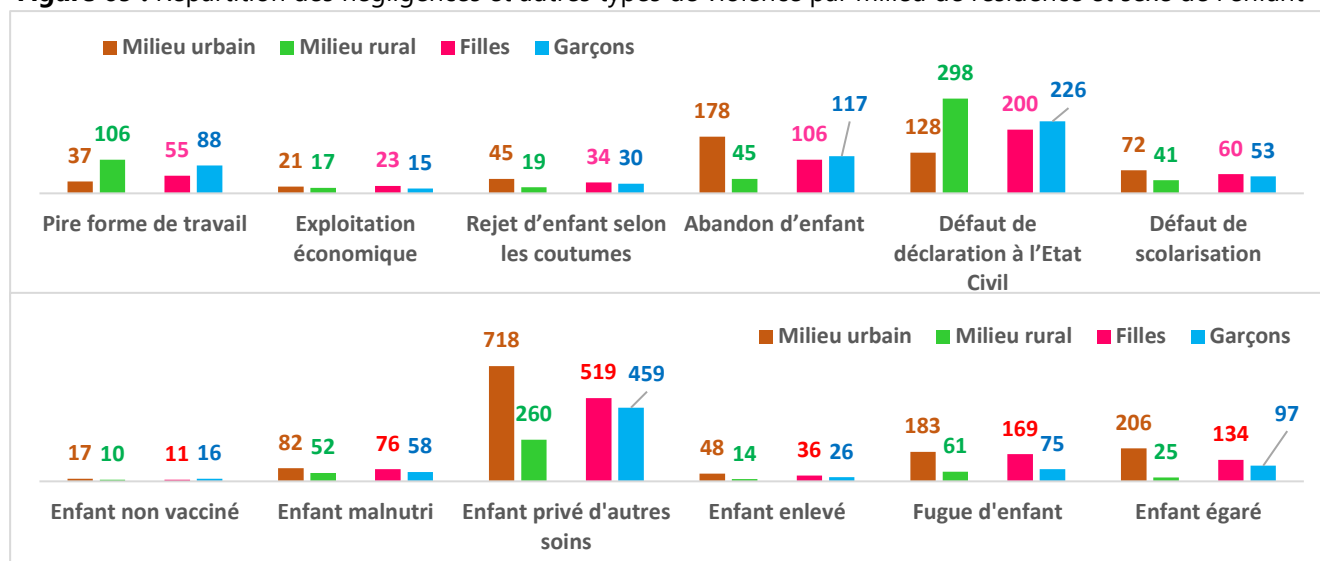
	Violence sexuelle	VPP	Exploitation	Négligence	PTN	Autre vulnérabilité	Total	Proportion
Domicile de l'enfant	157	347	6	1570	79	108	2267	37,32%
Domicile de l'auteur	321	409	37	791	52	124	1734	28,54%
Route/Rue	80	58	12	319	6	28	503	8,28%
Autre domicile	65	43	3	299	15	58	483	7,95%
Domicile conjoint de l'enfant et de l'auteur	25	99	2	314	11	17	468	7,70%
Brousse/Forêt	56	11	12	22	1	1	103	1,70%
Au marché	6	13	6	79	0	4	108	1,78%
Ecole	20	26	3	87	6	10	152	2,19%
Au champ	12	16	71	21	0	1	121	1,99%
Chemin de l'école	29	15	1	29	2	5	81	1,33%
Hôtel	10	4	0	4	1	11	30	0,49%
Point de contrôle /Barrage	0	1	3	15	1	5	25	0,41%
Site d'accueil	2	4	1	6	0	0	13	0,21%
Camp	1	1	2	1	2	0	7	0,12%
Autres	64	45	17	286	13	44	469	7,72%
Non applicable	19	26	5	238	10	64	362	5,96%

Source : MFFE-DPED / GPROTECT 2025

En général, les violences sur les enfants sont perpétrées dans leur environnement immédiat. 37,32% ont été commis au domicile de l'enfant et 28,54% au domicile de l'auteur présumé.

3. Profil des enfants pris en charge et des auteurs présumés

Figure 69 : Répartition des négligences et autres types de violence par milieu de résidence et sexe de l'enfant



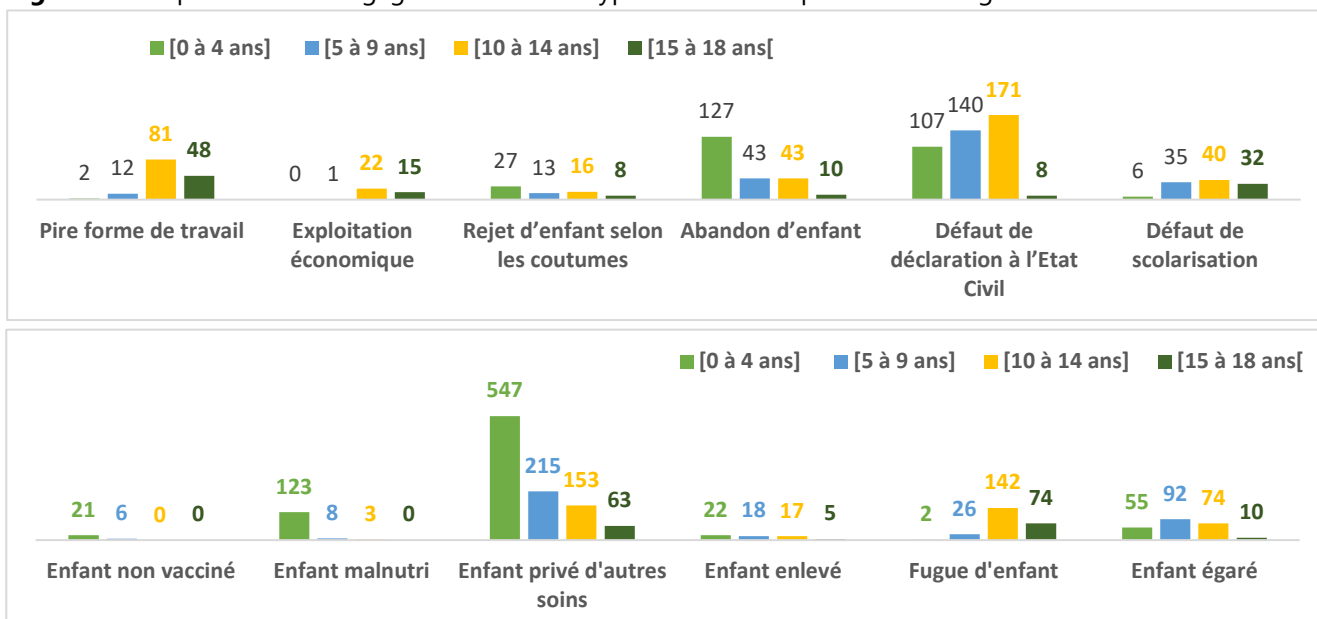
Source : MFFE-DPED / GPROTECT 2025

Sur un total de 2 683 enfants concernés par ces catégories de vulnérabilités présentées sur la **figure 69**, on compte 53,04 % de filles et 46,96% de garçons. Les types de négligence et de vulnérabilité affectant le plus les filles par rapport aux garçons sont les exploitations économiques, les rejets d'enfant selon les coutumes et les cas de fugue.

Par ailleurs, ces incidents sont produits majoritairement dans le milieu urbain (64,67% des cas). Cela pourrait s'expliquer par le fait que les structures sociales publiques sont pour la plupart y sont implantées, donc plus accessibles par les personnes y résidant et cela favorise les déclarations et les signalements.

Malgré les campagnes de sensibilisation et les mesures de répression prévues par la loi, les mineurs sont de plus en plus victimes de violences sexuelles. **En 2025, selon les statistiques du SIPE (MFFE-DPED / GPROTECT 2025), environ deux enfants par jour sont pris en charge pour des incidents de viol.**

Figure 70 : Répartition des négligences et autres types de violence par tranche d'âge de l'enfant victime

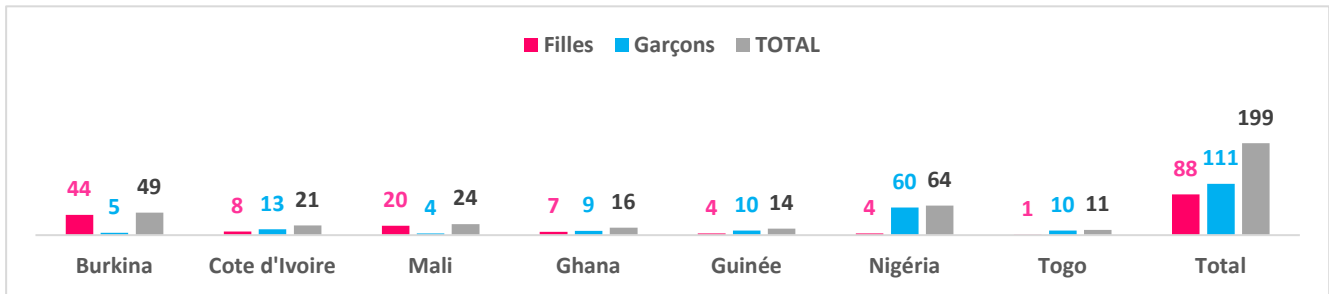


Source : MFFE-DPED / GPROTECT 2025

Un nombre élevé d'enfants dont l'âge est compris entre 0 et 14 ans ne sont pas déclarés à l'Etat civil. Aussi, les enfants de 0 à 4 ans sont plus privés de soins. Certains parmi ces enfants sont victimes de pire forme de travail et d'exploitation économique.

Dans le cadre de la lutte contre la traite et l'exploitation des enfants, le Comité National de Lutte contre la Traite et l'Exploitation des Enfants (CNLTEE) a pris en charge de manière holistique 199 enfants victimes. Voir **figure 71**.

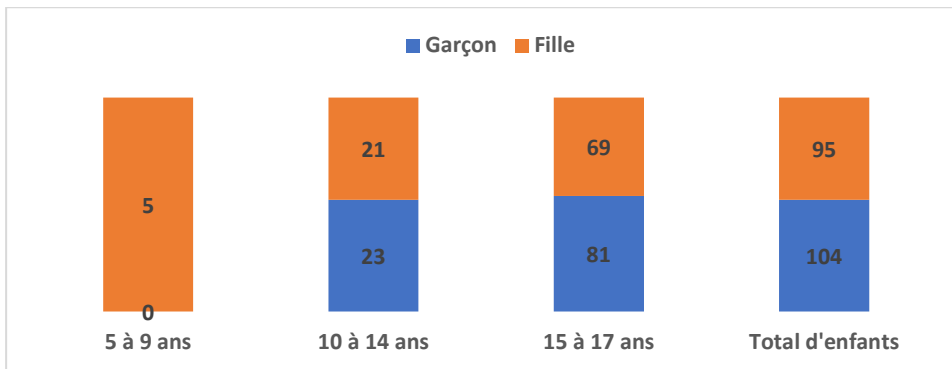
Figure 71 : Enfants repérés et retirés des zones d'exploitation selon le pays de provenance et par sexe



Source : MFFE-CNLTEE 2025

Les enfants victimes proviennent de l'espace CEDEAO. 32,16 % des enfants sont du Nigéria d'où 93,75% sont des filles, 24,62 % du Burkina, 12,06 % du Mali, 10,55% de la Côte d'Ivoire, 8,04 % du Ghana, 7,04% de la Guinée et 5,53% du Togo.

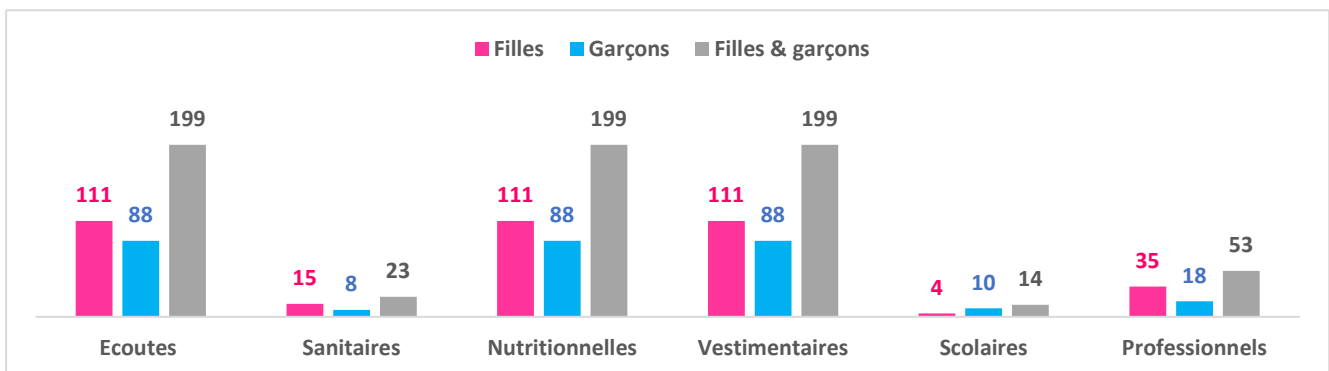
Figure 72 : Enfants victimes de traite et d'exploitation pris en charge par le CNLTEE répartis par tranche d'âge



Source : MFFE-CNLTEE 2025

Les enfants victimes de traite et exploitation sont majoritairement âgés de 15 à moins de 18 ans (97,49%).

Figure 73 : offres de services aux enfants victimes de traite et exploitation répartis par sexe des enfants

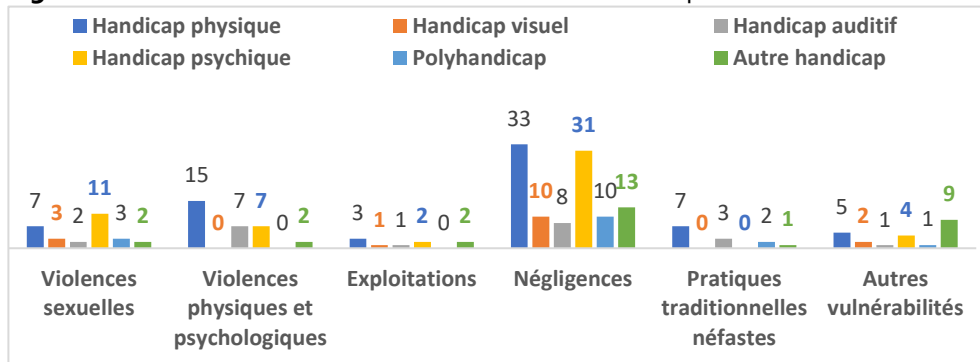


Source : MFFE-CNLTEE 2025

Pour l'année 2025, tous les 199 enfants (88 garçons et 111 filles) ont été écoutés, et ont bénéficié d'appuis nutritionnels et vestimentaires. 7,04% d'entre eux ont bénéficié de soutiens scolaires.

3.1. Situation de handicap des enfants pris en charge

Figure 74 : Cas d'enfants victimes en situation de handicap

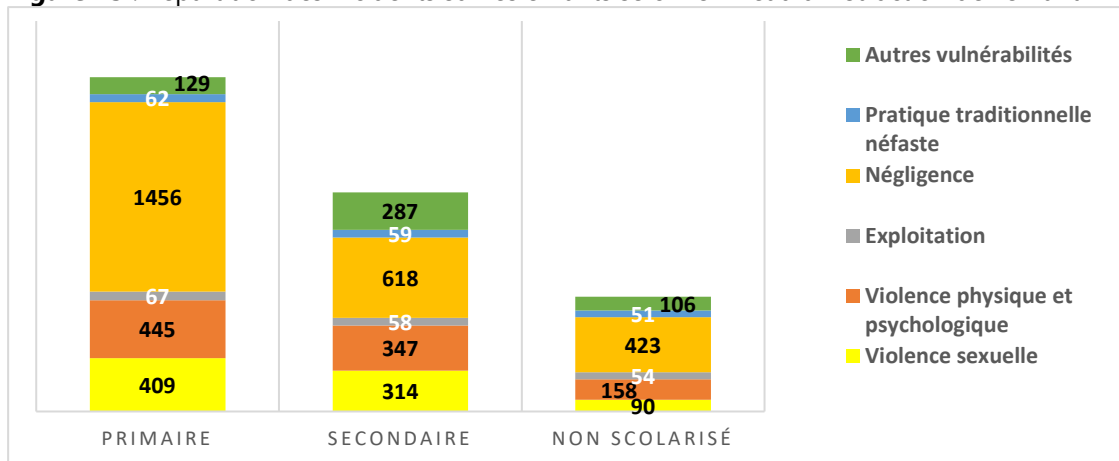


Source : MFFE-DPED / GPROTECT 2025

La négligence est la vulnérabilité la plus observée chez les enfants en situation de handicap : 50,48% dont 31,43% des enfants en situation de handicap physique et 29,52% en situation de handicap psychique. Cela pourrait s'expliquer par la difficulté de la prise en charge de ces enfants par leurs parents. Ce qui pourrait être la conséquence d'une mauvaise perception de leurs handicaps.

3.2. Répartition des enfants pris en charge selon le niveau d'instruction, le statut scolaire et le type d'incident subi

Figure 75 : Répartition des incidents sur les enfants selon le niveau d'instruction de l'enfant

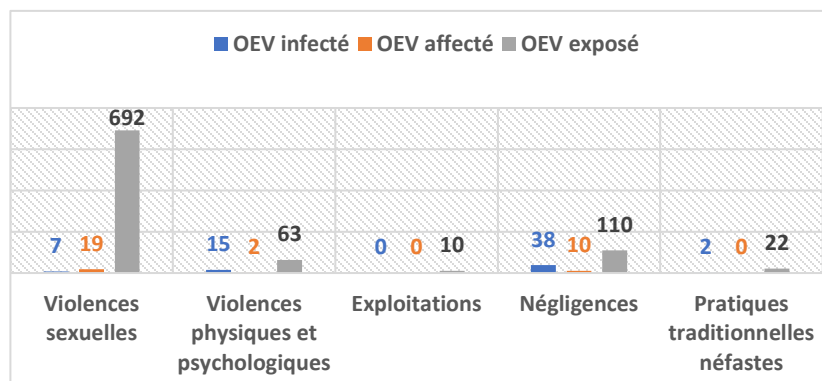


Source : MFFE-DPED / GPROTECT 2025

Les enfants du niveau primaire sont majoritairement victimes de négligence (56,70%). Aussi, ceux victimes de violences sexuelles ont un niveau d'instruction primaire (50,31%), secondaire (38,62%) et pour les non scolarisés (11,07%). L'immaturation de ces enfants, en majorité ceux du primaire, avec la vie scolaire parsemée de difficultés, les rend plus vulnérables. Malgré les activités de sensibilisation, certains phénomènes tels que la drogue « khadafi », l'alcool, les tontines sexuelles et autres continuent de miner l'école et favorisent la persistance de ces violences.

3.3. Statut OEV des enfants victimes

Figure 76 : Cas d'enfants victimes selon le statut OEV



Source : MFFE-DPED / GPROTECT 2025

Le nombre d'OEV victimes de violences et de négligences s'élève à 1 020 cas dont 90,49% d'OEV exposés et 6,37% d'OEV infectés. Le nombre d'OEV infectés victimes s'avère préoccupant du fait de la gravité de la maladie à VIH et de ses conséquences. Pour plus d'informations sur les OEV en général.

3.4. Auteurs présumés des violences et des négligences selon le sexe

Tableau 10 : Sexe des auteurs présumés de violence et de négligence sur les enfants

	Violence sexuelle	Violence physique et psychologique	Exploitation	Négligence	Pratique Traditionnelle Néfaste	Autres vulnérabilités	Total
Féminin	30	368	33	569	17	45	1 062
Masculin	816	657	110	2 752	108	318	4 761
Mixte	9	76	31	435	68	56	675
Inconnu	12	17	7	325	6	61	428

Source : MFFE-DPED / GPROTECT 2025

Les présumés auteurs des violences et des négligences sur les enfants sont en général de sexe masculin (68,74%).

3.5. Liens entre les auteurs présumés et les enfants victimes

Tableau 11 : Répartition des violences et négligences selon le lien entre les auteurs présumés et les enfants victimes

	Violence sexuelle	VPP	Exploitation	Négligence	PTN	Autres vulnérabilités	Total	Proportion
Père/Mère	38	512	89	3 060	93	126	3 918	56,57%
Chef de ménage dans lequel vit l'enfant	30	125	26	166	14	11	372	5,37%
Autre membre du ménage où vit l'enfant	51	127	9	94	11	10	302	4,36%
Partenaire intime	25	47	1	80	7	129	289	4,17%
Membre de la famille ne vivant pas le ménage	41	39	5	86	23	15	209	3,02%
Autre membre de la communauté résidente	112	34	4	30	7	16	203	2,93%
Voisin	110	27	1	6	1	6	151	2,18%
Autre lien	138	116	14	117	23	82	490	7,07%
Sans lien	206	39	25	31	8	16	325	4,69%
Inconnu	116	52	7	411	12	69	667	9,63%

Source : MFFE-DPED / GPROTECT 2025

Les parents sont les principaux auteurs des violences et négligences avec 3 918 cas soit 56,57%.

4. Prise en charge des enfants victimes

Tableau 12 : Répartition des soutiens offerts aux enfants par catégorie de violence et de négligence

Type de soutien	Violence sexuelle	VPP	Exploitation	Négligence	PTN	Autres vulnérabilités	Total
Médical	688	457	36	848	58	225	2312
Psychosocial/psychologique	867	1 118	181	4 081	199	480	6 926
Juridique/Judiciaire	484	182	38	411	65	61	1 241
Alimentaire/Nutritionnel	52	129	22	642	28	77	950
Economique	20	22	1	84	3	9	139
Aide financière pour résoudre les besoins	34	26	12	164	6	15	257
Hébergement temporaire	72	134	21	329	53	36	645
Sécuritaire	157	117	16	213	21	24	548
Scolaire	13	8	9	68	6	24	128
Mise en apprentissage	1	4	1	5	1	0	12

Type de soutien	Violence sexuelle	VPP	Exploitation	Négligence	PTN	Autres vulnérabilités	Total
Insertion socioprofessionnelle	0	1	0	1	0	1	3
Réunification familiale	13	70	13	252	20	50	418
Réinsertion communautaire	6	3	6	12	7	2	36
AGR/AVEC	0	1	0	2	0	0	3
Aides techniques (fauteuils, appareillages, interprétariat,	1	0	0	2	1	0	4
Conseil pour gérer le handicap	3	8	1	18	3	7	40
Protection /prévention au VIH /SIDA	41	5	0	16	5	7	74
Autres	102	102	24	464	33	74	799

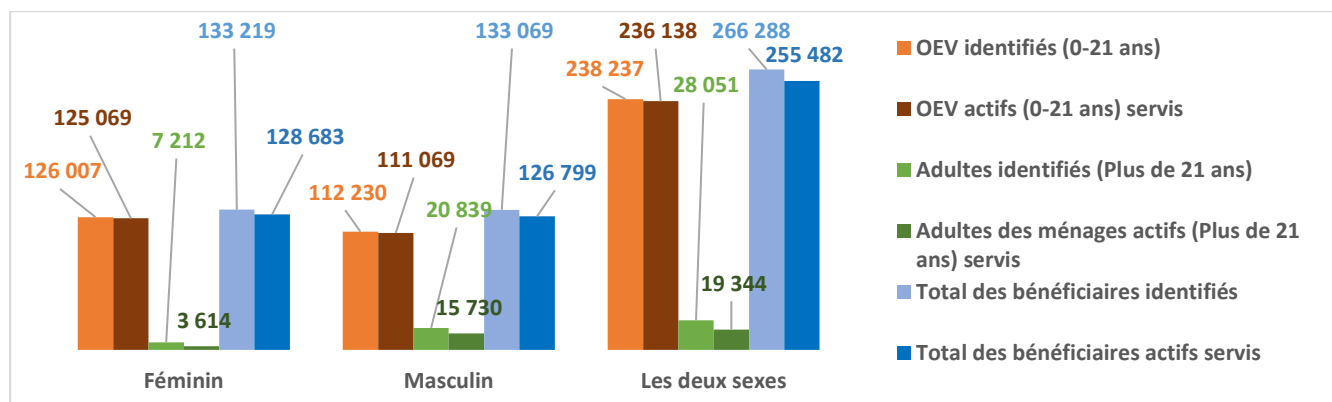
Source : MFFE-DPED / GPROTECT 2025

L'ensemble des enfants victimes ont été pris en charge. 100% ont bénéficié de prise en charge psychosociale, 33,38% de soutien médical, 17,92% de soutien juridique et/ou judiciaire et 13, 72% d'aide alimentaire/nutritionnelle.

5. Prise en charge des orphelins et enfants rendus vulnérables du fait du VIH/SIDA

5.1. OEV et adultes identifiés et servis par les programmes OEV de soutien aux enfants et à leurs familles, affectés par le VIH sida

Figure 77 : OEV et adultes identifiés et servis par les programmes OEV



Source : MFFE-PNOEV 2025

Le Programme National de prise en charge des Orphelins et autres Enfants rendus Vulnérables du fait du VIH Sida a identifié 266 288 bénéficiaires dont 238 237 OEV (89,47%), et 28 051 adultes (10,53%) membres des ménages. 50,03% des bénéficiaires sont de sexe féminin et 49,97% de sexe masculin. Le pourcentage de bénéficiaires servis est de 95,94%, dont 92,43% d'OEV et 7,57% d'adultes membres des ménages OEV. Comparativement à l'année 2024 (177 717), Il y a une hausse des bénéficiaires actifs servis (255 482).

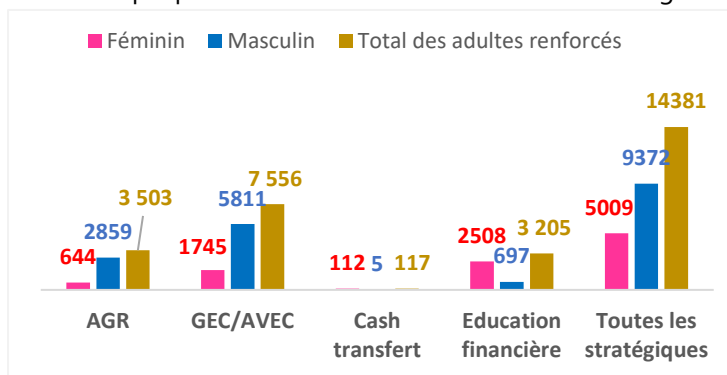
5.2. Nombre d'adultes ayant bénéficié de renforcement économique

Tableau 13 : Personnes formées pour offrir des services aux OEV et adolescents

	Masculin	Féminin	Total
Nombre de personnes formées pour offrir des services aux OEV et adolescents	231	325	556

En 2025, 343 groupements AVEC/GEC fonctionnels ont été mis en place et 556 personnes dont 231 femmes ont été formées pour offrir des services aux OEV et adolescents. En outre, 14 381 membres de groupements et associations ont été renforcés économiquement pour satisfaire aux besoins de leurs ménages.

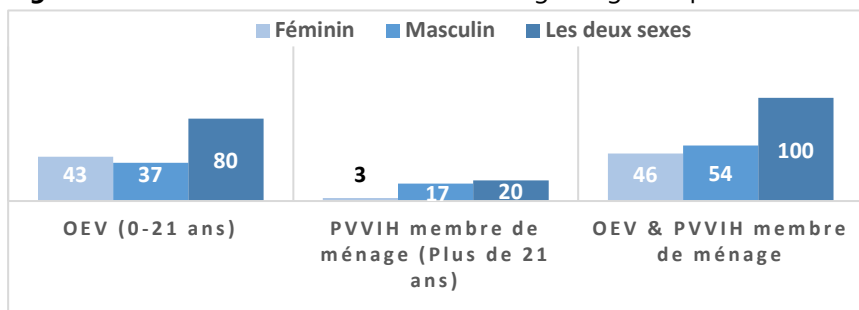
Figure 78 : Adultes ayant bénéficié de renforcement économique pour satisfaire aux besoins de leurs ménages



Source : MFFE-PNOEV 2025

5.3. Indicateurs relatifs à l'alimentation et à la nutrition

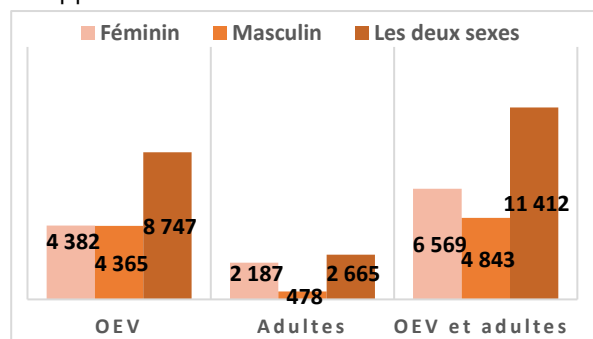
Figure 79 : OEV et PVVIH membres de ménage diagnostiqués malnutris



Source : MFFE-PNOEV 2025

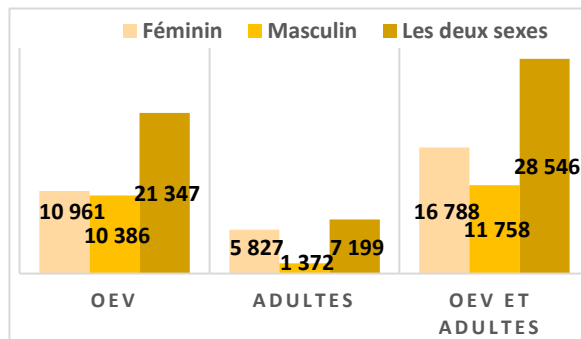
Le nombre d'OEV et de personnes adultes vivant avec le VIH ayant été diagnostiqués malnutris est de 100, dont 80% OEV. La majorité de ces personnes est de sexe masculin (54%).

Figure 80 : OEV et adultes ayant reçu un appui alimentaire



Source : MFFE-PNOEV 2025

Figure 81 : OEV et adultes ayant reçu des services de nutrition



Source : MFFE-PNOEV 2025

Les OEV et adultes bénéficiaires identifiés ont reçu plusieurs services dont les services de nutrition/alimentation, illustrés par les **figures 80 et 81**. Parmi les bénéficiaires actifs servis, le

pourcentage de ceux ayant reçu un appui alimentaire est de 4,47%. Ceux ayant reçu un service de nutrition représentent 11,17%.

5.4. Indicateurs relatifs à la scolarisation et aux services

Tableau 14 : Indicateurs relatifs à la scolarisation et aux services d'éducation des OEV

	Féminin	Masculin	TOTAL
Nombre d'OEV et adolescents scolarisés	14 120	15 012	29 132
Nombre d'OEV et adolescents scolarisés ayant reçu un soutien en éducation	7 872	8605	16 477

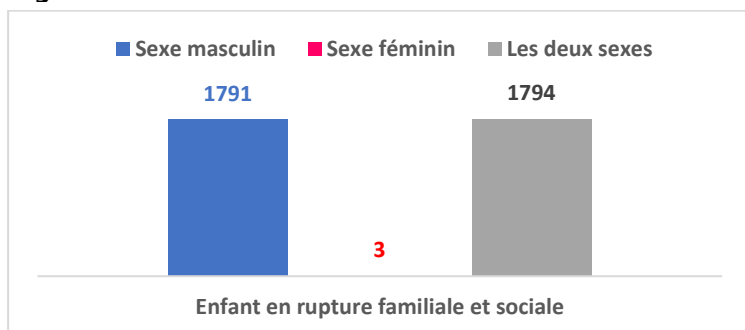
Source : MFFE-PNOEV 2025

29 132 OEV et adolescents sont scolarisés dont 56,56% ont bénéficié d'un soutien en éducation.

6. Statistiques sur la protection des enfants et adolescents vulnérables

Le Programme de Protection des Enfants et Adolescents Vulnérables (PPEAV) assure la prise en charge des enfants et adolescents vulnérables. Au cours de l'année 2025, 50 maraudes ont permis d'identifier 1 794 enfants et adolescents en situation de rue. Ces enfants ont reçu une prise en charge en fonction de leurs besoins, entre autres la réintégration dans leurs familles, leur insertion dans les structures adaptées en vue de les accompagner dans un processus de reconstruction personnelle et leur insertion dans le système scolaire ou mise en apprentissage professionnel. Aussi, afin d'aider les familles de ces enfants à être autonomes pour mieux les protéger, et prévenir leur retour dans la rue, des appuis sont octroyés aux familles.

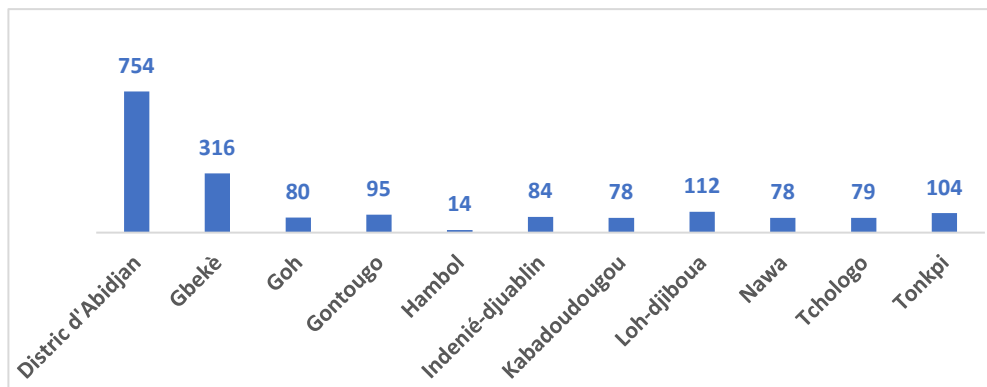
Figure 82 : Enfants et adolescents en situation de rue identifiés en 2025 répartis par sexe



Source : MFFE-PPEAV 2025

Parmi les 1 794 enfants et adolescents vulnérables identifiés, 3 sont de sexe féminin, soit 0,16 % des enfants et adolescents en situation de rue (EASR). Ces EASR sont tous en rupture sociale et familiale. Au regard de ces chiffres, l'on peut affirmer que les garçons sont plus en proie à la rupture familiale et sociale. En 2025, les maraudes n'ayant été organisées que de nuit, les cas de EASR en fragilité sociale et familiale n'ont pas été identifiés.

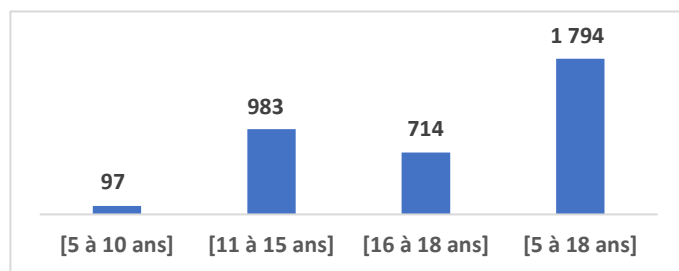
Figure 83 : Enfants et adolescents en rupture familiale et sociale identifiés répartis par région



Source : MFFE-PPEAV 2025

En 2025, plus de la moitié des EASR ont été enregistrés dans le District d'Abidjan (42,03%) et la région du Gbèkè (17,61%).

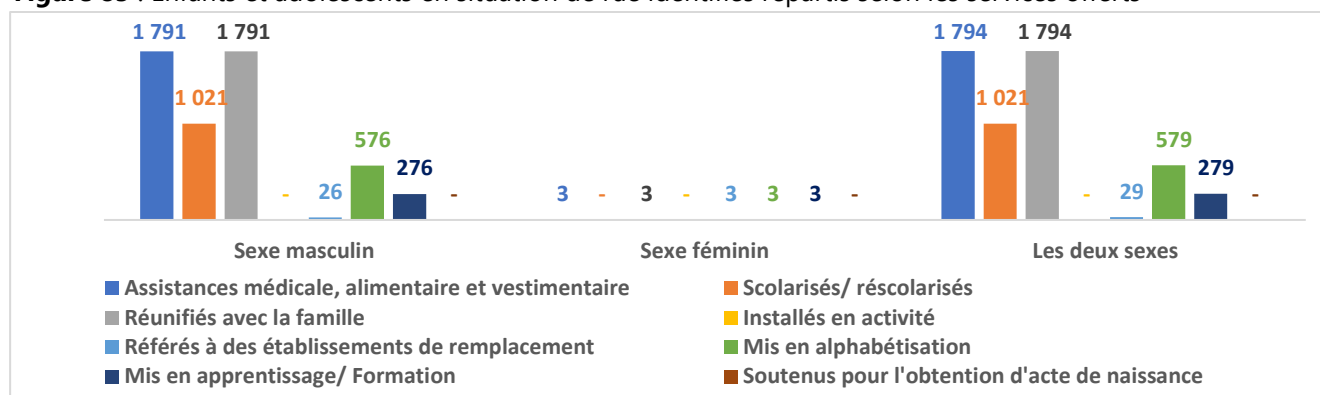
Figure 84 : Enfants et adolescents en rupture familiale et sociale identifiés répartis par tranche d'âge



Plus de la moitié (54,79%) des EASR ont un âge compris entre 11 et 15 ans et 39,80% âgés de 16 à 18 ans. Seulement 5,41% d'entre eux ont un âge compris entre 5 et 10 ans.

Source : MFFE-PPEAV 2025

Figure 85 : Enfants et adolescents en situation de rue identifiés répartis selon les services offerts



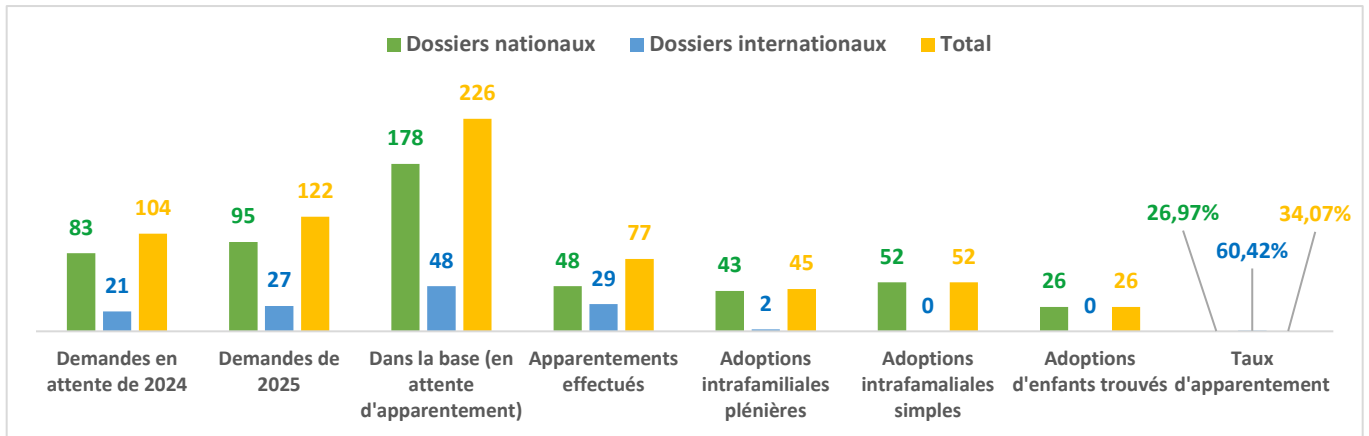
Source : MFFE-PPEAV 2025

L'ensemble des EASR enregistrés à travers les maraudes ont reçu l'assistance médicale, alimentaire et vestimentaire. Ils ont tous été réunifiés avec leurs familles. 1 021 EASR de sexe masculin soit 56,91% ont bénéficié de la scolarisation et/ou de la rescolarisation, 576 soit 32,11% d'alphabétisation, 276 soit 15,38% d'apprentissage/formation, 26 soit 1,45% de référencement à un établissement de remplacement. Quant aux 3 EASR de sexe féminin, elles ont bénéficié d'assistance médicale, alimentaire

et vestimentaire, de mise en apprentissage/formation, de référencement à un établissement de remplacement, de mise en alphabétisation, et de réunification avec leurs familles.

7. Statistiques sur l'Adoption en Côte d'Ivoire

Figure 86 : Adoptions réalisées en 2025 en Côte d'Ivoire réparties par situation de résidence du demandeur



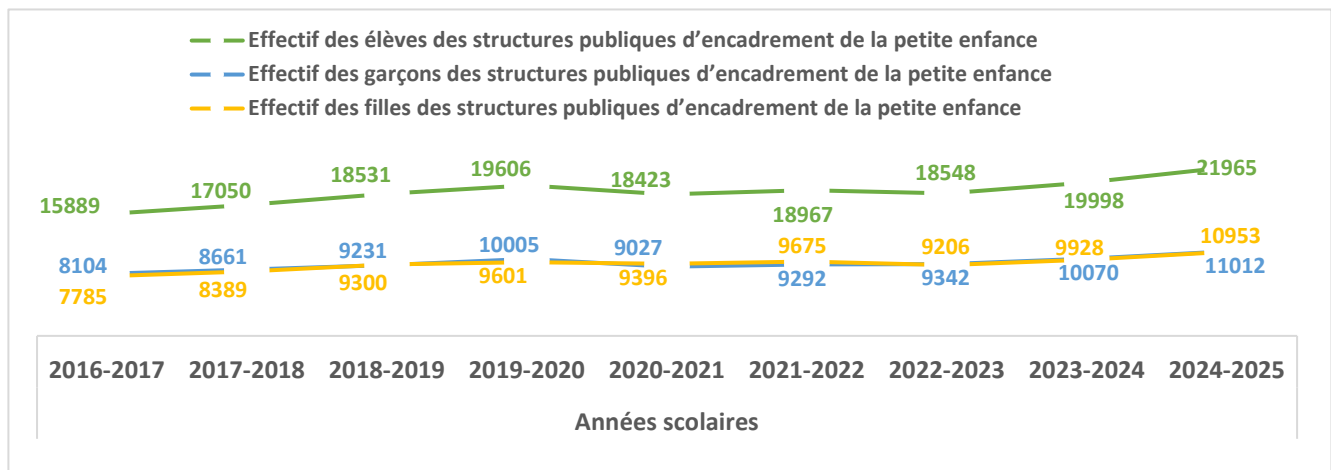
Source : MFFE-ACACI 2025

En 2025, sur 226 demandes d'adoption (178 dossiers nationaux et 48 internationaux), 34,07% ont été apparementés dont 26,97% pour les dossiers nationaux et 60,42% pour les dossiers internationaux.

8. Principaux indicateurs sur les structures d'encadrement de la petite enfance

8.1. Effectifs des élèves dans les structures d'encadrement de la petite enfance

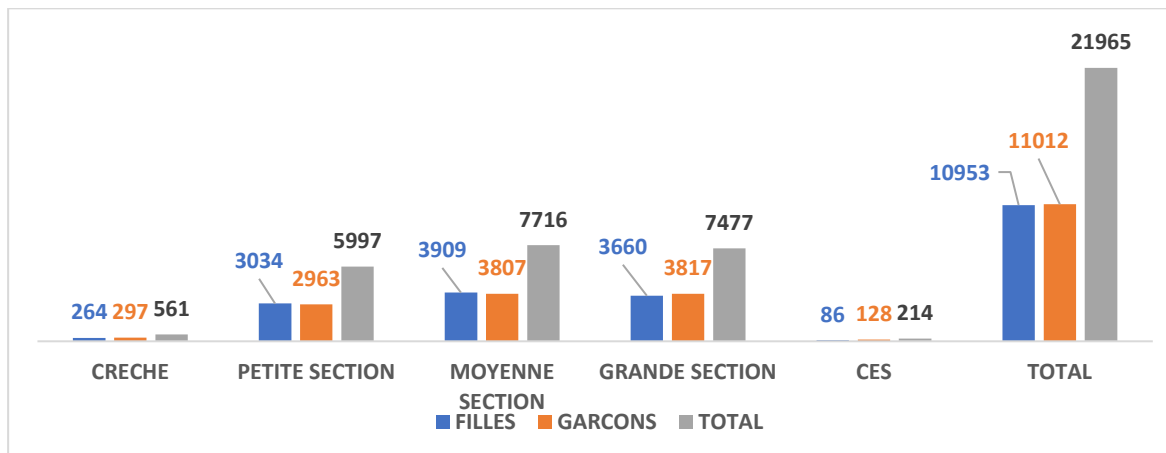
Figure 87 : Evolution des effectifs des élèves des structures publiques d'encadrement de la petite enfance



Source : MFFE-DCESPPE_CSE 2025

De 2024 à 2025 on note une légère augmentation des effectifs des élèves des structures publiques d'encadrement de la petite enfance.

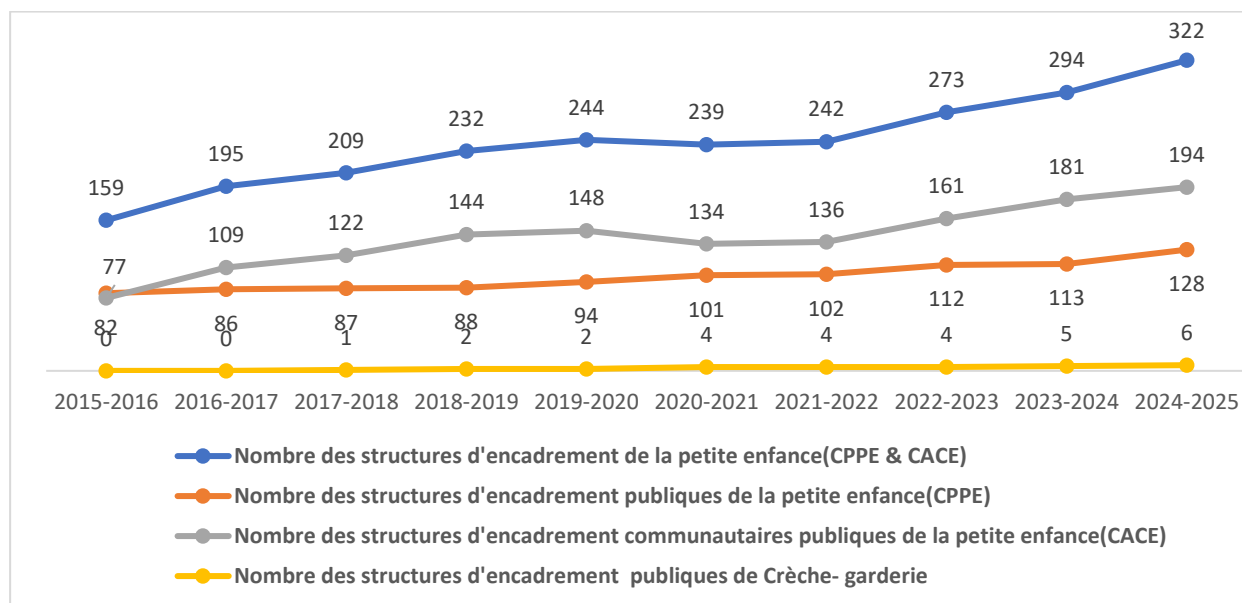
Figure 88 : Effectifs des enfants dans les structures de la petite enfance



Source : MFFE-DCESPPE_CSE 2025

8.2. Structures d'encadrement de la petite enfance

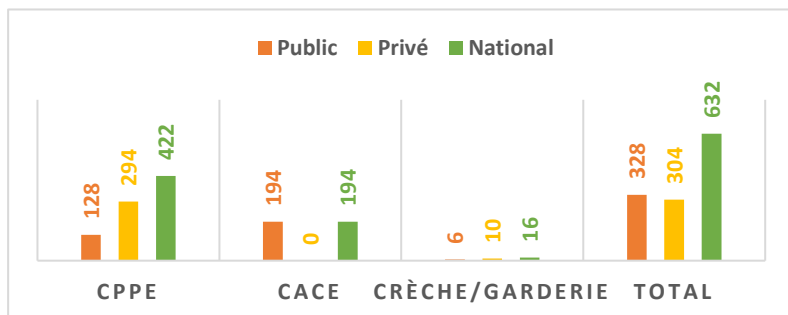
Figure 89 : Evolution des effectifs des structures publiques d'encadrement de la petite enfance (CPPE & CACE)



Source : MFFE-DCESPPE_CSE 2025

Au total 29 nouvelles structures d'encadrement de la petite enfance ont été créées en 2025, portant l'effectif des structures publiques à 328.

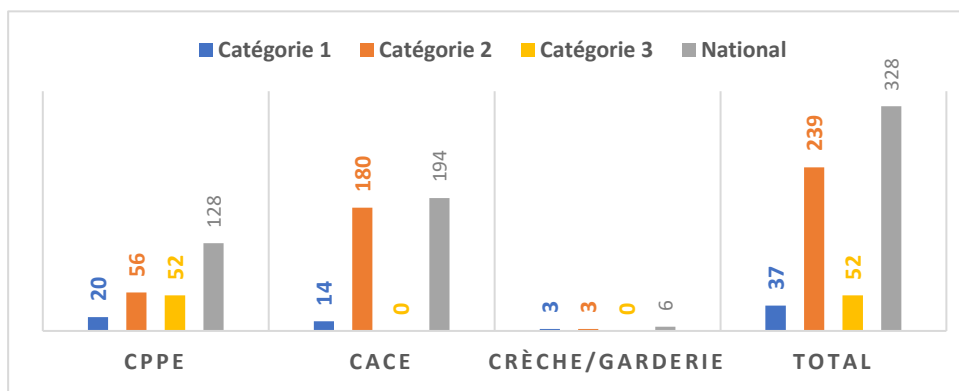
Figure 90 : Structures de protection de la petite enfance par secteur



Les structures de protection de la petite enfance sont au nombre de 632 : 51,90% dans le public et 48,10% dans le privé. On dénombre 422 CPPE dont 30,33% au public, 194 CACE et 16 Crèches/Garderie.

Source : MFFE-DCESPPE_CSE 2025

Figure 91 : Structures publiques de protection de la petite enfance par catégorie



Source : MFFE-DCESPPE_CSE 2025

La Direction de Coordination des Etablissement et Services à caractère social de Protection de la Petite Enfance et des Complexes Socio-Educatifs (DCESPPE-CSE) a procédé à la classification de ses établissements publics selon leur localisation. Trois catégories ont été définies, présentées comme suit :
 Pour les CPPE :

- Catégorie 1 : CPPE présent dans le département d'Abidjan (15,63%)
- Catégorie 2 : CPPE dans les autres chefs-lieux de Département (43,75%)
- Catégorie 3 : CPPE dans les Sous-Préfectures et village (40,62%)

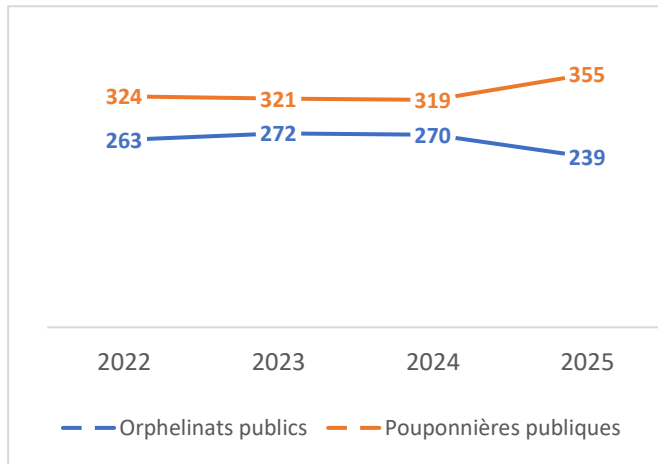
Pour les CACE :

- Catégorie 1 : CACE présent dans le département d'Abidjan (7,22%)
- Catégorie 2 : Tous les autres CACE de l'intérieur du pays (92,78%).

9. Principaux indicateurs sur les établissements de protection de remplacement (EPR)

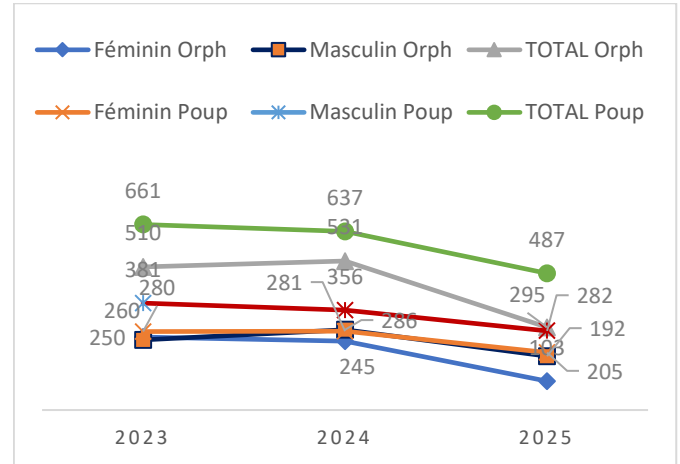
9.1. Effectifs des enfants dans les EPR

Figure 92 : Evolution des effectifs des enfants dans les pouponnières et orphelinats publics de 2022 à 2025



Source : MFFE-DPE 2025

Figure 93 : Répartition des effectifs des enfants dans les pouponnières et orphelinats de 2023 à 2025 (public-privé)

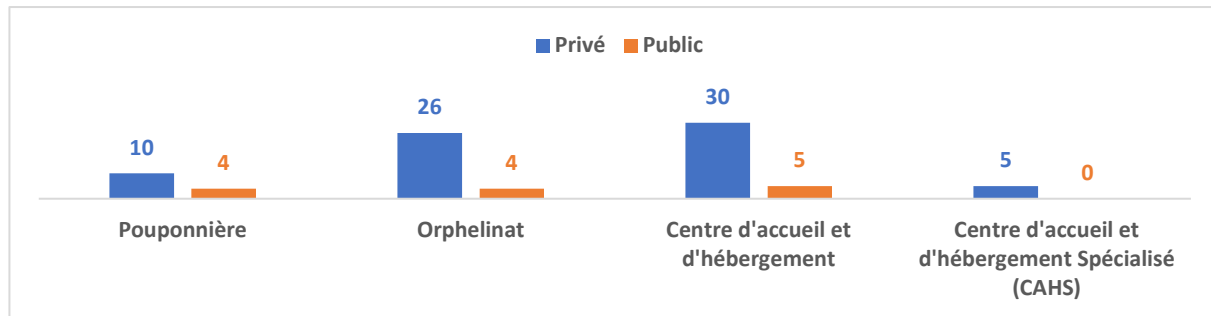


Source : MFFE-DPE 2025

L'effectif des enfants dans les pouponnières est passé de 324 en 2022 à 355 en 2025. Par ailleurs le nombre dans les orphelinats a connu une régression, de 263 en 2022 à 239 en 2025.

9.2. Effectifs des EPR en 2025

Figure 94 : Répartition des EPR en 2025 selon le type



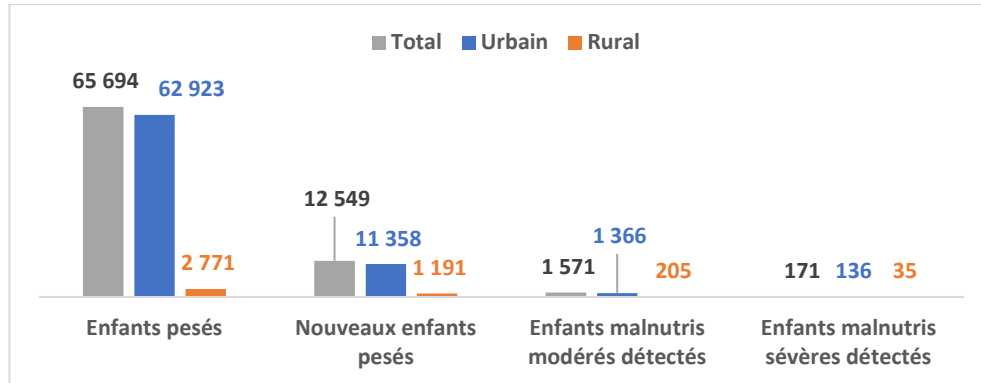
Source : MFFE-DPE 2025

Les EPR en Côte d'Ivoire sont officiellement au nombre de 84 dont 15,48% dans le public. Pour ce qui est des centres d'accueil et d'hébergement spécialisé 100% sont privés.

10. Nutrition

10.1. Enfants pesés

Figure 95 : Enfants pesés, enfants détectés malnutris

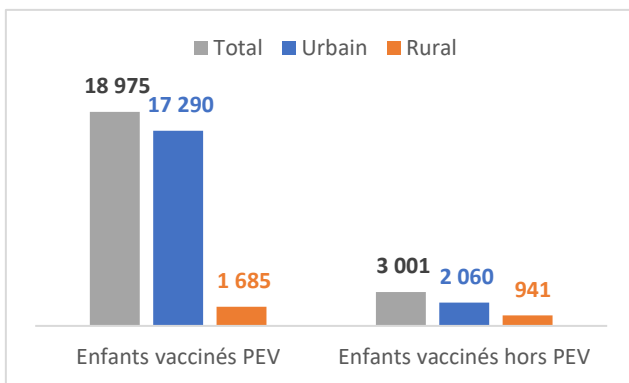


Source : MFFE-DPED / GPROTECT 2025

65 694 enfants ont été pesés dans les centres sociaux dont 95,78% viennent du milieu urbain. Parmi eux, on retrouve 19,10% nouveaux enfants et 2,65% enfants détectés malnutris.

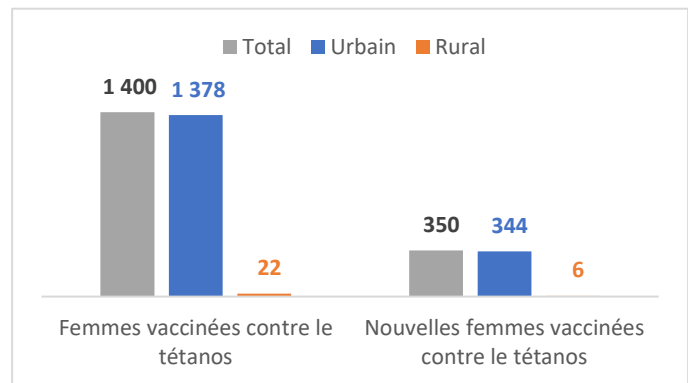
10.2. Enfants et mères (futures mères) vaccinés

Figure 96 : Enfants vaccinés PEV et hors PEV



Source : MFFE-DPED / GPROTECT 2025

Figure 97 : Mères/futures mères vaccinées contre le tétanos

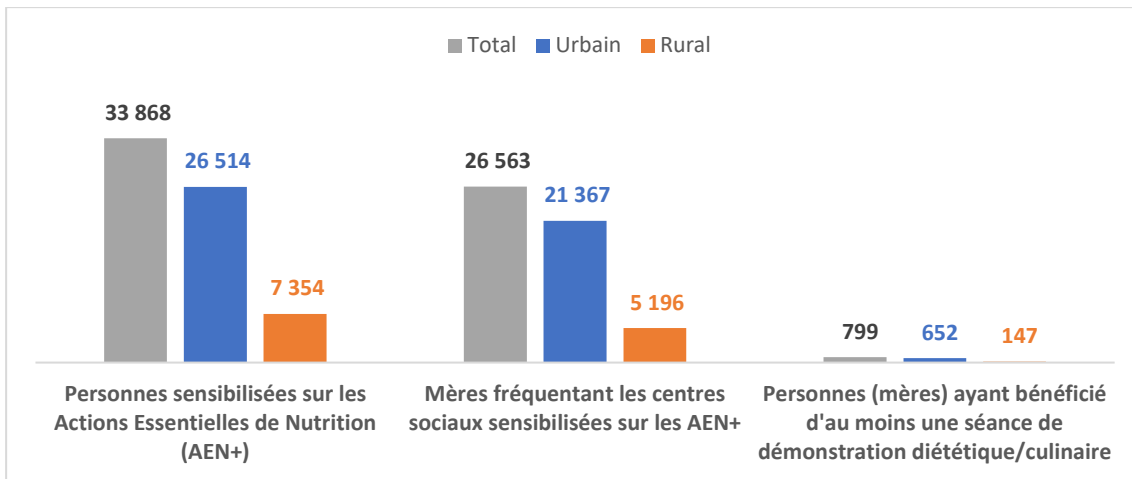


Source : MFFE-DPED / GPROTECT 2025

Au total 18 975 enfants ont été vaccinés dont 15,82 % vaccinés hors Programme Elargi de Vaccination (PEV) et 1 400 femmes ont été vaccinées contre le tétanos dont 25 % sont nouvelles.

10.3. Actions essentielles pour la nutrition plus (AEN+)

Figure 98 : Personnes sensibilisées sur les AEN+ et ayant bénéficié d'une démonstration diététique



Source : MFFE-DPED / GPROTECT 2025

Au cours de l'année 2025, plusieurs personnes dont des mères ont participé aux séances de sensibilisation sur les AEN+ et de démonstration diététique. Au total, 33 868 personnes ont été sensibilisées sur les AEN+ dont 78,43 % de mères fréquentant les centres sociaux. De plus, 799 mères soit 2,36 % ont bénéficié de démonstration diététique. Bien que le milieu urbain soit plus représentatif, le milieu rural arrive avec un taux non négligeable de 21,71 % pour les personnes sensibilisées sur les AEN+.

IV. GENRE ET AUTONOMISATION DE LA FEMME

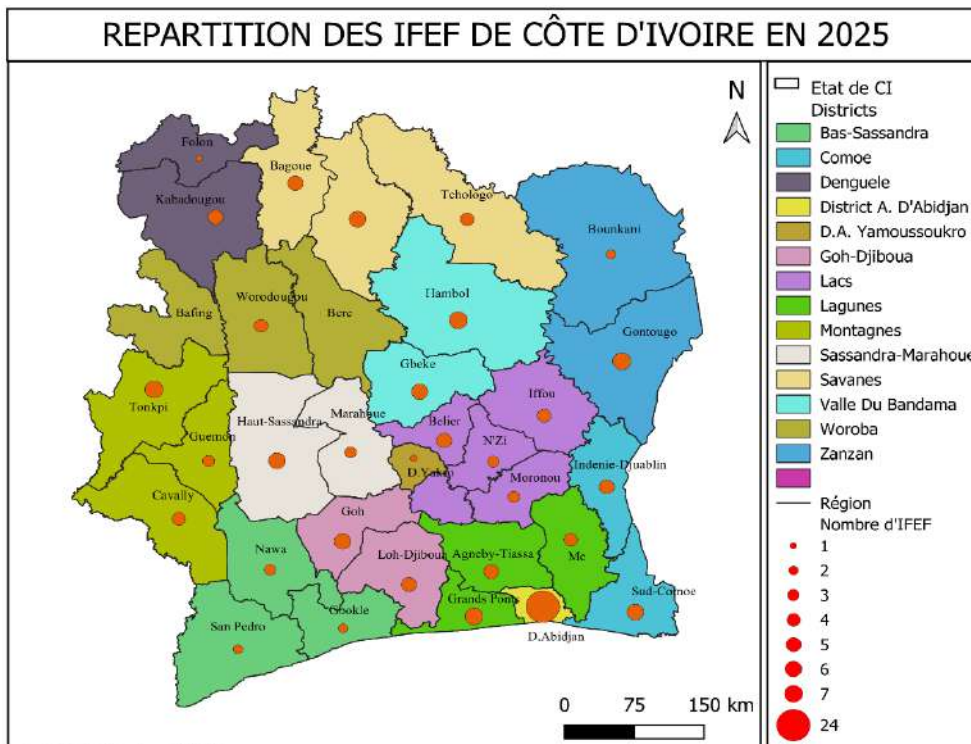


1. Activités des Institutions de Formation et d'Éducation Féminine (IFEF)

1.1. Répartition nationale des IFEF

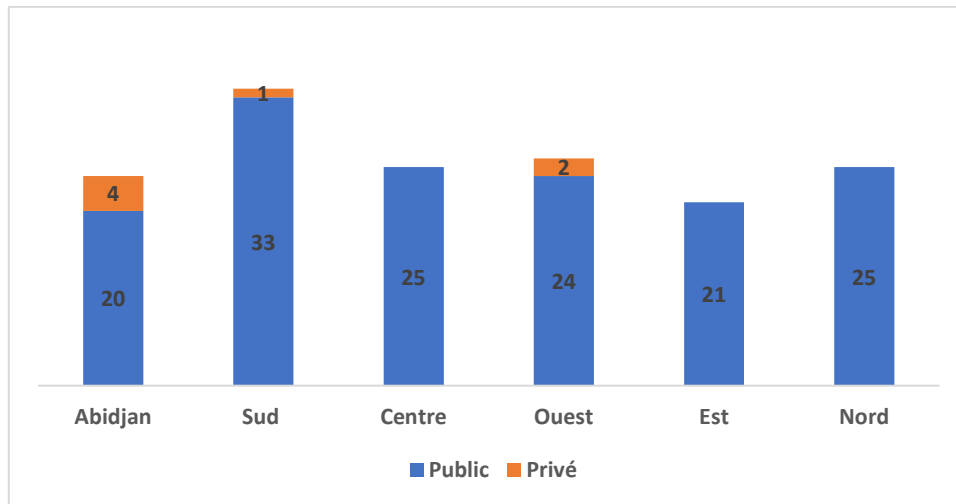
Le nombre d'Institutions de Formation et d'Éducation Féminine (IFEF) est passé de 145 pour l'année académique 2023-2024 à 155 pour 2024-2025. Il est constitué de 94,84 % d'établissements publics et 5,16 % privés/confessionnels. Il faut noter que ce dispositif est réparti sur le territoire national. Les effectifs des IFEF dans les régions sont les suivants : Abidjan (24), Grands Ponts (07), Sud-Comoé (06) Agnéby-Tiassa (05), Mé (04), Haut-Sassandra (06), Marahoué (03), Yamoussoukro (01), Béliér (05), Iffou (04), N'Zi (03), Moronou (03), Indénié-Djuablin (05), Gbêkê (06), Hambol (07), Loh-Djiboua (05), Gôh (06), Nawa (03) San Pedro (02), Gboklè (02), Cavally (04), Guémon (03), Tonkpi (07), Gontougo (07), Bounkani (02), Kabadougou (05), Poro (06), Tchologo (04), Bagoué (05), Worodougou (04), Folon (01), Bafing (0) et Béré (0),

Figure 99 : Carte de répartition des IFEF au plan national



Source : MFFE-DF 2025

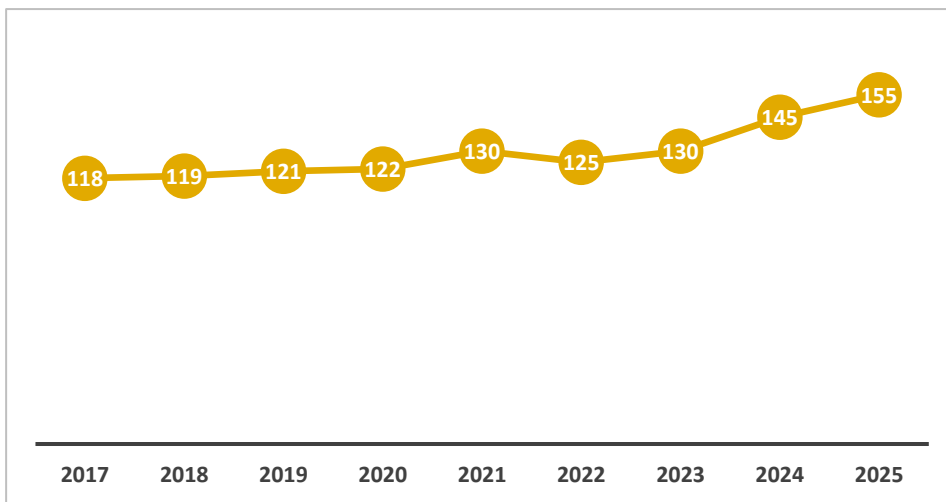
Figure 100 : Répartition des IFEF par zone et par statut de l'IFEF



Source : MFFE-DF 2025

Les IFEF sont réparties sur l'ensemble du territoire, ce qui permet à chaque femme, quel que soit son lieu de résidence de bénéficier des services d'éducation et de formation.

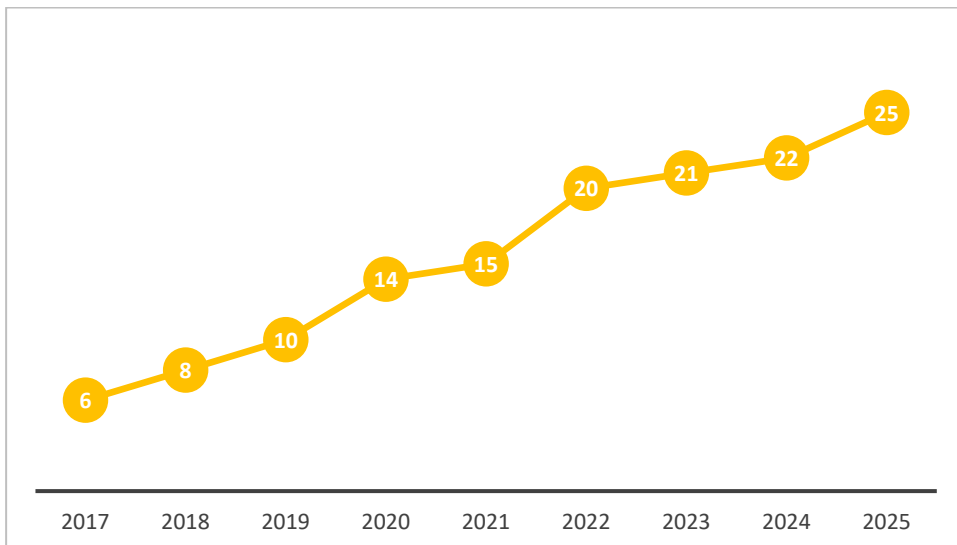
Figure 101 : Evolution du nombre d'IFEF de 2017 à 2025



Source : MFFE-DF 2025

L'installation des IFEF a connu une croissance, passant de 118 structures en 2017 à 155 en 2025 soit une augmentation moyenne de 3,47 % sur la période.

Figure 102 : Evolution du nombre de maisons digitales au sein des IFEF de 2017 à 2025



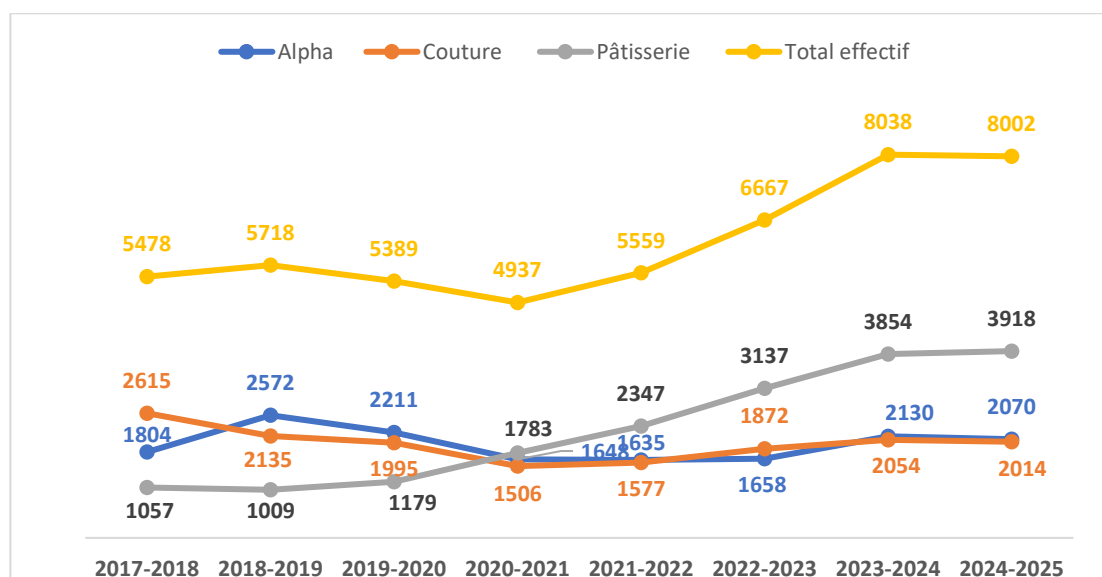
Source : MFFE-DF 2025

Le projet Maisons Digitales est un projet d'appui aux femmes qui est initié par le Ministère de la Femme de la Famille et de l'Enfant en partenariat avec la Fondation Orange Côte d'Ivoire. Les Maisons Digitales accueillent les femmes entrepreneures qui exercent des activités génératrices de revenus au sein des associations ou groupement de femmes. A ce jour, 25 maisons digitales ont été ouvertes sur l'ensemble du territoire national. 840 femmes y ont été formées en alphabétisation et en éducation financière.

1.2. Effectifs dans les IFEF

8 002 auditrices ont été inscrites dans les IFEF au cours de l'année scolaire 2024-2025 et sont repartis en alphabétisation, couture et en pâtisserie comme indiqué par le graphique ci-après :

Figure 103 : Evolution des effectifs des auditeurs dans les IFEF de 2018 à 2025 selon la spécialité



Source : MFFE-DF 2025

L'effectif des auditrices dans les IFEF a baissé de 0,45% de 2024 à 2025. Mais le nombre d'auditrices en pâtisserie connaît une légère hausse de 1,66%. Ce choix massif des auditrices pourrait s'expliquer par une stratégie d'auto-emploi rapide, le secteur de la restauration de rue et de la commande privée étant très dynamique (pâtisserie : 48,94%, alphabétisation : 25,87%, couture : 25,17%).

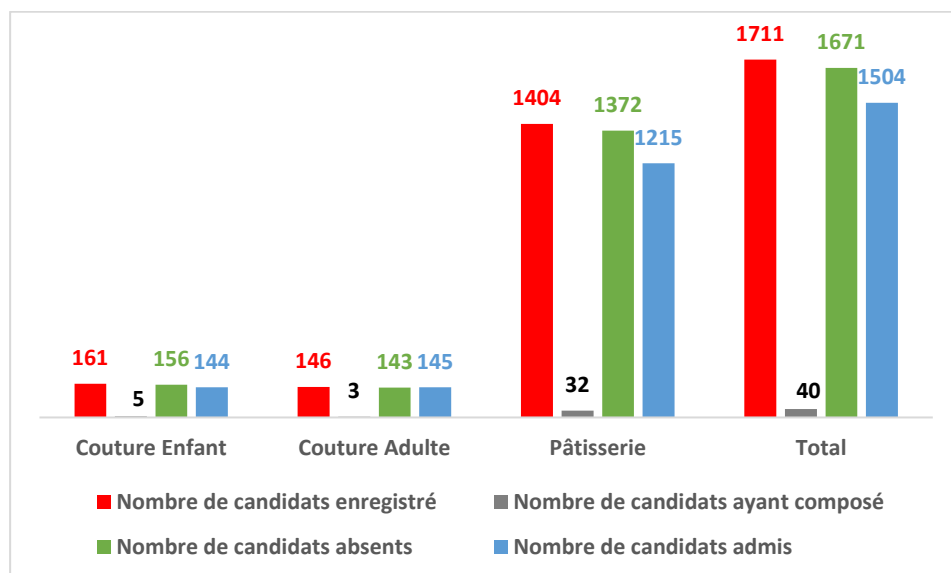
Tableau 15 : Ratio d'encadrement des auditrices des IFEF

Effectif enseignantes	Effectif auditrices	Ratio
998	8 002	01 enseignante pour 8 auditrices

Le ratio de 1 enseignante pour 8 auditrices indique une disponibilité du personnel d'encadrement dans les IFEF.

1.3. Organisation des examens dans les IFEF

Figure 104 : Statistiques relatives aux examens 2025 dans les IFEF



Source : MFFE-DF 2025

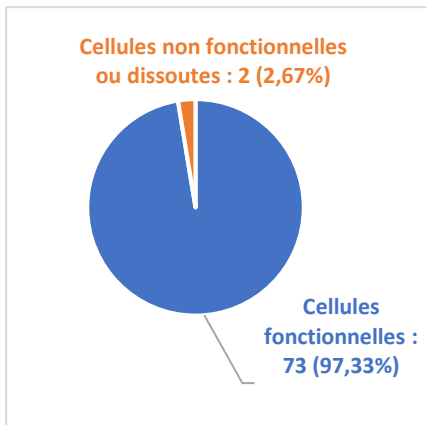
Sur 1 711 candidates enregistrées, 1 671 ont pris part aux examens de fin d'année dont 95,03% ont été déclarées admises. Il y a une légère hausse du taux de réussite 0,2 points de pourcentage par rapport à 2024 (94,83%).

2. Actions menées pour l'intégration du genre en Côte d'Ivoire

2.1. Cellules genres

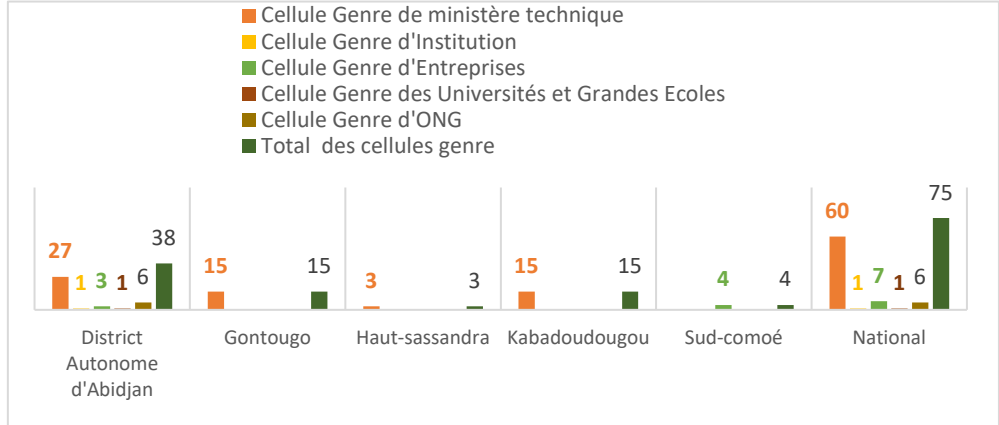
De 2007 à 2025, pour l'intégration durable de l'approche genre dans les politiques, programmes et projets des ministères techniques, la Direction en charge du genre (DGE) a procédé à l'installation de 75 cellules genre dans les ministères et structures techniques dont 73 sont fonctionnelles.

Figure 105 : Cellules genre et fonctionnalité



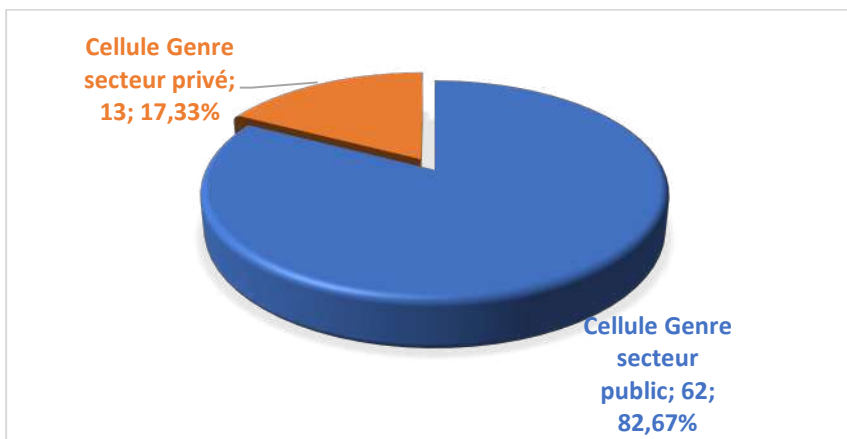
Source : MFFE-DGE 2025

Figure 106 : Répartition des cellules genre en Côte d'Ivoire selon le lieu d'installation



Source : MFFE-DGE 2025

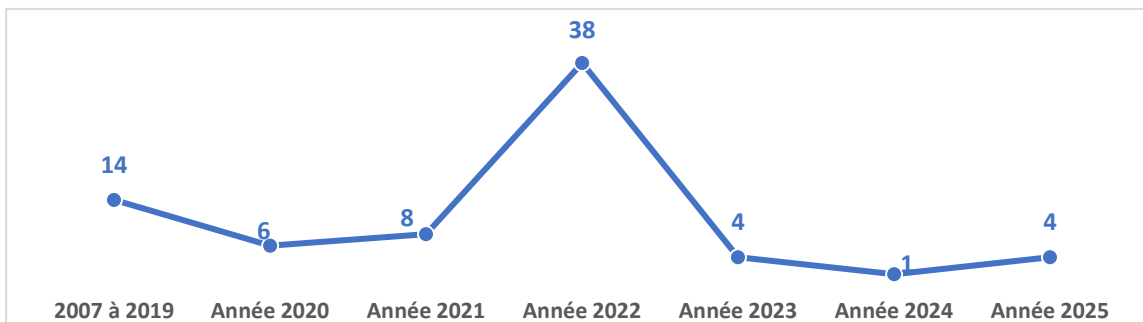
Figure 107 : Répartition des cellules genre en Côte d'Ivoire par secteur



Source : MFFE-DGE 2025

Les figures 106 et 107 font remarquer que sur les 75 cellules genre existantes, 62 sont issues des ministères techniques et sont toutes publiques, soit un taux 82,67 %. 13 sont du secteur privé soit 17,33 %. La majorité des cellules sont installées dans le District Autonome d'Abidjan (50,67 %).

Figure 108 : Progression des installations des cellules genre en Côte d'Ivoire

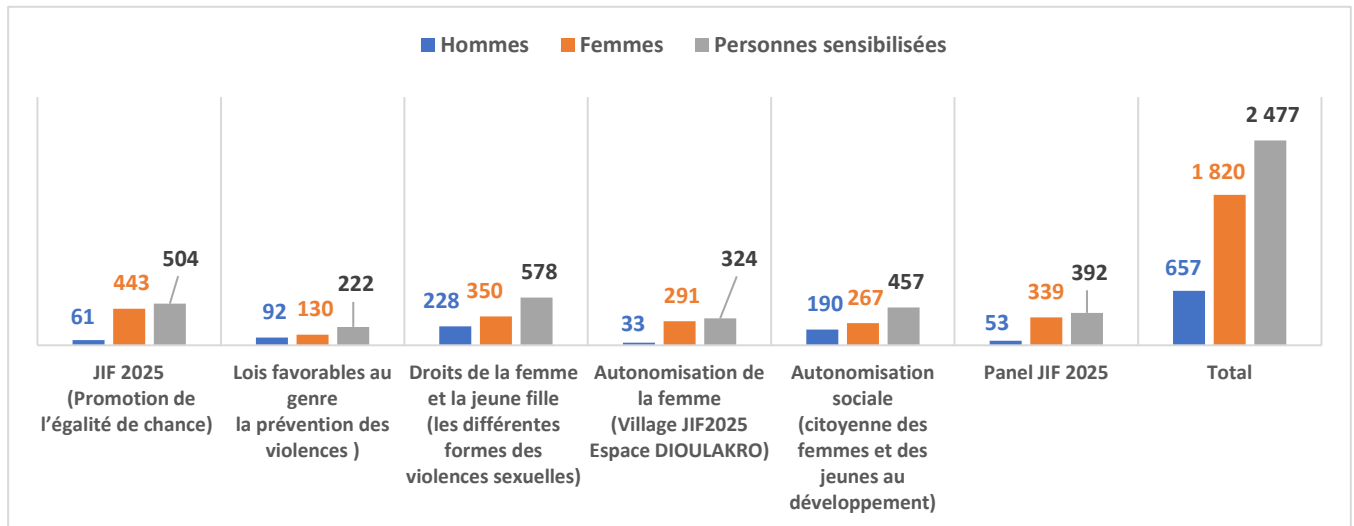


En 2025, quatre (4) nouvelles cellules genre ont été installées.

2.2. Activités de sensibilisation et de renforcements menées en 2025

2.2.1. Sensibilisation sur le genre et l'autonomisation sociale de la femme

Figure 109 : Personnes sensibilisées selon le thème de sensibilisation

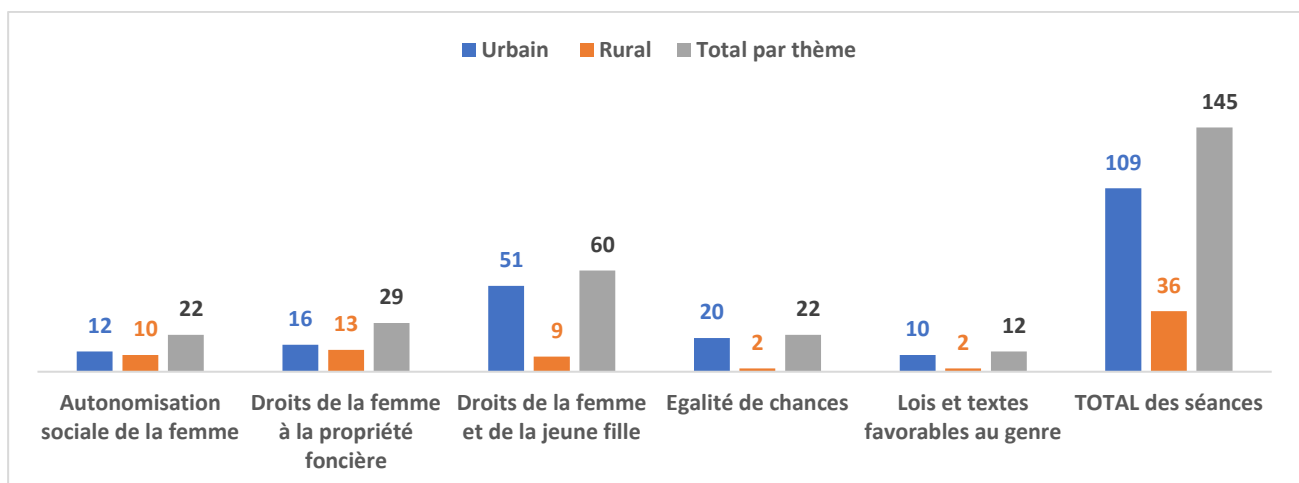


Source : MFFE-DGE 2025

La DGE a mené plusieurs activités telles les campagnes communautaires de sensibilisation, la journée internationale de la femme, etc. Ces activités ont vu la participation de 2 477 personnes dont 73,48% femmes.

Les structures sociales (CS et CSE) ont organisé plusieurs séances de sensibilisation sur le genre et l'autonomisation sociale de la femme comme le montrent les graphiques ci-après :

Figure 110 : Séances de sensibilisation organisées par les CS et CSE sur le genre et l'autonomisation sociale de la femme



Source : MFFE-DPED / GPROTECT 2025

Tableau 16 : Personnes ayant participé aux séances de sensibilisation organisées par les CS et CSE sur le genre et l'autonomisation sociale de la femme

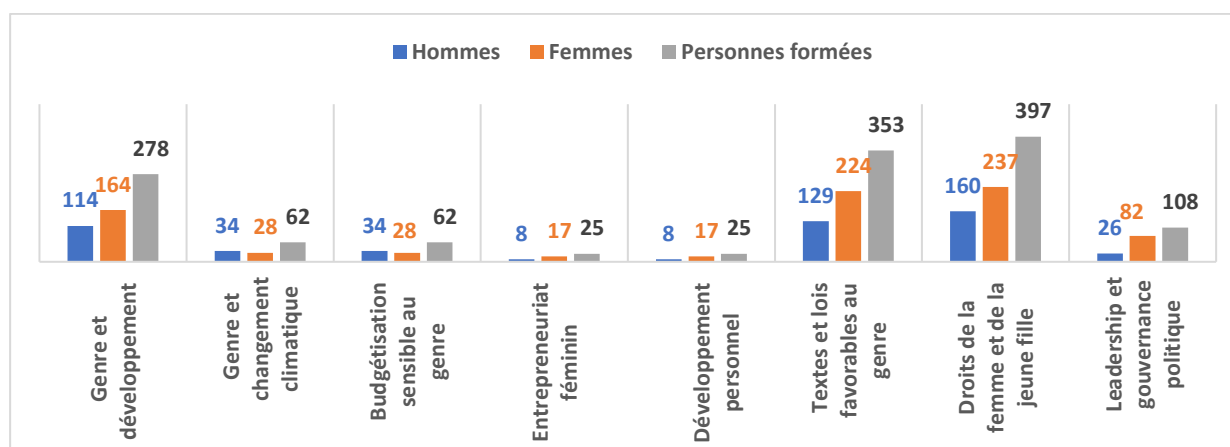
Thèmes de sensibilisation	Urbain		Rural		Total par sexe		Total par thème
	F	M	F	M	F	M	
Autonomisation sociale de la femme	322	134	234	262	556	396	952
Droits de la femme à la propriété foncière	364	220	105	114	469	334	803
Droits de la femme et de la jeune fille	1 476	765	1 431	316	2 907	1 081	3 988
Egalité de chances	543	183	74	82	617	265	882
Lois et textes favorables au genre	165 198	105 145	43	88	165 241	105 233	270 474
TOTAL	167 903	106 447	1 887	862	169 790	107 309	277 099

Source : MFFE-DPED / GPROTECT 2025

Au regard de la **figure 110** et du **tableau 16**, 145 séances de sensibilisation ont été organisées et ont vu la participation 277 099 personnes dont 61,27% de femmes. Ce qui porte le nombre de personnes sensibilisées sur le genre et l'autonomisation sociale de la femme à **279 576 dont 61,38% de femmes**.

2.2.2. Renforcement de capacité sur le genre et l'autonomisation sociale de la femme

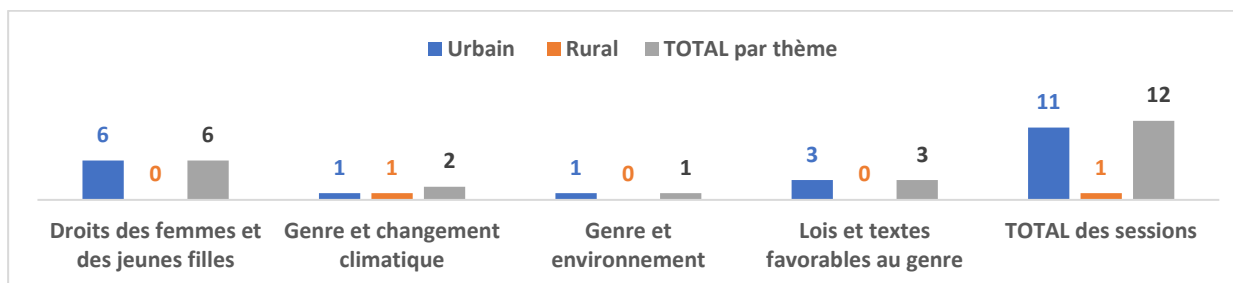
Figure 111 : Répartition des personnes formées sur le genre par thème de formation organisée par la DGE



Source : MFFE-DGE 2025

60,84% de femmes et 39,16% d'hommes sur 1 310 personnes ont pris part à ces formations.

Figure 112 : Sessions de formation sur le genre et l'autonomisation sociale de la femme



Source : MFFE-DPED / GPROTECT 2025

Tableau 17 : Personnes formées sur le genre et l'autonomisation sociale de la femme par les CS et CSE

Thèmes de formation	Urbain		Rural		Total par sexe		Total par thème
	F	M	F	M	F	M	
Droits des femmes et des jeunes filles	51	58	-	-	51	58	109
Genre et changement climatique	4	6	3	6	7	12	19
Genre et environnement	5	5	-	-	5	5	10
Lois et textes favorables au genre	27	31	-	-	27	31	58
TOTAL des personnes	87	100	3	6	90	106	196

Source : MFFE-DPED / GPROTECT 2025

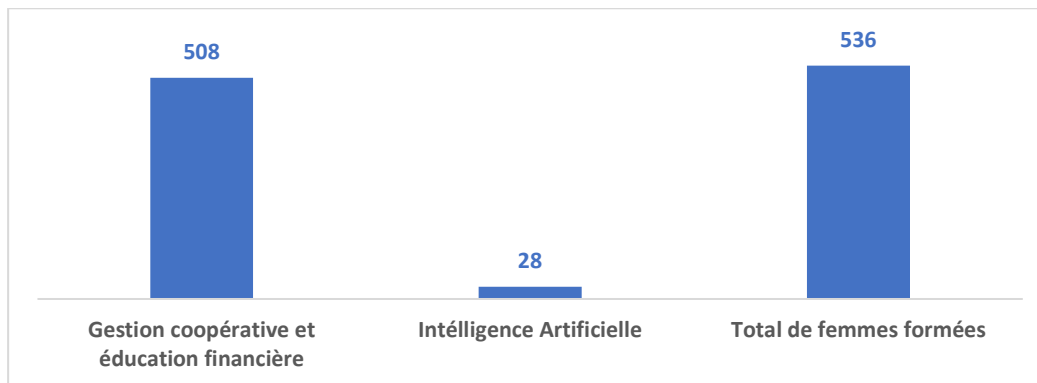
Au total 12 sessions de formation ont permis de renforcer les capacités de 196 personnes dont 45,92% de femmes. Voir **figure 112** et **tableau 17**. Le nombre total de personnes formées en 2025 sur les thématiques de genre et d'autonomisation sociale de la femme est de **1 506 dont 58,90 % de femmes**.

3. Actions menées pour l'autonomisation économique de la femme en Côte d'Ivoire

3.1. Renforcement de capacités pour l'autonomisation économique de la femme

La mission d'autonomiser économiquement la femme est dévolue à la Direction de l'Autonomisation Economique de la Femme (DAEF). En 2025, elle a organisé des sessions de renforcements de capacités sur la gestion coopérative et éducation financière et l'intelligence artificielle, qui ont vu la participation de 536 femmes entrepreneures/entrepreneantes.

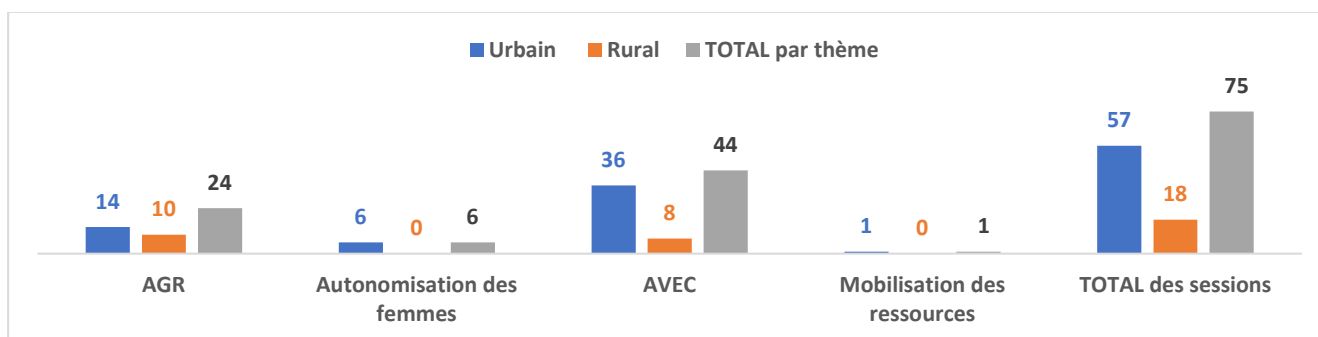
Figure 113 : Répartition des femmes entrepreneures/entreprenantes formées par thème de formation



Source : MFFE-DAEF 2025

Les graphique et tableau suivants présentent les formations organisées par les CS et CSE pour l'autonomisation économique de la femme.

Figure 114 : Sessions de formation organisées par les CS et CSE pour l'autonomisation économique de la femme



Source : MFFE-DPED / GPROTECT 2025

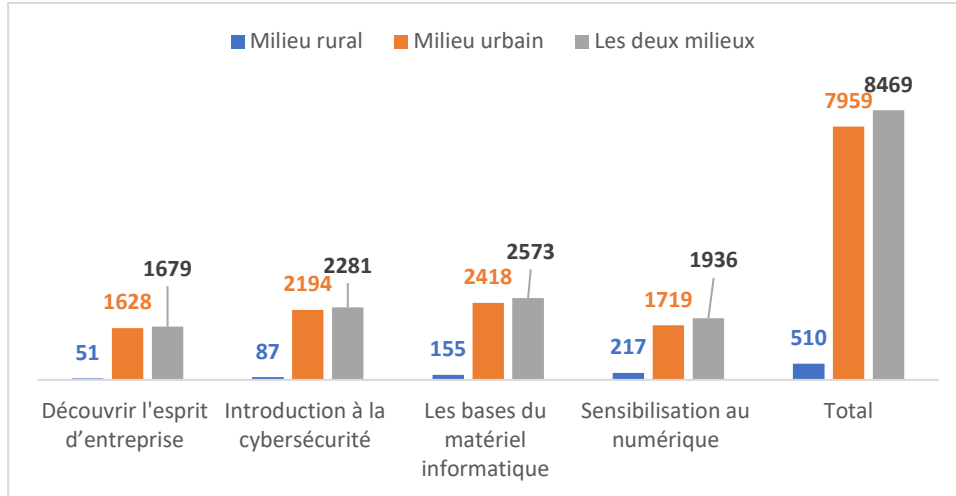
Tableau 18 : Personnes formées par les CS et CSE pour l'autonomisation économique de la femme

Thèmes de formation	Urbain		Rural		Total par sexe		Total par thème
	F	M	F	M	F	M	
AGR	313	131	137	70	450	201	651
Autonomisation des femmes	186	40	0	0	186	40	226
A.V.E.C.	613	282	215	169	828	451	1 279
Mobilisation des ressources	4	7	0	0	4	7	11
TOTAL des personnes	1 116	460	352	239	1468	699	2 167

Source : MFFE-DPED / GPROTECT 2025

Au total 75 sessions de formation organisées par les CS et CSE ont permis de renforcer les capacités de 2 167 personnes dont 1 468 femmes. Voir **figure 114** et **tableau 18**.

Figure 115 : Femmes formées par la DSI sur le numérique pour leur autonomisation économique



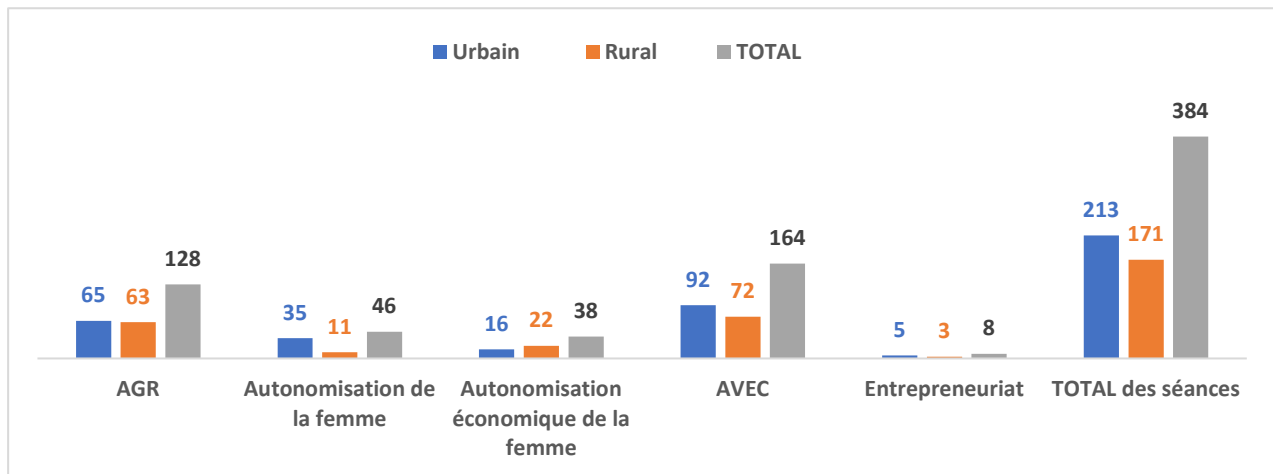
Source : MFFE-DSI 2025

Au total 8 469 femmes ont été formées sur les thématiques du numérique dont 93,98% sont en milieu urbain.

En plus des 536 femmes formées par la DAEF et des 2 167 personnes dont 1 468 femmes formées par les CS et CSE, le nombre de personnes formées en 2025 sur l'autonomisation économique de la femme est de **11 172 dont 93,74% de femmes**.

3.2. Sensibilisation sur l'autonomisation économique de la femme

Figure 116 : Séances de sensibilisation organisées par les CS et CSE sur l'autonomisation économique de la femme



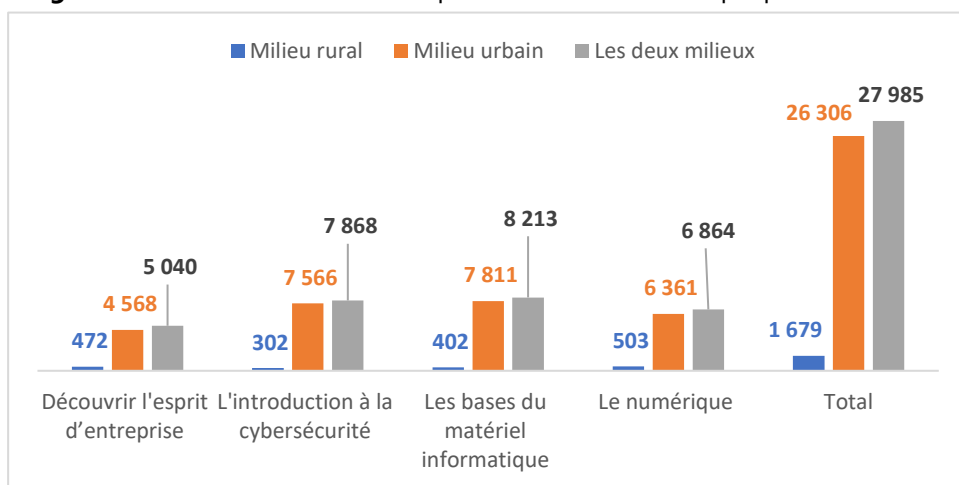
Source : MFFE-DPED / GPROTECT 2025

Tableau 19 : Personnes sensibilisées par les CS et CSE sur l'autonomisation économique de la femme

Thèmes de sensibilisation	Urbain		Rural		Total par sexe		Total par thème
	F	M	F	M	F	M	
A.G.R.	1 532	661	2 043	2 034	3 575	2 695	6 270
Autonomisation de la femme	1 208	286	275	199	1 483	485	1 968
Autonomisation économique de la femme	357	73	494	353	851	426	1 277
A.V.E.C.	2 495	945	2 179	2 090	4 674	3 035	7 709
Entrepreneuriat	112	74	77	30	189	104	293
TOTAL des personnes	5 704	2 039	5 068	4 706	10 772	6 745	17 517

Source : MFFE-DPED / GPROTECT 2025

Figure 117 : Femmes sensibilisées par la DSI sur le numérique pour leur autonomisation économique



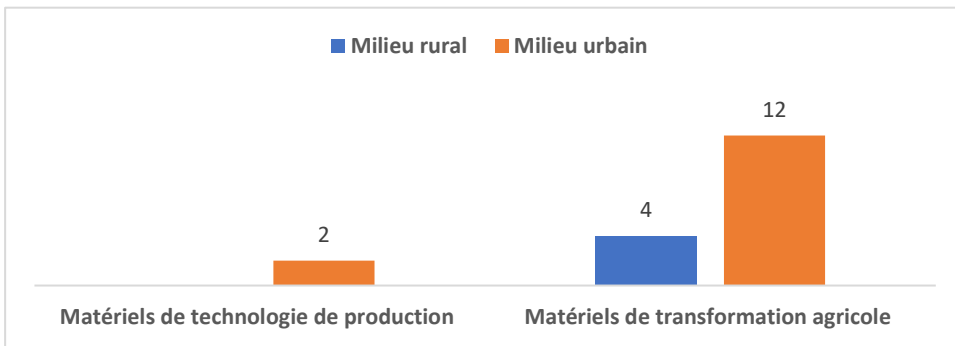
Source : MFFE-DSI 2025

Au total des 45 502 personnes été sensibilisées **sur l'autonomisation économique de la femme dont 85,18% de femmes.**

3.3. Appuis à l'autonomisation économique de la femme

En 2025 la DAEF a apporté des appuis en matériels (18) dont 2 matériels de technologie de production et 16 matériels de transformation agricole, aux coopératives de femmes dans la région du Sud Comoé et du District d'Abidjan pour accroître leur productivité (**figure 118**).

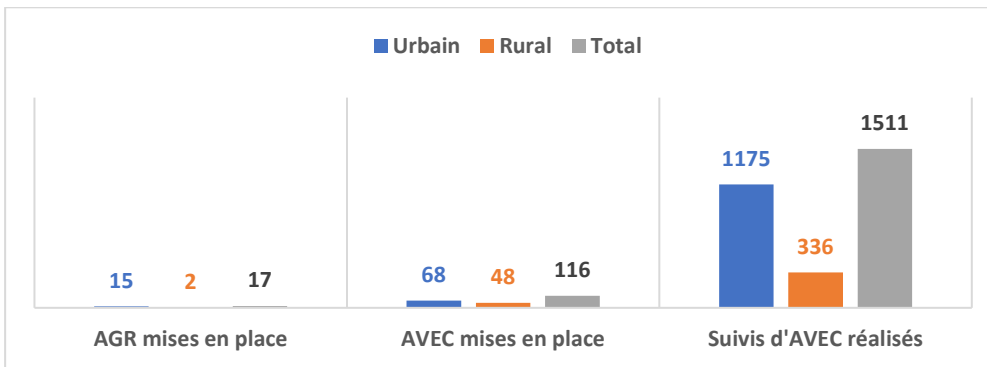
Figure 118 : Appuis en matériels apportés aux coopératives de femmes par milieu



Source : MFFE-DAEF 2025

Les structures de base telles que les centres sociaux et les centres socio-éducatifs contribuent massivement à l'atteinte des objectifs d'autonomisation de la femme. A cet effet, au cours de l'année 2025, elles ont mis en place plusieurs mécanismes économiques (les AGR et les AVEC) en faveur des populations, majoritairement des femmes.

Figure 119 : Mécanismes économiques mis en place par les CS et CSE pour l'autonomisation de la femme

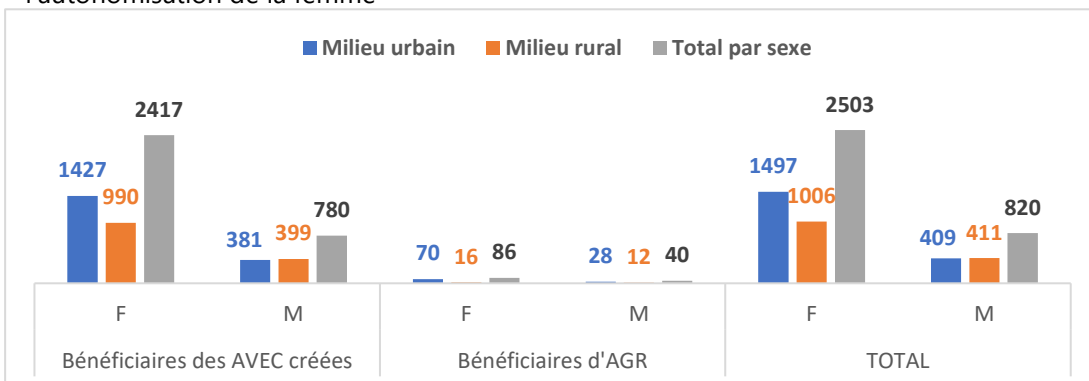


Source : MFFE-DPED / GPROTECT 2025

Au total, 116 nouvelles AVEC et 17 AGR ont été mises en place dont 62,41 % en milieu urbain.

1 511 suivis mensuels d'anciennes AVEC ont été également réalisés. Ces mécanismes économiques permettent à 3 323 personnes dont 2 503, (75,32 %) femmes de bénéficier de soutien financier pour soutenir leur famille. Parmi ces personnes, 126 dont 68,25 % de femmes ont bénéficié d'AGR.

Figure 120 : Bénéficiaires des mécanismes économiques mis en place par les CS et CSE pour l'autonomisation de la femme

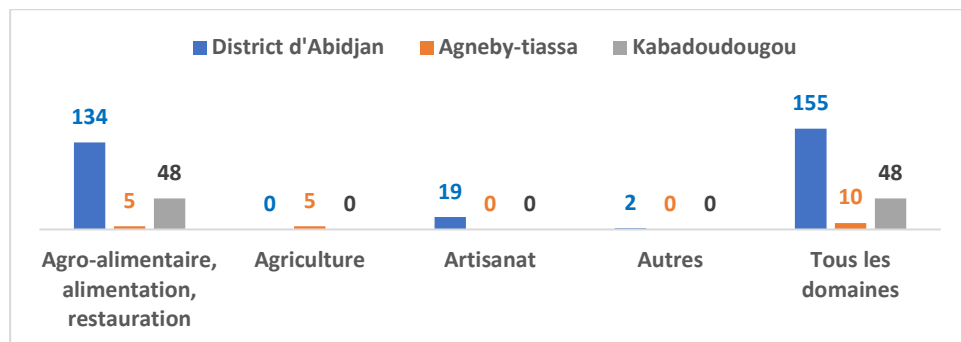


Source : MFFE-DPED / GPROTECT 2025

4. Projet de Gestion Novatrice du Fonds National Femmes et Développement

Des fonds, dont un montant de 53 500 000 FCFA, ont été également mis à disposition de 194 femmes sous forme de prêts, en vue de favoriser leur autonomisation.

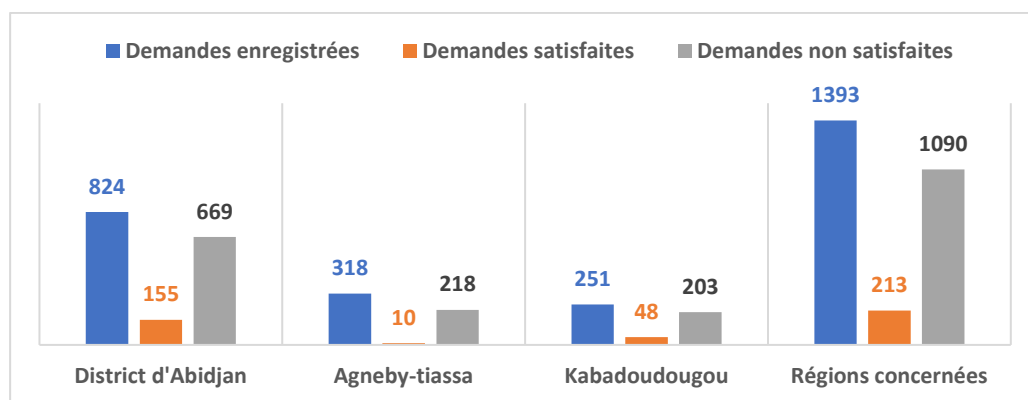
Figure 121 : Demandes de prêt satisfaites par domaine d'activité et par région



Source : MFFE-PGNFNFD 2025

Les demandes de prêt, satisfaites ou non, sont réparties par région comme le présente la figure ci-dessous :

Figure 122 : Demandes de prêt satisfaites et non satisfaites par le PGNFNFD selon la région



Source : MFFE-PGNFNFD 2025

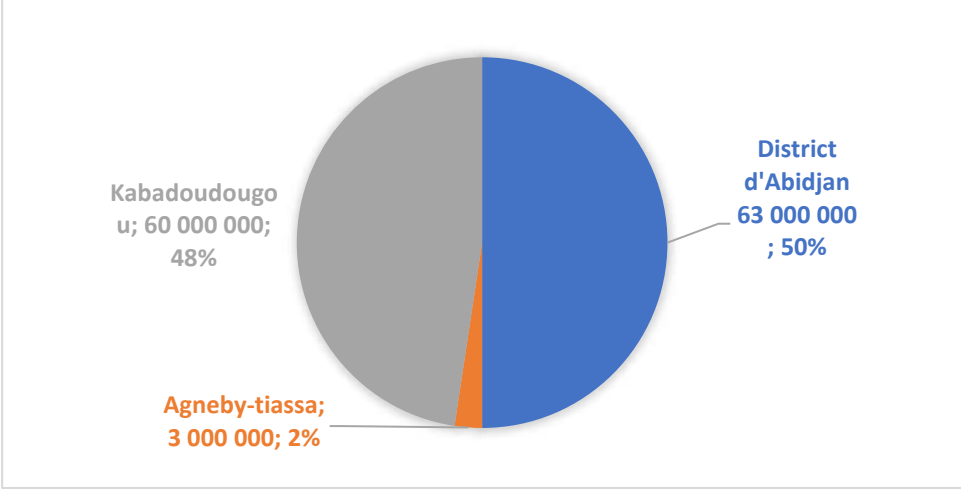
Tableau 20 : Prêts octroyés (FCFA) en 2025 par les institutions financières par région

Institutions Financières (IF)	Région	Localité	Montants octroyés par l'Etat aux IF	Volume de prêts octroyés par les IF	Nombre de bénéficiaires	Taux de remboursement
Groupe d'Epargne et de Soutien en Côte d'Ivoire (GES CI)	District d'Abidjan	Abobo, Anyama, Adjamé, Yopougon, Cocody, Williamsville	63 000 000	26 500 000	136	61,80%
CMEC N'ZIANOUAN	Agneby-tiassa	N'Zianouan	3 000 000	3 000 000	10	98,70%
MUCREFBO ODIENNE	Kabadoudougou	Odienné	60 000 000	24 000 000	48	90,20%

Source : MFFE-PGNFNFD 2025

Le tableau ci-dessus dresse la répartition aux institutions financières de cent vingt-six millions de Francs (126 000 000 F) CFA alloués par le Ministère aux fins de l'autonomisation des femmes. Elle se présente comme illustrée par la figure ci-après :

Figure 123 : Taux de répartition des fonds alloués par le MFFE par région



Source : MFFE-PGNFNFDF 2025

Ces fonds ont été prêtés à 194 femmes en 2025, dans le cadre de l'appui au développement de leurs activités économiques à travers les institutions financières partenaires.

V. FAMILLE, AFFAIRES JURIDIQUES ET RESSOURCES HUMAINES

V. FAMILLE, AFFAIRES JURIDIQUES ET RESSOURCES HUMAINES



1. Promotion de la famille

En vue de la promotion de la famille, le Ministère de la Femme, de la Famille et de l'Enfant (MFFE) a élaboré la Politique Nationale de la Famille et son plan d'action. Cette politique a pour but la construction d'un modèle de société basé sur l'épanouissement de ses membres, dans le cadre de la famille, par l'édification d'un citoyen de type nouveau respectueux des valeurs de la famille et des valeurs républicaines ainsi que l'amélioration des standards de qualité de vie et la promotion de l'égalité des sexes. La Politique Nationale de la Famille vise à créer un cadre de protection, de promotion et de renforcement de l'institution familiale, en vue de lui octroyer les moyens d'assurer sa mission de moteur du développement durable et inclusif de la Côte d'Ivoire.

Pour sa mise en œuvre, ladite politique s'appuie sur la Commission Nationale de la Famille (CNFA). La CNFA joue un rôle central sur le plan stratégique et opérationnel et, conformément au décret 498 du 23 mai 2018 portant création, organisation et fonctionnement de la CNFA, elle est chargée de : (1) émettre des avis et de formuler des recommandations sur toute question relative à la famille au plan social, économique, environnemental et culturel, (2) faire des plaidoyers auprès du Gouvernement et autres acteurs institutionnels pour l'implication des familles dans la consolidation de la paix et de la cohésion sociale, (3) assurer le suivi des engagements de l'Etat en matière de protection et de promotion de la famille, (4) coopérer avec les institutions ou organismes étrangers ayant des attributions similaires et de promouvoir la collaboration avec ces organismes et (5) produire périodiquement des rapports sur l'évaluation de la situation des familles.

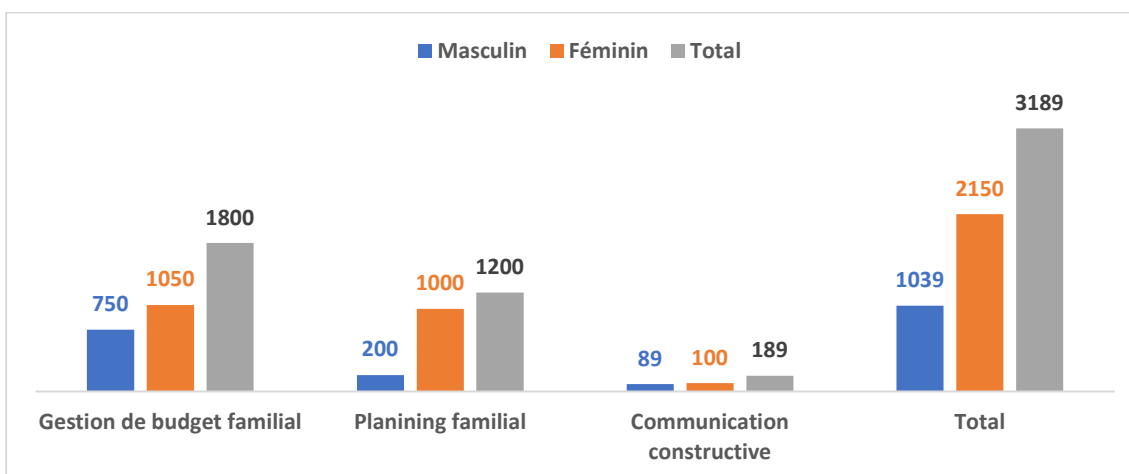
L'organe suprême de la CNFA est le Comité Consultatif National (CCN). Il se compose des représentants de 14 Institutions et Ministères, de 31 comités régionaux et de 13 comités communaux du District Autonome d'Abidjan.

1.1. Actions pour la promotion de la famille

En 2025, des activités de sensibilisation, de formation, d'écoutes et d'assistance ont été menées par la Direction en charge de la promotion de la famille (DPF).

1.1.1. Personnes formées dans le cadre de la famille

Figure 124 : Effectif des personnes formées par la DPF reparties par thème et par sexe des participants



Source : MFFE-DPF 2025

La DPF a renforcé les capacités de 3 189 personnes membres de ménages sur les thèmes : gestion du budget familial, planning familial, la communication constructive dans le couple et dans la famille. Toutes ces personnes sont réparties par région comme ci-après :

Tableau 21 : Répartition des effectifs des personnes formées par la DPF par région et par thème

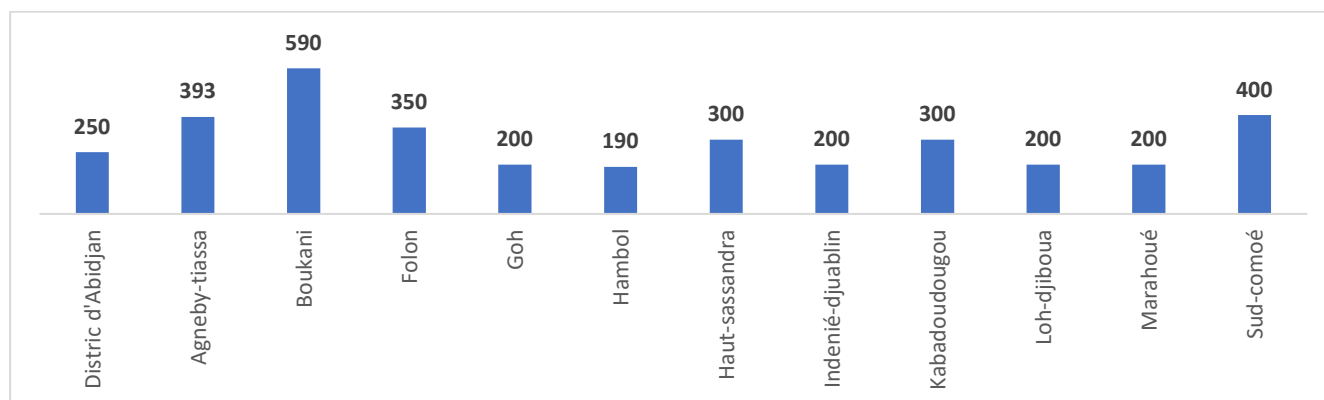
Thèmes abordés	Gestion de budget familial	Planning familial	Construction constructive	Total
Folon	200	200	100	500
Agneby-tiassa	200	100	0	300
Cavally	300	0	0	300
Béré	100	100	50	250
Bafing	100	100	39	239
District d'Abidjan	100	100	0	200
Boukani	100	100	0	200
Grands ponts	100	100	0	200
Hambol	100	100	0	200
Kabadoudougou	100	100	0	200
Gbêkê	100	50	0	150
Guemon	100	50	0	150
Bagoué	50	50	0	100
Loh-djiboua	50	50	0	100
San-pédro	50	0	0	50
Worodougou	50	0	0	50
TOTAL	1800	1200	189	3189

Source : MFFE-DPF 2025

1.1.2. Familles assistées

Les cellules d'écoute ont permis d'assister 3 573 familles comme réparties sur la figure ci-après.

Figure 125 : Familles assistées par la DPF selon la région administrative



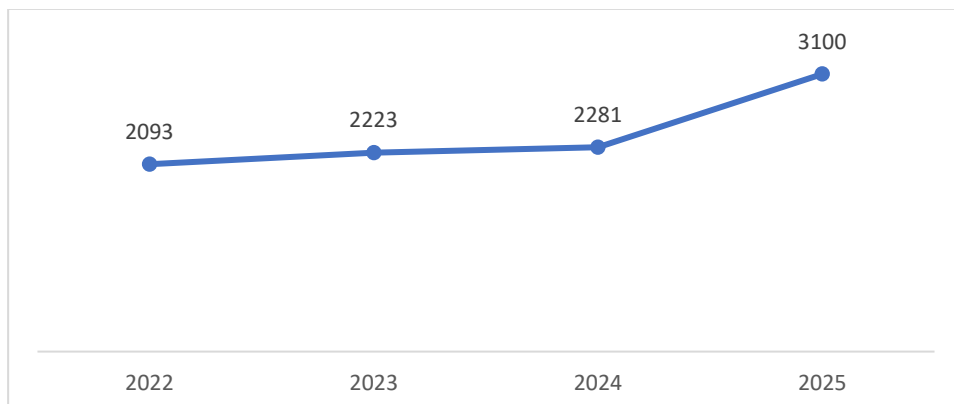
Source : MFFE-DPF 2025

La région du Boukani concentre 16,51% des familles assistées.

1.2. Personnes ayant bénéficié d'un appui financier, en vivre ou non-vivre

Outre le PPEAV, le PNOEV a également apporté des appuis financiers (cash transferts) aux familles OEV.

Figure 126 : Evolution des familles ayant bénéficié d'appuis directs du PNOEV de 2022 à 2025



Source : MFFE-PNOEV 2025

Le taux de croissance du nombre de familles ayant été soutenues financièrement qui était relativement faible de 2022 à 2024 connaît une hausse significative passant de 8,98% à 35,91% de 2024 à 2025.

1.3. Activités de la Cellule Médico-Sociale (CMS)

Tableau 22 : Prestations fournies par la CMS en 2025

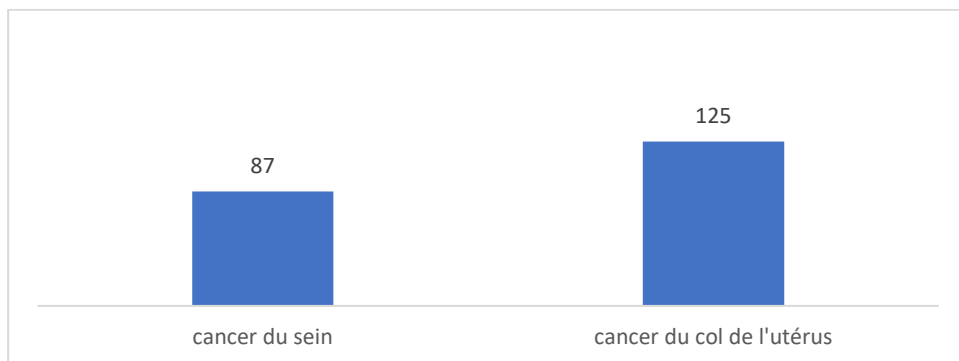
Assurer la prise en charge médicale	Consultations médicales réalisées	117
	Certificats médicaux délivrés	16
Assurer l'accompagnement sanitaire	Cas de suivi sanitaire	9
Faciliter l'achat des médicaments	Bons de mutuelle MUGEFCI délivrés	390
Collecter des poches de sang	Séances de collecte de sang organisées	2
	Poches de sang collectées	109
Affections	Paludisme	40
	HTA	47
	Infection respiratoire aigüe	8
	Entérite	14
Dépistage des cancers du col de l'utérus et du sein	Personnes dépistées pour le cancer du sein	10
	Personnes dépistées pour le cancer du col de l'utérus	5

Source : MFFE-DCMS 2025

La Cellule Médico-Sociale (CMS) a mené plusieurs interventions visant la prise en charge médicale des usagers, l'accompagnement sanitaire, la facilitation de l'achat des médicaments des agents de l'Etat et leurs ayants droits, la collecte des poches de sang, les affectations et les dépistages du cancers du col de l'utérus. Elle a assuré 117 consultations médicales qui ont permis la délivrance de 16 certificats médicaux, 390 bons de mutuelle MUGEFCI et, au cours de 2 séances, la collecte 109 poches de sang.

En plus des journées médicales, la CMS a organisé des séances de dépistage du cancer du sein et du col de l'utérus. Ces séances ont permis de réaliser le dépistage de 87 personnes sur le cancer du sein et 125 sur le cancer du col de l'utérus.

Figure 127 : Nombre de personnes dépistées au cours des séances de dépistage



Source : MFFE-DCMS 2025

2. Affaires juridiques et coopération internationale

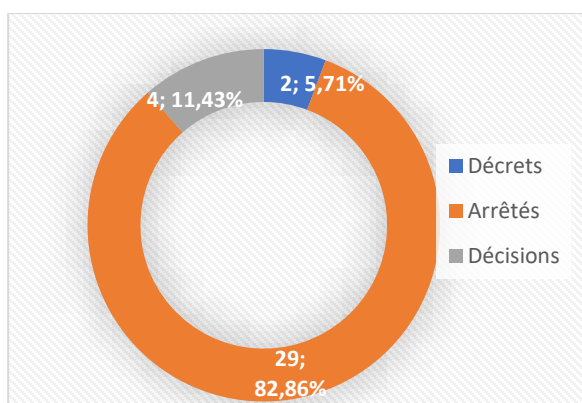
Les activités qui ont trait à la réglementation, à la documentation, aux contentieux et aux conventions de partenariat du MFFE sont à la charge de la Direction des Affaires Juridiques et de la Coopération Internationale (DAJCI). A cet effet, dans le cadre de la prise en charge des usagers du ministère, le Service du Contentieux apporte une assistance aux femmes, aux veuves, aux enfants et aux familles en difficulté, lorsque leurs droits sont lésés ou victimes de violences. Le Service Légistique a pour mission l'élaboration des exposés, communications en conseil des ministres, de projets de textes législatifs et réglementaires, entre autres. Le Service Coopération est aussi en charge de rechercher, suivre, garantir et évaluer, en relation avec les services compétents, la mise en œuvre des projets de coopération des partenaires au développement internes et externes, publics ou privés.

2.1. Les affaires juridiques

2.1.1 La légistique

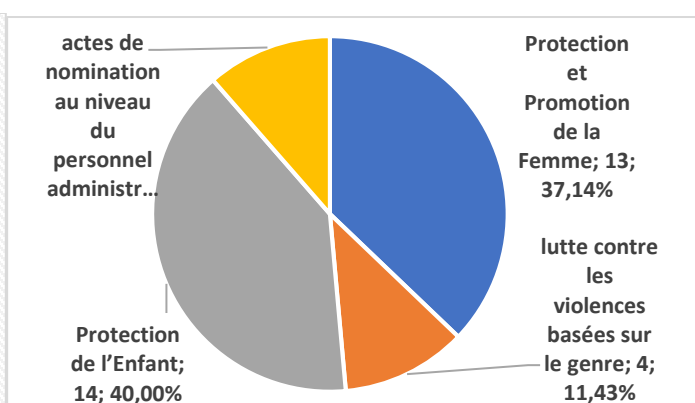
Au titre de la légistique, la DAJCI a élaboré et apporté son appui à l'élaboration de trente-cinq (35) projets de textes juridiques.

Figure 128 : Textes juridiques repartis par type



Source : MFFE-DAJCI 2025

Figure 129 : Textes juridiques repartis par domaine

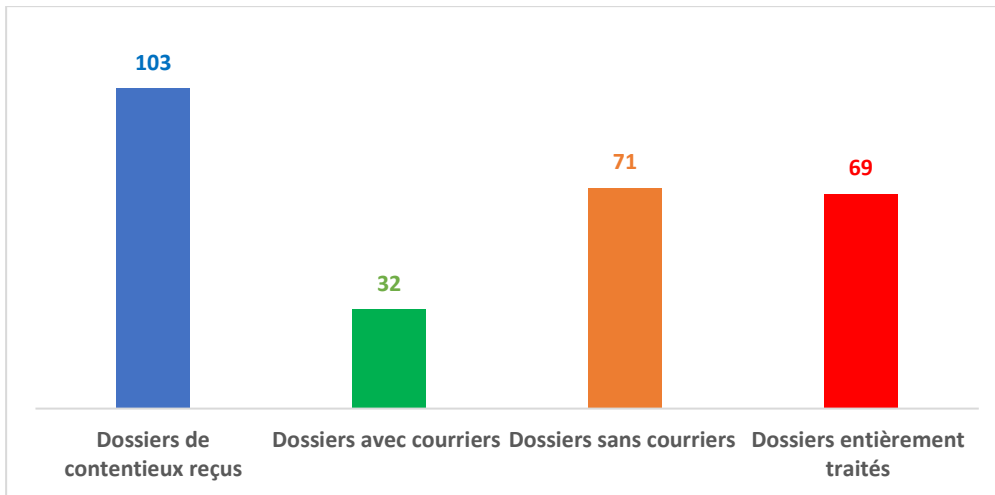


Source : MFFE-DAJCI 2025

Les textes juridiques rédigés sont composés de 2 décrets, 4 décisions et 29 arrêtés. Ils ont porté à 40% sur la protection de l'enfant, à 37,14% sur la protection et la promotion de la femme, à 11,43 % sur la lutte contre les violences basées sur le genre et 11,43% sur les actes dénomination du personnel administratif.

2.1.2 Les contentieux

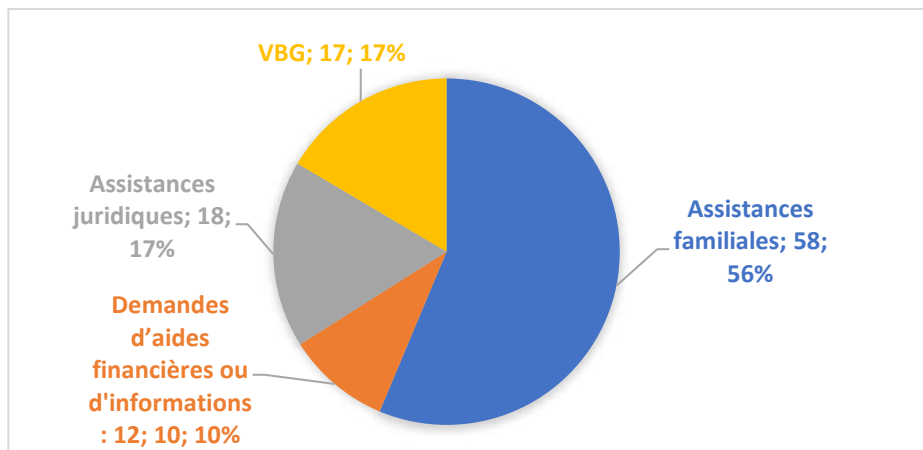
Figure 130 : Dossiers de contentieux par statut



Source : MFFE-DAJCI 2025

Le service contentieux a reçu 103 dossiers dont 32 dossiers avec courriers et les 71 dossiers sans courriers. Seulement 69 ont été entièrement traités, soit un taux de traitement de 66,99 %.

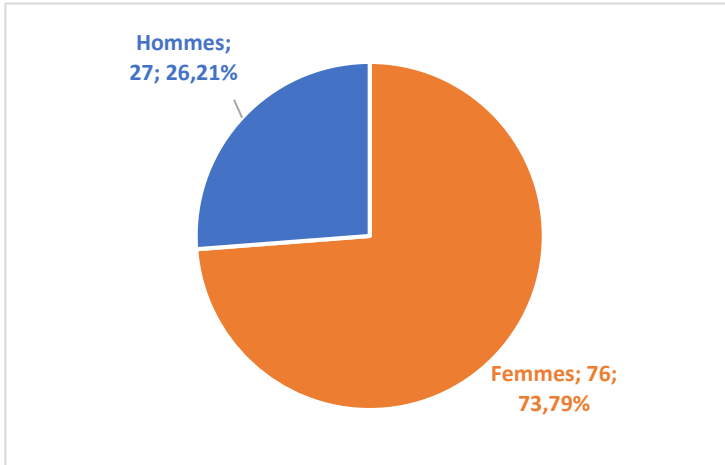
Figure 131 : Dossiers de contentieux répartis par objet de la demande



Source : MFFE-DAJCI 2025

Plus de la moitié (56%) des dossiers de contentieux ont porté sur les demandes d'assistances familiales. Seulement, 17% de ces dossiers ont porté sur les VBG.

Figure 132 : Dossiers de contentieux répartis par sexe des concernés



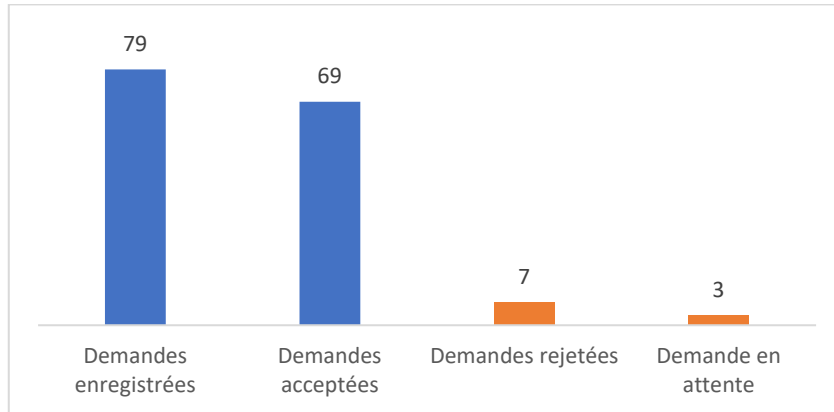
Au total, 73,79% des dossiers de contentieux ont concerné les femmes.

Source : MFFE-DAJCI 2025

2.2. La coopération internationale

En 2025, la DAJCI a reçu 79 demandes de partenariat dont 69 ont été acceptées, soit un taux d'avis favorable de 87,34 %.

Figure 133 : Demandes de partenariats selon le statut



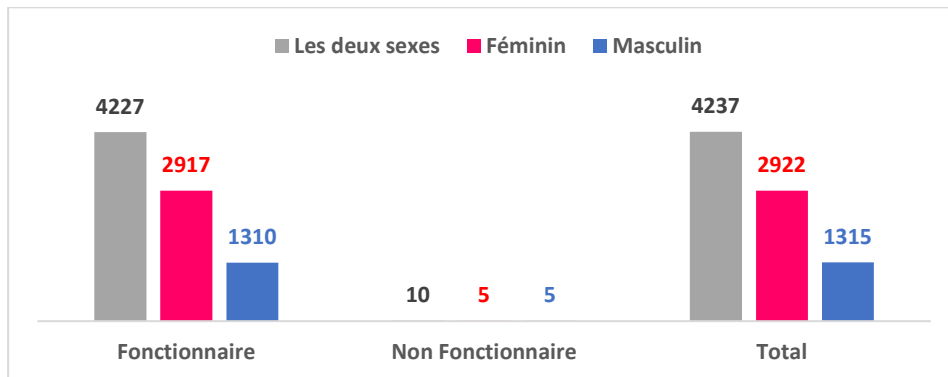
Source : MFFE-DAJCI 2025

3. Ressources humaines

3.1. Répartition des fonctionnaires et agents de l'Etat selon le sexe, le statut, la catégorie et le grade et les familles d'emplois

3.1.1. Fonctionnaires du MFFE en activité

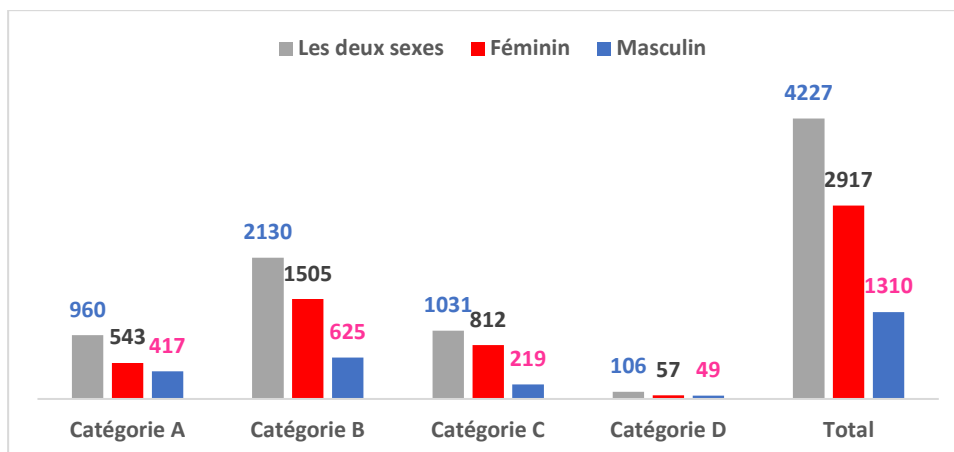
Figure 134 : Répartition des agents de l'Etat selon leur sexe et leur statut



Source : MFFE-DRH 2025

Le MFFE compte 4 237 agents de l'Etat (4 227 fonctionnaires et 10 non-fonctionnaires) dont 2 922 de sexe féminin (68,96%) et 1 315 de sexe masculin (31,04 %). Les fonctionnaires sont répartis par catégorie et par grade suivant les graphiques ci-après :

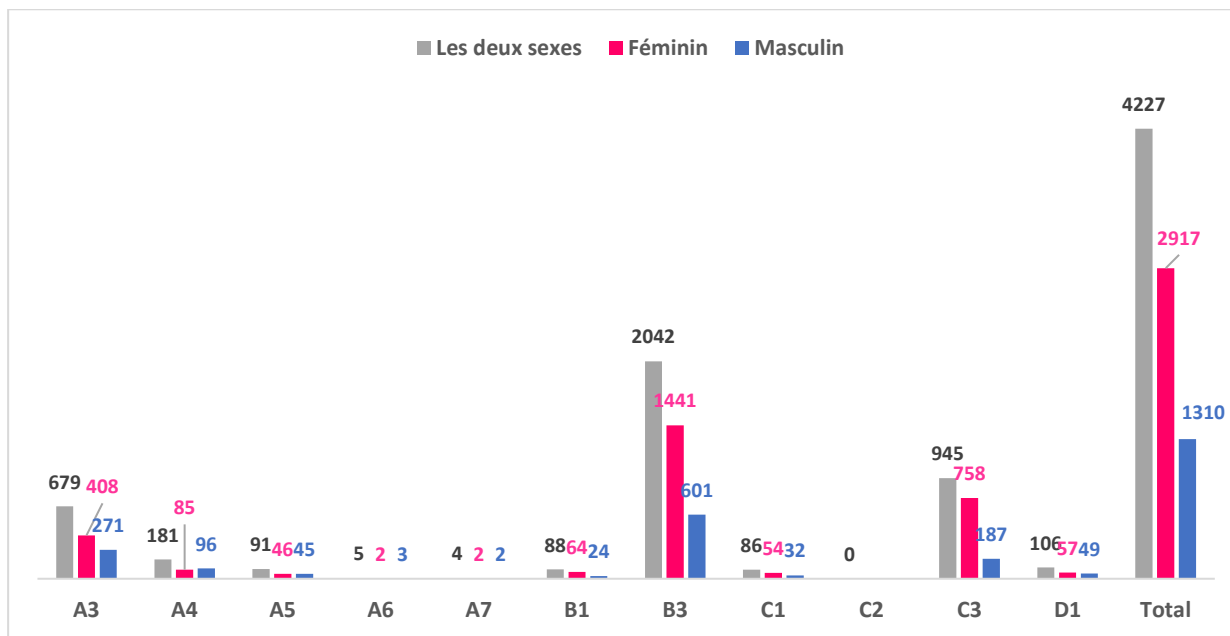
Figure 135 : Répartition des fonctionnaires du MFFE par sexe et par catégorie d'emploi



Source : MFFE-DRH 2025

Comme les deux dernières années, les fonctionnaires du MFFE sont majoritairement de catégorie B (50,39%), suivie de la catégorie C (24,39%) et de la catégorie A (22,71%). Les catégories sont désagrégées par grade comme le montre le graphique ci-après :

Figure 136 : Répartition de l'effectif des fonctionnaires du MFFE par sexe et par grade

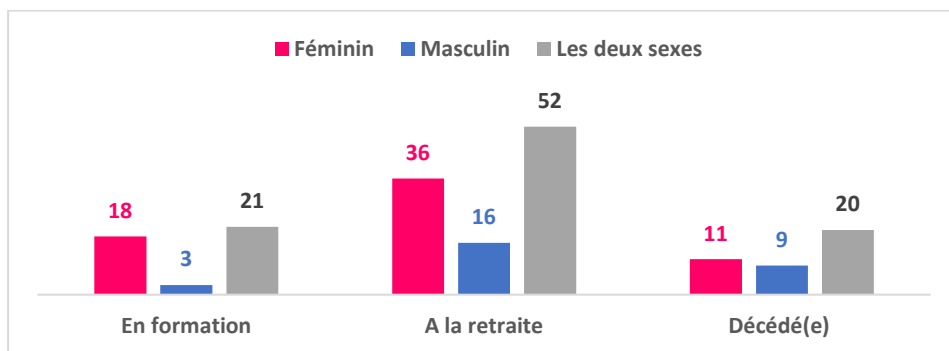


Source : MFFE-DRH 2025

Les fonctionnaires de grade B3 (48,31%) et C3 (22,36%) sont les plus représentatifs au sein du personnel du MFFE.

3.1.2. Fonctionnaires du MFFE en formation et sortis du système

Figure 137 : Fonctionnaires du MFFE en formation et sortis du système répartis par sexe

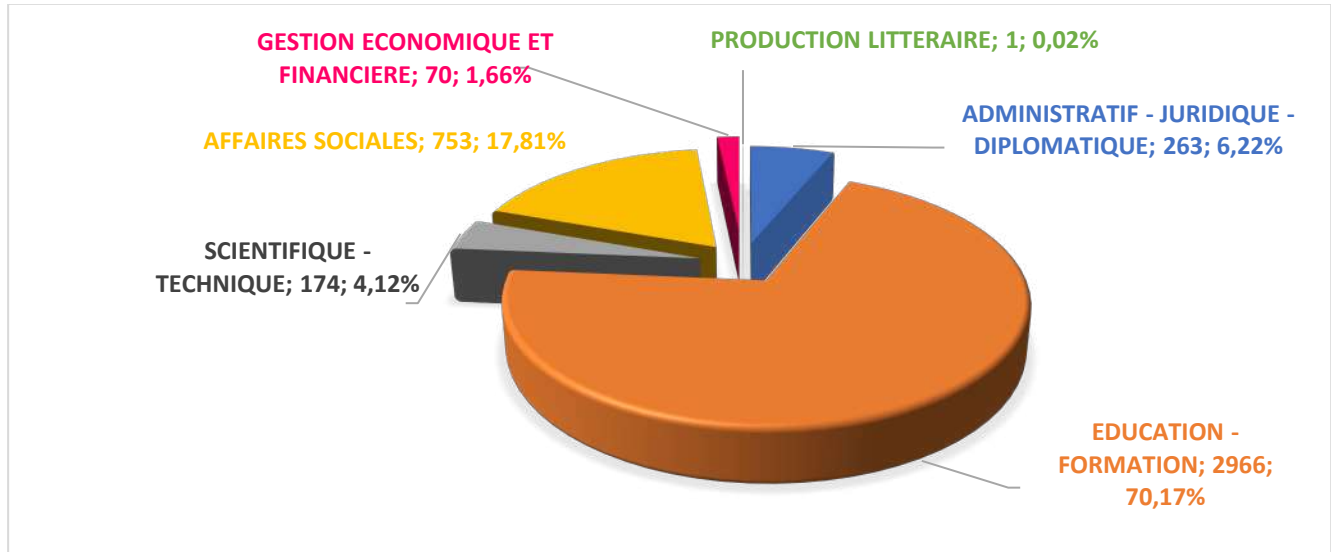


Source : MFFE-DRH 2025

3.2. Répartition des fonctionnaires du MFFE en activité par famille d'emplois

Les emplois à la fonction publique sont classés en 6 grandes familles. La répartition des emplois au MFFE se présente suivant le graphique ci-après :

Figure 138 : Répartition des emplois au MFFE par famille d'emplois



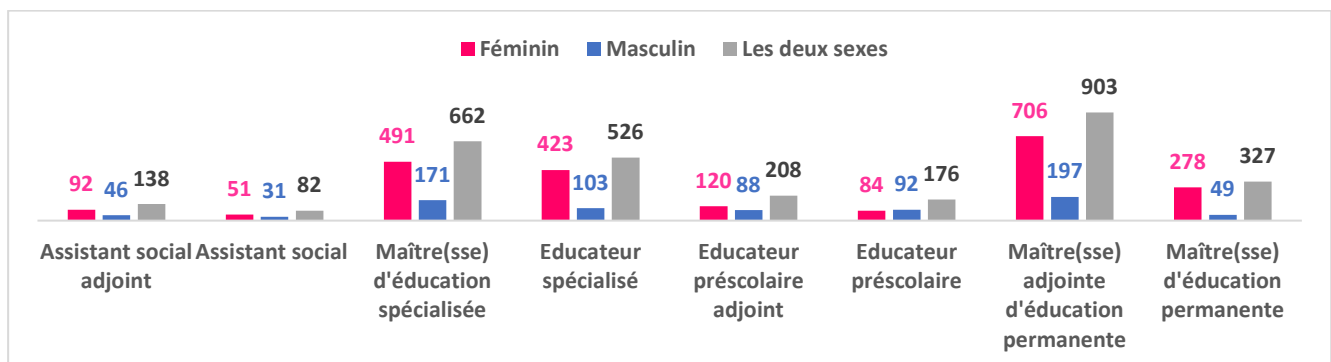
Source : MFFE-DRH 2025

Les emplois au MFFE sont majoritairement de la famille d'emploi Education-Formation (70,17%) suivie des affaires sociales (17,81%).

3.3. Répartition des effectifs du personnel du MFFE par emploi de base

Relevant du social, les catégories d'emplois au MFFE que l'on qualifie d'emplois de base sont repartis dans le graphique suivant :

Figure 139 : Répartition du personnel du MFFE par emploi de base

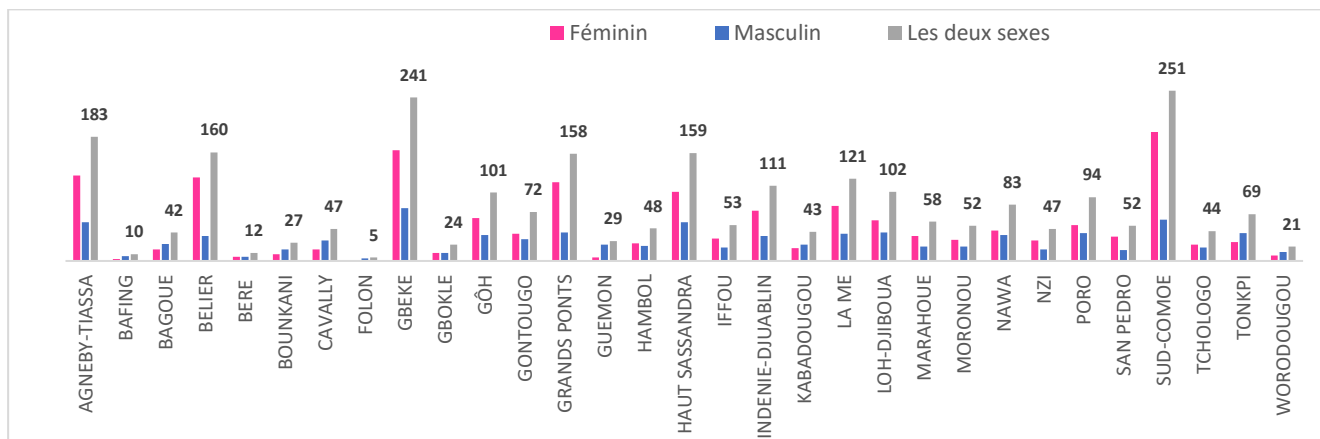


Source : MFFE-DRH 2025

3.4. Répartition des fonctionnaires et des structures du MFFE par direction régionale

La direction régionale d'Abidjan se distingue avec 1 218 fonctionnaires (86,62% de sexe féminin et 13,38% de sexe masculin) sur l'ensemble des 3 737 fonctionnaires mis à disposition des 32 directions régionales que compte le MFFE, soit un taux de 32,59%. Pour les autres directions régionales, la répartition est donnée par le graphique ci-après :

Figure 140 : Répartition des fonctionnaires au MFFE par direction régionale

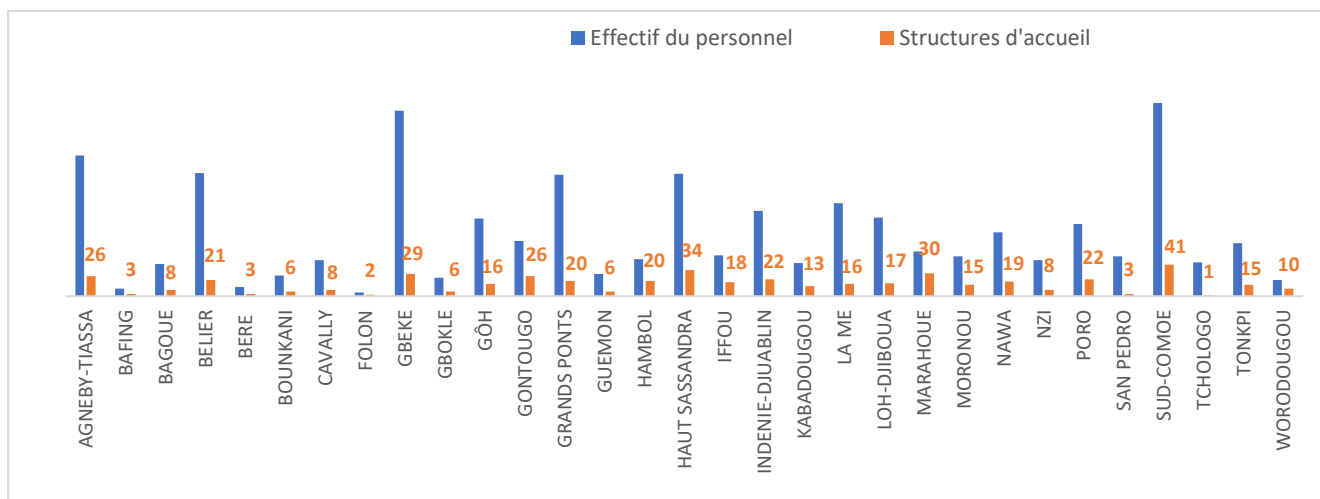


Source : MFFE-DRH 2025

La répartition inégale des fonctionnaires crée un déficit en personnel dans certaines directions régionales autres qu'Abidjan, en particulier dans les structures de base de celles-ci.

Le graphique ci-après permet de comparer les effectifs du personnel mis à disposition dans les directions régionales par rapport au nombre des structures d'accueil.

Figure 141 : Effectif des fonctionnaires dans les directions régionales par rapport au nombre de structures



Source : MFFE-DRH 2025

Avec 1 218 fonctionnaires, la direction régionale d'Abidjan ne vient qu'avec 60 structures, soit un ratio de 20 agents par structure de la DRFFE d'Abidjan. En seconde position vient la DRFFE Sud-Comoé avec 251 agents pour 41 structures soit 6 agents par structure.

3.5. Besoins en personnel

Les tableaux ci-dessous illustrent des besoins en personnel exprimés par les structures du MFFE.

Tableau 23 : Effectif demandé pour la famille d'emplois ADMINISTRATIF - JURIDIQUE - DIPLOMATIQUE

Emplois	Effectif demandé	% de la demande
ADJOINT ADMINISTRATIF	14	1,21%
ADMINISTRATEUR CIVIL	1	0,09%
AGENT DE BUREAU	5	0,43%
ATTACHE ADMINISTRATIF	6	0,52%
ATTACHE DE COMMUNICATION	1	0,09%
SECRETAIRE ADMINISTRATIF	5	0,43%
SECRETAIRE ASSISTANTE DE DIRECTION	1	0,09%
SECRETAIRE DE DIRECTION	8	0,69%
SECRETAIRE DES RESSOURCES HUMAINES	1	0,09%
TECHNICIEN SUPERIEUR EN COMMUNICATION	1	0,09%
TOTAL	43	3,72%

Source : MFFE-DRH 2025

L'effectif demandé pour la famille d'emplois ADMINISTRATIF - JURIDIQUE – DIPLOMATIQUE est de 43, soit 3,72% de la demande totale d'emploi de 1 155.

Tableau 24 : Effectif demandé pour la famille d'emploi AFFAIRES SOCIALES

Emplois	Effectif demandé	% de la demande
ASSISTANT SOCIAL	100	8,66%
ASSISTANT SOCIAL ADJOINT	82	7,10%
ATTACHE SOCIAL	1	0,09%
TOTAL	183	15,84%

Source : MFFE-DRH 2025

L'effectif demandé pour la famille d'emplois AFFAIRES SOCIALES est de 183, soit 15,84% de la demande totale.

Tableau 25 : Effectif demandé pour la famille d'emploi EDUCATION - FORMATION

Emplois	Effectif demandé	% de la demande
CONSEILLER D'EDUCATION PRESCOLAIRE ET PRIMAIRE	6	0,52%
CONSEILLER D'EDUCATION PERMANENTE	14	1,21%
CONSEILLER PEDAGOGIQUE DU PRESCOLAIRE ET DU PRIMAIRE	1	0,09%
EDUCATEUR PRESCOLAIRE	202	17,49%
EDUCATEUR PRESCOLAIRE ADJOINT	243	21,04%
EDUCATEUR SPECIALISE	76	6,58%
INSPECTEUR D'EDUCATION SPECIALISEE	3	0,26%
MAITRE(SSE) ADJOINT(E) D'EDUCATION PERMANENTE	125	10,82%
MAITRE(SSE) D'EDUCATION PERMANENTE	132	11,43%
MAITRE(SSE) D'EDUCATION SPECIALISEE	84	7,27%
PROFESSEUR DE COLLEGE OPTION EDUCATION PERMANENTE	4	0,35%
PROFESSEUR DE LYCEE OPTION EDUCATION PERMANENTE	1	0,09%
TOTAL	891	77,14%

Source : MFFE-DRH 2025

L'effectif demandé pour la famille d'emplois EDUCATION - FORMATION est de 891, soit 77,14% de la demande totale.

Tableau 26 : Effectif demandé pour la famille d'emploi ECONOMIQUE ET FINANCIERE

Emplois	Effectif demandé	% de la demande
ASSISTANT COMPTABLE	1	0,09%
TOTAL	1	0,09%

Source : MFFE-DRH 2025

Une demande effectuée pour la famille d'emplois ECONOMIQUE ET FINANCIERE, soit 0,09% de la demande totale.

Tableau 27 : Effectif demandé pour la famille d'emploi PRODUCTION LITTERAIRE

Emplois	Effectif demandé	% de la demande
ARCHIVISTE	1	0,09%
TOTAL	1	0,09%

Source : MFFE-DRH 2025

Une demande effectuée pour la famille d'emplois PRODUCTION LITTERAIRE, soit 0,09% de la demande totale.

Tableau 28 : Effectif demandé pour la famille d'emploi SCIENTIFIQUE – TECHNIQUE

Emplois	Effectif demandé	% de la demande
AGENT D'HYGIENE	1	0,09%
AGENT SPECIALISE DES TRAVAUX PUBLICS OPTION CHAUFFEUR	12	1,04%
AGENT TECHNIQUE DE LA STATISTIQUE	1	0,09%
ASSISTANT DES PRODUCTIONS VEGETALES ET AGRICOLES	1	0,09%
AUXILIAIRE DE SOINS INFIRMIERS	2	0,17%
INFIRMIER DIPLOME D'ETAT	4	0,35%
INGENIEUR DES TRAVAUX STATISTIQUES	2	0,17%
SAGE-FEMME	1	0,09%
TECHNICIEN DE LA STATISTIQUE	2	0,17%
TECHNICIEN SUPERIEUR DE L'INFORMATIQUE	1	0,09%
TECHNICIEN SUPERIEUR DE L'INFORMATIQUE option MAINTENANCE	7	0,61%
TOTAL	34	2,94%

Source : MFFE-DRH 2025

L'effectif demandé pour la famille d'emplois SCIENTIFIQUE – TECHNIQUE est de 34, soit 2,94% de la demande totale.



CONCLUSION

L'annuaire statistique 2025 du Ministère de la Femme, de la Famille et de l'Enfant (MFFE), tout comme les six précédentes éditions, fournit majoritairement des données en matière de Violences Basées sur le Genre (VBG) et de Protection de l'Enfant (PE) et de toutes les thématiques dont le ministère assure l'encrage institutionnel à savoir la promotion de l'égalité des sexes, le bien-être familial.

Les informations contenues dans l'annuaire découlent de la base de données G-PROTECT qui est composée d'un Système d'Information sur les Violences Basées sur le Genre (GBVIMS) et d'un Système d'Information sur la Protection de l'Enfant (SIPE) qui permettent de capter les données via les structures sociales de base réparties sur le territoire national, des directions centrales et de toutes les structures qui conjuguent leurs efforts pour l'atteinte des objectifs du ministère.

Le Ministère, dans sa propension à rendre compte de façon efficace et efficiente des efforts pour la promotion de l'égalité des sexes, le bien-être familial et de la protection de l'enfant, ne ménage aucun effort pour l'amélioration du processus de collecte de données, dans l'espoir de la production et la diffusion de données dont la fiabilité et la complétude sont sans équivoque.

Ainsi, l'édition de l'annuaire statistique 2025 du Ministère de la Femme de la Famille et de l'Enfant prend en compte de nouvelles données validées en atelier et provenant de la quasi-totalité des acteurs qui interviennent dans la lutte contre les VBG, la Protection de l'Enfant et la Promotion du genre et de la Famille. Elle met également en exergue les personnes ressources qui ont rendu possible le processus de son élaboration.

RECOMMANDATIONS

Tableau 29 : Recommandations en matière de collecte de données

Recommandations	Responsables
Faire le plaidoyer pour renforcer la coordination	DPED
Finaliser et mettre en œuvre le protocole de partage des données	MFFE, ministères techniques
Elaborer un guide d'utilisation des outils de collecte	DPED
Renforcer la cartographie des acteurs de collecte de données	DPED
Harmoniser les outils de collecte	DPED
Organiser des réunions de cadrage avec les acteurs nationaux et les PTF	DPED
Mobiliser les secteurs de la santé au sein des plateformes	PNLVBG, PNSME, Directions régionales MFFE, Secrétariat technique des plateformes VBG
Renforcer les centres existants de PEC et étendre la couverture nationale	MFFE, MEPSFP
Renforcer la coordination en associant les universités, les institutions de prévoyance sociale et de médiation dans la prise en charge et la collecte des données	DPED, PNLVBG
Rendre fonctionnelle les lignes vertes (1308/116) 24H/24	PNLVBG, DPE

ANNEXES



Annexe 1 : Outils de collecte de données du SIG-OEV

N°	Outils	Destinataires
OEV		
01	Outil d'évaluation de l'éligibilité au programme OEV	Travailleurs sociaux, Conseillers communautaires
02	Acte d'Engagement de participation Active	Travailleurs sociaux, Conseillers communautaires
03	Fiche d'identification du ménage	Travailleurs sociaux, Conseillers communautaires
04	Fiche d'évaluation des besoins du ménage	Travailleurs sociaux, Conseillers communautaires
05	Fiche d'évaluation des besoins du bénéficiaire	Travailleurs sociaux, Conseillers communautaires
06	Fiche d'activité de soutien au bénéficiaire	Travailleurs sociaux, Conseillers communautaires
07	Fiche individuelle de suivi scolaire	Travailleurs sociaux, Conseillers communautaires
08	Fiche de suivi nutritionnelle du bénéficiaire	Travailleurs sociaux, Conseillers communautaires
09	Algorithme de l'éligibilité du dépistage au VIH de l'OEV et adolescent	Travailleurs sociaux, Conseillers communautaires
10	Checklist de la graduation	Travailleurs sociaux, Conseillers communautaires
11	Base de données OEV	Gestionnaires de données
DREAMS		
12	Fiche d'éligibilité du participant	Mentors
13	Dossier d'enrôlement	Mentors
14	Dossier du bénéficiaire	Mentors
15	Fiche d'activité de groupe	Mentors
16	Fiche de suivi individuelle de la bénéficiaire	Mentors
17	Carnet de la bénéficiaire	Mentors
18	Base de données DREAMS	Gestionnaires de données
VBG		
19	Outil de classification des VBG	Travailleurs sociaux, Conseillers communautaires
20	Formulaire d'admission et d'évaluation	Travailleurs sociaux (gestionnaire de cas et gestionnaire de donnée), Conseillers communautaires
21	Fiche d'activité de prévention	Travailleurs sociaux, Conseillers communautaires, Directions centrales
22	Base de données GBVIMS/SIPE-CI	Experts DPED, Directions Régionales MFFE/MEPSFP, gestionnaires de données
GEC/AVEC		
23	Fiche d'identification de l'AVEC et de ses membres	Travailleurs sociaux, Conseillers communautaires, Mentors
24	Fiche de suivi financier AVEC	Travailleurs sociaux, Conseillers communautaires, Mentors
25	Fiche de suivi de partage AVEC	Travailleurs sociaux, Conseillers communautaires, Mentors
26	Fiche de modification et Suppression des AVEC	Travailleurs sociaux, Conseillers communautaires, Mentors
Genre/ Autonomisation		
	Canevas Bilan Directions Centrales	MFFE

Source : MFFE-2025

Annexe 2 : Tableau des taux de transmission (Tx Tr) de données par les structures sociales étatiques

Services sociaux	Tx Tr	Services sociaux	Tx Tr
CENTRE D'ACCUEIL D'ENFANT	NA	CS GBOGUHE	100%
CS ASSIE-KOUMASSI	NA	CS GOUMERE	100%
CS NIAKARA	NA	CS GRAND-BASSAM	100%
CSE FRESCO	NA	CS GRAND-LAHOUE	100%
CSE GBONNE	NA	CS GRAND-ZATTRY	100%
CSE SASSANDRA	NA	CS GUEYO	100%
CSE SIKENSI	NA	CS KATIOLA	100%
CCAS MARCORY	100%	CS KONG	100%
CS ABENGOUROU	100%	CS KORHOGO	100%
CS ABOBODOUME	100%	CS KOSSIHOUEN	100%
CS ABONGOUA	100%	CS KOUADIOBLEKRO	100%
CS ABY	100%	CS KOUTO	100%
CS AKOUPE	100%	CS LAKOTA	100%
CS ALEPE	100%	CS LOPOU	100%
CS ANIASSUE	100%	CS MAFERE	100%
CS ANYAMA	100%	CS MAN	100%
CS ASSAHARA	100%	CS M'BATTO	100%
CS ASSENGOUKPLI	100%	CS MEAGUI	100%
CS ATTECOUBE	100%	CS NAPIE	100%
CS AYAME	100%	CS NOE	100%
CS BANGOLO	100%	CS N'ZECREZESSOU	100%
CS BIANKOUMA	100%	CS OKROUYO	100%
CS BOCANDA	100%	CS OUANGOLODOUGOU	100%
CS BOTRO	100%	CS OUELLE	100%
CS BOUAFLE	100%	CS OURAGAHIO	100%
CS BOUAKE	100%	CS PORT-BOUET JEAN FOLLY	100%
CS BOUNDIALI	100%	CS PRIKRO	100%
CS BROBO	100%	CS RUBINO	100%
CS COCODY ANONO	100%	CS SAIQUA	100%
CS DABOU	100%	CS SAKASSOU	100%
CS DANANE	100%	CS SAMATIGUILA	100%
CS DAOUKRO	100%	CS SANDEGUE	100%
CS DIABO	100%	CS SANGOUINE	100%
CS DIDIEVI	100%	CS SAN-PEDRO	100%
CS DJEBONOUA	100%	CS SASSANDRA	100%
CS DOROPO	100%	CS SEGUELA	100%
CS ETTROKRO	100%	CS SEGUELON	100%
CS FERKESSEDOUGOU	100%	CS SINFRA	100%
CS GADOUAN	100%	CS SONGON	100%
CS GAGNOA	100%	CS SOROBANGO	100%
CS TABAGNE	100%	CSE OUME	100%
CS TENGRELA	100%	CSE SIRASSO	100%

Services sociaux	Tx Tr
CS TIAPOUM	100%
CS TIASSALE	100%
CS TIEBISSOU	100%
CS TIENOUGBE	100%
CS TOUBA	100%
CS TOULEPLEU	100%
CS TOUMODI	100%
CS TOUPAH	100%
CS TREICHVILLE HABITAT	100%
CS VAVOUA	100%
CS YAKASSE-FEYASSE	100%
CS YAMOOUSSOUKRO	100%
CS YOPOUGON MACA	100%
CS YOPOUGON NIANGON SUD	100%
CS ZARANOU	100%
CS ZOUKOUGBEU	100%
CSE ABENGOUROU	100%
CSE ABOBO	100%
CSE ADJAME 220	100%
CSE ADJAME SANTE	100%
CSE ADZOPE	100%
CSE AGBOVILLE	100%
CSE AKOUBE	100%
CSE ALEPE	100%
CSE BONDOUKOU	100%
CSE BONIEREDOUGOU	100%
CSE BOUAFLE	100%
CSE BOUAKE KOKO	100%
CSE DANANE	100%
CSE DIEGONEFLA	100%
CSE DIMBOKRO	100%
CSE GAGNOA	100%
CSE GBELEGBAN	100%
CSE GUIGLO	100%
CSE ISSIA	100%
CSE KORHOGO	100%
CSE KOUMASSI	100%
CSE LOGOUALE	100%
CSE MADINANI	100%
CSE NIABLE	100%
CSE ODIENNE	100%
CSE TIASSALE	83%
CS AGNIBILEKROU	79%

Services sociaux	Tx Tr
CSE SONGON ABADJIN KOUTE	100%
CSE SOUBRE	100%
CSE TABOU	100%
CSE TOUBA	100%
CSE TREICHVILLE AVENUE 1	100%
CSE YAMOOUSSOUKRO	100%
CSE YOPOUGON PORT-BOUET II	100%
CSE ZOUKOUGBEU	100%
CSEV SAN-PEDRO	100%
CS BONOUA	96%
CS DALOA GARAGE	96%
CS DIAWALA	96%
CS JACQUEVILLE	96%
CS N'GUIEME	96%
CSE BONGOUANOU	96%
CSE DUEKOUÉ	96%
CS MANKONO	95%
CS ADIAKE	92%
CS AZAGUIE	92%
CS BEDIALE	92%
CS BONIEREDOUGOU	92%
CS GUITRY	92%
CS KANI	92%
CS ZUENOULA	92%
CSE DABAKALA	92%
CSE DALOA	92%
CSE MAN GRAND-GBAPLEU	92%
CS TAOUDI	90%
CS BOUAKE ZONE INDUSTRIELLE	88%
CS BUYO	88%
CS RAVIART	88%
CS TANDA	88%
CSE COCODY NORD	88%
CSE MINIGNAN	88%
CSE YAKASSE-ATTOBROU	88%
CSE ZOUAN-HOUNIEN	88%
CS ABOISSO	83%
CS BODOKRO	83%
CS COCODY M'POUTO	83%
CSE DIVO	83%
CSE GRAND-BEREBY	83%
CS TEHINI	67%
CSE PORT-BOUET	67%

Services sociaux	Tx Tr	Services sociaux	Tx Tr
CS BETTIE	79%	CSE VAVOUA	67%
CS SAPLI-SEPINGO	79%	CFP KANIASSO	50%
CSE MAN DIOULABOUGOU	79%	CS BLOLEQUIN	50%
CS ADJAME GBEBA	75%	CSE BOUNA	50%
CS BLENIMEOUIN	75%	CSE TIEDIO	50%
CS M'BAHIAKRO	75%	CS MINIGNAN	46%
CS N'GUESSANKRO	75%	CS ODIENNE	38%
CSE DAOUKRO	75%	CSE BEOUMI	33%
CS AKOUPÉ-ZEUDJI	71%	CS AGOU	29%
CSE TAÏ	71%	CSE MAHAPLEU	29%
CS SATAMA-SOKORO	69%	CS KOUNAHIRI	0%
CS AGBOVILLE	67%	ONG DDE-CI	ND
ONG AKWABA MOUSSO	ND	ONG CENTRE SAS BOUAKE	ND

Source : MFFE-DPED / GPROTECT 2025

NA = Non Applicable (structures n'ayant pas pu participer à la collecte de données pour des problèmes techniques ou autre)

ND = Non Défini (Il s'agit des ONG qui n'ont pas de nombre de transmissions clairement défini)

Annexe 3 : Répartition des personnes sensibilisées sur les VBG par sexe, tranche d'âge et milieu

Nombre de personnes sensibilisées sur les VBG	Moins de 18 ans		18 ans et plus		Total par milieu		TOTAL
	F	M	F	M	F	M	
Milieu urbain	77 100	54 642	192 316	113 822	269 416	168 464	437 880
Milieu rural	10 533	8 588	32 169	27 931	42 702	36 519	79 221
Total par sexe	87 633	63 230	224 485	141 753	312 118	204 983	517 101

Source : MFFE-DPED / GPROTECT 2025

Annexe 4 : Répartition des appels répondus en 2025 sur la ligne verte 1308 par type de VBG

Trimestres	Appels reçus	Appels traités	Motif		Nombre d'appelant par sexe		
					Homme	Femme	TOTAL
Trimestre 1	4 909	706	Signalement		240	360	600
			TYPE DE CAS	Viol	28	44	72
				Agression sexuelle	35	66	101
				Agression physique	63	84	147
				Mariage forcé	20	39	59
				DROS	34	59	93
				VPE	60	68	128
			Demande d'information		26	100	126
SOUS TOTAL T1		266	460	726			
Trimestre 2	2 458	537	Signalement		139	170	309
			TYPE DE CAS	Viol	19	22	41
				Agression sexuelle	32	16	48
				Agression physique	20	53	73
				Mariage forcé	5	9	14
				DROS	36	34	70
				VPE	27	36	63
			Demande d'information		115	125	240
SOUS TOTAL T2		254	295	549			
Trimestre 3	1 472	396	Signalement		163	207	370
			TYPE DE CAS	Viol	25	28	53
				Agression sexuelle	32	27	59
				Agression physique	23	61	84
				Mariage forcé	10	17	27
				DROS	36	35	71
				VPE	37	39	76
			Demande d'information		124	146	270
SOUS TOTAL T3		287	353	640			
Trimestre 4	3 523	695	Signalement		142	193	335
			TYPE DE CAS	Viol	27	35	62
				Agression sexuelle	34	42	76
				Agression physique	51	69	120
				Mariage forcé	17	37	54
				DROS	12	57	69
				VPE	21	65	86
			Demande d'information		101	127	228
SOUS TOTAL T4		243	320	563			

Année 2024	12 362	2 334	Total Signalement		684	930	1 614
			TYPE DE CAS	Viol	90	121	211
				Agression sexuelle	126	138	264
				Agression physique	138	346	484
				Mariage forcé	42	77	119
				DROS	139	175	314
			VPE	149	163	312	
			Total Demande d'information		396	533	929
TOTAL APPELS TRAITES		1 080	1 463	2 543			

Source : MFFE-PNLVBG 2025

Annexe 5 : Statistiques des VBG par région et par district

Districts	N°	Régions	Viol	AS		AP	MF	DROS	VPE	TOTAL
				Hors MGF	MGF					
Abidjan	1	D.A. Abidjan	125	38	4	383	20	997	484	2 051
Yamoussoukro	2	D.A. Yamoussoukro	27	7	0	54	2	175	70	335
Bas-Sassandra	3	Gboklé	3	0	0	5	0	9	3	20
	4	Nawa	13	3	0	47	1	113	45	222
	5	San-Pedro	40	8	0	45	5	142	50	290
Comoé	6	Indénié-Djuablin	11	4	2	67	4	114	149	351
	7	Sud-Comoé	67	32	0	155	4	539	222	1 019
Denguélé	8	Folon	6	4	0	15	13	10	5	53
	9	Kabadougou	18	6	0	44	5	21	18	112
Goh-Djiboua	10	Gôh	25	15	0	48	5	159	112	364
	11	Loh-Djiboua	21	0	0	16	3	24	35	99
Lacs	12	Bélier	9	5	0	38	0	27	5	84
	13	Iffou	12	2	0	41	1	151	24	231
	14	Moronou	10	4	0	36	1	128	19	198
	15	N'Zi	19	11	0	83	0	225	51	389
Lagunes	16	Agneby-Tiassa	12	8	0	28	2	154	30	234
	17	Grands ponts	12	11	0	77	2	111	25	238
	18	Mé	31	10	0	63	2	213	38	357
Montagnes	19	Cavally	13	3	0	59	1	59	55	190
	20	Guémon	17	7	1	25	5	17	32	104
	21	Tonkpi	36	5	2	142	6	155	76	422
Sassandra-Marahoué	22	Haut-Sassandra	98	9	0	133	12	317	116	685
	23	Marahoué	20	4	0	39	1	217	40	321
Savanes	24	Bagoué	5	3	0	23	6	34	54	125
	25	Poro	36	3	0	79	13	116	85	332
	26	Tchologo	35	5	0	122	39	110	30	341

Districts	N°	Régions	Viol	AS		AP	MF	DROS	VPE	TOTAL
				Hors MGF	MGF					
Vallée de Bandama	27	Gbéké	51	18	0	108	1	454	174	806
	28	Hambol	21	4	0	32	3	98	90	248
Woroba	29	Bafing	1	3	0	12	2	9	4	31
	30	Béré	6	0	0	17	3	19	8	53
	31	Worodougou	7	3	0	24	2	9	7	52
Zanzan	32	Bounkani	9	13	0	49	17	64	24	176
	33	Gontougo	25	6	0	45	0	106	32	214
Total par type de VBG			841	254	9	2 154	181	5 096	2 212	10 747

Source : MFFE-DPED / GPROTECT 2025

Annexe 6 : Répartition des personnes survivantes des VBG par tranche d'âge et par sexe

Types de VBG	0 à 4 ans		5 à 9 ans		10 à 14 ans		15 à - de 18 ans		18 à 24 ans		25 ans et +	
	F	M	F	M	F	M	F	M	F	M	F	M
Viol	27	2	89	4	325	10	195	4	120	2	59	4
AS hors MGF	19	0	51	2	82	1	52	4	20	2	19	2
MGF	3		1		3		1		0		1	
AP	22	23	71	55	169	117	159	52	282	16	1072	116
MF	0	0	0	0	27	0	100	0	42	0	11	1
DROS	248	267	185	220	190	187	243	59	805	56	2407	229
VPE	51	66	50	43	123	104	137	57	281	35	803	462
Sous-Total	370	358	447	324	919	419	887	176	1550	111	4372	814
TOTAL	728		771		1338		1063		1661		5186	

Source : MFFE-DPED / GPROTECT 2025

Annexe 6 bis : Répartition des types de VBG par tranche d'âge et par sexe

Types de VBG	Sexe		Tranche d'âge		Total par type
	F	M	- 18 ans	18 ans et +	
Viol	815	26	656	185	841
AS hors MGF	243	11	211	43	254
MGF	9		8	1	9
AP	1775	379	668	1486	2154
MF	180	1	127	54	181
DROS	4078	1018	1599	3497	5096
VPE	1445	767	631	1581	2212
TOTAL	8545	2202	3900	6847	10747

Source : MFFE-DPED / GPROTECT 2025

Annexe 7 : Tranche d'âge des auteurs présumés de VBG

Tranche d'âge des auteurs présumés	V	AS		AP	MF	DROS	VPE	Total
		Hors MGF	MGF					
0 - 11 ans	17	11	0	22	0	0	18	68
12 - 17 ans	70	26	0	36	4	60	39	235
18 - 25 ans	231	55	0	213	27	557	294	1 377
26 - 40 ans	288	97	2	1 088	58	2 753	1 087	5 373
41 - 60 ans	130	36	0	691	53	1 590	639	3 139
61 ans et plus	9	1	2	39	9	106	47	213
Majeur et Mineur	0	0	1	2	1	4	2	10
Différents Majeurs	7	0	2	13	24	22	23	91
Différents Mineurs	1	0	0	1	0	4	2	8
Inconnu	88	28	2	49	5	0	61	233

Source : MFFE-DPED / GPROTECT 2025

Annexe 8 : Lien entre les auteurs présumés et les survivant(e)s de VBG

Lien entre le présumé auteur et la victime	V	AS		AP	MF	DROS	VPE	Total	Proportion
		Hors MGF	MGF						
Conjoint/partenaire intime	36	13	0	1067	11	1623	683	3433	31,94%
Père/Mère	33	15	5	285	61	1482	429	2310	21,49%
Ex-partenaire intime	8	3	0	142	1	1431	525	2110	19,63%
Chef de ménage dans lequel vit l'usager	26	16	0	132	9	101	82	366	3,41%
Autre membre du ménage dans lequel vit l'usager	28	25	0	132	10	56	85	336	3,13%
Membre de la famille ne vivant pas dans le ménage	38	10	2	70	35	132	42	329	3,06%
Autre membre de la communauté résidente	4	1	0	7	0	17	10	39	2,67%
Voisin	46	16	0	30	4	8	17	121	1,94%
Ami de la famille	4	0	0	1	0	5	1	11	1,15%
Camarade	9	2	0	3	0	3	7	24	1,13%
Superviseur/employeur	3	3	0	6	0	6	9	27	0,36%
Colocataire	35	14	0	27	14	12	22	124	0,25%
Enseignant/responsable scolaire	101	21	0	50	1	12	24	209	0,22%
Prestataire de service	113	16	0	52	12	38	56	287	0,10%
Autre lien	23	5	1	38	3	50	63	183	1,70%
Sans lien	210	54	0	63	13	24	80	444	4,13%
Inconnu	124	40	1	49	7	96	77	394	3,67%

Source : MFFE-DPED / GPROTECT 2025

Annexe 9 : Personnes survivantes de VBG ayant accédé à la PEC juridique et/ou judiciaire

Personnes survivantes de VBG ayant accédé à la PEC juridique et/ou judiciaire	Viol	AS hors MGF	MGF	Agression physique	Mariage forcé	DROS	VPE	TOTAL
Nombre de plaintes portées	485	94	6	247	17	182	133	1164
Proportion de victimes ayant porté plainte auprès de structures compétentes (police, gendarmerie, autorités judiciaires)	57,7%	37,0%	66,7%	11,5%	9,4%	3,6%	6,0%	10,8%
Nombre de victime de sexe féminin ayant porté plainte	470	94	6	215	17	137	86	1025
Proportion de victime de sexe féminin ayant porté plainte auprès de structures compétentes (police, gendarmerie, autorités judiciaires)	57,7%	38,7%	66,7%	12,1%	9,4%	3,4%	6,0%	12,0%
Nombre victime de sexe masculin ayant porté plainte	15	0		32	0	45	47	139
Proportion de victime de sexe masculin ayant porté plainte auprès de structures compétentes (police, gendarmerie, autorités judiciaires)	57,7%	0,0%		8,4%	0,0%	4,4%	6,1%	6,3%
Nombre de plaintes portées pour enfants victimes	398	87	6	67	12	69	43	682
Proportion de plaintes portées auprès de structures compétentes (police, gendarmerie, justice) pour les enfants victimes	60,7%	41,2%	75,0%	10,0%	9,4%	4,3%	6,8%	17,5%
Nombre de plaintes portées pour les filles victimes	385	87	6	45	12	38	23	596
Proportion de plaintes portées auprès de structures compétentes (police, gendarmerie, justice) pour les filles victimes	60,5%	42,6%	75,0%	10,7%	9,4%	4,4%	6,4%	22,7%
Nombre de plaintes portées pour les garçons victimes	13	0		22	—	31	20	86
Proportion de plaintes portées auprès de structures compétentes (police, gendarmerie, justice) pour les garçons victimes	65,0%	0,0%		8,9%	—	4,2%	7,4%	6,7%

Source : MFFE-DPED / GPROTECT 2025

Annexe 10 : VBG par lieu de perpétration de l'incident

Lieu de perpétration de l'incident	Viol	AS		AP	MF	DROS	VPE	Total	Proportion
		Hors MGF	MGF						
Domicile de la victime	130	67	3	556	77	2259	736	3828	35,62%
Domicile de l'auteur présumé	310	73	2	652	48	1167	562	2814	26,18%
Domicile conjoint de la victime et l'auteur	27	11	0	599	7	681	302	1627	15,14%
Autre domicile	69	13	2	42	17	296	98	537	5,00%
Route/Rue	86	19	0	102	5	36	41	289	2,69%
Brousse/Forêt	58	15	0	21	0	8	19	121	1,13%
Au champ	16	4	0	27	0	21	85	153	1,42%
Ecole	16	10	0	20	4	49	31	130	1,21%
Chemin de l'école	28	6	0	15	2	10	9	70	0,65%
Au marché	4	3	0	16	0	5	18	46	0,43%
Hôtel	12	3	0	1	1	11	4	32	0,30%
Site d'accueil	3	0	0	3	0	1	4	11	0,10%
Point de contrôle /Barrage	1	0	0	1	1	8	3	14	0,13%
Camp	1	0	0	1	0	2	4	8	0,07%
Autres	67	21	1	67	12	287	169	624	5,81%
Non applicable	13	9	1	31	7	255	127	443	4,12%

Source : MFFE-DPED / GPROTECT 2025

Annexe 11 : Evolution des statistiques sur les VBG de 2010 à 2025

ANNEE	Total	V	AS	AP	MF	DROS	VPE
2025	10 747	841	263	2 154	181	5 096	2 212
2024	9 607	920	312	2 030	153	4 394	1 798
2023	8 862	1 091	292	1 873	219	3 764	1 623
2022	7 919	1 198	260	1 826	182	3 073	1 380
2021	6 040	954	312	1 391	142	2 189	1 052
2020	5 405	822	165	1 286	96	2 119	917
2019	3 193	693	133	825	84	970	488
2018	2 744	693	131	732	82	727	379
2017	3 415	696	206	774	125	1 111	503
2016	3 061	599	117	728	102	914	601
2015	1 225	310	86	321	38	285	185
2014	582	292	34	136	6	86	28
2013	1 780	497	52	465	49	558	159
2012	2 646	578	151	662	0	833	422
2011	918	217	36	281	0	253	131
2010	711	159	22	82	0	366	82

Source : MFFE-DPED / GPROTECT 2025

Annexe 12 : Répartition des personnes sensibilisées sur la protection de l'enfant par sexe, tranche d'âge et milieu

Nombre de personnes sensibilisées sur la protection	Moins de 18 ans		18 ans et plus		Total		TOTAL GENERAL
	F	M	F	M	F	M	
Milieu urbain	46 013	34 654	111 773	60 987	157 786	95 641	253 427
Milieu rural	18 615	15 689	50 575	46 319	69 190	62 008	131 198
Total par sexe	64 628	50 343	162 348	107 306	226 976	15 7649	384 625

Source : MFFE-DPED / GPROTECT 2025

Annexe 13 : Identification des appels reçus sur la ligne verte 116

Qualification d'appel	Nombre d'appel
APPELS A CONTENUS	
Autres catégories de violences	6
Autres enfants vulnérables	32
Enfants victimes d'abus	25
Enfants victimes d'exploitations	9
Enfants victimes de négligences	61
Violences sexuelles	3
SOUS/TOTAL 1	136
APPELS PERIPHERIQUES	
Appels pervers	22
Appels ludiques	5 207
Autres	-
Appels interrompus	69
Appels transférés	-
Appels muets	1 960
Dispo	-
SOUS/TOTAL 2	7258
AUTRES TYPES D'APPEL	
Conseils et orientations et aides	16
Informations corona virus	0
Informations 116	3
SOUS/TOTAL 3	19
APPELS PERDUS	
Inbound after hours drop	-
Agent not available	-
Lead being called	-
Inbound queue timeout drop	-
SOUS/TOTAL 4	0
TOTAL APPELS ENREGISTRES	7413

Source : MFFE-DPE 2025

Annexe 14 : Cas d'enfants victimes selon l'âge, le sexe, et le type de violence et de négligence

	0 à 4 ans		5 à 9 ans		10 à 14 ans		15 à 18 ans		Total par sexe		Total Général
	F	M	F	M	F	M	F	M	F	M	
Cas rapportés	921	913	779	642	1361	746	1299	265	4360	2566	6926
Viol	27	2	89	4	325	10	195	4	636	20	656
Agression sexuelle (hors MGF)	19	0	51	2	82	1	52	4	204	7	211
Maltraitance Physique	22	23	71	55	169	117	159	52	421	247	668
Maltraitance Psychologique	51	64	45	35	79	45	108	23	283	167	450
Pires formes de travail	0	2	5	7	30	51	20	28	55	88	143
Economique	0	0	0	1	14	8	9	6	23	15	38
Abandon d'enfant	62	65	16	27	22	21	6	4	106	117	223
Défaut de déclaration à l'Etat Civil	55	52	70	70	71	100	4	4	200	226	426
Défaut de scolarisation	4	2	15	20	25	15	16	16	60	53	113
Enfant privé de soins	340	351	135	94	91	65	40	23	606	533	1139
Enfant disparu	45	34	69	67	151	82	74	15	339	198	537
Déni de ressource, d'opportunités ou de service	248	267	185	220	190	187	243	59	866	733	1599
Autre négligence	4	6	5	3	10	12	4	0	23	21	44
Mutilations Génitales Féminines	3		1		3		1		8		8
Mariage d'enfant	0	0	0	0	27	0	100	0	127	0	127
Rejet d'enfant selon les coutumes	9	18	7	6	10	6	8	0	34	30	64
Autres vulnérabilités	32	27	15	31	62	26	260	27	369	111	480

Source : MFFE-DPED / GPROTECT 2025

Annexe 15 : Tranches d'âge des présumés auteurs des incidents sur les enfants

	VS	VPP	Exploitation	Négligence	PTN	Autres vulnérabilités	Total
0 - 11 ans	27	23	0	0	0	0	50
12 - 17 ans	93	57	6	90	5	43	294
18 - 25 ans	246	146	3	448	26	145	1014
25 - 40 ans	279	561	54	2154	73	160	3281
41 - 60 ans	122	261	101	921	49	46	1500
61 ans et plus	8	16	5	34	8	2	73
Majeur et Mineur	0	1	0	5	2	0	8
Différents majeurs	3	9	5	31	23	10	81
Différents mineurs	1	1	0	3	0	1	6
Inconnu	88	43	7	395	13	73	619

Source : MFFE-DPED / GPROTECT 2025

Annexe 16 : Répartition des violences et négligences selon le lien entre les auteurs présumés et les enfants

	VS	VPP	Exploitation	Négligence	PTN	AutrV*	Total	Proportion
Père/Mère	38	512	89	3060	93	126	3918	56,57%
Chef de ménage dans lequel vit l'enfant	30	125	26	166	14	11	372	5,37%
Autre membre du ménage de l'enfant	51	127	9	94	11	10	302	4,36%
Partenaire intime	25	47	1	80	7	129	289	4,17%
Membre de la famille ne vivant pas le ménage	41	39	5	86	23	15	209	3,02%
Autre membre de la communauté résidente	112	34	4	30	7	16	203	2,93%
Voisin	110	27	1	6	1	6	151	2,18%
Camarade	54	24	1	11	4	31	125	1,80%
Ami de la famille	41	19	7	16	13	11	107	1,54%
Ex partenaire intime	2	17	0	37	1	26	83	1,20%
Enseignant/responsable scolaire	10	8	0	0	0	0	18	0,26%
Superviseur/employeur	3	8	0	4	0	0	15	0,22%
Colocataire	5	0	0	5	0	1	11	0,16%
Prestataire de service	3	1	0	1	0	0	5	0,07%
Autre lien	20	39	6	43	5	13	126	1,82%
Sans lien	206	39	25	31	8	16	325	4,69%
Inconnu	116	52	7	411	12	69	667	9,63%

*AutrV : Autres vulnérabilités

Source : MFFE-DPED / GPROTECT 2025

Annexe 17 : Répartition des enfants PEC par région et selon le type de violence ou de négligence

Cas pec par région	vs1	vs2	ab1	ab2	exp1	exp2	neg1	neg2	neg3	neg4	neg5	neg6	neg7	ptn1	ptn2	ptn3	AutrV	Total
ABIDJAN	82	30	67	47	4	4	33	17	8	66	71	119	3	3	9	20	40	623
YAMOOUSSOUKRO	22	7	15	7	0	1	3	2	0	19	30	47	0	0	2	0	5	160
GBOKLE	2	0	3	0	1	0	0	0	0	2	0	5	0	0	0	0	0	13
NAWA	10	2	27	26	13	4	8	9	2	77	18	97	0	0	1	3	13	310
SAN-PEDRO	34	5	10	7	4	3	7	7	1	11	4	52	0	0	3	2	1	151
INDENIE-DJUABLIN	5	4	24	15	7	3	7	7	5	22	15	35	4	2	3	2	22	182
SUD-COMOE	61	31	73	77	6	1	11	21	10	79	38	234	6	0	1	6	56	711
FOLON	5	4	6	1	2	0	0	0	0	10	2	4	0	0	6	0	6	46
KABADOUGOU	14	6	33	7	0	0	4	3	0	18	2	15	0	0	5	1	6	114
GOH	20	13	11	16	35	4	15	8	4	41	41	30	0	0	4	2	15	259
LOH-DJIBOUA	18	0	5	12	14	0	8	1	1	30	9	14	0	0	3	1	10	126
BELIER	6	5	13	5	0	0	3	0	3	21	8	20	0	0	0	0	7	91
IFFOU	10	1	10	6	0	3	5	2	5	20	6	80	0	0	1	8	14	171
MORONOU	8	3	3	5	0	2	0	3	0	20	8	32	0	0	1	1	16	102
N'ZI	18	8	17	12	1	1	9	18	11	54	7	67	0	0	0	0	26	249
AGNEBY-TIASSA	10	8	10	27	1	0	9	14	12	53	20	130	1	0	2	1	28	326
GRANDS PONTS	8	10	28	4	0	0	0	24	1	44	8	12	0	0	1	0	7	147
ME	29	10	33	10	1	0	5	11	0	63	12	173	0	0	1	0	14	362
CAVALLY	11	3	16	11	0	2	1	17	0	2	16	21	0	0	1	1	6	108
GUEMON	15	6	0	6	18	0	12	5	5	27	12	3	9	1	4	3	6	132
TONKPI	27	5	41	23	9	0	6	1	1	43	12	59	0	2	3	3	17	252
HAUT-SASSANDRA	87	8	46	27	14	0	22	205	22	137	55	61	12	0	9	3	41	749
MARAHOUÉ	18	4	3	9	0	0	11	4	0	31	5	26	0	0	1	0	5	117
BAGOUE	5	3	10	7	1	1	2	0	0	1	6	16	0	0	5	0	3	60
PORO	25	1	23	13	2	1	9	4	2	40	46	25	3	0	11	2	27	234
TCHOLOGO	21	4	55	11	0	2	6	0	0	12	7	15	4	0	29	0	10	176
GBEKE	38	11	23	28	6	2	16	26	17	93	47	111	2	0	1	2	26	449

HAMBOL	13	3	10	7	1	1	3	3	1	10	9	22	0	0	0	2	12	97
BAFING	0	3	8	1	0	0	0	0	0	12	3	4	0	0	1	0	10	42
BERE	3	0	7	3	0	1	2	0	0	40	3	7	0	0	3	0	4	73
WORODOUGOU	6	3	7	6	0	0	2	2	0	2	14	4	0	0	2	1	7	56
BOUNKANI	4	4	17	6	3	2	1	1	0	19	1	32	0	0	14	0	2	106
GONTOUGO	21	6	14	8	0	0	3	11	2	20	2	27	0	0	0	0	18	132

Source : MFFE-DPED / GPROTECT 2025

vs1 = Viol **vs2** = Agression sexuelle hors MGF **ab1** = Maltraitance physique **ab2** = Maltraitance psychologique

exp1 = Pire forme de travail des enfants **exp2** = Exploitation économique **neg1** = abandon d'enfant

neg2 = Défaut de déclaration à l'Etat civil **neg3** = Défaut de scolarisation **neg4** = Enfant privé de soins **neg5** = Enfant disparu

neg6 = Déni de ressources, d'opportunité ou de service **neg7** = Autre négligence **ptn1** = Mutilation Génitale Féminine

ptn2 = Mariage d'enfant **ptn3** = Rejet d'enfant selon les coutumes **AutrV** = Autres vulnérabilités

Annexe 18 : Effectifs des structures de la petite enfance et CSE sous tutelle du MFFE

	CPPE	CACE	Crèche /Garderie	Total	%	CSE	CES	CS
PUBLIC	128	194	6	328	51,90%	77	77	77
PRIVE	294	0	10	304	48,10%			
NATIONAL	422	194	16	632		77	77	77

Source : MFFE-DCESPPE_CSE 2025

Annexe 19 : Cartographie des IFEF

REGIONS	N°	IFEF	REGIONS	N°	IFEF	
DISTRICT AUTONOME D'ABIDJAN	1	Port Bouet		20	Centre Antonino Célonacocody	
	2	Koumassi		21	Centre Marie Eugénie Angré	
	3	Marcory		22	Centre Marie Thérèse de l'Enfant Jésus Port-Bouët	
	4	Marcory Anoumabo Espoir		23	Centre Notre Dame de l'Incarnation Cocody	
	5	Cocody Allocatedrome		24	IMTHB ADJAME	
	6	Riviéra Ste Famille		GRANDS-PONTS	25	Dabou
	7	Treichville			26	Jacquerville
	8	Bingerville			27	Lopou 2
	9	Abobo Sogephia	28		Toupah	
	10	Anyama	29		Bodou	
	11	Attecoubé	30		N'DJEM	
	12	Abobodoumé	31		Grand-Lahou	
	13	Yopougon Mairie	SUD-COMOE	32	Aboisso	
	14	Adiapodoume		33	Adiaké	
	15	Yopougon Solic 3		34	Bonoua	
	16	Songon		35	Grand-Bassam	
	17	Camp Agban		36	Moossou	
	18	Camp Akouedo		37	Tiapoum	
	19	Camp Gallieni Plateau				

REGIONS	N°	IFEF	REGIONS	N°	IFEF
AGNEBY-TIASSA	38	Agboville Commune	MORONOU	68	Bocanda
	39	Agboville CNKF		69	Bongouanou
	40	Tiassalé		70	Arrah
	41	Sikensi		71	M'Batto
	42	Taabo		INDENIE-DJUABLIN	72
ME	43	Adzopé	73		Yakassé-Féyassé
	44	Afféry	74		Agnibilékro
	45	Montézo	75		Tanguelan
	46	Yakassé Attobrou	76	Bettié	
HAUT-SASSANDRA	47	Daloa Commune	GBEKE	77	Bouaké-Koko
	48	Daloa Tazibouo		78	Bouaké-Air-France
	49	Issia		79	Yablassou-Sakassou
	50	Vavoua		80	Diabo
	51	Zoukougbeu		81	Kondéounou
	52	Daloa 2ème Bataillon		82	Botro
MARAHOUÉ	53	Bouaflé	HAMBOL	83	Katiola
	54	Sinfra		84	Dabakala
	55	Zuénoula		85	Fronan
DISTRCT AUTONOME DE YAMOOUSSOUKRO	56	Yamoussoukro		86	Satama-sokoura
	BELIER	57		Toumodi	87
58		Tiébissou		88	Foumbolo
59		Didievi		89	Tafiré
60		Djekanou		LOH-DJIBOUA	90
61		Kahankro	91		Lakota
IFFOU	62	Daoukro	92		Hiré
	63	M'Bahiakro	93		Guitry
	64	Ouellé	94		Zikisso
	65	Prikro	GOH	95	Gagnoa
N'ZI	66	Dimbokro		96	Guibéroua
	67	Kouassi-Kouassikro		97	Zébizékou
				98	Oumé
			99	Ouragahio	

REGIONS	N°	IFEF	REGIONS	N°	IFEF
	100	Diégonefla		128	Amanvi
NAWA	101	Soubré	BOUNKANI	129	Bouna
	102	Méagui		130	Nassian
	103	Buyo	KABADOUGOU	131	Gbélégban
SAN-PEDRO	104	San- Pédro		132	Odiénné
	105	Tabou		133	Seydougou
GBOKLE	106	Sassandra		134	Séguélon
	107	Fresco		135	Tiémé
GUEMON	108	Bangolo	PORO	136	Korhogo
	109	Facobly		137	Guiembé
	110	Duékoué		138	Sinématiali
CAVALLY	111	Guiglo		139	M'Bengué
	112	Toulépleu		140	Kagbolodougou
	113	Tai		141	Niofouin
	114	Blolequin		TCHOLOGO	142
TONKPI	115	Man	143		Kong
	116	Zouan-Houien	144		Ouangolo
	117	NDI Man	145		Togonieré
	118	Logoualé	BAGOUE	146	Boundiali
	119	Gbonné		147	Tengréla
120	Danané	148		Kouto	
121	Bin-Houiyé	149		Gbon	
122	Bondoukou	150		Kasséré	
GONTOUGO	123	Tanda	WORODOUGOU	151	Kani
	124	Kouassi-Daté Kro		152	Seguéla
	125	Assuéfry		153	Dualla
	126	Tié dio		154	Sagoura-dougoula
	127	Transua	FOLON	155	Kaniasso

Source : MFFE-DPE 2025

Annexe 20 : Personnes sensibilisées par thème et par sexe selon le milieu de résidence

		Ceremonie de lancement de la JIF 2025(Promotion de l'égalité de chance)	Lois favorables au genre (la prévention des violences)	Droits de la femme et la jeune fille (les différentes formes des violences sexuelles)	Autonomisation de la femme (VILLAGE JIF2025 ESPACE DIOULAKRO)	Autonomisation sociale (citoyenne des femmes et des jeunes au développement)	PANEL JIF 2025	Total
Urbain	Femmes	443						443
	Hommes	61						61
Rural	Femmes		130	350	291	267	339	1377
	Hommes		92	228	33	190	53	596
TOTAL		504	222	578	324	457	392	2477

Source : MFFE-DGE 2025

Annexe 21 : Liste des textes juridiques rédigés en 2025 par la DAJCI par domaine

N°	Intitulé des textes	Etat d'exécution
<i>Dans le domaine de la Protection et Promotion de la Femme</i>		
1	Projet de décret fixant les normes et standards applicables aux Institutions de Formation et d'Éducation Féminine en abrégé IFEF et le rapport de Présentation	Acte rédigé, transmis à la Direction technique et en attente de validation
2	Projet de décret portant création, organisation et fonctionnement de l'École Normale de Formation Féminine, en abrégé ENFF et le rapport de présentation	Acte rédigé, transmis à la Direction technique et en attente de validation
3	Projet d'arrêté Interministériel portant Organisation de l'Offre de Formation, des Certifications, des Passerelles et des Partenariats des Institutions de Formation et d'Éducation Féminine en abrégé IFEF et la note de Présentation	Acte rédigé, transmis à la Direction technique et en attente de validation
4	Projet d'arrêté portant normes de construction, d'équipement et de maintenance des Institutions de Formation et d'Éducation Féminine en abrégé IFEF et la note de Présentation	Acte rédigé, transmis à la Direction technique et en attente de validation

5	Projet d'arrêté déterminant les pièces constitutives du dossier de candidature et les procédures d'obtention, de renouvellement et du retrait de l'agrément des Institutions de Formation et d'Éducation Féminine en abrégé IFEF et la note de Présentation	Acte rédigé, transmis à la Direction technique et en attente de validation
6	Projet d'arrêté portant organisation et fonctionnement des Institutions de Formation et d'Éducation Féminine en abrégé IFEF et la note de présentation	Acte rédigé, transmis à la Direction technique et en attente de validation
7	Projet d'arrêté portant création, attributions, organisation et fonctionnement du Conseil National de la Femme	Acte rédigé et transmis
8	Projet d'arrêté portant ouverture d'Institutions de Formation et d'Education Féminine (IFEF)	Acte rédigé et transmis
9	Projet d'arrêté portant octroi d'indemnités et de primes aux membres des organes en charge de l'organisation de la session 2025 de l'examen de fin de formation des auditrices des Institutions de Formation et d'Education Féminine	Acte rédigé, transmis et signé
10	Projet de décision portant désignation des membres du secrétariat permanent de la session 2025 de l'examen de fin de formation des auditrices des Institutions de Formation et d'Education Féminine	Acte rédigé, transmis et signé
11	Projet de décision portant désignation des correcteurs des épreuves et responsables de jury de la session 2025 de l'examen de fin de formation des auditrices des Institutions de Formation et d'Education Féminine	Acte rédigé, transmis et signé
12	Projet de décision portant désignation des surveillantes de la session 2025 de l'examen de fin de formation des auditrices des Institutions de Formation et d'Education Féminine	Acte rédigé, transmis et signé
13	Projet décision portant création de centres d'examen et désignation des membres des organes en charge de l'organisation de la session 2025 de l'examen de fin de formation des auditrices des Institutions de Formation et d'Education Féminine	Acte rédigé, transmis et signé
14	Arrêté portant attributions, organisation et fonctionnement du Programme National de Lutte Contre Les Violences Basées sur le Genre et la note de présentation	Acte rédigé et transmis

15	Arrêté portant création, attributions, organisation et fonctionnement du Centre d'Accueil pour Femmes en Détresse d'Adiaké et la note de présentation	Acte rédigé, transmis et signé
16	Arrêté portant création, attributions, organisation et fonctionnement du Centre d'Accueil et de Transit des Survivantes de Violences Basées sur le Genre de Bouake et la note de présentation	Acte rédigé et transmis
17	Arrêté portant création, attributions, organisation et fonctionnement du Centre d'Accueil et d'hébergement pour Femmes victimes de Violences Basées sur le Genre de Korhogo et la note de présentation	Acte rédigé et transmis
<i>Dans le domaine de la Protection de l'Enfant</i>		
18	Révision du projet d'arrêté fixant les normes et standards applicables aux établissements et services à caractère socio-éducatif de protection de la petite enfance	Acte rédigé et transmis
19	Projet d'arrêté CEO PPAEV portant Création, Attributions, Organisation et Fonctionnement d'écoute et d'Orientation des enfants en rupture familiale et sociale et la note de présentation	Acte rédigé et transmis
20	Projet d'arrêté déterminant la procédure de placement de l'enfant en famille d'accueil et la note de présentation	Acte rédigé, transmis à la Direction technique et en attente de validation
21	Projet d'arrêté portant autorisation de création des Centres de Protection de la Petite Enfance Privés et la note de présentation	Acte rédigé et transmis
22	Projet d'arrêté portant agrément de Centres de Protection de la Petite Enfance Privés et la note de présentation	Acte rédigé et transmis
23	Projet d'arrêté relatif à l'agrément spécial des Congrégations religieuses et des Organisations Non Gouvernementales intervenant dans la protection de remplacement disposant d'un réseau de Familles d'Accueil et la note de présentation	Acte rédigé, transmis à la Direction technique et en attente de validation
24	Projet d'arrêté interministériel fixant le montant de l'allocation financière et l'appui en vivres et non vivres des familles d'accueil spécialisées et la note de présentation	Acte rédigé, transmis à la Direction technique et en attente de validation
25	Projet d'arrêté portant agrément des établissements de protection et de remplacement privés et la note de présentation	Acte rédigé, transmis à la Direction technique et en attente de validation

26	Projet d'arrêté portant attributions, organisation et fonctionnement du Programme de Protection des Enfants et Adolescents vulnérables (PPEAV) et la note de présentation	Acte rédigé et transmis
27	Projet d'arrêté portant autorisation de diriger dans des Centres de Protection de la Petite Enfance privés et la note de présentation	Acte rédigé et transmis
28	Arrêté portant autorisation d'enseigner dans des Centres de Protection de la Petite Enfance privés et la note de présentation	Acte rédigé et transmis
29	Projet d'arrêté portant admission définitive en qualité de pupille de l'État	Acte rédigé, transmis à la Direction technique et en attente de validation
30	Révision de l'arrêté portant attributions, composition et fonctionnement de la Commission d'agrément des établissements associés au service public de la promotion et de la protection de la Femme, de la Famille et de l'Enfant ;	Acte rédigé, transmis et signé
31	Révision de l'arrêté déterminant les conditions d'agrément des établissements associés aux services publics de la promotion et de la protection de la femme, de la famille et de l'enfant	Acte rédigé, transmis et signé
<i>Au titre des actes de nomination au niveau du personnel administratif</i>		
32	Projet d'arrêté portant nomination de chefs de Complexes Socio-Educatifs avec rang de chefs d'établissement 4 ^{ème} catégorie	Acte rédigé et transmis
33	Projet d'arrêté portant nomination de Conseillers Techniques au Ministère de la Femme, de la Famille et de l'Enfant et les notes de présentation	Acte rédigé et transmis
34	Révision du Projet d'arrêté portant nomination de Directeurs d'Institutions de Formation et d'Éducation Féminines (IFEFF)	Acte rédigé et transmis
35	Projet d'arrêté portant nomination de Chefs de Projets de Programme avec rang de Sous-directeurs d'Administration centrale du Programme National de Lutte contre les Violences Basées sur le Genre au sein du Ministère de la Femme, de la Famille et de l'Enfant et la note de présentation	Acte rédigé, transmis et signé

Source : MFFE-DAJCI 2025

Annexe 22 : Statistiques des femmes par secteur d'activité

Secteur d'activité	Nombre de femmes
Agriculture, élevage, pêche	326
Industrie-bois	45
Industrie-chimie	31
Industrie-électronique	82
Industrie-imprimerie	93
Industrie-métallurgie	5
Industrie-textile	34
Informatique, internet et télécommunication	876
Bâtiment et travaux publics (BTP)	198
Commerce et distribution	748
Communication et marketing	423
Politique	342
Comptabilité, gestion et ressources humaines	575
Culture et patrimoine	374
Défense et sécurité	7
Droit et justice	393
Enseignement et formation	449
Environnement	255
Finance, banque, assurance	331
Hôtellerie et restauration	369
Journalisme et édition	158
Logistique et transport	309
Société civile	339
Maintenance et entretien	2
Mode	19
Recherche	195
Santé	145
Service de la collectivité et service public	327
Service à la personne	241
Social	40
Sport et animation	381
Tourisme	212
Autre	270
Architecture et étude	122
Administration	69
Artisanat d'art	99
Audiovisuel et spectacle	265
Automobile	26
Immobilier	333
Industrie-alimentaire	767

Annexe 23 : Statistiques des femmes par région d'origine

Région d'origine	Nombre de femmes
Abidjan (district)	3950
Kabadougou	119
Gôh	201
Lôh-Djiboua	187
Agnéby-Tiassa	177
Mé	140
Grands Ponts	192
Tonkpi	114
Cavally	175
Guémon	148
Haut-Sassandra	356
Yamoussoukro (district)	226
Marahoué	126
Poro	355
Tchologo	195
Bagoué	101
Nawa	108
San-Pédro	224
Gbôklé	164
Hambol	159
Gbêkê	575
Béré	154
N'zi	218
Bafing	114
Worodougou	60
Bounkani	57
Gontougo	370
Extérieur du Pays	235
Iffou	115
Béliér	151
Moronou	132
Indénié-Djuablin	130
Sud-Comoé	381
Folon	160
Autre	6

Annexe 24 : Liste des personnes ressources à l'atelier de validation des données statistiques 2025 sur les VBG et la Protection de l'Enfant, tenu du 14 au 16 avril 2026 à Abidjan-Cocody.

N°	Nom et Prénoms	Sexe	Fonction	Services/Organisation
1	BARRY Lamaranne	M	Directeur de Cabinet Adjoint	CABINET MFFE
2	SYLLA Losseny	M	Directeur de la Planification, des Etudes et de la Documentation	DPED MFFE
3	ADOU Denis Bernard	M	Chef de services Statistiques, Administrateur de la base de données GBVIMS /SIPE	DPED MFFE
4	TAHA Dieman Landry	M	Sous-Directeur de la prospective et de la gestion des bases de données	DPED MFFE
5	DOSSO Masséba	F	Sous-Directrice de la Planification et des statistiques	DPED MFFE
6	OUATTARA Issa	M	Chargé d'études	DPED MFFE
7	KONATE Alimata Epse SINGBO	F	Chargé d'études	DPED MFFE
8	CAMARA Kogochou Lacina	M	Sous-Directeur Planification et Suivi-Evaluation	PNLVBG MFFE
9	KARABOUE Mamboudou	F	Chargé de la Planification et du Suivi-évaluation	PNLVBG MFFE
10	YEFLEY Pacôme	M	Sous-Directeur, chargé des personnes âgées	DAS MEPSFP
11	KRAMO N'Guessan Claudine	F	Attachée Social	DR Abidjan-Nord MEPSFP
12	PAKORA Isabelle Epse AMIAN	F	Chef de Service	DPEPS MEPSFP
13	GBOUAZO Tato Oumar	M	Sous-Directeur	DESPS MENAET
14	BAKAYOKO Bintou	F	Assistante sociale	PNSME MSHP-CMU
15	CHERIF Kelly	F	Chargée d'études	CABINET MIS
16	YEO Orokia Epse TUO	F	Chargée d'études	DPS MJDH
17	HOUANGO Kouakou Olivier	M	Directeur Régional	DR MCNSLP
18	AGNERO Lohoues Gilles Arnaud	M	Chargée d'Etudes	DR MCNSLP
19	DIARRA Salifou	M	Chef de Service	DCF MEBF
20	ELLOU Sylviane	F	Assistante sociale	CSE COCODY NORD
21	ESMEL Meledje Wilfried Ocelli	M	Assistant social	CSE PORT BOUET
22	GNALEGA Yves	M	Directeur	CSE ABOBO
23	KANATE Yaya	M	Agent	CSE ABOBO
24	LEBATTU Serge Daniel	M	Attaché Social	CS YOPOUGON MACA
25	KOUASSI Ahou Rachel Epse DAGO	F	Point focal VBG/PE	CS TREICHVILLE Habitat
26	MOIN Françoise	F	Chargée d'Etudes	ANStat
27	BODOUA Oscar	M	Chef du Département des Requêtes	CNDH
28	GUISSI Atcheri Diane	F	Juriste	Ligue Ivoirienne des droits des Femmes

N°	Nom et Prénoms	Sexe	Fonction	Services/Organisation
29	BAMABA Yaya Kader	M	Chargé de Protection	ONG DDE-CI
30	YOBOUET Konan	M	Chargé de Projet	ONG ASAPSU
31	YAPO Maxime	M	Conseiller Technique Protection	ONG SAVE THE CHILDREN
32	YECOUASSI Joël	M	Chargé de Plaidoyer	ACF
33	BASSO Rebecca	F	Cheffe de Projet (Intérimaire) Mousso Djidji	AVSI
34	N'GUESSAN Daly Ludovic	M	Chargé MEAL	AVSI
35	DANTONDJI Fiacre	M	Consultant Statisticien Économiste	BAD
36	OUATTARA Hassane	M	Administrateur Protection	UNICEF
37	DAGROU Anaïs	F	Conseillère	UNFPA
38	SISSOKO Fatou Lynda Carole	F	Stagiaire	UNFPA
39	DIALLO Cheick	M	Analyste Programme	ONU-FEMMES